

**Les établissements
d'enseignement technique en France
1789-1940**

Tome 2 : Le Lot

Gérard Bodé et Élisabeth Foltz-Gaveau

Les établissements d'enseignement technique en France

1789-1940



Institut national de recherche pédagogique

Dans la même série

Tome 1 : La Corrèze, Gérard Bodé & Hubert Vènes, 2004.

©Institut national de recherche pédagogique, 2005
Service des publications

Composition et mise en page : Anne-Marie Fabry, service d'histoire de l'éducation
Remerciements à J.-F. Bradu pour les fonds de carte de couverture

Réf. : BH 094 • ISBN : 2-7342-1027-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « *copies et reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et, d'autre part, sous réserve de mention du nom de l'auteur et de la source, que « *les analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information* », « *toute représentation ou reproduction totale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite* » (article L. 122-4). Une telle représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU RÉPERTOIRE.	7
INTRODUCTION.	11
RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.	49
A	51
Albas	53
Anglars-la-Capelle	55
Anglars-Nozac	56
B	59
Bagnac-sur-Célé	61
Bétaille	62
C	63
Cahors	65
Cajarc	96
Calamane.	98
Camburat.	99
Castelnau-Montratier	101
Cazillac	103
Concorès	104
D	107
Duravel	109
Durbans	111
E	115
Escazals.	117
F	119
Figeac.	121
Frayssinet-le-Gelat	128
G	129
Gourdon	131
Gramat	139
J	141
Junies (Les).	143
L	145
Lamothe-Fénelon	147
Larnagol	148
Laurettes	149

	Limogne-en-Quercy	150
	Luzech	151
M	157
	Martel	159
	Maxou	166
	Mayrinhac-Lentour	167
	Méchmont	168
	Miers	169
	Molières	170
	Montat (Le)	171
	Montcuq	177
	Montredon	188
P	189
	Puy-L'Évêque	191
R	193
	Rouffilhac	195
S	197
	Saint-Céré	199
	Saint-Cernin	219
	Saint-Martin-Labouval	220
	Saint-Martin-le-Redon	221
	Sérignac	222
	Souillac	224
T	249
	Tauriac	251
	Terrou	252
	Thédirac	253
	Thégra	254
	Touzac	255
V	257
	Vigan (Le)	259
	Écoles et projets sans siège fixe	261
ANNEXES		267
	Sources et bibliographies	269
	Sources	271
	Bibliographie	274
	Liste alphabétique des établissements	277
	Liste chronologique es établissements	280
INDEX		283
	Index thématique	285
	Index des noms de personnes	297
	Index des associations, entreprises et institutions	300
	Index des noms de lieux	302

PRÉSENTATION DU RÉPERTOIRE

OBJECTIFS

Le répertoire national qu'inaugure ce volume vise à recenser l'intégralité des établissements d'enseignement technique industriel et commercial, agricole et vétérinaire, maritime et aquacole, tant civils que militaires, c'est-à-dire toute cellule d'enseignement quels que soient son statut administratif (public ou privé), sa structure (établissement autonome ou annexé), sa taille (petites cellules comptant quelques élèves ou grands établissements à forte cohorte), son régime (internat, demi-pension ou externat), son cursus pédagogique (cours complets pluriannuels ou sessions limitées à quelques mois) ou ses horaires (cours du soir ou enseignement de jour), créée ou projetée entre 1789 et 1940 dans les limites territoriales actuelles d'un département. Chaque établissement fait l'objet d'une notice respectant, compte tenu des renseignements obtenus, la même structure. Néanmoins, en raison de leur diversité, les établissements les plus importants ainsi recensés (grandes écoles, instituts d'université, etc.), qui ont souvent fait l'objet de travaux universitaires, disposent de notices moins développées que les établissements plus modestes.

Les dépouillements ont été effectués dans les sources locales (archives départementales, communales ou consulaires, bibliothèques locales, archives privées, entretiens oraux) et nationales (Archives nationales, Bibliothèque nationale). Certaines sources (presse locale, délibérations des assemblées territoriales) n'ont pas été exploitées. Il est évident que des établissements ont pu être oubliés et que des renseignements complémentaires peuvent encore être trouvés. Ils seront intégrés dans une prochaine édition et / ou sur les fichiers consultables en ligne.

Cet ouvrage résulte d'une recherche plus ample visant à terme à couvrir l'ensemble des départements français. Par conséquent, il se conçoit comme un instrument de recherche rassemblant systématiquement un ensemble de données exploitables pour des études futures et non comme une monographie locale. Comme tel, il s'inscrit dans la logique d'autres ouvrages du Service d'histoire de l'éducation : recueil de textes officiels, répertoire des collèges d'Ancien régime, recensement des manuels scolaires, etc.

LES ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS

Reposant non pas sur les aléas des compétences des ressorts ministériels ou de leurs divers bureaux, mais sur son contenu et sa finalité, la définition de l'enseignement technique retenue ici englobe toutes les formes d'enseignement ayant pour but l'acquisition de connaissances professionnelles et non la transmission d'une culture générale, quel que soit le niveau visé (supérieur, secondaire ou élémentaire). Sont néanmoins exclues du champ les formations médicales et paramédicales (notamment les écoles d'accouchement) et les diverses études menant aux professions tertiaires publiques, à caractère nettement professionnel, mais échappant au domaine « économique » commercial, industriel ou agricole, depuis les écoles normales d'instituteurs jusqu'aux écoles d'administration. Ont également été écartées toutes les écoles rattachées en France aux « Beaux-Arts », telles que les écoles d'architecture.

En revanche, divers établissements échappant à l'aire de recrutement des écoles techniques sont concernés dès qu'ils prodiguent un enseignement similaire à celui défini ci-dessus, comme dans certaines écoles pour aveugles ou sourds-muets qui tendent à transmettre une compétence professionnelle, ou encore dans les écoles de rééducation professionnelle postérieures à la Première Guerre mondiale. Figurent aussi dans cette catégorie les écoles militaires dont l'objectif ne se limite pas à former du personnel militaire et dont les formations peuvent être monnayées sur le marché du travail, telles que les écoles de mécaniciens ou celles de manufactures d'armes, même s'il est souvent difficile de distinguer ici la finalité purement militaire des autres. Les écoles de dessin formant pour les professions industrielles (décoration, dessin de tissu, dessin industriel, etc.) ont aussi été recensées dans la mesure où il était possible d'identifier ces contenus spécifiques.

Dans cette optique, un problème particulier se pose pour toutes les écoles se situant aux limites de cet enseignement, à savoir les « cours spéciaux » fondés dans les années 1820-1840, les écoles primaires supérieures, tout comme l'enseignement secondaire spécial car, officiellement jusqu'au début des années 1890, elles poursuivaient des objectifs et des finalités proches de ceux des certaines écoles « technologiques » contemporaines. Aussi ont-elles été retenues dans ce travail pour la période allant de leur naissance (1833 pour les écoles primaires supérieures, 1865 pour l'enseignement secondaire spécial) jusque vers 1890. En revanche, pour les années postérieures n'ont été retenues que les écoles primaires supérieures dotées de diverses sections professionnelles (industrielles, commerciales, agricoles ou ménagères), y compris quand ces sections n'avaient pas de base légale ou ne fonctionnaient pas selon une structure établie.

Dans la même logique, le statut des écoles ménagères et de tous les autres établissements de cette nature (ouvroirs, orphelinats agricoles féminins, pensionnats professionnels, cours de repassage) est loin d'être clair, le rôle de la femme étant longtemps considéré, quel que soit le degré d'enseignement dont elle pouvait bénéficier, sous son simple aspect d'économie domestique. Faute de critères cohérents, les écoles ménagères ont donc été retenues ici, tout au moins pour toutes celles qui prétendent délivrer un véritable enseignement y compris quand il se limite aux tâches domestiques. En revanche, les établissements de type ouvrier classique se contentant d'assurer une « garderie » pour jeunes filles combinée à un travail actif ou à une moralisation, religieuse ou laïque, ont été écartés.

RÉALISATION

Le dépouillement des archives locales a été réalisé par le correspondant départemental, en l'occurrence Élisabeth Foltz-Gaveau, professeur d'histoire-géographie au lycée Cabanis à Brive-la-Gaillarde. Les dépouillements nationaux ont été effectués par Gérard Bodé. La rédaction des notices a été assurée par Élisabeth Foltz-Gaveau et Gérard Bodé. L'introduction, les annexes et les index ont été réalisés par Gérard Bodé.

Gérard BODÉ
Service d'histoire de l'éducation



Département du Lot

INTRODUCTION

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS LE LOT (1789-1940)

Dans ses limites territoriales définitives fixées en 1808¹, le département du Lot, partie septentrionale de l'ancienne province du Quercy, apparaît essentiellement comme un terroir agricole. Jusqu'en 1940, aucune industrie d'envergure n'y est signalée. L'artisanat se concentre dans les grandes villes et les bourgs où il revêt généralement l'aspect d'un artisanat rural. Le commerce reste longtemps handicapé par la médiocrité des infrastructures routières et par l'absence d'un véritable réseau ferroviaire. Toutes ces conditions ne semblent guère favorables au développement de l'enseignement technique, surtout pour sa composante commerciale et industrielle. Tout au plus pouvait-on espérer l'émergence d'un enseignement agricole.

Pourtant, les archives, tant locales que nationales, ont permis de recenser 98 établissements différents², projetés et créés entre 1804 et 1940. soit bien plus que dans le département voisin de la Corrèze³. Mais ces chiffres font illusion. L'enseignement industriel et commercial ne dispose, dans le Lot, d'aucune école nationale professionnelle (il est vrai que lors de leur transformation en lycées techniques d'État en 1960, il n'en existait que 30 dans toute la France, répartis dans 13 départements seulement), ni école pratique de commerce et d'industrie (à l'exception de l'école pratique d'industrie et d'artisanat rural de Souillac à la finalité très particulière) et à peine deux cours professionnels obligatoires. La situation de l'enseignement agricole ne paraît guère plus brillante : hormis l'inévitable chaire départementale d'agriculture créée à l'école normale d'instituteurs sous la monarchie de Juillet et la ferme-école datant de la Seconde République, on ne rencontre pas de véritable centre de formation agricole avant l'entre-deux-guerres. On remarque notamment l'absence d'une école pratique d'agriculture. Seul un certain dynamisme de l'enseignement post scolaire après 1920 permet de totaliser autant d'écoles techniques, notamment grâce aux 41 cours post scolaires agricoles qui, à défaut d'un développement véritable, se caractérisent par une réelle pérennité, à la différence de la plupart des départements français.

(1) Le premier département du Lot, créé le 21 février 1790 avec Cahors comme chef-lieu, comprenait les actuels départements du Lot et du Tarn-et-Garonne avec les six districts de Cahors, Montauban, Saint-Céré, Gourdon, Figeac et Lauzerte. Le 21 novembre 1808, cette entité fut scindée en deux départements : le Lot avec Cahors et le Tarn-et-Garonne avec Montauban comme chefs-lieux. Cf. Lartigaut (Jean) (dir.), *Histoire du Quercy*. Toulouse, Privat, 1993.

(2) Pour la définition de l'établissement scolaire, voir la présentation générale.

(3) Cf. Bodé (Gérard), Vènes (Hubert), *Les Établissements d'enseignement technique en France, 1789-1940. Tome 1 : La Corrèze*. Saint-Fons, Institut national de recherche pédagogique, 2004, p. 5-6. Quatre-vingts établissements différents avaient été recensés en Corrèze.

Le Lot pourrait ainsi apparaître comme la figure classique d'un département rural où les besoins de formation sont peu sensibles. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les initiatives et les freins, les forces locales favorables à cet enseignement et servant de relais aux impulsions gouvernementales et les conservatismes qui s'y opposent.

LE LOT : UNE TERRE AGRICOLE EN MARGE DE LA MODERNITÉ ?

Encadré par les contreforts du Massif Central et les bas plateaux du bassin aquitain, le département du Lot se présente comme un pays de transition constitué par un plateau d'inclinaison nord-est sud-ouest entaillé par deux grandes vallées s'élargissant vers l'ouest, la Dordogne et le Lot. L'ensemble est partagé entre le Ségala, au nord-est, terres hautes et froides, acides et pauvres des bordures du Massif Central, les Causses de Martel, Gramat et Limogne, au centre, étendues planes de sols maigres, caillouteux et arides, le Limargue, dépression de terrains tendres et fertiles longeant le Ségala au nord-est, la Bouriane, « un Causse entouré de deux plateaux couverts d'altérites qui commandent le paysage boisé »¹ dans la région de Gourdon, le Quercy blanc, au sud-ouest, région de Castelnau-Montratier formée de collines marno-calcaires et, enfin, au hasard des formations géologiques, des petits bassins fertiles comme celui de Martel ou du Montat.

À la veille de la Révolution, la région apparaît comme une société d'Ancien Régime fort peu évoluée avec une paysannerie pauvre, un artisanat au bord de la misère, une petite noblesse morcelée et endettée et une bourgeoisie enrichie disposant seule des capacités financières de moderniser la contrée². Le département ne dispose d'aucune véritable industrie et reste dominé par l'agriculture et l'élevage. Durant le XIX^e siècle, l'histoire économique peut se décliner en trois périodes : de 1814 à 1850, règne une polyculture vivrière arriérée, le milieu du XIX^e siècle voit se construire un réseau routier (amélioration de la navigation fluviale, apparition des premiers chemins de fer qui ouvrent de nouveaux débouchés aux producteurs lotois ; c'est la grande époque de l'agriculture, notamment de la vigne) ; à partir de 1880, la crise du phylloxéra et des prix agricoles provoque un effondrement dramatique de l'économie agricole.

Il en résulte, au début du XIX^e siècle, un certain isolement des communautés rurales voire des villes. Une seule bonne voie traverse le département (entre Toulouse et Paris) et ignore les villages. Les autres axes sont mal entretenus (Cahors-Villefranche et Figeac-Saint-Céré) et les villages ne sont reliés entre eux que par des chemins médiocres. De ce fait, les principales voies commerciales restent ainsi les rivières Dordogne et Lot. La majorité des habitants sont métayers ou journaliers³. L'agriculture est dominée par les céréales, puis le seigle dans le nord-est, le froment dans les Causses, la châtaigne dans le Ségala et la pomme de terre un peu partout pour lutter contre la disette. Le tabac rapporte beaucoup mais sa culture dépend d'autorisations administratives ; la vigne se rencontre surtout dans la vallée du Lot autour de Cahors. Dans ces conditions, l'élevage des bovins est

(1) Groupe d'études géographiques du Lot, *Atlas géographique du Lot*. Cahors, Conseil général du Lot, 1996, p. 16.

(2) L. Saint-Marty, *Histoire populaire du Quercy. Des origines à 1800*. Cahors, Quercy-Recherche, 1920. Rééd. 1980.

(3) La statistique de 1855 signale 15 % de domestiques et journaliers, 50 % de propriétaires travaillant pour autrui et 35 % de propriétaires exploitants. Pour le tableau économique du département, cf. Jean Lartigaut, *Histoire du Quercy. op. cit.* qui reprend les analyses d'Étienne Baux, *Agriculture et vie rurale en Quercy au XIX^e siècle, 1789-1914*. Cahors, Archives du Lot, 1982.

une nécessité pour fournir des bêtes de trait ; le mouton constitue un élevage commercial pour le lait et la laine.

Les progrès économiques viennent d'abord des axes de communications avec la création de 20 routes départementales empierrées entre 1819 et 1848, l'aménagement de l'axe fluvial pour transporter le charbon et le fer de Decazeville. L'arrivée du chemin de fer vers 1850 ne modifie le paysage qu'à partir de 1880. Ainsi, le chef-lieu Cahors reste longtemps un cul-de-sac. L'évolution des moyens de transport désenclave peu à peu le département et lui permet d'exporter ses produits. Entre 1850 et 1880, c'est l'apogée économique du département avec la fin de l'obsession de la disette et l'apparition d'une économie de marché (développement de la vigne qui profite de la crise de l'oïdium du Languedoc, exportation du vin vers le Massif central, le Bordelais et Paris, changement dans l'élevage qui s'oriente vers la boucherie et l'exportation des ovins vers Toulouse et Paris). Cet apogée est suivi, après 1880, de vingt années noires : vers 1877-1879, la crise du phylloxéra détruit tout le vignoble, en 1890, l'attaque du mildiou ravage les pieds de vigne survivants ; le département subit la concurrence du vin d'Algérie et les paysans abandonnent la viticulture et retournent à l'élevage. Vers 1900, une lente remontée s'amorce mais, malgré le retour partiel de l'aisance, un fort exode rural vide régulièrement le département de ses éléments les plus actifs.

À côté de l'agriculture, l'industrie est pratiquement inexistante. Freinée par l'isolement du pays et l'absence de voies de communication, elle se compose d'une foule de petits artisans urbains dispersés dans des petits ateliers travaillant pour les besoins locaux et employant peu de main-d'œuvre. En 1831, Delpon¹ signale trois usines de fonte de minerai de fer à Bourzoles, près de Souillac, à La Catalane de la Butte et La Catalane de Péchaurié, commune de Goujounac dans le canton de Catus, deux fabriques de cuivre à Lherm et Saint-Céré, des tuileries à Marbot, des carrières de pierre et de marbre, des papeteries et des tanneries sur le déclin. En revanche, les minoteries et le textile, florissant avant la Révolution, ont disparu. Même à Cahors, qui se développe en raison de sa fonction administrative, le noyau industriel qui profite de l'implantation de la gare « reste modeste ... [et] ne tire même pas la ville de la somnolence économique »².

Conséquence ou cause de la situation économique, la démographie du département connaît une chute continue jusque vers 1954 : de 414 100 habitants à la veille de la Révolution, la population tombe à 296 500 en 1867 et 216 600 en 1906³ et 154 750 habitants en 1946⁴. L'économie manque donc des bras qui pourraient lui permettre de se développer.

Dans ce département, que le préfet de 1815 assimile à une colonie, l'instruction reste longtemps à la traîne. En 1833, l'enquête de Lorrain la place au 71^e rang avec une personne scolarisée sur 56 habitants, contre 1 sur 8 dans le Bas-Rhin. Si la situation s'améliore progressivement par la suite (en 1850, 39 % des garçons de 5 à 15 ans sont scolarisés et 38 % des filles, en 1896, 97 % des garçons et 83 % des filles), l'instruction primaire reste néanmoins médiocre par comparaison avec le reste du pays, d'autant que, dans les

(1) Jacques-Antoine Delpon, *Statistique du département du Lot*. Cahors, Bachelier, 1831. 2 vol. Réédité par Quercy-Recherche (Cahors) en 1979.

(2) *Atlas géographique*, *op. cit.*, p. 59.

(3) Les chiffres sont fournis par Émile Rey, *L'Agriculture progressive dans le Lot : étude agrologique des principaux terrains du département*. Cahors, J. Girma, 1908, p. 100.

(4) *Atlas géographique*, *op. cit.*, p. 53. En 2003, la population du département est 160 200 habitants.

campagnes, l'occitan demeure la langue vernaculaire. La culture française est réservée à une petite élite qui fréquente les établissements secondaires d'un niveau comparable au reste de la France¹.

Dans l'entre-deux-guerres, le tableau ne change guère : le déclin démographique se poursuit, la part des ruraux reste dominante et suit ainsi l'évolution inverse de la France (en 1931, année du basculement où sur le plan national la population urbaine prend le dessus sur la population rurale, cette dernière compose encore 83 % de la population lotoise ; ils sont encore 80 % en 1946²), le tissu urbain ne s'étoffe guère, aucune industrialisation n'est perceptible. Mais, pour échapper à un destin peu prometteur, de nombreux Lotois voient dans l'instruction une planche de salut qui est aussi souvent un passeport pour l'immigration : il faut mieux se former pour pouvoir travailler ailleurs.

Cette période démontre surtout l'impossibilité de l'agriculture, secteur essentiel de l'économie locale, à s'adapter. L'extrême division de la propriété qui caractérisait le XIX^e siècle, se maintient même au-delà de la Seconde Guerre mondiale. Tout le fonctionnement du secteur agricole semble appartenir à un autre temps (faible rentabilité des terres, insuffisance des capitaux pour procéder à des modernisations, organisation archaïque du marché avec présence de nombreux intermédiaires). Symbole de cette vieille France, le Madère des *Trente Glorieuses* de Jean Fourastié est le village lotois de Douelle.

Dans ce contexte conservateur peu attiré par les nouveautés, il reste difficile de trouver des voix favorables au progrès et à l'ouverture. Pourtant, certaines personnalités au destin national comme Anatole de Monzie et Louis-Jean Malvy vont s'y atteler en tentant notamment de promouvoir l'enseignement agricole. Mais cette politique n'échappe pas toujours à la tentation du clientélisme politique et certaines initiatives ne reposent pas sur de simples arguments économiques ou pédagogiques.

PÉRIODISATION ET NATURE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS LE LOT

Les rythmes de l'historiographie établie, scandées par les dispositions législatives et réglementaires prises à l'échelon central, ne se répercutent pas nécessairement sur le plan local en dépit de l'implication permanente et de plus en plus pressante au fil du temps des instances gouvernementales. Le Lot, à l'écart des grandes évolutions économiques et enfermé dans son univers hérité de l'Ancien régime, risquait d'échapper à l'évolution nationale bien plus que certains autres départements. Aussi, avant d'aborder l'examen du développement de son enseignement technique, il est sans doute pertinent d'établir une périodisation en s'appuyant sur les dates de créations, la longévité des établissements, les effectifs scolaires et la nature même des divers enseignements répertoriés à partir de données statistiques résumées dans les tableaux ci-dessous. Cette entreprise n'est pas sans danger car les renseignements fournis par les archives sont loin d'être complets. Les séries continues de données sont rares et des sources d'origine différente peuvent se contredire. Les dates de création et de suppression des établissements ne sont pas toujours assurées. Les chiffres des effectifs ne concernent pas toutes les écoles. Elles ne peuvent donner qu'un ordre de grandeur et une tendance. L'absence de chiffres pour une école fortement fréquentée peut cependant

(1) Jean Lartigaut, *Histoire du Quercy*, *op. cit.*

(2) *Ibid.*

enlever toute pertinence aux séquences ainsi établies. En dépit de toutes ces incertitudes, les informations rassemblées sur les tableaux suivants devraient permettre de donner un aperçu de l'évolution globale de cet enseignement dans le département du Lot. Par commodité, les données ont été réparties entre les trois périodes majeures de l'histoire politique nationale.

Tableau 1 – Statistique des créations par période

Nature	1800-1870	1871-1918	1919-1940	Totaux
Total en nombre	16	22	60	98
Pourcentage	16,3	22,5	61,2	100
Moyenne annuelle de créations	0,24	0,47	2,86	0,72

Le premier tableau montre une évolution classique. Durant la période la plus longue, celle des débuts, le nombre de créations d'écoles est le plus faible. En revanche, les 22 années de l'entre-deux-guerres totalisent à elles seules 61 % des créations d'écoles. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de la Corrèze, département soumis dans un volume précédent au même traitement statistique¹, on rencontre des chiffres presque comparables : 19,5 % pour 1800-1870, 25,3 % pour 1871 et 1918 et 55,2 % pour 1919-1940. L'écart entre les deux premières périodes est de même grandeur. Le poids plus fort de l'entre-deux-guerres s'explique dans le Lot par la multiplication des cours postsecondaires agricoles presque inexistantes en Corrèze. Par ailleurs, un regard sur le tableau chronologique figurant en annexe révèle qu'il existe des périodes plus propices que d'autres aux créations d'écoles, 1817-1819 ou 1883-1888 par exemple qui représentent respectivement 7 créations sur 16 et 9 sur 22.

On peut corriger ces chiffres par la prise en compte d'un autre indicateur, à savoir celui de la longévité des établissements. En effet, à côté de cours éphémères dont la durée de vie n'atteint même pas une année complète, d'autres institutions comptent plusieurs décennies de fonctionnement. Les trois tableaux suivants signalent, pour chaque année, le nombre d'écoles en activité pour chacune des trois périodes.

Tableau 2 – Nombre d'écoles en activité, 1800-1870

Années	Écoles	Années	Écoles
1817	1	1829-1832	1
1818-1822	5	1833-1837	2
1823	2	1838-1847	3
1824	1	1848	2
1825	2	1849-1868	3
1826	3	1869-1870	4
1827-1828	2		

(1) Gérard Bodé et Hubert Vènes, *Les Établissements d'enseignement technique en France, 1789-1940. Tome 1 : La Corrèze, op. cit.*, p. 9.

Tableau 3 – Nombre d'écoles en activité, 1871-1918

Années	Écoles	Années	Écoles
1871-1876	5	1893	14
1877-1878	6	1894-1896	13
1879	8	1897-1898	12
1880-1882	7	1899-1901	11
1883	8	1902	10
1884	9	1903	9
1885	10	1904-1911	10
1886	11	1912-1913	11
1887	13	1914	10
1888-1889	14	1915-1917	9
1890-1892	15	1918	8

Tableau 4 – Nombre d'écoles en activité, 1919-1940

Années	Écoles	Années	Écoles
1919	8	1931	34
1920	9	1932	30
1921	11	1933	28
1922-1923	18	1934	30
1924	19	1935	25
1925-1926	21	1936-1937	24
1927	25	1938	27
1928	29	1939	28
1929	33	1940	9
1930	32		

À la différence de la situation corrézienne déjà citée, ces tableaux ne permettent pas de déceler des paliers successifs susceptibles de compléter et de corriger les impressions laissées par l'examen des seules créations. La seule accélération évidente dans l'activité des écoles d'enseignement technique se rencontre en 1922-1923. Pour le reste de la période, on note plutôt une lente et constante progression des écoles en activité. Le palier du Second Empire, bien visible en Corrèze et noté ailleurs par des études portant sur d'autres départements¹, est absent dans le Lot. L'accélération de 1922 quand le nombre des écoles

(1) C'est notamment le cas pour le Haut-Rhin et la Loire-Inférieure, comme l'avaient déjà, en leur temps, remarqué Raymond Oberlé et Marc Suteau. Cf. Raymond Oberlé, *L'Enseignement à Mulhouse de 1798 à 1870*. Strasbourg, Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, 1961 ; Marc Suteau, *Une Ville et ses écoles. Nantes, 1830-1940*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

dépasse les 15 unités (pour atteindre voire dépasser les 30 unités en 1931-1932 et 1934) peut ici encore s'expliquer par la pérennité des cours postsecondaires agricoles.

Le dernier indicateur utilisable pour équilibrer les impressions laissées par les précédents et pour tenter de saisir l'importance réelle des diverses écoles est celui des effectifs. Il se révèle néanmoins d'un emploi malaisé car, comme on l'a déjà précisé, il n'existe pas, durant toute la période, de série continue. Pour divers cours et écoles, aucun renseignement sur les élèves n'a été trouvé. Pour d'autres, en revanche (comme les écoles primaires supérieures), en dépit de lacunes périodiques, la tendance générale est assez bien documentée.

Tableau 5 – Effectifs annuels pour la période 1828-1870

1818	1819	1820	1821	1822	1823	1844	1845	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855
16	27	20	77	67	22	36	30	11	22	33	33	32	32	32

1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870
48	32	34	35	35	34	34	33	33	35	33	34	32	32	32

Tableau 6 – Effectifs annuels pour la période 1871-1918

1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880
32	32	32	32	32	32	32	32	32	42

1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890
75	170	72	32	32	187	32	49	50	62

1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
32	32	32	62	32	84	32	32	32	67

1901	1904	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918
32	96	41	108	254	328	245	253	192	185

Tableau 7 – Effectifs annuels pour la période 1918-1940

1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
138	104	61	186	266	239	113	103	109	452	620

1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
385	549	507	385	444	487	251	309	407	788	137

Tableau 8 – Totaux des effectifs et moyenne annuelle

Période	Effectifs totaux	Moyenne annuelle
1817-1870	976	18,1
1871-1918	3 222	67,1
1919-1940	7 073	321,5

N'ont pas été pris en compte dans ces tableaux, pour la période 1871-1918, les effectifs des conférences itinérantes de la chaire départementale et de la chaire spéciale d'agriculture, soit 9 411 élèves, dont les chiffres n'existent que pour quelques années (1904-1905 pour la chaire départementale et 1910-1914 pour la chaire spéciale de Figeac). Si l'on incluait ces chiffres, le tableau 8 comprendrait pour 1871-1918 12 633 élèves, soit 233 par an. La nature même de ces conférences itinérantes, sans cursus ni continuité, empêche de les placer au même rang que les écoles ou cours structurés.

Les lacunes de la documentation exigent ainsi une interprétation prudente de ces chiffres. Certaines hausses ponctuelles, comme en 1882 et 1887, s'expliquent par la présence du chiffre des effectifs des écoles primaires supérieures pour ces deux seules années. Par ailleurs, pendant longtemps, le seul chiffre disponible correspond aux effectifs d'un seul établissement, à savoir la ferme-école du Montat. Sur l'ensemble de la période, on constate une certaine constance de la fréquentation moyenne jusqu'en 1912, puis une hausse assez importante à partir de 1928. En dépit de la fragilité de leur interprétation, ces chiffres confortent le grand tournant de l'entre-deux-guerres. Ils révèlent néanmoins que le mouvement était déjà amorcé vers 1912. L'entre-deux-guerres, avec plus de 321 élèves scolarisés par an dans les divers cours et écoles dont le chiffre des effectifs a été mentionné marque ainsi le véritable démarrage de l'enseignement technique dans le Lot. Ici encore, le rôle des cours postsecondaires agricoles doit être noté, mais par la faiblesse de leurs effectifs, on constate qu'ils ne sont pas les seuls facteurs de cette croissance. Les sections techniques des écoles primaires supérieures y contribuent aussi.

En second lieu, il convient aussi de déterminer quels sont les secteurs dominants de cet enseignement technique dans un département à dominante rurale. Si l'on répartit les divers établissements en fonction de leur finalité principale (industrielle, commerciale, dessin, agricole et vétérinaire, ménagère, enseignement intermédiaire et artisanat rural) on aboutit aux résultats suivants :

Tableau 9 – Statistique des créations par période et par type d'établissements

Nature	1800-1870	1871-1918	1919-1940	Totaux	
				Nombre	%
Industriel	1	-	1	2	2,0
Commercial	-	2	1	3	3,1
Dessin	6	-	-	6	6,2
Agricole et vétérinaire	5	7	49	61	62,2
Ménager	1	1	2	4	4,1
EPS - Secondaire spécial	3	12	2	17	17,3
Artisanat rural	-	-	5	5	5,1
Total en nombre	16	22	60	98	
Pourcentage	16,3	22,5	61,2	100	
Moyenne annuelle	0,24	0,47	2,86	0,72	

Tableau 10 – Répartition des créations par grands secteurs d'enseignement

Enseignements	Nombre	Pourcentage
Industriel et commercial	11	11,3
Agricole	66	67,3
Ménager	4	4,1
EPS - Secondaire spécial	17	17,3
	98	100 %

L'importance de l'enseignement agricole est indéniable. Elle serait encore plus forte si on y rattachait les sections agricoles des écoles primaires supérieures, ces sections constituant souvent la seule branche professionnelle de toute l'école. En rapprochant, par ailleurs, les enseignements industriel, commercial et dessin sous une même rubrique « Industriel et commercial », d'une part, et agricole-vétérinaire avec l'artisanat rural sous la rubrique « Agricole », comme le montre le tableau 10, la prééminence de l'enseignement agricole est encore plus marquante puisque plus de 67 % des écoles sont des établissements d'enseignement agricole. *A priori*, si l'on tient compte de la structure économique du département cela ne semble pas surprenant. Une comparaison avec la Corrèze voisine, autre département fortement agricole, mais qui ne totalise que 38 % d'écoles agricoles, montre cependant – même s'il est vrai que la structure économique n'est pas entièrement similaire car il existait bien quelques industries autour de Brive et de Tulle – que le lien entre la structure économique et l'enseignement technique prodigué n'est pas toujours simple. D'autres paramètres, tels que l'activisme des élites locales, peuvent jouer en faveur d'un enseignement qui ne paraît pas seulement répondre aux éventuelles demandes des populations locales.

On constate ainsi, avec toutes les réserves qu'imposent les lacunes des sources, que l'enseignement technique lotois naît sous la Restauration, végète jusqu'à l'entre-deux-guerres et qu'il est dominé par la branche agricole. Le département connaît un rythme différent, non seulement de celui du pays, mais aussi de son voisin immédiat du Nord. Il convient maintenant d'analyser de plus près cet enseignement pour chacune des trois périodes.

LA DIFFICILE NAISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS LE LOT (1789-1870)

À l'exception d'un projet sans suite d'école vétérinaire, initié par Murat, alors gouverneur de Paris en 1804, en faveur de sa ville natale de Cahors, aucun établissement d'enseignement technique, tant commercial et industriel qu'agricole et vétérinaire, n'a pu être recensé avant la Restauration. Dans le Lot, jusqu'en 1870, cet enseignement se caractérise par une naissance originale, par le biais des écoles de dessin linéaire, par les difficultés d'instauration d'un enseignement intermédiaire et par une relative timidité de l'enseignement agricole.

Le dessin linéaire berceau de l'enseignement technique lotois

En 1817 et 1818, cinq cours ou écoles de dessin linéaire sont fondés à Figeac, Cahors, Gourdon, Gramat et Souillac. *A priori*, l'apparition de ces cours ne saurait étonner. La période de la Restauration a connu de nombreuses créations de cours plus ou moins éphémères en faveur des ouvriers dans tout le pays¹. La plupart de ces cours étaient cependant des créations postérieures à celles du Lot, vers 1820-1828, et se situaient dans la mouvance de l'action du baron Dupin qui avait fondé en 1819 un premier cours gratuit pour ouvriers au Conservatoire des arts et métiers à Paris et qui, par l'intermédiaire d'une circulaire du ministre de l'Intérieur de novembre 1826 avait favorisé le développement d'institutions analogues en province.

Or, les créations lotoises témoignent plutôt de la vogue que connaît l'enseignement mutuel déferlant sur le pays à partir de 1816². Sous l'impulsion de la *Société pour l'instruction élémentaire*, créée à Paris en 1815, et des sections locales qui s'implantent dans les départements, de nombreuses écoles mutuelles s'établissent dans toutes les régions, notamment dans le Sud-Ouest, en Gironde, dans la Haute-Vienne, le Tarn-et-Garonne, etc³. Au cours des années 1818 et 1819, une quinzaine de ces écoles est dénombrée dans le département du Lot à Belaye, Cahors, Cajarc, Catus, Figeac, Gignac, Gourdon, Gramat, Issendolus, Mercuès, Saint-Céré et Souillac. À l'exception de Cahors et de Souillac qui accueillent aussi des filles, toutes ces écoles mutuelles sont exclusivement masculines. La plupart d'entre elles se limitent à l'instruction élémentaire du lire, écrire, compter sauf les cinq écoles citées ci-dessus qui incluent le dessin linéaire dans leur cursus.

On fait généralement remonter l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles mutuelles à l'expérience tentée à Libourne par l'instituteur Fréjacques dans

(1) Gérard Bodé, « Développement local, partenariat et alternance au XIX^e siècle : les cours industriels pour ouvriers et artisans », in : François Cardi, André Chambon (dir.), *Métamorphoses de la formation. Alternance, partenariat et développement local*. Paris, L'Harmattan, 1997, p. 53-74 ; Gérard Bodé, « La naissance de l'enseignement technique provincial : étude de cas pour Metz et Nancy (1815-1870) », in : André Grelon, Françoise Birck (dir.), *Des Ingénieurs pour la Lorraine, XIX^e-XX^e siècles*. Metz, Serpenoise, 1998, p. 71-91.

(2) François Jacquet-Francillon, *Naissance de l'école du peuple, 1815-1870*. Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1995, p. 58-67.

(3) Voir la thèse de Robert-Raymond Tronchot, *L'Enseignement mutuel en France de 1815 à 1833*. Lille : Atelier de reproduction des thèses, 1973, tome 1, p. 454-455 et tome 2, p. 618-635 qui donne la liste des écoles ouvertes en province.

l'établissement fondé par le duc Decazes¹, ministre de l'Intérieur, et dont le succès amènera le ministre, par sa circulaire du 8 août 1819², à préconiser par la suite l'ouverture de cours similaires dans chaque département et notamment en adoptant la méthode et la pédagogie élaborées par Francœur³. L'expérience libournaise est généralement datée de 1818. Or, les sources lotoises affirment que l'école de Figeac fonctionnait dès le mois de juillet 1817. L'école de Cahors ouvre en janvier 1818, celle de Gourdon en novembre 1818, celle de Gramat et l'école de garçons de Souillac au cours de l'année 1818. La dernière école, l'école de filles de Souillac date de l'année 1819. Les sources locales ne citent à aucun moment l'école de Libourne. Dans les rapports postérieurs des années 1819 à 1822, elles évoquent néanmoins la méthode Francœur dont trois manuels auraient été envoyés en même temps que la circulaire de Decazes pour les instituteurs de Cajarc, Figeac et Saint-Céré. Mais aucun instituteur n'a cependant reçu l'exemplaire qui lui était destiné, les sous-préfets ayant conservé ces ouvrages dans leurs dossiers administratifs, s'il faut en croire le témoignage de l'instituteur de Figeac⁴. Quoiqu'il en soit d'une éventuelle filiation avec Libourne, toutes les écoles lotoises semblent antérieures à l'action ministérielle. Presque toutes précèdent l'école de Liancourt considérée comme la première école mutuelle de dessin linéaire fondée selon les vœux de Decazes⁵. Pour ses débuts dans un enseignement technique à caractère industriel et commercial, le département du Lot n'est pas en retard mais anticipe même les initiatives officielles.

La rareté des sources ne permet pas de connaître les motivations de ces fondations. On constate simplement que dès le départ, les édiles municipaux soutiennent, voire impulsent ces innovations. La première école est fondée à Figeac par un instituteur qui avait déjà créé l'école mutuelle. Il est soutenu dans son initiative par la mairie et son école a le statut d'école élémentaire municipale. Il en va de même à Cahors où l'instituteur, créateur de l'école mutuelle modèle et normale, est à l'origine de l'introduction du dessin linéaire dans son cours. Toutes les autres écoles lotoises s'alignent sur ce schéma et les mairies participent financièrement au fonctionnement de ces cours dont les objectifs paraissent évidents. Pour Figeac, un rapport du sous-préfet met en avant l'utilité de ces cours pour les jeunes gens se destinant aux arts mécaniques⁶. Le dessin linéaire a bien été instauré dans les écoles élémentaires mutuelles en raison de ses finalités professionnelles.

Mais ces écoles ne connaissent qu'une vie très brève. Seule Figeac se maintient jusqu'en 1828. Les autres écoles disparaissent en 1822 ou 1823. Leur échec est imputé aux problèmes de matériel. Faute de fournitures adaptées, faute même du fameux manuel de Francœur, il était impossible de délivrer un enseignement correct malgré les bons résultats obtenus chez certains élèves. En 1825, cette première amorce d'enseignement technique semble donc bien compromise. L'école de Figeac ne survit qu'en associant le collège communal à son enseignement et en délivrant un cours de topographie. Une circulaire du ministre de l'Intérieur du 11 décembre 1825 sollicitant les préfets et les maires pour ouvrir des

(1) Ferdinand Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire. 1^{re} partie*. Paris, Hachette, 1887, vol. 1, article Dessin, 692-693 ; Renaud d'Enfert, *L'Enseignement du dessin en France. Figure humaine et dessin géométrique (1750-1850)*. Paris, Belin, 2003, p. 109-116.

(2) Renaud d'Enfert, *L'Enseignement du dessin en France, op.cit.*, p. 109-116. Un exemplaire de la circulaire est conservé aux AD du Lot, 1 T 38.

(3) Ferdinand Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire. op. cit.*, article Francœur, 1099-1100.

(4) Lettre de l'instituteur Marie au sous-préfet de Figeac dans laquelle il « remercie » le sous-préfet de lui avoir « prêté » cet ouvrage, 13 septembre 1819, AD Lot 1 T 39.

(5) Renaud d'Enfert, *L'Enseignement du dessin en France, op.cit.*, p. 109.

(6) AD Lot 1 T 38, lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Figeac au préfet, 27 août 1819.

cours de géométrie et de mécanique appliquée va faire renaître cet enseignement technique mort-né. Cette circulaire prend le relais des expériences du baron Dupin. Il ne s'agit plus cette fois-ci de prodiguer un enseignement de dessin linéaire à des élèves scolarisés mais d'ouvrir des cours du soir en faveur d'ouvriers ou d'apprentis déjà engagés dans le monde du travail.

Cette circulaire donne naissance à deux projets à Cahors. Le premier émane d'un professeur de physique du collège, Pontus, répondant aux demandes pressantes du préfet mis en demeure par le ministre. La mairie accepte de s'engager financièrement. Il est précisé que ce cours devait poursuivre l'action de l'école de dessin linéaire. Néanmoins, faute d'autorisation de l'administration de l'Instruction publique, le cours n'est jamais ouvert. Les raisons de ce refus ne sont pas argumentées. Il paraît assez étonnant si l'on songe que l'impulsion première émane des pouvoirs centraux. À moins qu'il ne s'agisse que d'un refus provisoire pour non respect des règles et que le second projet cadurcien, celui d'« école gratuite de dessin appliquée aux arts industriels » déposé par un certain Pons auprès du préfet en juillet 1826, ne soit le même. Les sources ne donnent aucun renseignement sur ce Pons¹ si ce n'est qu'il entend suivre l'exemple d'autres villes du Midi qui ont accordé leur protection « aux arts et aux industries ». Cette école, ouverte au cours de l'année 1826, connaît une existence durable puisqu'elle est signalée au moins jusqu'en 1901. En 1880, elle est qualifiée d'« école professionnelle » lors de la grande enquête nationale qui précède la promulgation de la loi sur les écoles manuelles d'apprentissage. On ne sait pas grand-chose de l'enseignement prodigué. Un courrier d'un professeur de 1856 mentionne cependant comme matières enseignées, la géométrie pratique, la mécanique, la coupe des bois, la taille des pierres, l'architecture, la plastique, la sculpture, la figure, l'ornement, la perspective et le paysage.

Le dessin linéaire apparaît ainsi comme le berceau d'un enseignement technique à caractère industriel et commercial dans le Lot, pour reprendre la terminologie ultérieure fixée notamment par le projet Dubief de 1905 et par la loi Astier de 1919. Mais en ce début du XIX^e siècle, la nature des cours est encore bien différente des écoles professionnelles postérieures. À la différence du modèle que les écoles d'arts et métiers vont imposer à partir des années 1850, on n'y trouve aucun atelier. Il s'agit donc d'un enseignement essentiellement théorique, même s'il est vrai que dans les cours de dessin linéaire, les élèves s'exercent effectivement au tracé du dessin. Les matières enseignées à l'école de dessin de Cahors ne prétendent pas non plus être adaptées à des professions déterminées mais se limitent à des notions générales utilisables dans l'exercice de n'importe quel métier mais que l'enseignement usuel, primaire dans ce cas précis, ne délivre pas. La finalité professionnelle est pourtant bien affirmée, autant dans les cours de dessin linéaire qu'à l'école de dessin de 1826. La filiation entre ces deux types d'établissement est également affirmée par les contemporains. Le dessin linéaire de l'époque reposait d'ailleurs principalement sur la géométrie descriptive² et, dans cette optique, les cours de type Dupin apparaissent bien comme les continuateurs des écoles mutuelles avec enseignement du dessin linéaire.

Néanmoins, en dépit de la longévité de l'école de dessin, les premières initiatives lotoises dans ce domaine ne mènent à rien. La création de cet enseignement semble

(1) On peut émettre l'hypothèse que Pontus soit une forme latinisée de Pons ou encore que l'une des deux mentions de ce nom soit une orthographe erronée. Dans l'état actuel de la documentation, il est impossible de préciser s'il s'agit de deux projets distincts déposés par deux personnes différentes ou d'un seul et même projet, provisoirement refusé car ne remplissant pas toutes les conditions requises (ce qui arrive fréquemment) avant d'être modifié puis accepté.

(2) Renaud d'Enfert, *L'Enseignement du dessin en France*, op.cit.

résulter d'une combinaison de volontés locales et de sollicitations ministérielles, combinaison assez fréquente en ces premières années du XIX^e siècle. Quoique soutenu par une partie des élites municipales, il ne semble cependant pas avoir rencontré l'adhésion des populations visées, à la différence d'expériences menées dans d'autres départements¹.

Les difficultés de l'enseignement intermédiaire

Dans de nombreux départements français, l'enseignement technique doit souvent sa naissance à l'instauration des écoles primaires supérieures dont les finalités sont complexes. L'article 10 de la loi du 28 juin 1833 les destinait aux enfants se préparant aux professions commerciales et industrielles. Dans la logique des ordres d'enseignement, elles sont ainsi conçues comme des écoles en faveur de la classe moyenne. Tout comme dans les cours de la Restauration, il ne s'agit pas d'une formation professionnelle au sens étroit du terme mais d'établissements chargés de diffuser une culture utile à ces classes moyennes, culture qu'elles ne trouvent pas dans les collèges humanistes classiques². Dans la plupart des villes françaises, l'ouverture des écoles primaires supérieures, à partir de 1834, s'accompagne souvent d'une réorganisation des institutions scolaires municipales avec la mise en place de réseaux municipaux allant des salles d'asiles vers des écoles spécialisées, comme les écoles de dessin.

Le Lot ne semble pas avoir participé au mouvement impulsé par Guizot. Seules deux écoles primaires supérieures voient le jour à Figeac vers 1838 et à Cahors vers 1844. Les deux établissements sont très mal documentés, tant dans les archives locales que dans les archives nationales. On ignore même avec précision leurs dates de fondation et de fermeture. L'école de Figeac est mentionnée entre 1838 et 1847. Dès 1845, elle est signalée comme étant « en déclin » dans un rapport d'inspection. L'école de Cahors apparaît dans les *Annuaire départementaux* en 1844. Elle y figure jusqu'en 1896, quoique les listes ministérielles conservées aux Archives nationales ne la mentionnent plus à partir de 1886. Les deux établissements sont annexés à l'enseignement secondaire, respectivement au collège communal de Figeac et au lycée de Cahors. Aucune précision n'est donnée sur le contenu de leur enseignement. À Figeac, l'enseignement d'une durée de trois ans est considéré comme « étroit et peu solide » par un rapport d'inspection du 10 mai 1845.

Ultérieurement, sous le Second Empire, l'enseignement secondaire spécial organisé par Victor Duruy dans un esprit similaire³ mais rattaché à l'enseignement secondaire et non plus à l'enseignement primaire, ne laisse guère plus de trace dans le département. Il n'est mentionné qu'au seul collège de Figeac entre 1869 à 1898 par les *Annuaire départementaux*. En revanche, aucun enseignement de ce type n'est signalé pour le lycée de Cahors avant 1871.

Ces écoles intermédiaires, écoles primaires supérieures de la Monarchie de Juillet et enseignement secondaire spécial du Second Empire, n'ont donc pas obtenu dans le département du Lot de développement notable. En l'absence de toute donnée, il est

(1) Gérard Bodé, « Développement local, partenariat et alternance au XIX^e siècle : les cours industriels pour ouvriers et artisans », *op. cit.*

(2) Jean-Michel Chapoulie, « L'enseignement primaire supérieur de la loi Guizot aux écoles de la III^e République », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXVI, juillet-septembre 1989, p. 413-437.

(3) Charles Rodney Day, « Technical and professional education in France : the rise and fall of l'enseignement secondaire spécial, 1865-1902 ». In : *Journal of Social history*, t. VI, n° 2 (1972-1973), pp. 177-201.

impossible de déterminer dans quelle mesure elles ont pu délivrer un enseignement à caractère professionnel selon l'esprit des textes de Guizot et de Duruy. Le département semble donc avoir manqué ce rendez-vous qui, dans d'autres régions, s'est révélé fondamental pour l'établissement de formations à finalité professionnelle.

Vitalité et pesanteurs de l'enseignement agricole

Ce département essentiellement agricole pouvait trouver plus d'intérêt à s'investir dans un enseignement agricole que dans des enseignements à destination du monde industriel, commercial ou artisanal. Mais son retard par rapport au reste du pays¹, y compris dans le domaine agronomique, l'amena à n'installer son enseignement agricole qu'avec lenteur et timidité. Pourtant, dès la Restauration, un certain nombre d'esprits éclairés tentèrent de donner plus d'ampleur à cette formation.

La première mention de cours agricole date de 1819 quand le préfet Ch. de Chamisso signale l'existence d'une société savante qui propose un cours mensuel par correspondance organisé depuis Paris avec pour objectif de « contribuer à répandre la pratique des bonnes méthodes de cultures ». Toujours en 1819, le Lotois Jacques-Antoine Delpon, futur auteur de la *Statistique du département du Lot* de 1831, est nommé correspondant du Conseil d'agriculture auprès du ministre de l'Intérieur. Il a été choisi parmi « les propriétaires qui se livrent, avec le plus de zèle et d'intelligence, aux travaux agricoles ». Sa mission de correspondant consiste à affecter une propriété de « 25 à 30 hectares au moins, à la formation d'une ferme d'expériences et d'amélioration où la culture sera dirigée par les règles des meilleures méthodes, en y appliquant les instruments aratoires les plus parfaits »². À travers la correspondance qu'il entretient avec le Conseil d'agriculture, Delpon s'estime investi de la charge d'établir les besoins et les ressources du département, de devenir en quelque sorte le premier relais local d'une politique de modernisation et de développement de l'agriculture émanant des instances gouvernementales. Son action ne semble néanmoins pas avoir porté de fruits.

En 1819 encore, une tentative d'éducation des bergers est organisée dans certaines communes du département par l'intermédiaire des maires. Le préfet est, en effet, chargé par le Gouvernement d'avertir les propriétaires qu'ils peuvent déposer auprès de ses services leurs demandes d'admission d'élèves-bergers dans les bergeries de l'État, à titre gratuit. L'objectif est de remédier au retard de l'amélioration des bêtes à laine dans le Lot, retard imputé « à la malpropreté des étables, l'ignorance absolue des bergers, la maigreur des pâturages et le défaut de fourrages »³. Le projet ne semble cependant pas avoir eu de suite.

L'éducation agricole se diffuse aussi par l'intermédiaire des sociétés d'agriculture qui se créent dans le département à cette époque : Cahors, le 2 novembre 1819, Gourdon, le 26 novembre 1819, Figeac, le 8 décembre 1819⁴. Ces sociétés répercutent les divers projets qui voient le jour. Ainsi, à Gourdon, il est demandé de s'abonner au cours agricole par correspondance. On y propose aussi des prix : en 1821, 100 francs pour le propriétaire qui aura cultivé le plus de prairies artificielles proportionnellement à son domaine ou trois prix de 50 francs pour les propriétaires des plus belles brebis et des plus beaux béliers

(1) AD Lot 7 M 28, rapport du sous-préfet de Figeac au préfet du Lot, 18 novembre 1848.

(2) *Recueil des actes de la préfecture*, année 1819.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

présentés aux foires de Gramat, Gourdon et Martel. À Figeac, le règlement de la société prescrit à chaque membre l'obligation d'apporter au moins « le tribut d'une expérience ou d'une observation dans le courant de chaque année »¹.

Ces débuts de la Restauration constituent ainsi, comme dans l'enseignement industriel et commercial, une période faste où le département, par le biais de ses élites, semble s'ouvrir à l'évolution des sciences et au monde. Mais, à la différence de la branche industrielle, les efforts ne se concrétisent pas ici. Les bonnes volontés éparses et l'action des sociétés d'agriculture ne débouchent sur aucune fondation de cours ou d'école d'agriculture. Cette situation n'est cependant pas exceptionnelle pour cette époque. À travers toute la France, les expériences d'enseignement agricole sont rares et éparses avant la monarchie de Juillet².

Il faudra attendre la monarchie de Juillet et les impulsions des pouvoirs publics pour que l'enseignement agricole se dote de sa première structure, à savoir, un cours intitulé « Éléments d'histoire naturelle appliquée à l'agriculture et aux arts » qui débute en 1833 à l'école normale d'instituteurs de Cahors nouvellement fondée. Ce cours théorique, qui ne porte pas encore le titre de « chaire d'agriculture », est antérieur à la circulaire du ministère de l'Instruction publique du 18 août 1838³. Il précède aussi les expériences similaires de Bordeaux en 1836 ou de l'école normale de Barcelonnette, dans les Basses-Alpes, en 1837. L'initiative de ce cours, quoiqu'inspirée de la politique nationale, doit sans doute être cherchée sur le plan local, probablement auprès du directeur de l'école normale. Il se maintient au moins jusqu'en 1843 sous diverses formes : comme cours d'arpentage de 1835 à 1837, puis comme un cours d'arboriculture, de 1837 à 1843. Il n'est pas destiné aux agriculteurs ou aux futurs agriculteurs mais, à partir de leur deuxième année, aux élèves-maîtres, futurs instituteurs ruraux. L'enseignement prodigué n'est pas connu mais il doit ressembler à celui des autres écoles normales de l'époque. Il ne s'agit pas d'un enseignement à finalité professionnelle mais d'un élément de la formation des instituteurs. Il faut aussi remarquer qu'ici encore, le département du Lot n'accumule pas de retard puisqu'il réagit dès les premières directives ministérielles et anticipe même largement la circulaire de 1838 ainsi que celle du ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce du 10 août 1839 demandant l'instauration de chaires d'agriculture dans toutes les écoles normales de garçons.

Néanmoins, comme dans la plupart des départements français, le premier véritable établissement d'enseignement agricole dans le Lot est la ferme-école départementale. Sur le plan national, la ferme-école du Montat est la 51^e ferme-école ouverte depuis celle de Grandjouan en 1830⁴. Fondée le 29 juin 1849, elle est postérieure d'un an à

(1) *Ibid.*, année 1820.

(2) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*. Paris, INRP, Publications de la Sorbonne, 1993 ; Michel Boulet, Anne-Marie Lelorrain, Nadine Vivier, *1848 : le printemps de l'enseignement agricole*. Dijon, Educagri, 1998.

(3) Circulaire du 18 août 1838 prescrivant une enquête sur l'enseignement agricole dans les écoles normales primaires. Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, *op. cit.*, pp. 35-36.

(4) Voir tableau des fermes-écoles fondées en France dans AN AD XIX C 53, Note sur le service de l'enseignement professionnel de l'agriculture (1867).

celle de Naves, en Corrèze¹, au décret du 3 octobre 1848 portant création de l'enseignement agricole public² et à la circulaire du 28 octobre 1848 où le ministre de l'Agriculture demande aux préfets et aux conseils généraux leur concours pour l'installation de tels établissements dans tous les départements.

Le modèle des fermes-écoles doit se chercher dans l'expérience de l'Institut agricole de Grandjouan ouvert par Jules Riefel en 1830. La création de ces structures est encouragée par l'État qui en assure aussi partiellement le financement. Dans les départements limitrophes, des fermes-écoles avaient été fondées en Corrèze (La Jarrige en 1848, Les Plaines en 1849), en Dordogne (Sallegourde dès 1839), dans l'Aveyron (Calcomiez en 1847) et le Cantal (L'Hôpital et Souliard en 1849)³. Certaines ont néanmoins du mal à survivre et prodiguent des formations très diversifiées. Aussi, à partir de 1843, les pouvoirs centraux interviennent-ils de plus en plus fréquemment dans l'organisation de leur enseignement. Le 23 juillet 1843, le ministère de l'Agriculture et du Commerce publie le programme de fonctionnement de ces fermes-écoles, ou « écoles élémentaires d'agriculture » dont le but est de former « de bons maîtres-valets ou contre-maîtres ruraux, d'habiles métayers, des régisseurs ou des fermiers intelligents »⁴. La Seconde République naissante, avec le décret du 3 octobre 1848 déjà cité, décide de créer dans chaque département une ferme-école dont le financement serait assuré par l'État, à l'exception des frais d'exploitation qui seraient tirés en véritable autofinancement de la vente des récoltes.

La création de la ferme-école se situe dans ce contexte favorable. Elle résulte d'une initiative locale prise par six propriétaires du département qui s'étaient unis pour la fonder. Le 23 février 1849, le conseil général choisit le site du Montat pour y installer l'établissement après lecture d'un rapport dressé par une commission d'études. Le choix est justifié par la diversité des sols (terres arables, bois, pâturages, prairies artificielles, vignes), par l'importance et la composition de son cheptel (bêtes à cornes sélectionnées), par la taille des bâtiments et par la réputation du propriétaire. Celui-ci, qui sera le premier directeur de l'école, est Célarié, un propriétaire foncier influent et maire de la commune du Montat. Il est considéré comme un agriculteur moderne, a été primé une douzaine de fois par la Société d'agriculture de Cahors pour les améliorations apportées à son exploitation, est membre de la Société agricole et industrielle du Lot, fondée en 1835. Il est considéré par ses contemporains comme un acteur du progrès dans les campagnes.

L'école du Montat suit le modèle des établissements similaires des autres départements. L'enseignement dispensé, à la fois théorique et pratique, y est gratuit. Son but étant de former de bons praticiens selon le programme du 23 juillet 1843 la préférence est donnée à la pratique. L'admission favorise les jeunes Lotois, fils de cultivateurs et de manouvriers. Des bourses sont octroyées pour les plus démunis. Une formation pratique variée et complète porte sur la connaissance des terrains, les types d'engrais, les amendements, les diverses techniques de culture, les soins vétérinaires, l'hygiène, la tenue des étables, l'utilisation des outils de travail. Les compléments théoriques abordent les calculs de cubage, d'arpentage, de nivellement, de pesage et la construction d'instruments aratoires.

(1) Gérard Bodé et Hubert Vènes, *Les Établissements d'enseignement technique en France, 1789-1940. Tome 1 : La Corrèze*, op. cit., pp. 137-140.

(2) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, op. cit., pp. 58-61.

(3) AN AD XIX C 53, Note sur le service de l'enseignement professionnel de l'agriculture (1867).

(4) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, op. cit., pp. 51-52.

Cette formation est sanctionnée par un certificat d'apprentissage où les refusés sont rares. L'établissement est soumis au contrôle d'une commission composée de membres renouvelables nommés par le ministre de l'Agriculture et de représentants du monde politique et économique local.

La ferme-école lotoise fonctionne jusqu'en 1902. Sa fermeture est provoquée par le décès du directeur auquel personne ne souhaite succéder. En dépit de sa longévité, son impact sur l'économie agricole du département semble limité. Elle ne forme que très peu d'élèves : 11 par année jusqu'en 1867, puis 16. Entre 1852 et 1868, 178 élèves obtiennent leur certificat après un cursus de trois ans. En 1868, la troisième année d'études est supprimée et les diverses sections sont multipliées. Au total, en 1902, au moment de la fermeture de l'école, elle aura formé 722 apprentis. Mais cette formation, en raison de la prééminence accordée aux exercices pratiques, ressemble plus à un apprentissage qu'à un véritable enseignement agricole. Le niveau des connaissances théoriques scientifiques est particulièrement faible. Aussi, la plupart des propriétaires du département préfèrent-ils assurer eux-mêmes l'apprentissage de leurs fils ou de leur personnel que de les envoyer à la ferme-école du Montat.

En 1870, à la fin du Second Empire, la situation de l'enseignement technique dans le département ne semble guère brillante. Entre 1817 et 1825, le département a connu un moment d'intense implication dans la formation technique, tant dans le domaine industriel que dans le domaine agricole. Mais les initiatives n'ont pas abouti, pour l'agriculture, ou n'ont guère perduré, pour l'industrie et le commerce. En 1870, seuls deux établissements semblent durablement installés : l'école de dessin de Cahors et la ferme-école du Montat. L'enseignement primaire supérieur existe à peine et l'enseignement secondaire spécial vient tout juste de naître. En dépit de ces faibles réussites, le tableau n'est pas pire que dans d'autres régions. On remarque simplement que font défaut au département les créations d'école des années 1860 que l'on peut signaler dans d'autres départements, mais ces créations étant essentiellement de nature industrielle, leur absence dans un département à l'économie rurale paraît logique. En 1870, avant que l'État ne s'implique davantage dans l'enseignement technique, la situation semble ouverte. Aucun retard réel n'est encore pris. Le département dispose d'un personnel enseignant, certes minoritaire mais néanmoins présent, favorable à ces formations et capable de jouer le rôle de relais des initiatives des pouvoirs centraux.

UNE LENTE PROGRESSION (1871-1918)

La défaite de 1870-1871 constitue un traumatisme profond pour la société française qui ne provoque pas seulement l'écroulement du régime impérial de Napoléon III et l'établissement des institutions républicaines mais entraîne également une remise en cause des valeurs morales et culturelles du pays. Après la victoire définitive du camp républicain entre 1875 et 1879, le besoin d'un renouvellement global des structures politiques et sociales se fait de plus en plus pressant et affecte directement le monde des écoles. Les nouvelles classes politiques favorisent une intervention plus directe et une mise en ordre des institutions scolaires. Si les lois Ferry des années 1881-1886 en constituent le symbole le plus visible, l'enseignement technique tant agricole qu'industriel et commercial, n'échappe pas à cet activisme législatif et réglementaire. En témoignent notamment les lois du 30 juillet 1875 sur

l'enseignement agricole élémentaire pratique¹, du 16 juin 1879 sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture² et du 11 décembre 1880 portant création des écoles manuelles d'apprentissage³. Ainsi se met en place tout un arsenal de dispositions susceptibles de modifier les relations entre le pouvoir central, les autorités locales et les acteurs privés dans le domaine de l'enseignement professionnel.

Durant cette période cruciale marquée par l'émergence d'un réseau d'écoles publiques, deux tendances caractérisent l'évolution de cet enseignement dans le Lot : l'apparition d'un véritable enseignement intermédiaire par la création de plusieurs écoles primaires supérieures et une progression minimale de l'enseignement agricole.

La véritable naissance de l'enseignement intermédiaire

Les écoles primaires supérieures fondées en application de la loi Guizot et ignorées par la loi Falloux connaissent une renaissance à compter de la III^e République. Leur statut demeure néanmoins assez flou jusqu'en 1886⁴. En 1870, dans le Lot, une seule école primaire supérieure, celle de garçons de Cahors, semble exister. Mais, comme on l'a vu, quoique mentionnée par les *Annuaire départementaux* jusqu'en 1896, elle ne figure plus sur les listes du ministère de l'Instruction publique de 1886 et des années suivantes. L'école primaire supérieure de garçons de Cahors, ouverte en 1920, ne la mentionne pas mais reconnaît une filiation avec des cours complémentaires fondés précisément en 1896. Il est fort possible que la première école de Cahors, installée dès l'origine au lycée de garçons, ait pu être transformée en 1871 en section d'enseignement secondaire spécial⁵. Cette section, peu documentée, pouvait fort bien figurer dans les *Annuaire départementaux*, pas toujours mis à jour, sous son appellation ancienne puis disparaître en 1896, peu après la réforme de l'enseignement secondaire spécial de 1892. L'ouverture de cours complémentaire en 1896 aurait pu compenser cette perte. Quoiqu'il en soit de cette hypothèse invérifiable dans l'état actuel de la documentation, en 1871, l'enseignement primaire supérieur n'existait pas vraiment dans le département du Lot.

Or, entre 1876 et 1887, un ensemble de projets municipaux va permettre de créer un véritable réseau d'écoles primaires supérieures non seulement pour les garçons : à Montcuq (1879), à Cajarc et à Souillac (projets sans suite en 1884), à Luzech (1885), à Castelnau-Montratier (projetée en 1883, ouverte en 1886), à Saint-Céré (1887), à Martel (projetée dès 1876 mais ouverte en 1887), mais aussi pour les filles : à Saint-Céré (1883) et à Montcuq (projetée en 1883, ouverte vers 1886-1890). On peut y rajouter, un peu plus tard, l'école de filles de Gourdon, ouverte en 1904, et un projet de cours complémentaire de garçons à Souillac en 1904 en lieu et place du projet d'école primaire supérieure de 1884.

(1) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, op. cit., pp. 143-145.

(2) *Ibid.*, pp. 159-161.

(3) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours. Tome 1 : 1789-1926*. Paris, INRP, Économica, 1987, pp. 243-244.

(4) Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie, *Les Collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*. Paris, INRP, CNRS, ENS Fontenay-Saint-Cloud, 1992.

(5) De telles transformations, sans être nécessairement fréquentes, sont courantes. Cf. à Figeac ou encore à Ussel (Corrèze), Gérard Bodé, Hubert Vènes, *Les Établissements d'enseignement technique*, op. cit., p. 242.

Les premières raisons du développement de ces écoles doivent être cherchées dans la politique locale. Jusque vers 1890, en dépit de l'existence d'une majorité de gauche dans certains cantons et malgré quelques fièvres révolutionnaires (comme en 1851 au moment du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte), le département du Lot se montre plutôt conservateur et traditionaliste. Néanmoins, à partir de 1879, divers maires républicains se font élire et se lancent dans un activisme politique en faveur de la République et de la laïcité en accord avec l'administration préfectorale. Ainsi, la création de l'école de garçons de Montcuq, en 1879, est officiellement placée sous le signe du développement de l'enseignement laïc dans cette commune qui disposait, à côté d'une école primaire élémentaire municipale accueillant environ 70 élèves, d'une école primaire congréganiste des Frères des écoles chrétiennes accueillant environ 30 élèves. Or, selon l'inspecteur de l'enseignement primaire, l'ouverture d'une école primaire supérieure permettrait aux élèves des Frères de « rejoindre les laïcs ». Les motivations sont similaires pour l'ouverture de l'école de filles de Saint-Céré où il s'agissait, en 1881, de remplacer l'enseignement des sœurs de Nevers et, en 1883, au moment de l'ouverture des classes, de permettre aux filles de l'école primaire communale laïque de poursuivre leurs études sans être obligées d'intégrer un établissement congréganiste. La commune reprend ces arguments en 1887 pour l'ouverture de son école primaire supérieure de garçons, présentée comme signe du républicanisme de la mairie. La fondation de l'école de filles de Gourdon, quoique s'inscrivant dans un contexte politique modifié, repose en 1904 sur des arguments assez proches puisqu'il s'agit de développer l'enseignement féminin laïc en profitant de la disparition de l'enseignement congréganiste à la suite de la loi de séparation entre l'Église et l'État¹.

D'autres motivations, plus scolaires, sont également évoquées. L'école primaire supérieure doit permettre d'instaurer un enseignement post-primaire, voire compenser l'impossibilité d'installer un enseignement secondaire communal. C'est le cas de l'école de garçons de Saint-Céré qui devait, à l'origine, donner un tel enseignement aux enfants aisés de la région qui ne peuvent pas suivre l'enseignement secondaire du lycée de Cahors. À Martel, en 1885, la mairie, qui souhaite l'ouverture d'une école primaire supérieure depuis 1876, s'appuie sur un rapport de l'inspecteur de l'enseignement primaire qui démontre qu'une école secondaire serait trop onéreuse pour la commune de Martel. Elle cherche donc à remplacer l'ancien collège « dont la réputation était si étendue » et essaie aussi de « répondre aux besoins et aux désirs des familles qui ne pouvaient donner à leurs enfants, à cause de l'éloignement de toute école de ce genre, qu'une instruction insuffisante ». L'argumentaire de la municipalité se fonde aussi sur des raisons démographiques et économiques en évoquant la croissance de la population consécutive à l'arrivée du chemin de fer, l'absence d'une école primaire supérieure dans les environs, l'existence de familles aisées dans les cantons voisins « moins éprouvés par la crise agricole », obligées d'envoyer leurs enfants au collège de Brive, dans le département voisin de Corrèze, ou dans les écoles congréganistes.

La formation professionnelle est évoquée dans quatre communes pour justifier la création d'un enseignement post-primaire. À Luzech, en 1885, l'école primaire supérieure doit servir à « former de bons agriculteurs ». À Luzech et Montcuq, selon une liste des écoles primaires supérieures du 22 décembre 1886, l'objectif affirmé de ces écoles de garçons est le

(1) AD Lot 2 O 147¹², lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Lot, 24 septembre 1903 qui anticipe la disparition des écoles congréganistes de filles.

« développement de l’instruction primaire et de l’enseignement agricole dans la région »¹. En 1903, à Souillac, à défaut d’une école primaire supérieure, la municipalité envisage de créer un cours complémentaire de filles afin de prendre en compte l’augmentation de la population de sa commune et son caractère « industriel » qui nécessite une meilleure formation des jeunes.

Si toutes ces écoles suivent le cursus officiel en un, deux ou trois ans en fonction de leur statut, l’enquête du ministère de l’Instruction publique de 1886 les considère néanmoins comme des établissements d’« enseignement technique et professionnel »². La plupart disposent dès leur ouverture d’un cours de travail manuel. Par la suite, des enseignements spécifiques ou des sections techniques y sont ouvertes : préparation aux concours d’accès dans les écoles d’arts et métiers à l’école de garçons de Montcuq, dès 1886; enseignement ménager à l’école des filles de Saint-Céré à partir de 1898 et à l’école de filles de Gourdon en 1904, dès l’ouverture de l’établissement ; section commerciale à l’école de filles de Montcuq en 1912 ; anglais commercial à l’école des filles de Gourdon en 1913 et cours spéciaux de sténodactylographie en 1917 dans cette même école ; section industrielle dans l’école de garçons de Saint-Céré en 1911 ; sections agricole, avec champs de démonstration, à l’école de garçons de Luzech en 1906 et à l’école de garçons de Martel en 1910.

La spécificité professionnelle est consciemment vécue par les municipalités, au point de servir d’argument choc quand il s’agit d’assurer la survie de leurs écoles. Ainsi, à Montcuq où l’école des garçons connaît une chute dramatique des effectifs à partir de 1890, la commune demande sa transformation en école manuelle d’apprentissage à caractère agricole sous l’appellation d’« école primaire supérieure professionnelle ». Le projet échoue pour des raisons statutaires car un tel établissement, placé sous la double tutelle de l’Instruction publique et de l’Agriculture, n’était pas prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à cette date. Aussi, entre 1895 et 1910, la municipalité essaie-t-elle d’implanter une section agricole de 2^e et 3^e année chargée de préparer les élèves à l’entrée dans les fermes-écoles ou dans les écoles pratiques d’agriculture. De même, à Martel, les débuts difficiles de l’école des garçons dont les effectifs trop faibles menacent la survie amènent la mairie, soutenue par le conseil général, à donner un caractère « franchement agricole » à l’école et donc à éviter la fermeture. La section agricole qui y est ouverte en 1910 délivre un enseignement proche des fermes-écoles. Jusqu’en 1924, elle fonctionne du 15 novembre au 15 avril, par la suite, du 1^{er} novembre au 15 juillet, mais dès le 1^{er} juin, de nombreux élèves la quittent pour aider leurs parents dans leur exploitation. En 1910, son programme comprend 2 heures d’agriculture théorique, 2 heures de sciences appliquées à l’agriculture et 6 heures de travaux pratiques effectués dans un champ de démonstration organisé sur la propriété privée d’un exploitant, soit un total de 10 heures hebdomadaires. L’arrêté ministériel du 2 août 1910 y ajoute 2 heures d’agriculture spéciale « nécessaires pour les élèves fils de propriétaires candidats au brevet ».

Ces avatars montrent aussi qu’en dépit de la volonté des municipalités et du conseil général, la survie des écoles primaires supérieures n’était pas assurée dans un département aussi pauvre que le Lot. Sur les onze établissements projetés à partir de 1871, trois ne verront jamais le jour, trois fermeront avant 1917 et trois avant 1941. Seules les deux écoles, de filles et de garçons, de Saint-Céré survivront jusqu’à leur transformation en collèges modernes en 1941, grâce à l’opiniâtreté des municipalités successives. Pourtant, en hébergeant des sections techniques, agricoles surtout, mais aussi ménagères, commerciales et

(1) AN F¹⁷ 11703.

(2) AN F¹⁷ 11707.

industrielles, elles complètent le réseau des écoles techniques, notamment dans le secteur commercial ou industriel particulièrement déficitaire puisqu'il n'est représenté pour cette période que par l'école de dessin de Cahors déjà mentionnée plus haut, par une école publique primaire professionnelle de Puy-l'Évêque documentée pour les seules années 1877-1879 et par l'enseignement secondaire spécial et les cours techniques fonctionnant au lycée de Cahors.

L'inertie de l'enseignement agricole

La double évolution de l'enseignement agricole relevée pour la période antérieure à la III^e République se poursuit et se précise après 1871, comportant le développement d'un enseignement agricole professionnel et d'un enseignement à destination des enseignants en accord avec le ministère de l'Instruction publique. L'absence de rupture dans la politique officielle entre le Seconde et la Troisième Républiques se reflète parfaitement dans le Lot, même si le département ne semble suivre qu'à contrecœur toutes les impulsions ministérielles.

La loi du 30 juillet 1875 complète les dispositions du décret de 1848. L'enseignement agricole est donné soit dans les fermes-écoles, soit dans un nouvel établissement dénommé école pratique d'agriculture plus spécialement ouvert pour les fils des cultivateurs aisés, les fermiers et métayers et les petits propriétaires ayant achevé leur scolarité primaire. La première école pratique est fondée en 1876 dans la Meuse. Le succès de ces écoles est rapide : de 16 en 1886, elles passent à 45 en 1900. Néanmoins, le département du Lot ne suit pas cette évolution. Il possède depuis 1849 sa ferme-école du Montat et le conseil général refuse, après la fermeture de la ferme-école en 1902, de fonder une école pratique d'agriculture que réclamait la Société agricole du Lot.

La ferme-école du Montat ne semble connaître aucune évolution. Les effectifs répartis en deux années scolaires se situent toujours entre 31 et 35 élèves. L'enseignement ne connaît que des modifications de détails. Mais, selon un rapport, de l'année 1888, du directeur Pierre Dufour, la ferme-école du Montat jouit d'une bonne réputation qui est entretenue par l'association des anciens élèves : « Ils considèrent la ferme-école comme une seconde famille ; ils y reviennent avec plaisir et envoient chaque année de nombreux candidats à notre concours d'admission. Leurs conseils, à cet égard, sont d'autant mieux écoutés qu'ils sont restés cultivateurs pour la plupart et que leurs propriétés sont généralement bien tenues ». Les élèves réussissent presque tous leurs examens malgré la faiblesse de l'enseignement théorique. Les débouchés offerts restent peu relevés : en 1888, sur les 16 élèves sortis de l'école et qui ont tous réussis leurs examens, quatre sont sous les drapeaux, deux sont garçons jardiniers et dix « sont rentrés auprès de leurs parents qu'ils aident dans leurs travaux agricoles ». Pourtant, si l'école ferme en octobre 1902, ce n'est pas en raison de la faiblesse de ses résultats mais à la suite du décès de Pierre Dufour, directeur de l'école, et de la vente du domaine par son fils, un capitaine d'infanterie qui ne souhaitait pas poursuivre l'exploitation.

L'histoire de cet établissement révèle le faible dynamisme de l'enseignement professionnel de l'agriculture dans le Lot. L'école ne réussit pas à attirer des élèves soucieux de se former aux nouvelles méthodes de l'agronomie et à sortir de la routine ancestrale. On n'y trouve généralement que des fils d'agriculteurs qui y font leur apprentissage agricole avant de retourner dans l'exploitation familiale. Les possibilités nouvelles qu'offrait la législation de 1875 ne sont pas saisies et l'on constate ainsi que dans cette contrée à l'économie essentiellement agricole, l'enseignement professionnel de l'agriculture ne

progressive guère. Hormis cet établissement, il n'est assuré que par l'orphelinat agricole d'Arnis, près de Cahors, établissement privé religieux dont la finalité est plus moralisatrice que professionnelle et qui devra fermer en 1904 à la suite de la loi de séparation de l'Église et de l'État.

Ce n'est qu'à la fin de la période qu'on observe quelques velléités avec trois projets qui n'aboutiront cependant pas. En 1910, le projet de création d'une école pratique d'agriculture déjà évoqué ne rencontre pas l'adhésion du conseil général. En 1916, donc durant les années de guerre, Tuzet, ancien inspecteur de l'apprentissage de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, souhaite ouvrir un centre pour accueillir les orphelins de guerre et les former à l'agriculture. Le conseil général trouve l'entreprise trop onéreuse et la rejette. Un an plus tard, en 1917, Anatole de Monzie, alors conseiller général du canton de Castelnau s'appuie sur une délibération du conseil général du 19 août 1896 pour lancer un projet de bergerie-école qui traînera jusqu'en 1932 sans pour autant aboutir.

La loi du 16 juin 1879, promulguée conjointement par le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Instruction publique régleme la création des chaires départementales d'agriculture. Une enquête de 1873 avait montré que 87 % des écoles normales et 70 % des écoles primaires élémentaires étaient munies d'un jardin. De plus, 85 % des instituteurs déclaraient avoir donné une orientation agricole à leur enseignement. Ces chiffres amènent les deux ministres à prôner le développement des chaires d'agriculture. En 1878, avant la promulgation de la loi, il en existait dans 26 départements. La loi de 1879 les rend obligatoires dans chaque département. Une circulaire du 15 janvier 1881¹ détermine les attributions des professeurs qui doivent désormais remplir une double fonction : assurer les cours d'agriculture pour les élèves-maîtres, comme par le passé, mais aussi organiser des conférences agricoles destinées aux agriculteurs, aux propriétaires et aux instituteurs des divers cantons. En 1912, le professeur départemental d'agriculture devient le directeur des services agricoles, seul représentant du ministre dans le département.

À côté du professeur départemental, des chaires spéciales au niveau des cantons et des arrondissements se sont développées en France à partir de 1874. La première chaire spéciale est créée en 1874 à Limoges ; elles sont 15 en 1889 et 119 en 1893. Tout comme le professeur départemental, le professeur spécial doit exercer une double fonction : prodiguer au sein des lycées, collèges et écoles primaires supérieures un enseignement de l'agriculture, organiser des cours pour adultes dans les communes de son canton ou de son arrondissement.

Les cours d'agriculture dispensés à l'école normale de Cahors avaient disparu en 1847. Le département n'est donc plus en conformité avec la loi. La chaire d'agriculture est ouverte en 1883 à l'école normale d'instituteurs de Cahors. Pour les cours d'agriculture donnés à l'école normale, le programme est établi par un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le cours est suivi par les élèves ayant déjà effectué une année de préparation à l'étude des sciences. Pour les conférences agricoles, les thèmes sont choisis par le professeur d'agriculture mais le programme général est établi par le ministre de l'Agriculture. Les thèmes retenus sont annoncés aux communes par des affiches de la préfecture et par des annonces dans les journaux locaux. Les tournées agricoles dans le département remplissent le rôle d'un enseignement postscolaire agricole. Les conférences agricoles sont attestées pour les années 1904 1905 et 1913-1914. Les thèmes retenus tentent

(1) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Lelorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement agricole, op. cit.*, p. 165-169.

de tenir compte de la réalité locale. Diverses séries de conférences traitent ainsi des problèmes de la viticulture et de la question des assurances mutuelles. La chaire départementale est complétée, en 1888, par la chaire spéciale de Figeac dont les conférences sont attestées entre 1910 et 1912.

L'impact réel de ces conférences reste difficile à saisir. Les sources ne disent rien sur l'accueil qui leur fut réservé, ni sur d'éventuelles demandes. Les statistiques des effectifs ne sont guère parlantes. Il n'existe aucun rapport sur l'état des esprits des auditeurs. Les cours étaient prescrits par le ministère et ils furent organisés consciencieusement par les professeurs. Si le rapport du professeur départemental d'agriculture de 1904-1905 estime que « la chaire spéciale d'agriculture de Figeac rend des services et constitue un élément de diffusion du progrès dans la région », en revanche, en 1914, le directeur des services agricoles Douaire doute de l'efficacité de ces conférences, ainsi que des cours donnés aux élèves-maîtres, et préconise un enseignement professionnel agricole dans les écoles d'agriculture d'hiver et les cours ambulants dont l'organisation est facilitée par les subventions du ministère de l'Agriculture mais dont l'initiative appartient aux communes. Mais ces nouvelles formes d'enseignement qui commençaient à s'organiser en France, ne sont pas signalées dans le département avant 1920.

Le bilan de l'enseignement agricole reste donc mitigé. S'il paraissait logique qu'aucun effort particulier ne fût fait en faveur d'un enseignement industriel ou commercial qui ne correspondait pas aux structures économiques du département, il est plus difficile d'expliquer l'indifférence à l'égard de la politique du ministère de l'Agriculture. La ferme-école végète ; la chaire départementale est fondée car la loi le demande ; les nouvelles formes d'enseignement ne sont pas introduites. L'enseignement agricole lotois ne se signale pas par son dynamisme.

Entre 1871 et 1918, l'enseignement technique n'a donc pas connu d'expansion significative. Les écoles primaires supérieures qui faisaient défaut sous la monarchie de Juillet ont bien été ouvertes dans un contexte politique et institutionnel nouveau. Elles ont néanmoins du mal à survivre ce qui ne les empêche pas d'abriter les seuls enseignements industriels et commerciaux, voire ménagers, du département. L'enseignement agricole n'a pas profité des impulsions ministérielles pour se développer. Il aurait pu constituer une réponse à la crise qui frappe alors l'agriculture lotoise ainsi qu'une tentative de rénovation de structures archaïques. La ferme-école reste confinée dans un apprentissage routinier. L'impact de la chaire d'agriculture reste difficile à saisir. Les seuls enseignements théoriques de l'agriculture se donnent dans quelques sections d'écoles primaires supérieures. Département pauvre, le Lot n'a pas répondu favorablement aux projets nouveaux des années 1910 qui lui paraissaient trop onéreux.

LE RÉVEIL (1919-1940)

En 1918 et 1919, deux textes de lois remettent de l'ordre dans les dispositions prises par les pouvoirs publics depuis la Restauration et fixent un cadre cohérent et solide tant à l'enseignement agricole qu'à l'enseignement industriel et commercial. Préparés de longue date et objets de multiples tractations, ils apparaissent à la sortie de la Grande Guerre comme un signe de renouveau. Leur promulgation symbolise peut-être aussi une nette prise en main de ces enseignements par l'État, prise en main amorcée durant la période précédente mais qui

ne sera réellement achevée qu'à la Libération de 1944¹. Pour le Lot, ces deux textes vont servir de support à un développement différencié de ses enseignements. L'enseignement agricole y trouve enfin un envol significatif quoique inachevé. L'enseignement industriel et commercial tente d'émerger, notamment en se servant des dispositions de la loi Astier relatives aux cours professionnels. L'enseignement féminin, pas seulement ménager, cherche à se faire une place. Durant cette période, le nombre de nouveaux établissements connaît une très forte croissance, croissance pourtant relative car elle touche surtout les petites structures saisonnières des cours postsecondaires agricoles.

La période de l'entre-deux-guerres est bien plus complexe et plus riche que les deux époques précédentes, mieux documentée sans doute, mais la multiplication des sources n'explique pas tout. Certaines tendances se situent dans la continuité de l'action passée, telles que les difficultés de l'enseignement agricole en dépit d'une politique ambitieuse ou la quasi inexistence de l'enseignement industriel. D'autres phénomènes sont conjoncturels comme la mise en place d'une politique de l'artisanat rural pour lutter contre la désertification des campagnes. Enfin, des évolutions nouvelles sont perceptibles, telle que l'apparition, certes bien timide, d'un enseignement féminin.

Un souffle nouveau pour l'enseignement agricole

La loi du 2 août 1918² réorganise l'enseignement agricole en tenant compte des nouvelles formations qui se sont développées depuis 1879 notamment des écoles d'agriculture d'hiver et de l'enseignement féminin. Elle crée également une nouvelle structure, les cours postsecondaires agricoles, sorte de pendant des cours professionnels obligatoires de la loi Astier, et destinés aux jeunes ruraux des deux sexes de moins de 18 ans. L'enseignement est assuré par des instituteurs et institutrices munis d'un diplôme spécifique, le brevet agricole ou le brevet ménager agricole. C'est un enseignement facultatif qui doit être utilitaire et pratique, efficace et réaliste.

Au cours de l'année 1920, le ministère de l'Agriculture manifeste une activité débordante pour promouvoir les cours postsecondaires agricoles, soit en multipliant les dispositions réglementaires et législatives, soit en exerçant une forte pression sur les conseils généraux. Pour l'ensemble du pays, il réussit ainsi à créer 549 cours durant cette année. Cette activité est relayée dans les départements par le directeur des services agricoles. À la différence du département voisin de la Corrèze, le Lot réagit rapidement et durablement à l'initiative gouvernementale. En 1921, les quatre premiers cours sont ouverts. Ils sont douze en 1924 et vingt en 1929 et 1930. Une légère décline s'amorce à partir de 1935 mais cette décline est relative et ne ressemble guère à la débâcle que connaissent d'autres départements. En 1939, dernière année documentée par les archives avant la Seconde Guerre mondiale, quatorze cours fonctionnent encore. En fait, si l'on ajoute à ces cours les quatre cours d'adultes à orientation agricole, donc des cours dirigés par des instituteurs non munis du brevet agricole, les chiffres restent stables avec dix-huit cours assurés de 1936 à 1939. Il serait certes excessif de parler de véritable succès car les effectifs demeurent faibles. Ils varient considérablement en fonction des cours : de 3 à Bétaille jusqu'à 32 à Saint-Céré. En 1929-1930, au moment de leur plus grande extension, tous les cours du département accueillent 247 élèves. Mais dès l'année suivante, en 1930-1931, ils ne sont plus que 174.

(1) Marc Suteau, *op. cit.*

(2) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le lorrain, Yannick Ripa, *L'enseignement agricole, op. cit.*, p. 312-321.

Pour les deux dernières années entièrement documentées, 1938 et 1939, il n'en reste plus respectivement que 134 et 130. Ces chiffres totalisent à la fois les adultes et les élèves des écoles primaires. Les adultes sont généralement en nombre inférieur car ils préfèrent vaquer à leurs occupations à la ferme et dans les champs. De ce fait, le public de ces cours ne correspond pas entièrement à celui qui est visé par les instructions ministérielles. Il paraît néanmoins important de relever, en dépit de ces défauts, la pérennité de ces cours qui se maintiennent durant toute la période, ce qui est loin de représenter le cas général dans la plupart des départements¹.

Cette pérennité est d'autant plus remarquable qu'elle repose essentiellement sur l'effort financier des communes. L'État est certes l'initiateur de cette politique et paye 75 % de l'indemnité accordée au directeur des cours, les 25 % restants étant à la charge du département. Mais les communes sont tenues d'assurer les frais de fonctionnement (chauffage, éclairage, entretien du local, frais de cours). L'indemnité annuelle du directeur est, en principe, de 800 francs pour les cours postsecondaires agricoles, dont 600 francs pour l'État, et de 400 francs pour les cours d'adultes à orientation agricole. L'effort financier du département n'est donc pas négligeable, pas plus que celui, difficile à chiffrer, des diverses communes, souvent de petite taille et aux ressources modestes.

Essentiellement pratiques, ces cours s'organisent sous forme de conférences accompagnées d'applications ou de visites de jardins-écoles et de champs de démonstrations et d'expériences. Les sujets abordés lors de ces cours concernent surtout les traitements, les cultures, les techniques de soin : essais de chaulage ou d'engrais, destruction de mauvaises herbes ou de parasites tels que le doryphore, expériences sur le blé, le tabac ou la vigne, cours de taille et de greffage, soins aux pêcheurs et à la vigne. En principe, les cours sont adaptés aux demandes locales. Ainsi, celui de Saint-Céré « oriente son enseignement surtout vers la production fourragère, la production de la pomme de terre, l'arboriculture fruitière »².

La création de ces cours ne constitue que l'aspect le plus visible de la politique du ministère de l'Agriculture dans le département. En 1920, P. Lafont, le directeur des services agricoles avait aussi proposé au conseil général la création d'une école d'agriculture d'hiver ambulante disposant d'un chef de pratique horticole et d'une école ménagère ambulante³. Il constate qu'en 1920, l'enseignement agricole du département du Lot se réduit à trois sections techniques temporaires annexées aux écoles primaires supérieures de Luzech, Martel et Saint-Céré, à un cours d'agriculture donné au collège de Figeac par le titulaire de la chaire spéciale d'agriculture et au cours donné par le directeur des services agricoles aux élèves-maîtres de l'école normales d'instituteurs de Cahors. Il rappelle également qu'il avait proposé à plusieurs reprises, en 1916 et 1917, la création d'une école d'agriculture d'hiver fixe, d'une école d'agriculture d'hiver ambulante, d'une école d'apprentissage agricole en faveur des orphelins des agriculteurs victimes de la guerre ainsi que d'une école ménagère ambulante. Aucune de ces propositions ne put être concrétisée en raison de la mauvaise situation financière du département.

(1) En Corrèze, sur les treize cours créés, onze ferment dès 1924 et les deux restants ne vont pas au-delà de 1928. Même si d'autres cours se créent par la suite, leur nombre ne franchit pas la barre des deux cours. Cf. Gérard Bodé, Hubert Vènes, *op. cit.*, p. 30.

(2) AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection des cours postsecondaires pour l'année 1930 par le professeur d'agriculture Gromas.

(3) AN F¹⁰ 2672, note du 10 juillet 1920.

Douze ans plus tard, son successeur Gay dresse le bilan de l'enseignement agricole du département¹. Il signale l'existence des cours de l'école normale de Cahors, de l'école d'agriculture d'hiver fixe annexée au lycée de Cahors, de l'école d'agriculture d'hiver ambulante annexée à l'école primaire supérieure de garçons de Saint-Céré ainsi que de vingt cours post-scolaires agricoles. Si une partie du programme de 1920 a donc bien pu être réalisée, Gay rappelle cependant qu'une école d'agriculture d'hiver rattachée au collège de Figeac n'avait toujours pas vu le jour et que le département déplorait de façon récurrente l'absence d'une école ménagère ambulante.

Les premières écoles d'agriculture d'hiver étaient apparues en 1902, mais le Lot n'avait guère participé au mouvement. Elles étaient destinées à des jeunes déjà employés dans l'agriculture et qui sont dans l'impossibilité de suivre un enseignement agricole régulier. Les cours sont donnés en hiver, morte saison pour les travaux agricoles, à raison de quatre mois par an pour un cursus de deux années. L'école utilise des locaux disponibles (collèges, écoles primaires) et du personnel non spécifique (professeurs d'écoles d'agriculture, agents forestiers, directeur des services agricoles). À côté de ces écoles fixes, des écoles ambulantes sont aussi ouvertes à partir de 1905. En 1912, une statistique nationale recensait huit écoles fixes et onze écoles ambulantes. Au lendemain de la loi de 1918, le ministère de l'Agriculture souhaite donner une nouvelle ampleur à cette formule peu onéreuse et efficace.

La première école d'agriculture d'hiver lotoise est ouverte à Cahors en 1928 sur l'initiative du conseil général et en réponse aux demandes réitérées du directeur des services agricoles. Elle est fréquentée par des jeunes gens âgés de 15 ans minimum, titulaires du certificat d'études primaires et possédant un minimum d'expérience agricole. En 1937, à son apogée, elle accueille 27 élèves, boursiers pour la plupart. La seconde école, ouverte à Saint-Céré en 1929, est une école ambulante. En principe, les conditions d'admission sont les mêmes qu'à Cahors mais la qualité de l'enseignement y est inférieure. À la différence de Cahors, aucun diplôme ne sanctionne la fin des études. On se contente d'exiger une certaine assiduité aux cours. L'enseignement prodigué se limite à une simple information sur l'agriculture et ne donne aucune réelle formation pratique. En 1933, pour de multiples raisons, l'école est transférée à Souillac à la demande du directeur des services agricoles. Elle est installée dans les locaux de l'école pratique d'artisanat rural où elle fonctionne jusqu'en 1939. Elle y accueille entre 70 et 80 élèves par années, dont des élèves des cours complémentaires et de l'école d'artisanat rural. Par rapport à Saint-Céré, le niveau de l'enseignement remonte et le cursus est désormais sanctionné par un diplôme.

Toutes ces créations ne concernent cependant que les garçons. Pour les filles, il n'existe en 1920 que quatre heures d'enseignement ménager agricole prodiguées à l'école primaire supérieure de Saint-Céré. Ceci explique les demandes répétées du directeur des services agricoles, en 1920 et en 1932, d'ouverture d'une école départementale d'enseignement ménager comme il en existe alors une soixantaine dans d'autres départements. Le besoin d'éduquer et d'instruire la ménagère rurale paraît primordial car en assurant son bien-être, on espère maintenir sur ses terres la jeune fille rurale et lutter ainsi contre la désertification des campagnes. Le ministère de l'Agriculture prend à sa charge 70 % des dépenses et le conseil général n'aura que 12 000 francs à verser par année. La proposition est aussi soutenue par la Société d'agriculture du Lot et par l'Office départemental agricole. En dépit de l'accord du conseil général, l'ouverture de l'établissement, envisagée pour octobre 1933, ne se fait pas. En 1940, le Lot ne possède toujours pas d'école ménagère agricole.

(1) AD Lot 7 M 41, rapport sur la situation de l'enseignement agricole dans le département au cours de l'année scolaire 1931-1932.

Si l'État apparaît bien comme le levier principal du développement de l'enseignement agricole, son action n'en pas moins soutenue par des associations professionnelles ou des personnalités privées. En témoignent quelques projets qui ne connaissent néanmoins aucune suite à cause du refus d'autorisation administrative des instances départementales. Le plus original est celui de Henri Laroche, propriétaire foncier installé sur le domaine des Réaux à Sérignac où il souhaite ouvrir un centre d'apprentissage agricole. Ces centres sont régis par l'arrêté du 13 décembre 1919. Le but de ces centres est d'« inciter à la bonne exécution de tous les travaux agricoles les enfants de douze à quinze ans et particulièrement les pupilles de la Nation ». Comme leur nom l'indique, ces centres n'entendent pas prodiguer un enseignement mais une formation pratique destinée à faire de « bons ouvriers de ferme » et non des chefs d'exploitation. Placés sous le contrôle du ministère de l'Agriculture, ces centres peuvent être ouverts par des collectivités publiques, des associations ou des propriétaires indépendants. En 1931, il existe 24 centres de ce type en France¹. Né en 1902, Henri Laroche, diplômé de la ferme-école du Neubourg dans l'Eure où il a étudié entre 1917 et 1919, et de l'école française de motoculture, école privée où il a obtenu un diplôme de mécanicien, achète en 1923 le domaine des Réaux qui était en friche pour y installer son centre. À deux reprises, en 1926 et en 1938, il soumet son projet au conseil général et à la direction des services agricoles. À deux reprises, l'autorisation lui est refusée, ces instances estimant le projet non viable. Outre des arguments topographiques car le domaine est trop loin de toute gare et excentré dans le département, il semble que la nature même de l'établissement, un centre d'apprentissage, motive ces refus. Les pouvoirs publics doutent de l'intérêt des agriculteurs pour une formation qu'ils peuvent assurer eux-mêmes sur leur exploitation.

Le second projet, déjà évoqué pour la période précédente, est élaboré par l'Union ovine de France qui reprend une initiative d'Anatole de Monzie de 1917 d'instaurer une école de bergerie. Fondée en janvier 1929, l'Union ovine, à la demande du Syndicat d'élevage de la race ovine du Lot, s'appuie sur une étude chiffrée de 1932 qui relève l'importance économique du mouton dans le département et la création d'une race particulière, la race ovine des Causses du Lot pour le développement de laquelle des primes sont accordées par le département. En 1933, le conseil général se prononce en faveur du projet sous la forme d'une école des métiers ruraux annexée à une bergerie départementale et à une école de bergers. Mais il précise qu'il ne peut débloquer aucun crédit à cet usage. En revanche, le ministère de l'Agriculture octroie une subvention qui ne sera cependant jamais versée en raison des réductions de crédits. En 1937, le projet est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale mais échoue en raison de l'opposition du ministère de l'Agriculture. Finalement, en 1938, lors d'une ultime tentative de l'Union ovine de France, le directeur des services agricoles, Gay, indique que le projet est suspendu car trop onéreux et sans garantie de financement et conseille de se tourner vers l'école saisonnière d'apprentissage d'élevage ovin que l'Union ovine de France gère à Roquefort, dans le département voisin de l'Aveyron plutôt que de tenter de fonder un nouvel établissement. Le manque de motivation du conseil général à l'égard d'un projet qui lui paraît trop onéreux est le principal responsable de cet échec.

Ces deux exemples démontrent l'importance des pouvoirs locaux pour la réussite des projets privés. D'une part, ils doivent accorder leur autorisation administrative. Par ailleurs, dès qu'ils sont sollicités pour octroyer des subventions, ils hésitent à s'engager et se retirent assez vite, y compris quand les sommes à débloquer ne paraissent pas exorbitantes.

(1) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement agricole, op. cit.*, pp. CXL-CXLI.

Le pouvoir central, pour sa part, se montre plus enclin à subventionner des projets qui lui paraissent aller dans le sens de sa politique, à condition néanmoins que le conseil général participe. Il n'hésite cependant pas à opposer son veto quand les projets soutenus par le conseil général lui paraissent hasardeux. Deux exemples en témoignent. À Luzech, la mairie souhaite, en 1924, transformer son école primaire supérieure de garçons en école d'agriculture à la suite d'une chute des effectifs consécutive à la création de l'école primaire supérieure de Cahors. Malgré l'approbation du président du conseil général qui souligne l'urgence de cette création pour l'industrie vinicole locale et du conseiller général du canton, favorable à l'ouverture d'une école vinicole, selon lui, seule voie pour sauver les écoles primaires supérieures victimes de la concurrence d'autres établissements, et malgré la volonté de la commune de prendre en charge les lourdes dépenses qu'entraînerait une telle transformation, ce vœu est rejeté par l'inspecteur d'académie qui craint que la commune n'arrive pas à faire face à ces dépenses. Cet échec provoque la suppression de l'école primaire supérieure. En 1932, à Figeac, ce sont des questions statutaires concernant le personnel qui empêchent la transformation de la chaire spéciale d'agriculture en école d'agriculture d'hiver annexée au collège. Cette évolution, demandée par le conseil municipal, approuvée par les instances départementales et conforme à la politique du ministère de l'Agriculture se heurte ainsi à des résistances d'ordre administratif. L'exemple du projet d'école des bergers révèle aussi l'impact des querelles de compétences entre les ressorts ministériels de l'Agriculture et de l'Éducation nationale pour l'échec définitif de projets souhaités et soutenus par les pouvoirs locaux.

Incontestablement, entre 1920 et 1940, l'enseignement agricole a effectué une réelle avancée dans le département du Lot. Parti de presque rien et s'appuyant sur le volontarisme de l'État, il établit deux écoles durables et un réseau de cours postsecondaires. Cette politique repose sur la volonté générale de sortir l'agriculture lotoise de sa léthargie. Néanmoins, ce succès remarquable à l'aune du département doit être replacé dans le contexte local et comparé à la situation des départements limitrophes. Si, en se fondant sur les connaissances partielles¹ dont on dispose à ce jour, le Lot semble mieux réussir que le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Cantal et même la Dordogne, s'il est dans une situation proche de celle de l'Aveyron, il ne saurait cependant rivaliser avec la Corrèze. Certes, l'enseignement agricole lotois a pris une réelle consistance au cours de ces vingt années et se place plutôt en bonne position sur le plan régional, mais il demeure encore globalement en retrait par rapport à l'évolution globale de cet enseignement dans l'espace national.

Un nouveau venu : l'enseignement de l'artisanat rural

L'innovation majeure de l'enseignement technique lotois durant l'entre-deux-guerres se rencontre dans un espace intermédiaire qui n'appartient pas à l'enseignement agricole tout en touchant le monde rural, l'artisanat rural. En dix ans, entre 1929 et 1939, cinq établissements se vouant à cet enseignement sont ouverts ou projetés. Dès 1929, l'école d'artisanat rural pour adultes de Saint-Céré et l'école des métiers et d'artisanat rural de Souillac accueillent leurs premiers élèves. En 1933, ce dernier établissement est refondé comme école pratique d'industrie et d'artisanat rural tandis qu'à Durbans, un projet d'école départementale des métiers (liée à l'école des bergers évoquée ci-dessus) prend corps. En

(1) Ces connaissances reposent sur les informations fournies par l'*Annuaire général de l'Université et de l'Enseignement français* entre 1929 et 1940.

1939 enfin, un atelier-école d'artisanat rural voit le jour à Saint-Céré pour remplacer l'école fondée dans cette commune en 1929 mais fermée depuis 1937.

L'enseignement de l'artisanat rural est créé par un décret du ministre de l'Instruction publique Édouard Herriot du 25 décembre 1926¹ et réglementé par une circulaire du 24 mars 1927² qui en définit aussi les objectifs : « la lutte contre l'exode rural » principalement causé par « la difficulté des tâches agricoles encore accrue par le manque de main-d'œuvre et par la disparition des artisans ruraux que les progrès du machinisme agricole, l'électrification des campagnes rendent sans cesse plus nécessaires au maintien et au développement de la vie rurale ». La politique mise en œuvre par ces dispositions conjointement par les deux ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture vise ainsi, traditionnellement, à lutter contre l'exode rural et à favoriser le retour à la terre. « Sous le nom d'artisanat rural, il faut entendre deux choses différentes : d'abord ce qu'on a nommé le bricolage, c'est-à-dire les notions sommaires des divers métiers ruraux indispensables aux cultivateurs eux-mêmes pour utiliser convenablement les machines, exécuter les petites réparations, accomplir ces mille travaux de la ferme pour lesquels il serait excessif et coûteux de recourir à un ouvrier spécialiste ; ensuite les métiers ruraux proprement dits, les anciens, toujours utiles, la maréchalerie, le charronnage, la menuiserie, la bourrellerie, la sellerie, la serrurerie, les métiers du bâtiment, puis les nouveaux dont l'importance grandit sans cesse, la mécanique agricole, l'électricité, la conduite et la réparation des moteurs, la soudure autogène ». Ces « métiers industriels, mais auxquels il faut donner une forme rurale » doivent être adaptés « aux besoins et aux ressources de la campagne. Il s'agit donc, d'une part de permettre aux habitants des campagnes de pouvoir entretenir et réparer leur matériel à peu de frais et, d'autre part, de participer au développement des campagnes. Pour ce second objectif, l'approche est double, à la fois conservatoire des traditions, des us et des métiers anciens, mais aussi ouverture vers le monde moderne pour adapter la production agricole aux nouvelles techniques et aux nouvelles contraintes économiques.

Pour y parvenir, un enseignement d'artisanat rural est organisé dans divers établissements : à l'école professionnelle de Gourdan-Polignan, dans des sections d'écoles pratiques de commerce et d'industrie du ministère de l'Instruction publique, d'écoles pratiques d'agriculture du ministère de l'Agriculture, dans des cours complémentaires, des cours professionnels et même des cours aux soldats du contingent. Des établissements spécifiques sont ouverts sous des statuts variés : écoles de métiers comme à Douvres-la-Délivrande dans le Calvados en 1926 ou à Pons dans la Charente-Inférieure en 1927³, écoles pratiques de commerce et d'industrie comme celle de Cibeins dans l'Ain en 1927 ou de Sarlat en Dordogne en 1928⁴, sections d'écoles primaires supérieures⁵, écoles et cours spécifiques

(1) Les principaux textes législatifs et réglementaires sur l'artisanat rural sont recensés dans Gérard Bodé, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours. Tome 2 : 1926-1958*. Paris, INRP, Economica, 2002, vol. 2, pp. 119-121.

(2) Un exemplaire de cette circulaire a été retrouvé aux AD de l'Isère, 8 T 250 par Madame Nicole Joly que je remercie ici pour me l'avoir transmis.

(3) Gérard Bodé, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours. Tome 2 : 1926-1958, op. cit.*, vol. 2, pp. 575-576.

(4) *Ibid.*, pp. 544-549.

(5) *Ibid.*, pp. 582-588.

comme l'école départementale d'artisanat rural de Contamine-sur-Arve en Savoie en 1930 ou les cours de Grenoble dans l'Isère ou d'Angers dans le Maine-et-Loire en 1927¹.

La première école ouverte dans le Lot, par un arrêté du ministère de l'Agriculture du 22 octobre 1929, est l'école départementale des métiers ruraux de Souillac. Elle est chargée de combler un vide car, à la différence des départements voisins de Corrèze, de Dordogne et du Tarn, le Lot ne dispose pas au début des années 1930 d'établissement d'enseignement technique, comme le signale l'inspecteur départemental de l'enseignement technique René Dhommée. La création de l'école répond aussi à la volonté politique d'Anatole de Monzie, futur ministre de l'Éducation nationale et président du Conseil général du Lot et de Louis Martin Malvy, député du Lot, président de la Commission des Finances à la Chambre des députés et maire de Souillac qui, en 1928, chargent le préfet, Bert, de préparer « un avant-projet des conditions dans lesquelles une école d'artisanat rural pourrait être établie à Souillac ». Selon Louis Martin Malvy, cette école doit « former des artisans capables de faire à la campagne les travaux d'ouvriers spécialisés, réparations du matériel domestique, des machines agricoles, installations électriques, etc. ». La filiation avec la circulaire d'Édouard Herriot de 1927, radical-socialiste comme Anatole de Monzie et Malvy, est ainsi clairement affichée. L'école sera placée sous le statut des écoles de métiers, donc sous l'autorité du ministère de l'Instruction publique. Mais avant même son ouverture, retardée par cause de travaux, l'établissement est transformé en 1932 en école pratique d'industrie et d'artisanat rural, puis en 1938, en école pratique d'artisanat rural. À partir de 1934, elle est fréquentée par une centaine d'élèves répartis en diverses sessions. Elle fonctionne ainsi avec succès jusqu'en 1940.

À la même époque, la création de l'école de Saint-Céré résulte de la conjonction d'une initiative privée et du soutien personnel du directeur de l'école primaire supérieure de garçons. L'ancien inspecteur de l'apprentissage de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, originaire de Saint-Céré, Solignac qui s'inquiétait du dépeuplement du département et de la région de Saint-Céré en particulier réussit à convaincre Vidal, le directeur de l'école primaire supérieure de garçons et, par son intermédiaire, la municipalité de l'utilité d'un tel établissement. Pour des raisons pratiques, cette école est implantée dans les locaux de l'école primaire supérieure au moment même où la Direction des services agricoles y fixe également l'école d'agriculture d'hiver ambulante, le directeur de l'école primaire supérieure assurant la gestion des trois structures, ce qui provoque néanmoins une certaine confusion, non seulement dans les sources disponibles, mais aussi, semble-t-il, chez les élèves et les enseignants. Pour justifier cette création, Solignac avait rédigé en 1929 une plaquette dont les arguments rappellent les termes de la circulaire d'Édouard Herriot. L'école est ouverte en tant qu'établissement privé saisonnier annexé à une école publique, soutenu par la ville de Saint-Céré, l'Office agricole ainsi que divers particuliers et subventionné par le ministère de l'Agriculture. Le directeur des services agricoles appartient au comité de surveillance. Les cours sont réservés aux adultes, âgés de plus de 15 ans et agriculteurs. Le cursus est annuel et comprend quatre matières : forge, zinguerie, maçonnerie et charronnage. L'enseignement comprend à la fois des conférences théoriques et des travaux pratiques effectués dans des forges. Accueillant 24 élèves lors de l'ouverture, l'école fonctionne jusqu'en 1937, date du départ de Vidal dont le rôle paraît primordial dans cette aventure.

Si l'on excepte l'école départementale de métiers ruraux de Durbans, officiellement créée en 1933, mais qui n'a jamais vu le jour, la dernière expérience en matière

(1) *Ibid.*, pp. 700-710.

d'artisanat rural dans le Lot est tentée dans une structure encore différente, à savoir les ateliers-écoles. Dans l'enseignement industriel et commercial, de tels ateliers fonctionnent depuis les années 1920 auprès de diverses chambres de commerce. Un décret du 19 juin 1937 en régleme les conditions d'ouverture et de fermeture. Leur but est d'assurer le préapprentissage et l'initiation professionnelle des enfants de 13 ans et plus. Il ne s'agit donc pas véritablement d'une formation professionnelle mais plutôt d'un parcours de découverte de divers types de métiers dans l'esprit de l'orientation professionnelle. Statutairement, les ateliers-écoles publics n'ont pas d'existence autonome et doivent être rattachés à un établissement d'enseignement technique ou primaire¹.

À Saint-Céré, l'initiative de cette création est prise par la mairie qui, en 1938, souhaite ouvrir une section de « bricolage agricole » à l'école primaire supérieure pour remplacer l'école d'artisanat rural disparue en 1937 dans le but d'« apprendre aux futurs agriculteurs à réaliser eux-mêmes l'entretien et les réparations des bâtiments et de l'outillage agricole d'une ferme ». Les objectifs officiels poursuivent ainsi l'œuvre de l'artisanat rural. Il semble néanmoins qu'en réalité, la mairie souhaite réorganiser sa section industrielle peu suivie, ce qui expliquerait le statut d'atelier-école, tout en profitant des subventions octroyées par le ministère de l'Agriculture. Fondé après la déclaration de guerre, il pouvait aussi bénéficier des mesures prises en faveur de la formation professionnelle accélérée. Il fonctionne au cours de l'année 1939-1940 avec une quarantaine d'élèves et un programme proche de celui de l'ancienne école d'artisanat rural.

Le Lot n'est sans doute pas le département qui a donné à cette forme d'enseignement spécifique son développement le plus important. Mais c'est dans ce domaine que l'action conjuguée des pouvoirs centraux et locaux, des municipalités, des associations et des particuliers paraît la plus conséquente comme si, pour de multiples raisons, cet enseignement semblait mieux correspondre aux besoins que l'enseignement agricole classique. Il s'inscrit nettement dans une volonté de modernisation des campagnes lotoises combinant une approche traditionnelle avec des éléments modernes et novateurs.

L'émergence de l'enseignement industriel et commercial

Dans son rapport de 1929, l'inspecteur départemental de l'enseignement technique René Dhommée déplorait l'absence de toute véritable école d'enseignement technique dans le département. Pourtant, entre 1920 et 1940, à défaut de structure scolaire complète, le département du Lot réussit, pour la première fois depuis l'époque de la Restauration, à reconstituer un noyau d'enseignement industriel et commercial.

Avant 1918, les seuls refuges de cet enseignement se trouvaient dans les écoles primaires supérieures. Cette situation ne perdure pas seulement, elle se renforce même avec la création, en 1920, d'une nouvelle école primaire supérieure de garçons qui dispose, à partir de 1921, d'une section industrielle. L'initiative de cette refondation revient à la commune de Cahors qui souhaite remplacer le cours complémentaire fonctionnant depuis 1896. Innovation symptomatique, la nouvelle école n'est pas rattachée au lycée comme l'école de la monarchie de Juillet. La section industrielle est instaurée par une décision ministérielle à peine six mois

(1) Gérard Bodé, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours. Tome 2 : 1926-1958*. Paris, INRP, Economica, 2002, vol. 1, pp. 29-31.

après l'ouverture des classes. Elle fonctionne jusqu'en 1940 en accueillant entre 20 et 30 élèves, tous fils d'ouvriers, d'employés des chemins de fer ou d'agriculteurs.

L'autre section industrielle d'école primaire supérieure avait été fondée en 1911 à Saint-Céré. Mais jusque vers 1934, sa finalité industrielle reste floue car elle se contente de préparer au concours d'entrée aux ponts-et-chaussées, ce qui lui confère un évident prestige. En 1934, le directeur, Camille Sarrodie, tente de réorienter l'école vers un enseignement nettement plus professionnel en organisant des sections industrielles commerciales et agricoles. Dans son analyse, il ne faut pas privilégier la filière des ponts-et-chaussées qui n'offre que peu de débouchés, mais adapter l'enseignement technique aux possibilités locales afin de permettre aux élèves de rester dans la région tout en exerçant leur métier.

Mais les efforts faits en faveur de cet enseignement industriel sont principalement symbolisés par l'ouverture des cours complémentaires de Cahors. Depuis 1890 environ, la perception d'une « crise de l'apprentissage » aux contours fluctuants avait suscité au niveau national un débat sur la formation professionnelle des ouvriers et artisans. La création des écoles pratiques de commerce et d'industrie en 1892, le développement des sections techniques des écoles primaires supérieures ou de cours et écoles privés n'avaient nullement résolu la question, tous ces établissements n'accueillant que des enfants issus de l'enseignement primaire et non encore intégrés dans le marché du travail. Le problème se posait essentiellement pour les compagnons et apprentis ayant quitté l'école primaire sans formation. Les écoles professionnelles avaient assez vite été perçues comme des établissements destinés à une élite ouvrière ; leur utilité était ainsi remise en cause aussi bien par les chefs d'entreprise que par les représentants ouvriers. Le cœur de la discussion se focalisait sur l'opportunité d'instaurer des cours professionnels obligatoires plus ou moins alignés sur le modèle des écoles de perfectionnement allemandes. À la différence de la loi du 2 août 1918 sur l'enseignement agricole, la loi Astier¹ du 24 juillet 1919 ne détaille pas les diverses catégories d'écoles d'enseignement technique. Elle se contente de distinguer les écoles publiques des écoles privées et d'énoncer les principes fondateurs d'un service de l'enseignement technique. Elle ne fait exception que sur une catégorie de cours, à savoir les cours professionnels obligatoires pour les apprentis de moins de 18 ans, dont elle impose la création par son titre V.

Au cours de l'année 1920, la Direction de l'enseignement technique met en œuvre une politique de promotion de ces cours professionnels, notamment en choisissant des départements pilotes qui, en fonction de leur tissu économique et du développement de leur enseignement technique, doivent servir de modèle pour le reste du pays. Le Lot n'est évidemment pas concerné. Pourtant, son seul et unique cours professionnel à Cahors est fondé dès l'année 1922, donc assez rapidement après l'énonciation de cette politique. C'est d'autant plus remarquable que le département n'avait pas vraiment d'expérience en matière de cours professionnels. Le souvenir des cours de dessin linéaire de la Restauration devait s'être estompé depuis longtemps. On peut considérer que cette création marque une volonté consciente de diversifier les formes d'enseignement professionnel au-delà de la formation agricole et en cherchant ainsi à répondre rapidement à une timide diversification du tissu économique. Que le seul cours professionnel du département se soit fixé au chef-lieu Cahors,

(1) Thérèse Charmasson, Anne-Marie Le Lorrain, Yannick Ripa, *L'Enseignement technique*, op. cit., p. 470-484.

un an à peine après l'ouverture de la section industrielle de l'école primaire supérieure de garçons, n'est sans doute pas un hasard.

Ces cours sont ouverts à la fois aux garçons et aux filles. Les cours féminins sont cependant plus tardifs et s'arrêtent déjà après quelques années de fonctionnement, entre 1923 et 1930. Les cours masculins se poursuivent jusqu'en 1940 et au-delà. À partir de 1931, ils sont organisés en deux sections, dont une seule d'enseignement technique qui délivre des leçons de dessin, de croquis coté, de calcul et de la technologie. Au fil des années, ces cours semblent se diversifier et augmenter les professions préparées : de 5 à 8 métiers entre 1930 et 1934, mais 21 professions différentes en 1935-1936, sans doute à cause de l'arrivée des professions du fer qui prennent le dessus sur les métiers du bois et de l'électricité. En revanche, certains métiers plus traditionnels comme ceux de la bouche et du textile sont à peine représentés. Si cette diversification semble bien vouloir répondre à l'arrivée de nouveaux débouchés potentiels, elle ne connaît cependant qu'un faible impact sur les auditeurs, dont les rapports signalent le manque de motivation et le fort absentéisme.

Émanation des pouvoirs publics, tant nationaux que locaux, cet enseignement industriel et commercial n'a pas encore pu s'implanter efficacement en 1940 sans doute en raison des structures économiques du département qui n'offraient aucun débouché attractif dans ce domaine. Le volontarisme politique lui a malgré cela permis d'acquérir une certaine visibilité et de préparer de nouvelles options pour l'avenir.

Les oubliées : la timidité de l'enseignement féminin

Entre 1800 et 1940, l'enseignement technique, tant agricole qu'industriel, demeure essentiellement un monde masculin, même si les femmes n'en sont pas absentes. Aussi, les formations féminines sont-elles particulièrement discrètes. Malgré le discours récurrent sur la condition de la jeune fille et son rôle dans l'économie familiale, les efforts en faveur de son développement semblent peu efficaces. Les avatars de l'école ménagère ambulante et la rapide disparition des cours professionnels de filles l'attestent bien. Si l'on excepte les inévitables ouvriers confessionnels, cet enseignement reste longtemps limité aux seules écoles primaires supérieures qui, en plus de l'enseignement général, développent des sections commerciales ou ménagères. Dans le Lot, cette évolution se poursuit au-delà de 1919 mais, à la différence des garçons, ne semble pas se renforcer par l'apparition de nouveaux enseignements. Hormis cet enseignement, on constate aussi, à l'extrême fin de la période, l'apparition d'un enseignement ménager spécifique.

Trois écoles primaires supérieures féminines fonctionnent durant l'entre-deux-guerres¹. Les enseignements professionnels qui y sont prodigués – outre l'agriculture – concernent la sténographie et la dactylographie (à Gourdon en 1921 et à Montcuq en 1929), la comptabilité (à Gourdon en 1919), la géographie commerciale (à Gourdon en 1921) et la technologie (à Gourdon en 1921). Mais il s'agit là de cours autonomes et non pas de véritables sections commerciales préparant aux métiers du tertiaire. Une telle section a bien été fondée à l'école de Montcuq en 1912 mais on ignore si elle s'est maintenue au-delà de 1919. Les deux autres écoles (Gourdon et Saint-Céré) ne réussissent pas à en organiser malgré les demandes répétées des directrices. En revanche, à l'imitation des écoles

(1) Une quatrième école primaire supérieure de filles avec cours commerciaux est ouverte à Figeac en janvier 1939, mais semble disparaître assez vite. Voir notice sur cette école.

masculine, des cours de préparation aux concours des Postes sont attestés à Montcuq en 1934 et à Saint-Céré entre 1929 et 1940. On peut s'interroger sur les causes de cet immobilisme. Traduit-il seulement le désintérêt des décideurs pour cet enseignement ou marque-t-il également une absence de motivation des intéressées ? Les sources semblent indiquer la présence de militantes de l'enseignement féminin, notamment les deux directrices de Gourdon et de Saint-Céré qui dès 1921 organisent des cours spéciaux dans l'espoir sans doute de les transformer à long terme en véritables sections d'enseignement technique. C'est l'évolution inverse qui se produit. En 1939, par manque d'effectifs suffisants, l'école de Gourdon doit supprimer ses enseignements de technologie et de préparation aux concours des postes. Pour des raisons similaires, le cursus de Saint-Céré passe de quatre années en 1919 à deux en 1931. Dans ce monde essentiellement masculin et rural, il n'est pas certain que les formations tertiaires féminines débouchent réellement sur des emplois car il était déjà bien difficile d'organiser de tels enseignements dans des régions fortement urbanisées et industrialisées à cette époque.

De son côté, l'enseignement ménager recèle une certaine ambiguïté. Conçu *a priori* pour assurer à la femme une formation lui permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour qu'elle tienne son rang « naturel » d'épouse et de mère au sein de son foyer, il développe aussi souvent une autre finalité en prodiguant des cours à caractère tertiaire monnayables sur le marché de l'emploi en octroyant une qualification à ses élèves.

Outre les écoles primaires supérieures, l'enseignement ménager est délivré dans deux établissements durant l'entre-deux-guerres, à l'ouvroir professionnel créé à Gourdon en 1936 et dans les cours fondés à Cahors en 1938. L'ouvroir de Gourdon, établissement privé confessionnel dirigé par des religieuses dans une commune qui avait déjà connu une vaine expérience d'école ménagère en 1913, se propose de former des bonnes ménagères et des ouvrières lingères. Il remplit donc bien la double fonction de l'enseignement ménager. Dans la réalité, il semble se contenter de délivrer un enseignement très théorique accompagné de quelques exercices pratiques de lingerie. En revanche, les cours publics de Cahors, fondés par la municipalité sous le statut des cours professionnels obligatoires régis par la loi Astier, annoncent une finalité purement professionnelle. Il s'agit de former des dactylos, des petites employées, des vendeuses de magasin, des auxiliaires dans les administrations locales, des ouvrières. Ainsi, en dépit de son nom, cette structure ne constitue par un enseignement ménager *stricto sensu*. L'initiative de cette création appartient à la directrice de l'école publique de filles qui, sans doute à cause de l'absence d'une école primaire supérieure de filles à Cahors, souhaite ouvrir dans son établissement une section d'enseignement ménager. L'entreprise obtient le soutien de la mairie qui envisage de la transformer en centre d'art ménager pour les filles de toutes les écoles publiques de la ville. Peut-être faut-il y voir, après l'échec des cours professionnels féminins en 1930, l'amorce d'un programme municipal plus vaste car, à la même date, les cours professionnels obligatoires masculins sont annexés à l'école primaire supérieure de garçons.

Conclusion

Au cours de l'année scolaire 1939-1940, à la veille de la débâcle militaire, le département du Lot compte 30 écoles et cours d'enseignement technique, 3 pour l'enseignement industriel et commercial, 20 pour l'enseignement agricole, 2 pour l'artisanat rural et 5 écoles primaires supérieures. Si l'on établit une liste, en les classant hiérarchiquement selon le niveau d'études ascendant, on recense, pour l'enseignement industriel et commercial : 2 cours professionnels obligatoires établis en application de la loi

Astier, dont un cours féminin dit d'enseignement ménager, un cours d'enseignement ménager à Gourdon, 5 écoles primaires supérieures comportant des sections techniques (dont 3 pour les filles), l'école Pigier de Cahors, pour l'artisanat rural : 1 atelier-école à Saint-Céré et 1 école pratique et pour l'enseignement agricole : la chaire d'agriculture de l'école normale de Cahors, l'école d'agriculture d'hiver fixe de Cahors et les 18 cours postsecondaires. Le secteur privé n'est représenté que par deux écoles, l'école Pigier et l'ouvroir ménager de Gourdon.

Ce court tableau récapitulatif souligne déjà le poids du secteur public. Tout au long de cette histoire, on a notamment pu mesurer l'impact considérable de l'État qui dès la Restauration est à l'origine aussi bien de l'enseignement industriel et commercial que de l'enseignement agricole. À tous les moments de cette histoire, sa présence est décelable, qu'il s'agisse de l'époque de la création des cours de dessin linéaire, des écoles primaires supérieures, de la ferme-école, de l'école d'artisanat rural, des cours postsecondaires ou des cours professionnels obligatoires. Sans son impulsion, il n'existerait sans doute pas d'enseignement technique dans le Lot. À certains moments, comme entre 1871 et 1918, il apparaît presque comme la seule force de mouvement.

Le Lot ne compte certainement pas parmi les départements qui se sont investis en faveur de l'enseignement technique. Il le doit principalement à sa situation économique et à l'hémorragie démographique permanente qui le caractérise. Néanmoins, malgré ces circonstances défavorables, à côté de la forte présence de l'État, il disposait d'un réservoir d'hommes éclairés oeuvrant en sa faveur. À certains moments, comme sous la Restauration ou la monarchie de Juillet, les réalisations lotoises – même éphémères – n'accusent aucun retard et elles le doivent à ce cercle de propagateurs zélés réunis dans les sociétés d'agriculture ou les sections d'enseignement mutuel qui tentent de lutter contre les pesanteurs économiques et sociales.

Durant le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, l'enseignement technique s'est progressivement imposé en France pour répondre aux nécessités résultant des mutations technologiques et sociales ou de la transformation du marché du travail. Si cette histoire est à peu près connue dans ses grandes lignes pour l'ensemble de l'espace national, même si elle privilégie l'action de l'État, elle reste encore à écrire sur le plan régional, cette nécessaire réécriture étant par ailleurs susceptible de modifier la perception globale de cette histoire. Il convient notamment de bien replacer le rôle et l'action des divers acteurs, de déterminer leurs rapports souvent complexes et généralement fructueux. Le rôle de l'État notamment semble moins monolithique qu'il ne paraît. On peut établir un parallélisme intéressant entre l'évolution de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement technique. Au fond, l'attitude des ministères à leur égard n'est guère différente même s'il est vrai qu'en raison du public scolaire bien plus important, la dimension et les enjeux de l'instruction primaire paraissent plus forts. Dans les deux cas, l'action gouvernementale a toujours été accompagnée, quelquefois préparée et anticipée, quelquefois subie et acceptée, par divers acteurs locaux. Le rôle des municipalités y est notamment déterminant. S'il ne leur est pas possible de s'opposer durablement aux volontés du pouvoir central, il leur est, en revanche, plus que profitable d'y adhérer et de l'amplifier. Ces municipalités sont elles-mêmes le reflet du corps social local, voire de certaines individualités qui s'y imposent. Tous, à des degrés divers et variables en fonction des époques, ont contribué à construire l'enseignement technique.

Gérard Bodé

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

A

ALBAS

Cours postsecondaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité L'initiative de la création du cours appartient à la mairie par sa délibération du conseil municipal du 12 novembre 1922. En fait, si le cours fonctionne déjà sans autorisation depuis le mois d'octobre 1922¹, il n'est officiellement fondé que par un arrêté du ministre de l'Agriculture du 14 mai 1923. Il ne semble plus être en activité au cours de l'année 1934-1935².

But Selon la délibération du conseil municipal du 12 novembre 1922, il s'agit d'« empêcher la désertion des campagnes et [...] faciliter le retour à la terre » et d'« encourager les méthodes rationnelles destinées à faire litière de beaucoup de préjugés et vaincre la routine ».

Statut Cours postsecondaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Effectifs

1922-1923 ³	1928	1929-1930	1931	1933
21	16	18	39	10

En 1929, en plus des cours eux-mêmes, 8 conférences agricoles sont organisées devant plus de 100 personnes. En 1931, le cours accueille 11 élèves âgés de 13 à 18 ans et 28 adultes. En 1933, en plus des 10 élèves réguliers, le cours « obtient pour certaines séances un auditoire nombreux d'adultes »⁴.

(1) AN F¹⁰ 2672, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 3 mars 1923.

(2) AN F¹⁰ 2674, tableau des cours postsecondaires agricoles et des cours d'adultes à orientation agricoles pour l'année 1934-1935.

(3) AN F¹⁰ 2672, rapport d'inspection des cours postsecondaires agricoles du département pour l'année 1922-1923 par P. Lafont, directeur des services agricoles, 16 janvier 1924 ; AN F¹⁰ 2669, tableau départemental des effectifs des cours pour les années 1921-1923.

(4) AN F¹⁰ 2673, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur les cours postsecondaires fonctionnant dans le département durant l'année 1933, 23 février 1934.

Enseignement En 1922-1923, l'enseignement agricole théorique est complété par des applications dans deux champs d'expériences et une pépinière fruitière. En 1928, l'enseignement s'est spécialisé sur la viticulture et sur les essais d'engrais de vigne et céréales ; en 1929, l'enseignement d'une durée de 150 heures annuelles porte sur la viticulture et l'arboriculture fruitière (pêcher) et comprend aussi deux champs de démonstrations pour le blé et la vigne, une pépinière et un verger pour les exercices de greffe et taille¹.

En 1930, l'enseignement porte sur l'arboriculture du pêcher et la viticulture. En 1931, le cours est spécialisé dans l'enseignement théorique et pratique de la viticulture et de l'arboriculture fruitière (pêcher) et comprend aussi 3 champs de démonstration sur le blé, la vigne et la pomme de terre ; une pépinière et un verger fruitier servent aux démonstrations de greffe et de taille². En 1934, « cours extrêmement vivant appuyé sur d'intéressantes démonstrations d'arboriculture fruitière »³.

Comptabilité En mai 1923, l'État octroie 450 francs de subvention pour l'ouverture du cours.

(1) AN F¹⁰ 2675, rapport d'inspection des cours postsecondaires agricoles des années 1928 et 1929.

(2) AN F¹⁰ 2676, rapport d'inspection des cours postsecondaires agricoles du département pendant l'année 1931 par le directeur des services agricoles, 29 avril 1932.

(3) AN F¹⁰ 2673, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur les cours postsecondaires fonctionnant dans le département durant l'année 1933, 23 février 1934.

ANGLARS-LACAPELLE

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2675 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est créé en 1928. Il est mentionné jusqu'en 1931.

Statut Cours post scolaire agricole fondé en application de la loi du 2 août 1918.

Effectifs 7 élèves et 3 adultes en 1928. 10 élèves en 1929-1930. 12 jeunes et quelques adultes en 1930-1931.

Enseignement En 1928, l'enseignement s'appuie sur deux champs d'expérience pour le blé et les pommes de terre et sur un verger. En 1929-1930, les 150 heures annuelles d'enseignement produisent des « résultats satisfaisants ». En 1930-1931, les cours ont lieu du 1^{er} avril 1930 au 30 mars 1931 et portent sur l'arboriculture et la culture du blé.

ANGLARS-NOZAC

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2674-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse Les cours sont donnés à l'école primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité L'initiative de la création du cours appartient à la mairie qui par sa délibération du 2 décembre 1926 demande l'ouverture des cours pour le 1^{er} janvier 1927. La commission d'agriculture du conseil général est favorable à cette création. Le cours est ouvert au cours de l'année 1927. Il est mentionné jusqu'en 1939.

Statut Cours post scolaire agricole fondé en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est donné par un instituteur muni du brevet agricole. Entre 1929 et 1931, il est assuré par Lacombe, « maître très dévoué qui a su développer très nettement les connaissances agricoles des adultes et des jeunes gens de sa commune »¹.

Effectifs

1927-28	1928-29	1929-30	1930	1931	1934-35	1938	1939
26	26	26	18	12	7	9	8

Âge des élèves Pour 1927-1928 et 1928-1929, les sources signalent de nombreux adultes, sans préciser ; en 1930, les élèves ont entre 14 et 21 ans ; en 1931, entre 14 et 23 ans.

(1) AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection du professeur d'agriculture Gromas pour l'année scolaire 1930-1931, 12 février 1931.

Enseignement En 1929, l'enseignement (150 heures annuelles) est mis en application grâce à une pépinière, trois champs de démonstrations pour le blé, les pommes de terre et les prairies. En 1930, « des conférences ont été faites aux adultes. Des champs de démonstration ont été organisés sur betteraves et maïs, des essais de chaulage, de destruction des mauvaises herbes par l'acide sulfurique et la sylvinite spéciale ont été suivis. Une active prospection pour la recherche du doryphore a été faite et une collaboration très efficace à l'organisation de la lutte a été organisée. Très bons résultats »¹. En 1931, les cours théoriques ont lieu le mardi et le jeudi de 19 à 21 heures, les applications le jeudi après-midi. L'instituteur organise aussi la lutte contre les doryphores².

Débouchés En 1931, un élève est envoyé à l'école d'agriculture d'hiver fixe de Cahors.

Comptabilité En décembre 1926, la commune vote un crédit de 22 francs pour l'ouverture de l'école.

(1) AD Lot 7 M 37, rapport du professeur d'agriculture Gromas sur l'année scolaire 1930-1931, 12 février 1931.

(2) AN F¹⁰ 2676, rapport d'inspection des cours postcolaires agricoles pour l'année 1931 par le directeur des services agricoles, 29 avril 1932.

B

BAGNAC-SUR-CÉLÉ

Cours post scolaire agricole (projet)

Sources : AN F¹⁰ 2672.

Période d'activité Le cours est projeté en août 1921 et approuvé par la Commission d'agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture mais il ne fonctionne pas encore le 1^{er} janvier 1922¹ et ne verra finalement jamais le jour.

Personnel Les instituteurs Pachins et Solacroup sont désignés en 1921 pour assurer ces cours².

(1) AN F¹⁰ 2672, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 4 février 1922.

(2) AN F¹⁰ 2672, liste des communes choisies pour ouvrir des cours post scolaires agricoles avec le noms des instituteurs désignés, 6 août 1921.

BÉTAILLE

Cours d'adulte à orientation agricole puis Cours postscolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2674 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours n'est signalé que pour les années 1934 à 1939.

Statut Entre 1934 et 1938, il ne s'agit pas encore d'un cours postscolaire agricole établi en application de la loi du 2 août 1918 mais d'un cours d'adultes prodiguant un enseignement à caractère agricole. En revanche, en 1939, le cours est mentionné comme cours postscolaire agricole.

Personnel En 1934-1938, les cours sont assurés par un enseignant non muni du brevet agricole. En 1939, le directeur est un instituteur titulaire du brevet agricole.

Effectifs 15 élèves en 1934-1935 ; 6 élèves en 1938.

C

CAHORS

Chaire d'agriculture

Source : AD Lot 7 M 33 ; 1 N 72, 76-77, 79.

Adresse École normale d'instituteurs.

Période d'activité La chaire d'agriculture est créée en 1883 en application de la loi de 1879. En 1912, elle est remplacée par la Direction des services agricoles (cf. notice ci-dessous). Mais, en 1917, la Société d'agriculture du Lot émet le vœu d'ouvrir une nouvelle chaire d'agriculture à Cahors¹.

Statut Cours public.

But Le rôle du professeur départemental d'agriculture est de donner des cours d'agriculture à l'école normale d'instituteurs pour les élèves maîtres. Il est aussi chargé d'organiser des conférences publiques itinérantes pour les agriculteurs propriétaires et les instituteurs des divers cantons du département. Par ailleurs, il doit également surveiller les champs de démonstration mis en place dans les fermes modèles de la région, champs qui servent non seulement de champs d'expériences mais aussi pour les études pratiques des élèves des cours d'agriculture. L'importance de cette dernière tâche est confirmée par une demande d'établissement « des fermes expérimentales dans chacun des arrondissements de la République » adressée au conseil général le 29 mars 1887. Cette demande précise que ces fermes présentent « pour les établissements du chef-lieu de l'arrondissement, les avantages d'une institution d'enseignement agricole pratique et théorique ». Le professeur d'agriculture se voit ainsi astreint à un service ponctuel de surveillance très lourd : « Plus que jamais, les fonctions de professeur d'agriculture deviennent multiples et complexes ; son intervention est réclamée dans les branches les plus diverses. Ce service éventuel de la chaire est devenu plus absorbant que le service principal. C'est ainsi que j'ai à fournir des rapports mensuels sur la situation des cultures, des rapports trimestriels sur le développement des sociétés de prévoyance, à organiser le concours de la race ovine des Causses, à prêter mon concours aux comices agricoles, à vérifier les documents de la statistique agricole, à collaborer activement aux travaux du Comité de

(1) AD Lot 1 N 79.

ravitaillement, à prendre part aux divers examens des brevets universitaires, à répondre aux consultations qui ont pris une ampleur considérable ; je ne me plains pas, car c'est la preuve de l'utilité de la Chaire d'agriculture, du besoin auquel elle répond et des services qu'elle a déjà rendus »¹. En remplissant ces fonctions multiples d'enseignant, de conférencier, d'agronome, de responsable et de conseiller, le professeur d'agriculture joue un rôle de courroie de transmission entre l'administration centrale soucieuse de voir appliquer ses programmes et ses décisions en faveur de la modernisation de l'agriculture et le département.

Personnel Entre 1883 et 1912, le cours est assuré par un professeur départemental d'agriculture. En 1912, le professeur départemental d'agriculture devient Directeur des Services agricoles. Les titulaires successifs de la chaire sont entre 1891 et 1897, Drouhault², puis de 1897 à 1913, Quercy³. Le professeur d'agriculture est rémunéré par le ministère de l'Agriculture.

Enseignement Pour les cours d'agriculture donnés à l'école normale, le programme est établi par un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le cours est suivi par les élèves ayant déjà effectué une année de préparation à l'étude des sciences. Le programme de 1909 comprend des leçons théoriques (agrologie ou étude du sol ; amélioration et fertilisants des terres ; instruments et machines agricoles ; phytotechnie ou cultures spéciales ; assolements ; viticulture ; horticulture et arboriculture ; notions sur les forêts ; technologie ; zoologie ; zootechnie) et des leçons pratiques (applications pratiques dans le jardin de l'école et au champ d'expériences de Saint-Georges ; excursions « dans les fermes des environs »).

À partir de 1898, l'enseignement est donné séparément aux élèves de 2^e et de 3^e années à raison d'une heure et demie par semaine et par promotion⁴. D'après Quercy, les futurs instituteurs « font de sérieux efforts pour s'assimiler les connaissances agricoles qui leur seront plus tard d'une grande utilité, non seulement pour donner leur enseignement en conformité des programmes, mais encore pour propager dans les communes où ils seront appelés à exercer, les meilleures méthodes culturelles ; je trouve d'ailleurs mes meilleurs collaborateurs pour l'installation et la surveillance des champs de démonstration établis chez les propriétaires. J'ajoute que c'est encore parmi eux que l'on rencontre les instituteurs qui ont su conquérir le plus d'autorité au sein des populations rurales ». En 1904-1905, cinquante huit leçons théoriques et de nombreuses applications pratiques ont été effectuées. En 1909, les cours sont seulement donnés aux élèves de 3^e année titulaires du brevet supérieur. Toutefois, une épreuve d'agriculture est exigée pour le certificat d'aptitude pédagogique. En 1913, les trois années en bénéficient : 15 leçons en 1^{re} année et 30 en

(1) AD Lot 7 M 33, rapport du professeur d'agriculture Quercy pour l'exercice 1904-1905.

(2) Baptiste Drouhault est né le 8 décembre 1865. En août 1891, il obtient le concours de professeur d'agriculture. Avant son affectation à Cahors, il était répétiteur de génie rural à l'école d'agriculture de Grandjouan (Loire-Atlantique).

(3) Quercy est nommé dans le Lot par un arrêté du ministre de l'Agriculture du 1^{er} février 1897.

(4) AD Lot 7 M 33, rapport du professeur Quercy pour l'année 1904-1905 qui déclare suivre les indications de la circulaire ministérielle du 25 avril 1898.

3^e année. L'enseignement est cependant gêné par la mobilisation du professeur et des élèves durant la guerre.

En outre, les élèves ont reçu quatre conférences sur les statistiques agricoles et le ravitaillement de l'armée. Ces conférences ont été faites pour moitié par le sous-intendant militaire et pour moitié par le professeur départemental d'agriculture en exécution de l'entente intervenue entre les administrations des ministères de l'Instruction publique, de la Guerre et de l'Agriculture. Quercy souligne que la statistique agricole est importante pour les instituteurs car nombre d'entre eux « remplissent les fonctions de secrétaire de mairie ».

Pour les conférences agricoles, les thèmes sont choisis par le professeur d'agriculture mais le programme général est établi par le ministre de l'Agriculture. Les thèmes retenus sont annoncés aux communes par des affiches de la préfecture et par des annonces dans les journaux locaux. Les tournées agricoles dans le département remplissent le rôle d'un enseignement post-scolaire agricole. Selon la législation en vigueur, on en compte 26 en moyenne par année¹, contre 12 par an pour la chaire spéciale.

Le détail des conférences itinérantes est connu pour l'année 1904-1905 à partir du rapport annuel de Quercy :

Dates	Communes	Thèmes	Effectifs
11.9.1904	Cahors	Les champs d'expérience et de démonstration	50
18.9.1904	Miers	La culture de la truffe et de la vigne	120
25.9.1904	Lamativie	L'agriculture des terrains granitiques	100
26.9.1904	Calviac	Le fumier de ferme et les engrais chimiques	200
27.9.1904	Teyssieu	Les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail	120
2.10.1904	Catus	Les sociétés agricoles de prévoyance	50
16.10.1904	Touzac	Les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail	60
30.10.1904	Lauzès	La reconstitution du vignoble ; les hybrides	40
6.11.1904	Saint-Martin-de-Vers	La culture du tabac et les assurances mutuelles	70
13.11.1904	Lherm	Les assurance mutuelles et le crédit agricole	150
14.11.1904	Les Junies	La culture rémunératrice des céréales	100
20.11.1904	Payrignac	L'agriculture nouvelle et les assurances mutuelles	90
27.11.1904	Douelle	Les sociétés agricoles de prévoyance	100
18.12.1904	Saint-Céré	Les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail	200
19.3.1905	Labastide-Murat	Les sociétés agricoles de prévoyance	60
26.3.1905	Fontanes	L'élevage et la sélection du troupeau	150
2.4.1905	Gignac	Le crédit et les caisses de retraite agricoles	200
9.4.1905	Calvignac	La culture de la fraise et de l'asperge	100
9.4.1905	Cénevière	La fédération des assurances mutuelles	70
16.4.1905	Saint-Martin-Labouval	La culture du tabac pour l'exportation	60

(1) Décret du 9 juin 1880 pris conjointement par les ministres de l'Agriculture et du Commerce, Tirard, et le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Jules Ferry. Un exemplaire de ce texte est conservé sous AD Lot 7 M 33.

Dates	Communes	Thèmes	Effectifs
30.4.1905	Puy-l'Évêque	La vigne, le vin et son commerce	300
7.5.1905	Trespoux-Rassiels	Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail	120
16.5.1905	Cajarc	Les sociétés agricoles de prévoyance	90
28.5.1905	Labastide-Marnhac	Les institutions auxiliaires de l'agriculture	110
2.6.1905	Concots	L'élevage et l'amélioration du troupeau	200

Évaluation L'activité de la chaire est diversement appréciée. Dans la deuxième édition de *L'Agriculture progressive dans le Lot*, le docteur Émile Rey estime que « la situation est beaucoup moins mauvaise qu'il y a 40 ou 50 ans et qu'elle a une tendance à s'améliorer encore », mais il note aussi que « l'augmentation de la production est restée inférieure à celle des besoins »¹. Cette opinion est alors partagée par d'autres personnes, en particulier par René Leblanc qui écrit dans un rapport au 31^e Congrès de la Ligue de l'enseignement : « et cependant il faut bien le reconnaître, les résultats sont à peu près insignifiants ».

Cours d'agriculture de l'école normale

Sources : AD Lot, *Annuaire départementaux*.

Adresse École normale d'instituteurs.

Période d'activité Le cours est ouvert en 1833, peu après la création de l'école normale d'instituteurs. Il est mentionné jusqu'en 1835 comme « cours d'éléments d'histoire naturelle appliquée à l'agriculture et aux arts ». En 1835, il est remplacé par un cours d'arpentage qui fonctionne jusqu'en 1837, puis de 1837 à 1843, par un cours d'arboriculture. À partir de cette date, il n'est plus fait mention de cours agricole à l'école normale avant la III^e République mais il est possible que le cours ait continué d'exister.

Enseignement De 1833 à 1835, le cours d'éléments d'histoire naturelle est destiné aux élèves-maîtres de 2^e année. Il semble surtout théorique.

Cours de dessin linéaire du collège royal

Sources : AD Lot 1 T 39.

Adresse Le cours est localisé au collège royal.

Période d'activité Le cours est ouvert en janvier 1818 mais son fonctionnement n'est attesté que pour les années 1821 et 1822.

(1) La deuxième édition de cet ouvrage date de 1908.

Statut Le cours, quoique donné au sein du collège royal, a le statut d'école publique élémentaire. Ce cours fait pendant à la création des cours similaires de Figeac, Gourdon, Gramat et Souillac.

Personnel Le cours est fondé et assuré par Jean-Charles Cammas (ou Capmas, l'orthographe change selon les documents), directeur de l'école mutuelle modèle de Cahors, formé à l'école de dessin de Figeac et décoré en 1818 de la médaille d'argent par le recteur.

Effectifs Les effectifs sont connus pour les mois de mars à octobre de l'année 1821.

mars	avril	mai	juin	juillet	septembre	octobre
10	10	10	-	12	10	10

Aucun chiffre n'est indiqué pour les années 1822 et 1823 sur les états de situation des cours de dessin linéaire du département dressés par les services de la préfecture.

Enseignement Les cours suivent la méthode Franceœur. Il n'existe pas de source sur l'enseignement prodigué.

Rétribution Néant ; les cours sont gratuits.

Cours de géométrie et de mécanique appliquée aux arts et métiers

Sources : AD Lot 1 T 39.

Adresse Collège royal.

Période d'activité À la demande du préfet, répondant aux sollicitations ministérielles de la circulaire du 11 décembre 1825, l'ouverture de ce cours est envisagée en 1825 et 1826. Le professeur de physique du collège propose de s'en charger. La mairie accepte de financer le cours mais attend une autorisation du ministère de l'Instruction publique. « Cette demande étant restée sans réponse », le cours ne fut jamais ouvert¹.

Personnel Le cours doit être assuré par Pontus, professeur de physique du collège royal.

Enseignement Pas de mention spécifique. Ce cours est destiné à succéder au cours de dessin linéaire qui fonctionnait antérieurement au collège royal (voir notice ci-dessus).

Rétribution Néant ; le cours est gratuit.

(1) AD Lot 1 T 39, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Instruction publique sur l'état des écoles de dessin linéaire du département, 18 avril 1828.

Cours d'enseignement ménager

Sources : AD Lot 9 M 9 ; AM Cahors 1 D 37.

Adresse Le siège social est l'inspection académique du Lot. Les cours ont lieu rue Wilson, dans l'appartement de la directrice et place Thiers, à l'école publique de filles.

Période d'activité À la suite d'une délibération du conseil municipal du 2 mai 1938¹, les cours sont créés le 1^{er} octobre 1938 et mentionnés pour l'année scolaire 1938-1939. L'initiative de cette création appartient à la directrice de l'école primaire dont l'objectif est de créer une véritable section ménagère au sein de son école. Par délibération du 29 juin 1938, une subvention est accordée par la municipalité en vue d'ouvrir un « centre d'art ménager ».

But Procurer des dactylos, des petites employées, des vendeuses de magasin, des auxiliaires dans les administrations locales, des ouvrières. Pour la directrice, il s'agit, en 1938, d'ouvrir « une section d'éducation ménagère au profit des élèves du cours supérieur et des jeunes filles qui, ayant quitté l'école, disposeraient de quelques loisirs leur permettant de suivre ces cours ». Le conseil municipal est plutôt favorable à une structure pouvant « faire profiter de ces leçons pratiques les jeunes filles des autres écoles publiques »².

Statut Cours professionnels publics créés en vertu de la loi Astier du 25 juillet 1919.

Association de soutien Les cours sont soutenus par la Fédération des œuvres laïques du Lot dans toutes les écoles de filles de Cahors.

Personnel Madame Reygasse dirige les cours de la place Thiers et Madame Gineste, ceux de la rue Wilson. Elles sont assistées par trois enseignantes, dont une diplômée des cours Pigier, ainsi que d'institutrices retraitées bénévoles.

Effectifs

Lieu	Assujettis	Non assujettis	Total
place Thiers	8	32	40
rue Wilson	20	86	106
total	28	118	146

(1) AM Cahors, 1 D 37.

(2) AM Cahors, 1 D 37, séance du conseil municipal du 2 mai 1938.

Âge des élèves

	place Thiers	rue Wilson
13 ans et moins	6	20
14 ans	4	34
15 ans	10	16
16 ans	12	18
22 ans	5	14
plus de 22 ans	3	4
total	40	106

Profession des élèves Les professions ne sont pas connues, mais on peut distinguer les élèves de l'école et les auditrices libres.

Lieu	Élèves de l'école publique	Auditrices libres
rue Wilson	56	50
place Thiers	10	30
total	66	80

Prix de revient de l'élève 5 à 10 francs par séance.

Rétribution scolaire Néant ; les cours sont gratuits.

Enseignement Le cours comprend 36 semaines entre le 1^{er} octobre 1938 et le 1^{er} juillet 1939. Il se déroule durant la journée : lundi de 10 à 13 h 30 et de 14 à 18 heures et le samedi de 10 à 11 heures et de 14 à 16 heures, pour la rue Wilson, et le samedi de 16 h 30 à 18 heures, pour la place Thiers. Les élèves de la place Thiers suivent 2 heures de coupe et de couture ; ceux de la rue Wilson suivent 15 heures de broderie, cuisine (marché et alimentation), nettoyage domestique, entretien de la maison, utilisation des appareils mécaniques et initiation artistique (disques, lecture, etc.).

Sanction des cours Aucun diplôme n'est mentionné.

Comptabilité Les cours reçoivent 6 000 francs de subventions du département et 3 000 de la commune. Les dépenses comprennent 1 200 francs de traitement du professeur de coupe diplômé, 150 francs pour l'abonnement des revues, 1 100 francs de fournitures de repassage et de nettoyage, 150 francs de fournitures de couture, 500 francs pour les repas (à raison de 10 repas à 5 francs dans l'année pour 10 personnes par repas), 4 550 francs de matériel (tables, chaises, machines à coudre, fer à repasser, armoires en bois blanc, lessiveuse, jeannette, appareil de TSF) et 3 300 francs de frais d'installation (eau, cuisinières à gaz et électrique). Au total, pour 1938-1939, les cours obtiennent 9 000 francs de recettes et dépensent 10 950 francs, soit un déficit de 1 950 francs.

Bâtiments L'appartement de la rue Wilson se compose de 5 pièces mises à la disposition des élèves avec leur mobilier domestique et les appareils ménagers (cireuse électrique, aspirateur, etc.) en attendant la mise en état d'un local spécial. Place Thiers, les cours disposent d'une salle spéciale de 10 m sur 5 m avec le mobilier (chaises, table, tabourets, machine à coudre, matériel complet de repassage, mannequins).

Fournitures La bibliothèque se compose de trois revues et périodiques techniques consultables sur place durant les cours ; il est prévu d'installer un cinéma pour l'année 1939-1940.

Cours municipaux de dessin

Sources : AN F¹⁷ 11700 ; AD Lot E dépôt 42 (1 R 14), 1 N 5 ; AM Cahors non coté ; Médiathèque de Cahors, Fonds ancien et Quercy, boîte I ; Malinowski (Jacques), Petit guide du voyageur et du tourisme dans Cahors et ses environs. Cahors, 1880.

Adresse Hôtel de ville, salle du 2^e étage.

Période d'activité Les cours, aussi appelés « école gratuite de dessin appliquée aux arts industriels » sont créés en 1826. Le 25 juillet 1826, le préfet transmet au maire de Cahors la demande de création d'une école de dessin émanant d'un certain Pons¹. L'école semble avoir été ouverte peu de temps après. Signalés en 1856, puis dans une enquête ministérielle de 1880 et dans divers papiers des années 1886-1897, les cours fonctionnent encore en 1901, d'après les registres des archives municipales de Cahors.

But Dans le projet de Pons, en 1826, il s'agit d'imiter d'autres villes du Midi qui ont accordé leur « protection aux arts et à l'industrie ». Dans une lettre du 10 mai 1856, Bebarquel, professeur de l'école, signale que « les jeunes gens se destinent pour les écoles du Gouvernement, les artisans à tous les métiers : charpentier, tailleur de pierre, ébéniste, sculpteur, peintre en décor, dessinateur d'ornement et d'architecture, lampiste ».

Statut École municipale qualifiée d' « école professionnelle » par l'enquête de 1880.

Rétribution scolaire Néant ; les cours sont gratuits.

Personnel En 1826, le premier directeur semble être Pons, initiateur de la création de l'école. En 1880, les cours sont dirigés par Cyprien-Antoine Calmon 1837-1901), ancien élève du cours de dessin, artiste réputé localement et conservateur du musée municipal. En 1901, il est remplacé par Charles Antoine Rougé. Le directeur est secondé par plusieurs professeurs dont le nombre n'est pas spécifié.

Effectifs Les effectifs ne sont pas connus. Ils semblent néanmoins faibles puisqu'en 1856, le professeur Bebarquel se plaint de ne pas atteindre le nombre de 15 élèves dans son cours de dessin linéaire.

(1) AD Lot, E dépôt 42.

Âge des élèves Les cartons de dessins conservés à la médiathèque de Cahors livrent l'âge de 26 élèves entre 1886 et 1897.

Âge	Nombre	Âge	Nombre
21 ans	1	17 ans	3
20 ans	2	14 ans	1
19 ans	3	12 ans	1
18 ans	7	non indiqué	8

Profession des élèves Les mêmes cartons indiquent la profession de quelques élèves : 3 serruriers, 1 menuisier, 2 agents des ponts-et-chaussées et 1 candidat aux écoles d'arts et métiers.

Enseignement En 1880, les cours ont lieu le soir, trois fois par semaine. La lettre de Beberquel de 1856 mentionne comme matières enseignées, la géométrie pratique, la mécanique, la coupe des bois, la taille des pierres, l'architecture, la plastique, la sculpture, la figure, l'ornement, la perspective et le paysage. Les cartons de dessin conservés à la médiathèque de Cahors semblent indiquer que les cours pouvaient s'étaler sur trois ans.

Comptabilité En 1826, le conseil général accorde une subvention de 1 200 francs pour l'ouverture de l'école.

Bâtiments La salle de cours est mise gratuitement à disposition par la mairie de Cahors.

Cours Pigier

Sources : AD Lot 9 M 9 ; Établissements Pigier, Premiers cours pratiques de commerce [...].
Programme général. – Paris : Pigier, avril 1938.

Adresse 12, boulevard Gambetta.

Période d'activité Le cours est mentionné dans les archives pour l'année 1938-1939 mais il ne figure pas dans le répertoire publié en avril 1938 par la direction parisienne des cours Pigier ce qui pourrait indiquer qu'il ne fut ouvert qu'à la rentrée de l'automne 1938.

Effectifs 42 élèves.

Cours pratique d'agriculture

Sources : AD Lot *Recueil des actes de la Préfecture du Lot*, 1819.

Adresse Aucune adresse n'est connue. Il s'agit d'un cours par correspondance fonctionnant dans le Lot. Pour s'y abonner, il faut écrire à Paris, chez Audot, libraire installé 18, rue des Mathurins-Saint-Jacques. Le cours n'est signalé que pour la seule année 1819.

Période d'activité Le cours est ouvert le 5 juin 1819.

But « Contribuer à répandre la pratique des bonnes méthodes de culture ».

Statut Cours privé organisé par une société savante sous la direction du baron de Labergerie, ancien préfet, membre de plusieurs sociétés savantes.

Enseignement Cours mensuel par correspondance.

Rétribution scolaire « Le prix de la souscription est de 20 francs par an, et de 11 francs pour six mois ».

Cours professionnels obligatoires

Sources : AD Lot 9 M 9, 11.

Adresse De 1922 à 1930, l'adresse n'est pas connue mais il semble probable que les cours se déroulent à l'école publique de garçons, 10 boulevard Gambetta, dans laquelle les cours sont attestés de 1930 à 1938 ; de 1938 à 1939, les cours ont lieu à l'école primaire supérieure de garçons, au 50, rue Émile Zola. Ce changement correspond au départ du directeur et au rattachement des cours à l'école primaire supérieure.

Période d'activité Le 15 avril 1922, mise en place de la commission locale professionnelle. Les cours sont ouverts le 1^{er} novembre 1922 et fonctionnent jusqu'en 1940 pour les garçons et de 1923 à 1930 pour les filles.

But « Former l'homme et aussi l'artisan pour le rendre plus apte, plus habile dans l'exercice de son métier »¹ ; « Former des apprentis et leur donner les connaissances générales indispensables à chacun et les notions théoriques particulières à chaque corps de métier pour faire d'eux des ouvriers complets dans toute l'acceptation du terme »². Le directeur Lafage précise l'esprit des cours : « Faire son apprentissage, ce n'est pas seulement s'instruire des multiples connaissances théoriques et procédés pratiques qui sont le fondement même du métier [...], mais c'est encore acquérir des notions qui, en apparence, ne servent pas au métier, mais nourrissent l'esprit, vivifient

(1) AD Lot 9 M 9, rapport annuel du directeur Lafage pour l'année 1930-1931.

(2) *Ibid.*, rapport du directeur au maire, 14 juillet 1939.

le cœur, augmentent la valeur sociale et civique de l'individu, son rendement humain »¹.

Statut Cours obligatoires publics organisés en application de la loi Astier du 25 juillet 1919.

Rétribution scolaire Néant ; les cours sont gratuits.

Personnel Pour les cours de garçons, le directeur est Lafage (directeur de l'école primaire supérieure de garçons), de 1922 à 1930, Bosc (directeur d'école primaire), de 1930 à 1938, Boudoux (directeur de l'école primaire supérieure de garçons), à partir de 1938. Le directeur est secondé, en 1922, par 4 enseignants (dont 1 de l'école primaire supérieure et 2 des cours complémentaires), en 1936-1938, par 3 instituteurs et en 1938-1939, par 2 instituteurs et 2 professionnels.

Traitement Le directeur touche 300 francs en 1931-1932, 600 francs en 1936-1937, 690 francs en 1937-1938 et 1 000 francs en 1938-1939. Le traitement du personnel administratif est de 500 francs entre 1930 et 1938, puis de 600 francs en 1938-1939. Pour la somme totale des traitements, voir ci-dessous *Dépenses*.

Effectifs globaux Pour 1922-1923, les cours professionnels féminins comprennent 43 élèves en lingerie-couture (24 apprenties, 7 adultes et 12 élèves des écoles primaires). Les cours de sténodactylographie accueillent 32 auditrices, dont 20 suivent régulièrement les cours. Pour 1922-1923, le total des jeunes filles suivant des cours professionnels est donc de 75.

Pour les cours masculins :

	1922-23	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1.3.39
section 1			8	4	14	27			13		
section 2			15	12	10	16			26		
total	32	22	23	16	24	43	59	64	39	48	39

Pour l'année 1939, il existe divers chiffres. Ceux donnés par le rapport du directeur au maire du 14 juillet 1939 totalisent 60 élèves et non 48 ou 39 ; ce rapport précise néanmoins que sur les 60 élèves, 35 ont une bonne fréquentation des cours, 10 une fréquentation médiocre et très mauvaise pour tous les autres.

Effectifs par classes La répartition par activité professionnelle est indiquée pour deux années 1930-1931 et 1935-1936 :

	1930-1931	1935-1936		1930-1931	1935-1936
Ajusteurs		1	Menuisiers	1	7
Ajusteurs-outilleurs		3	Monteurs		1

(1) *Ibid.*, rapport annuel du directeur Lafage pour l'année 1927-1928.

	1930-1931	1935-1936		1930-1931	1935-1936
Ajusteurs-serruriers	6		Peintres	1	4
Boulangers		2	Plombiers		5
Chaisiers		2	Plombiers-électriciens		5
Coiffeurs		1	Plombiers-zingueurs	5	
Électriciens		2	Polisseurs-nickleurs		4
Forgerons		2	Régleurs-décolleteurs		6
Fumistes		1	Serruriers		5
Magasiniers		1	Tourneurs-outilleurs		1
Manceuvre		1	Typographes	9	3
Mécaniciens		2			
			Total général	22	59

Durant certaines années, les élèves sont divisés en deux groupes (1931-1932) ou sections (1932-1935).

	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35
Première section				
ajusteurs-serruriers	2	2		7
ajusteurs				1
chaisier			1	
feronnier				1
fumiste				
mécanicien-garagiste			1	
menuisiers	2		5	
outilleurs			5	
peintres	2			
plombiers				4
plombiers-zingueurs	2	2		
serruriers			2	3
tourneurs				3
Total première section	8	4	14	27
Deuxième section				
cuisiniers	1			
électriciens	1	1	1	
imprimeurs			8	
maréchaux-ferrants		1	1	
selliers				
typographes	13	10		8
divers				8
Total deuxième section	15	11	10	16
Total général des 2 sections	23	15	24	43

	1936-37		1937-38	1938-39
Métiers du fer :		Assujettis :		
Ajusteurs	6	Ajusteurs-outilleurs	4	5
Forgerons	1	Électriciens	1	
Mécaniciens	6	Fondeurs	1	1
Plombiers-électriciens	9	Mécaniciens auto	3	2
Serruriers	15	Menuisiers	5	2
Typographes	4	Peintres	2	
Divers	11	Plâtriers		1
		Plombiers-électriciens	1	1
		Polisseurs	3	
		Polisseurs-nickeurs		6
		Serruriers	10	
		Serruriers-forgerons		13
		Sertisseurs	1	
		Tailleurs	1	1
		Tourneurs-outilleurs	1	4
		Typographes	6	7
Métiers du bois :		Non assujettis :		
Menuisiers	7	Polisseurs-nickeurs		5
Peintres	5			
Total	64	Total	39	41

Âge des élèves Pour 1922-1923, l'âge des filles n'est pas indiqué, mais il est précisé que 12 élèves fréquentent l'école publique, 24 sont apprenties et 12 sont adultes : total 48.

Pour les garçons, l'âge est connu pour :

	1937-1938	1938-1939
14 ans	1	7
15 ans	7	11
16 ans	12	9
17 ans	14	8
18 ans	4	8
plus de 18 ans	1	5
Total	39	48

Prix de revient des élèves 120 francs en 1937-1938 ; 180 francs en 1938-1939.

Enseignement Les cours ont lieu de la Toussaint à Pâques, c'est-à-dire de 21 à 23 semaines en fonction des années. Les cours de sténodactylographie pour jeunes filles se déroulent du 1^{er} mars au 31 juillet mais ne sont mentionnés que pour l'année 1923. Pour les garçons, le cycle dure trois années sanctionnées par le certificat d'aptitude professionnelle.

De 1922 à 1923, les cours ont lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 17 à 19 heures pour les garçons et les mardi, mercredi et samedi de 17 à 19 heures pour les filles. Les cours de sténodactylographie se déroulent les lundi et vendredi de 17 à 19 heures.

À partir de 1930, les cours pour jeunes filles ne sont plus assurés. On constate aussi une diminution des horaires pour les garçons : l'enseignement comprend 6 heures par semaine de 17 à 19 heures : le mardi, 1 heure 30 d'enseignement général et 1 heure 30 d'enseignement théorique, le vendredi, 3 heures d'enseignement théorique. Au total, 69 heures de cours sont ainsi prodigués sur une période de 23 semaines.

En 1938, les horaires remontent de nouveau et doublent presque puisqu'on passe de 69 à 126 heures annuelles. Les cours théoriques se donnent désormais trois fois par semaine de 17 à 19 heures le mardi, mercredi et vendredi, soit 6 heures de cours hebdomadaires.

À partir de 1931, les garçons sont regroupés en deux sections, la section 1 ou A, dite section d'enseignement technique et la section 2 ou B, dite section d'enseignement général. Cette organisation ne se met cependant que lentement en place. Le rapport annuel de 1934-1935 établit une distinction différente : la section 1 regroupe les métiers du bâtiment, la section 2 les typographes et quelques autres spécialités.

En 1922-1923, chez les garçons, l'enseignement général comprend la géométrie élémentaire et le calcul, le dessin, le dessin artistique, l'économie politique et l'éducation civique. Chez les filles, il comprend des cours de lingerie, couture et sténodactylographie. En 1930-1931, on distingue chez les garçons, un enseignement général (calcul, orthographe, composition française) et un enseignement technique (dessin, croquis coté) complété par des travaux pratiques effectués chez les patrons. À partir de 1931, la section 1 (enseignement technique) comprend du dessin, du croquis coté, du calcul et de la technologie et la section 2 (enseignement général), l'orthographe, la composition française et l'instruction civique.

On constate aussi une diversification et une augmentation des professions préparées. De 1930 à 1934, de 5 à 8 métiers étaient préparés, mais dès 1935-1936, il y en a 21, sans doute à cause de l'arrivée des professions du fer qui prennent le dessus sur les métiers du bois et de l'électricité. En 1935-1936, la typographie subit un net recul. Les professions de la bouche et du textile sont à peine représentées.

Pour les jeunes filles, entre 1923 et 1930, les professions enseignées concernent la lingerie, la couture, la sténographie et la dactylographie.

Appréciation des cours Les rapports annuels du directeur mentionnent régulièrement le fort absentéisme, notamment chez les filles, en dépit des facilités accordées : « les apprenties ont suivi rarement les cours [...] ; assiduité par contre chez les adultes et les élèves »¹. Le niveau d'ensemble est considéré comme faible, surtout pour l'enseignement général, d'où les difficultés éprouvées par les enseignants pour adapter leurs cours à un groupe hétérogène à l'instruction rudimentaire. Il note aussi l'absence de motivation et d'ambition des auditeurs : « les jeunes gens ne se rendent pas compte de la nécessité d'une culture générale et technique de plus en plus poussée. Ils n'aspirent point à dominer leur métier, devenir des maîtres »². Il relève encore le désintéret des chefs d'entreprises (« les chefs d'industries, à l'exception des

(1) AD Lot 9 M 9, rapport annuel du directeur des cours professionnels Lafage pour l'année 1922-1923, 15 juin 1923.

(2) *Ibid.*, rapport annuel du directeur des cours professionnels, année 1930-1931.

typographes, ne suivent pas le travail scolaire de leurs apprentis ») ainsi que la négligence des parents à l'égard de ces cours (« quant aux parents, à part quelques rares exceptions, ils se désintéressent totalement des efforts de leurs enfants »)¹.

Une « sérieuse amélioration » dans la fréquentation est cependant signalée en 1931-1932. Mais, c'est surtout en 1936-1937 que les efforts sont productifs : la fréquentation est « bonne », le travail « satisfaisant », avec « de la bonne volonté, des efforts, des résultats » et des succès plus éminents dans la pédagogie des enseignants : tous les maîtres « s'efforcent de mettre les leçons à la portée du niveau intellectuel des jeunes apprentis »².

Sanctions des cours Pour 1922-1923, des examens de fin d'études et des certificats d'aptitude professionnelle sont mentionnés. L'obtention du certificat est lié à la fréquentation régulière des cours.

CAP	juin 1932	juin 1933	juin 1934	juin 1935
ajusteurs-mécaniciens	5			
ajusteurs-monteurs				2
électriciens			1	
imprimeurs			8	
menuisiers				1
outilleurs-ajusteurs				1
plombiers-zingueurs		2		
serruriers	2			
Reçus	7	2	9	4

CAP	juin 1936	avril 1937	juin 1938	juin 1939
ajusteurs		1		3
forgerons		2		1
fumistes		1		
mécaniciens d'automobile				1
menuisiers	2			
plombiers	1			
plombiers-électriciens		2		
serruriers	1	2	1	1
tourneurs				2
tourneurs-outilleurs		1		
typographes		1		
Reçus/présentés	4 / ?	10 / 10	1 / 2	8 / 9

Les meilleurs élèves ont aussi la possibilité de se présenter au concours de « préposé à l'apprentissage » qui confère une certaine notoriété à condition d'avoir exercé son métier durant trois ans comme patron ou comme ouvrier. Ce concours se compose

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*, rapport annuel du directeur Bosc, année 1936-1937.

d'une épreuve manuelle, de la lecture d'un dessin, d'une rédaction sur un sujet simple, d'un ou de plusieurs problèmes d'arithmétique et d'une leçon de technologie faite devant un auditoire d'apprentis¹.

Au cours de la seconde quinzaine de mars, une cérémonie officielle de remise des diplômes et de prix est organisée par la commission locale sous la présidence du maire. Outre les diplômes, on y distribue des prix « en espèces, outils, objets utiles » (somme de 25 francs, boîte de compas, manuel de serrurier ou d'électricien, lampe à souder, sac à main, parfum, etc.) afin de motiver les élèves.

Origine géographique En 1937, sur les 10 apprentis candidats au CAP, 6 sont nés à Cahors, 2 à Paris, 1 à Agen (Tarn-et-Garonne) et 1 à Montricoux (Tarn-et-Garonne).

Comptabilité

Dépenses	1930-31	1931-32	1936-37	1937-38	1938-39
Traitement du personnel	2 540	2 800	2 780	3 260	5 000
Entretien des locaux		200			
Bibliothèque		1 000			400
Récompenses aux élèves	400	500	400	500	2 000
Frais de bureau		50			200
Frais d'examen		80			
Fournitures de cours	150	600	1 260	850	2 503,25
Aménagement des salles		1 500			
Achat de matériel		1 500			
Assurance			78	78	100
Total	3 090	8 230	4 518	4 688	10 203,25

Recettes	1930-31	1931-32	1936-37	1937-38	1938-39
Reliquat			1 985,05	2 668,80	4 103,25
Subventions du département		1 000	900	900	900
Subventions de la commune		1 000	4 000	4 000	4 000
Subventions de l'État		3 500	900	900	900
Imprimerie de Cahors					300
Total	4 327,50	5 192	6 885,05	8 468,80	10 203,25

En 1931-1932, le chiffre de la colonne « Total » ne correspond pas l'addition des diverses rubriques ; en 1936-1937, le chiffre indiqué en « Total » est inférieur de 900 à l'addition des diverses rubriques, ce qui laisse supposer une erreur de calcul.

Pour les comptes annuels, le chiffre des dépenses reportent les dépenses réellement effectuées et non celles inscrites dans le budget prévisionnel ci-dessus :

(1) AD Lot 9 M 9, règlement-type des cours professionnels de Cahors, article IV, inclus dans le rapport annuel de 1938-1939.

Comptes annuels	Recettes	Dépenses	Différence
1930-1931	4 327,50	3 090,00	+ 1 237,00
1931-1932	5 192,00	2 846,35	+ 2 345,65
1936-1937	6 885,05	4 216,25	+ 2 668,80
1937-1938	8 468,80	4 365,55	+ 4 103,25

Direction des services agricoles

Source : AN F¹⁰ 2672 ; AD Lot 7 M 33, 1 N 72, 76-77, 79.

Adresse École normale d'instituteurs.

Période d'activité En 1912, la Direction des services agricoles remplace la chaire départementale d'agriculture (*cf.* notice ci-dessus). Un cours d'agriculture est encore signalé à l'école normale pour l'année 1920.

Statut Institution publique.

But Les fonctions de la Direction des services agricoles sont déterminées par l'arrêté du ministre de l'Agriculture du 17 juin 1913 et reprennent à peu près celles de la chaire départementale. Le Directeur des services agricoles doit assurer les cours d'enseignement agricole donnés à l'école normale d'instituteurs. À Cahors, en l'absence de professeur d'agriculteur suppléant, il assure également l'enseignement agricole dans les lycées, collèges et écoles primaires supérieures de Cahors.

Personnel En 1912, le professeur départemental d'agriculture devient Directeur des services agricoles. En théorie, il est assisté par un adjoint, mais en 1914-1915, malgré les demandes du professeur d'agriculture, ce poste n'est pas pourvu à Cahors. Les titulaires successifs sont Douaire, qui prend son poste en 1913, est signalé de 1913 à 1914, puis mobilisé d'octobre 1914 à février 1915¹, P. Lafont, signalé en 1920² et Gay, mentionné à partir de 1931 qui est assisté par Gromas, professeur d'agriculture.

Effectifs En 1914, les conférences agricoles données par Douaire sont suivies par 3 451 auditeurs, soit 55 auditeurs en moyenne par conférence.

Enseignement En 1913-1914, le programme des cours d'agriculture aux élèves maîtres ne peut être respecté car les élèves de 2^e et de 3^e années n'ont jamais eu de cours d'agriculture depuis leur entrée à l'école. Les cours sont donc donnés aux seuls élèves de 1^{re} année. Par ailleurs, l'importance des fonctions annexes et l'absence d'un

(1) Lettre de Douaire, Directeur départemental des services agricoles au préfet, 10 août 1914, AD Lot 7 M 33 ; Délibérations du conseil général, années 1914-1917, AD Lot 1 N 72, 76-77.

(2) AN F¹⁰ 2672.

professeur d'agriculture adjoint empêchent le Directeur des services agricoles d'assurer pleinement cette tâche¹.

Le détail des conférences agricoles est connu par le rapport annuel de Douaire :

Dates	Communes	Thèmes	Effectifs
6.9.1913	Concots	Élevage du mouton	125
14.9.1913	Cahors	Mutualité agricole	140
20.9.1913	Castelnau-Montratier	Amélioration du bétail	150
1.10.1913	Cahors	Vinification des vendanges avariées	30
5.10.1913	Saint-Vincent-du-Pendit	Engrais et amendements ; culture du noyer et du peuplier	27
12.10.1913	Le Bourg	Culture du blé ; mutualité agricole ; prévention contre l'incendie	70
	Assier	Reboisement	30
19.10.1913	Lasbouygues, (Bagat)	Assurance mutuelle	60
	Bagat		55
21.10.1913	Autoire	Vinification ; mutualité ; incendie	150
26.10.1913	Montfaucon	Culture du blé	40
	Saint-Projet	Crédit agricole	60
2.11.1913	Floressas	Maladies de la vigne	50
	Puy-l'Évêque	Mutuelles ; bétail ; cultures fruitières ; incendie	120
3.11.1913	Cahors	Culture fruitière	25
	Bio	Culture du noyer et du peuplier	60
9.11.1913	Saint-Matin-Labouval	Culture de la vigne ; mutualité agricole	55
	Cénevières	Le tabac et le noyer ; maladies de la vigne ; assurances contre l'incendie	45
15.11.1913	Cahors	Réassurance ; bétail	25
16.11.1913	Figeac	Réassurance ; bétail ; syndicats agricoles	60
23.11.1913	Payrignac	Assurances incendie	30
	Gourdon	Réassurance ; bétail	15
1.12.1913	Cahors	Culture fruitière	26
12.12.1913	Floressas	Constitution de la mutuelle ; bétail	35
14.12.1913	Limogne-en-Quercy	Réassurance ; bétail	35
17.12.1913	Reyrevignes	Mutuelles incendie	50
21.12.1913	Touzac	Maladies de la vigne ; mutualité agricole ; cultures maraîchères ; mutuelles incendie ; défense contre la grêle ; crédit agricole	55
	Duravel		40
	Vire-sur-Lot		120
28.12.1913	Albas	Maladies de la vigne ; mutualité agricole	45
	Parnac		45
2.1.1914	Cahors	Culture du poirier	30
4.1.1914	Baladou	Mutuelles bétail et incendie	55
	Vayrac	Culture de l'asperge ; mutuelle incendie	55
12.1.1914	Bagat	Constitution de la mutuelle ; bétail	55
14.1.1914	Figeac	Amélioration des animaux	150

(1) AD Lot 7 M 33, lettre du Directeur départemental services agricoles Douaire au préfet du Lot, 10 août 1914.

Dates	Communes	Thèmes	Effectifs
18.1.1914	Loupiac	Maladies de la vigne ; culture du noyer	60
	Payrac	Mutuelles bétail et incendie ; culture du chêne truffier	45
23.1.1914	Bégoux (Cahors)	Maladies de la vigne ; réassurance	60
25.1.1914	Saint-Daunès	Mildiou et oïdium ; mutuelles ; bétail	50
	Montcuq	Culture du chasselas ; mutuelle ; bétail	45
1.2.1914	Parnac	Mutuelle ; bétail	50
	Luzech		120
	Espeyroux	Amendements ; mutuelle ; incendie	30
2.2.1914	Cahors	Culture du poirier	24
5.2.1914	La Rosière (Cahors)	Mutuelle ; bétail	44
8.2.1914	Rocamadour	Producteurs directs ; maladies de la vigne	35
	Lhospitalet	Producteurs directs ; maladies de la vigne ; mutualité agricole	65
	Alvignac	Culture de l'avoine ; mutualité agricole	55
12.2.1914	Saint-Maurice-en-Lot	Choix et exploitation des ovins	90
15.2.1914	Lherm	Maladies de la vigne ; mutuelles ; bétail	80
	Montcléra	Mildiou et oïdium ; mutualités agricoles	45
	Thédirac	Culture de l'avoine ; mutualité agricole	50
1.3.1914	Calamane	Réassurance ; bétail ; mildiou et oïdium	55
	Mercuès	Culture de la vigne	50
2.3.1914	Cahors	Culture du pêcher	45
8.3.1914	Saint-Pantaléon	Culture de la vigne ; mutuelle incendie	115
	Montcuq	Constitution de mutuelle ; bétail	
15.3.1914	Lauzès	Mutuelles agricoles	81
16.3.1914	Cahors	Maladies de la vigne	21
2.2.1914	Saint-Céré	Choix et entretien des vaches ; mutualité et crédit agricoles	50
?3.1914	Boussac	Mutuelle ; incendie	45
20.3.1914	Saint-Pierre-Toirac	Mildiou et oïdium ; mutualités agricoles ; culture du tabac	45
29.3.1914	Gréalou	Élevage et entretien des moutons ; mutuelle ; bétail	?
5.4.1914	Limogne-en-Quercy	Réassurance ; bétail ; culture des chênes truffiers	60
10.4.1914	Bretenoux	Culture du tabac, du peuplier et du noyer	65
17.4.1914	Felzins	Engrais et amendements ; reboisement ; culture du noyer	65
2.5.1914	Cahors	Taille en vert du poirier	50
3.5.1914	Sauzet	Mildiou et oïdium ; mutuelles ; bétail ; incendies	75
10.5.1914	Esclauzels		65
17.5.1914	Saint-Denis-Catus		Maladies de la vigne ; mutuelles ; bétail
	Saint-Médard	75	
21.5.1914	Cadrieu	Culture du fraisier et du pêcher	7
31.5.1914	Ceint-d'Eau (Figeac)	Engrais et amendements ; mutuelles	17
	Béduer		60
28.6.1914	Clayrou (Capdenac)	Culture des primeurs	38

Comptabilité En 1917, subvention de 500 francs du Conseil général pour couvrir les frais de tournées¹.

École d'agriculture d'hiver fixe

Sources : AN F¹⁰ 2654-2656, 2672-2674 ; AD Lot 7 M 39 ; 1 N 79 ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1929-1930, p. 783 ; *Ibid.*, 1931-1932, p. 788 ; *Ibid.*, 1933-1934, p. 788 ; *Ibid.*, 1934-1935, p. 788 ; *Ibid.*, 1935-1936, p. 788 ; *Ibid.*, 1937-1938, p. 788 ; *Ibid.*, 1939-1940.

Adresse L'école est annexée au lycée de garçons Gambetta durant toute la période. À l'origine, il était prévu de la rattacher à l'école primaire supérieure, mais l'importance des effectifs de la première année et des difficultés financières ne l'ont pas permis.

Période d'activité Créée par arrêté du 29 décembre 1928 sur proposition du directeur des services agricoles Gay auprès du rapporteur de la Commission des finances Loubet, approuvée par le conseil général le 27 septembre 1927, l'école fonctionne encore en 1940. La première année, elle ouvre ses portes le 3 décembre 1928 et les ferme le 23 mars 1929.

Cette école est donc créée à l'initiative du département qui en avait réclamé l'ouverture dès 1920² à la suite d'un projet ancien de 1916-1917³ prévoyant la création d'une école d'agriculture d'hiver fixe avec un chef de pratique horticole, d'une école d'agriculture d'hiver ambulante, d'une école d'apprentissage agricole en faveur des orphelins des agriculteurs et des victimes de guerre et d'une école ménagère ambulante. Le conseil général n'avait néanmoins approuvé que l'école d'agriculture d'hiver ambulante et l'école ménagère ambulante. Cependant, en raison de difficultés financières, il n'est donné suite à aucun de ces projets. En 1920, dans le contexte d'une nouvelle politique d'enseignement agricole en application de la loi du 2 août 1920, le directeur des services agricoles P. Lafont relance le conseil général en lui proposant la création d'une école d'agriculture d'hiver ambulante, d'une école ménagère ambulante et de divers cours postsecondaires agricoles. En octobre 1920, puis en octobre 1921, Lafont établit le plan financier pour ces créations qui n'aboutissent cependant pas⁴. En 1927, un rapport du directeur des services agricoles du Lot Gay auprès du rapporteur de la commission des finances Loubet permet enfin de concrétiser la fondation de l'école d'agriculture d'hiver.

Statut École publique à gestion mixte (département, État). Le ministère de l'Agriculture intervient directement jusqu'en 1930 dans la nomination du personnel. À la suite de l'arrêté du 22 novembre 1930, le personnel est nommé par le préfet.

Régime Internat, demi-pension, externat libre et surveillé.

(1) AD Lot 1 N 79.

(2) AN F¹⁰ 2654, liste des écoles d'agriculture fixes d'octobre 1920 comprenant les « écoles nouvelles demandées par les départements ».

(3) AD Lot 1 N 79. Un vœu émis par la Société d'agriculture du Lot est discuté en 1917 au conseil général.

(4) AN F¹⁰ 2672, note du directeur des services agricoles P. Lafont, 20 juillet 1920.

Administration L'école est administrée par un conseil d'école composé de tout le personnel enseignant, dirigé par le directeur technique et chargé de la bonne marche de l'établissement. Le conseil se réunit une fois par mois. Il existe aussi un comité de surveillance et de perfectionnement en vertu de la loi du 2 août 1918. Convoqué à l'ouverture des cours, il donne son avis sur les programmes, le fonctionnement de l'école, les réformes qui l'amélioreraient. Il préside aux examens d'entrée et de sortie, propose des bourses. Il est composé par des représentants du monde éducatif, politique et économique local, cinq notabilités agricoles locales, trois conseillers généraux. Il est présidé par l'inspecteur général de l'agriculture territorialement compétent.

Personnel L'école est dirigée par deux directeurs : un directeur technique chargé de l'enseignement (Gay, directeur des services agricoles du Lot en 1928-1938) et un directeur administratif qui est le proviseur du lycée Gambetta (Abel Baron en 1931-1936, Yviuel en 1936-1938). Le personnel enseignant est composé de professeurs d'enseignement théorique exerçant au lycée ou à l'école primaire supérieure de garçons, titulaires d'une licence ou de l'agrégation et rémunérés par le ministère de l'Agriculture et de professionnels locaux. Les premiers sont chargés des cours théoriques et d'application (sciences, sciences naturelles, mathématiques, hygiène, physique et chimie, français), les seconds des cours pratiques et des applications (horticulture et arboriculture, bois et fer, génie rural, forge et charronnerie, bourrellerie, ferblanterie, charpente).

Enseignants	31 déc. 1928	12 déc. 1930
Cours théoriques et d'application	4	4
Professeurs du lycée	2	2
Professeurs-adjoints du lycée	-	1
Répétiteurs du lycée	1	-
Professeurs de l'école primaire supérieure	1	1
Cours pratiques et application	5	10
Professeurs d'agriculture	1	1
Chefs de travaux pratiques :	1	5
- agent technique de la compagnie d'Orléans	-	1
- électricité	-	1
- entrepreneur	-	1
- ferblantier	-	1
- horticulteur-pépiniériste	1	1
Chefs d'atelier :	3	3
- bourrelier	1	1
- forgeron	1	1
- marchand de machines agricoles	1	1
Vétérinaire	-	1
Total	9	14

Pour l'année scolaire 1934-1935, l'école compte 8 professeurs, 4 maîtres de conférences et 8 artisans. Leur provenance et leur rattachement administratif ne sont pas connus¹.

Effectifs Les effectifs ne sont connus que pour quelques années : en 1928- 1929, pour la première année de fonctionnement, 7 élèves suivent régulièrement les cours². En 1934-1935, 15 élèves suivent les cours. Pour les trois années suivantes, la répartition est indiquée :

	16 novembre 1936	15 novembre 1937	15 novembre 1938
externes 1 ^e année	2	1	1
externes 2 ^e année	-	1	-
½ pension 1 ^e année	-	-	1
½ pension 2 ^e année	1	-	-
internes 1 ^e année	10	14	11
internes 2 ^e année	11	11	-
Total	24	27	13

Pour avril 1937³ et mai 1938⁴, les sources des Archives nationales donnent 26 élèves, 14 en 1^{re} année et 12 en 2^{de} année, soit 26 au total pour chacune des deux années 1937 et 1938.

Âge des élèves En 1936-1937, l'âge moyen est de 16 ans ½ en 2^e année et de 15 ans ½ en 1^{re} année.

Admission Selon le rapport du préfet du 29 avril 1929, pour être admis, il faut avoir 15 ans au minimum, disposer d'une certaine pratique agricole, être titulaire du certificat d'études primaires ou passer un examen d'entrée (français, arithmétique, histoire et géographie). En cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles, un concours est organisé entre les divers candidats, quels que soient leurs titres. Les candidats doivent aussi fournir une demande d'admission signée par les parents et certifiée par le maire, un certificat de vaccination de moins de trois ans et un certificat de bonne conduite. Les élèves doivent aussi pourvoir aux frais de trousseau et de livres.

Rétribution scolaire En 1937-1938, le prix de pension pour 4 mois y compris les fournitures scolaires et le blanchissage est de 1 368 francs, la demi-pension, 672 francs, l'externat surveillé, 72 francs, l'achat de cahiers et les frais d'excursion, 100 francs.

(1) AN F¹⁰ 2674, lettre du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 5 août 1935.

(2) AN F¹⁰ 2655, liste des écoles d'hiver fixes fonctionnant en France pour l'année 1928-1929 et F¹⁰ 2656, rapport du directeur des services agricoles du Lot au ministre de l'Agriculture sur le fonctionnement des écoles agricoles du département, 9 avril 1929.

(3) AN F¹⁰ 2656, rapport du directeur des services agricoles du Lot au ministre de l'Agriculture sur les établissements d'enseignement agricole du département, 12 avril 1937.

(4) *Ibid.*, rapport du directeur des services agricoles du Lot au ministre de l'Agriculture sur les établissements d'enseignement agricole du département, 31 mai 1938.

Bourses L'école accueille de nombreux boursiers. En 1938, sur 13 candidats à l'entrée en 1^{re} année, 11 sont boursiers ; sur les 14 élèves de 2^e année, 13 sont boursiers. Les bourses sont attribuées par le ministre de l'Agriculture, l'école, la chambre d'agriculture, le département et la Société d'horticulture de la ville sur proposition du comité de surveillance après succès obtenu à l'examen des bourses. L'ordre de classement se fait en fonction de la note et de la situation des parents. La plupart des élèves cumulent deux bourses (école et chambre d'agriculture ou école et département). Le montant des bourses varie de 300 francs à 1 000 francs entre 1936 et 1938. Les bourses de l'école vont de 300 à 600 francs pour la 1^{re} année et de 250 à 300 francs pour la 2^e année ; celles de la chambre d'agriculture entre 800 et 550 francs pour la 1^{re} année et entre 1 025 et 550 francs pour la 2^e année.

Enseignement L'école fonctionne l'hiver, du 1^{er} lundi après le 11 novembre jusque vers le 15 mars, soit quatre mois par an, ou 16 semaines. Le cursus comprend deux hivers. Dès sa création, l'enseignement comprend des cours d'agriculture, d'hygiène animale, de sciences naturelles, d'arboriculture, de physique, de chimie, de mathématiques, de français, de comptabilité générale, d'électricité, des travaux de bois et de fer, du génie rural, de forge et charronnerie, de bourrellerie, ferblanterie et de charpente. Par la suite, il est complété par de la géographie et de l'instruction civique.

En 1928-1929, « l'enseignement comprenant à la fois des leçons et des applications, l'emploi du temps comportait le matin 3 heures de leçons, applications, l'après-midi un exercice pratique, le soir 1 heure de leçon [...] En agriculture, nous nous sommes efforcés d'attirer l'attention des élèves sur qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu, de corriger leurs opinions erronées, de stimuler leur esprit d'observation et d'examiner les améliorations à apporter aux pratiques locales. L'enseignement du français et des mathématiques a été basé sur un programme pratique en résolvant les questions qui se présentent dans la vie journalière. Les sciences physiques, chimiques et naturelles ont été mises à la portée du niveau d'instruction des élèves tout en permettant d'illustrer les cours techniques »¹. L'enseignement pratique est donné dans les ateliers de la ville et dans ceux de l'école primaire supérieure pour le travail du bois et du fer. Durant ces exercices, les élèves ont confectionné des manches d'outils, des marteaux, des scies et des soudures. Deux séances hebdomadaires de taille sont consacrées au soin aux arbres et au jardinage sous la direction d'un horticulteur local. Un marchand de machines agricoles explique les applications de génie rural. Des excursions sont organisées dans les foires, écuries, vacheries et les exploitations les mieux tenues. Par mauvais temps, des projections de cinéma sont faites.

Sanction des études Un examen de fin d'études permet d'obtenir le diplôme des écoles d'agriculture d'hiver. En 1929, 6 élèves sur 7 suivent ces examens.

(1) AN F¹⁰ 2656, rapport du directeur des services agricoles du Lot au ministre de l'Agriculture sur les établissements d'enseignement agricole du département, 9 avril 1929.

Comptabilité

Recettes	1929	1930	1933	1934 (projet)	1937	1939 (projet)
Subventions						
- ministère de l'Agriculture	14 700	18 200	21 000	19 215	17 780	19 621
- département	6 300	7 800	9 000	8 235	7 620	8 409
Total	21 000	26 000	30 000	27 450	25 400	28 030

Le budget de l'établissement est à la charge de l'État pour 70 % et à celle du département pour 30 %. Le département fournit aussi gratuitement les locaux, durant cinq ans après l'ouverture de l'école. En 1937, une subvention de 7 000 francs accordée par l'Office régional du Massif Central n'est pas comptabilisée dans le budget. Selon le directeur des services agricoles, ce budget est trop insuffisant pour les besoins de l'école¹.

Dépenses	1929	1930	1933
Traitements et indemnités			
- directeur technique	500	750	700
- directeur administratif	500	500	700
- personnel enseignant	13 334	16.926	20 832
- personnel de surveillance	500	500	500
- frais d'excursions et de déplacement	500	100	100
Autres dépenses			
- produits de laboratoires (cours)	1 000	1 000	1 000
- bourses pour les élèves	4 000	5 775	5 950
- imprimés	400	225	200
- dépenses imprévues	266	224	18
Total	21 000	26 000	30 000

Dépenses	1934 (projet)	1937	1939 (projet)
Traitements et indemnités			
- personnel enseignant	20 020	18 450	18 000
- personnel de surveillance	480	-	450
- frais d'excursions et de déplacement	100	-	200
Autres dépenses			
- produits de laboratoires (cours)	800	-	1 500
- bourses pour les élèves	5 850	-	7 630
- imprimés	200	-	250
- achats de matériel	-	6 942,50	-
Total	27 450	25 392,50	28 030

Selon un rapport du 29 avril 1929 au ministre de l'Agriculture, le préfet, ordonnateur financier des dépenses, a été averti que le budget des écoles d'agriculture d'hiver ne devait pas dépasser 26 000 francs.

(1) AN F¹⁰ 2656, rapport du directeur des services agricoles du Lot au ministre de l'Agriculture sur le fonctionnement des établissements d'enseignement agricole du département durant l'année 1936-1937, 12 avril 1937.

Bâtiments et fournitures Les locaux sont à la charge du département durant cinq ans, de 1929 à 1934. En 1937, l'obtention d'une subvention particulière de l'Office agricole régional du Massif central permet d'améliorer les ateliers : transformation de l'atelier de bois en atelier de fer, aménagement d'un nouvel atelier de bois, aménagement d'une salle de laiterie, acquisition de deux forges à deux feux et trois établis avec le matériel (scies, étaux, enclumes, etc.), installation du butagaz dans les salles de laiterie et occlusion des ouvertures de la salle de cinéma.

École de dessin

voir ci-dessus **Cours municipaux de dessin**

École primaire supérieure de garçons (première école)

Sources : AN F¹⁷ 9822, 11707 ; Annuaire départementaux.

Adresse Actuel boulevard Gambetta.

Période d'activité Une école primaire supérieure de garçons rattachée au lycée de garçons, successeur du collège royal, aujourd'hui lycée Clément-Marot, boulevard Gambetta, est mentionnée dans l'annuaire départemental de 1844 ainsi que dans une liste non datée probablement rédigée en 1845¹. Elle ne figure pas encore sur une liste préfectorale du 10 avril 1838. Les documents des archives départementales ne fournissent aucun renseignement à son sujet. Elle est encore mentionnée dans les annuaire départementaux jusqu'en 1896. Néanmoins, un courrier du préfet au ministre de l'Instruction publique du 4 décembre 1886 ne la mentionne pas².

(1) AN F¹⁷ 9822.

(2) AN F¹⁷ 11707, ce courrier ne recense pour le département du Lot que trois écoles primaires supérieures, Montcuq et Luzech, pour les garçons et Saint-Céré, pour les filles.

École primaire supérieure de garçons (deuxième école)

Sources : AD Lot 1 N 84-95, 2 O 62¹¹ ; 1 T 36 ; *Annuaire départementaux* ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1929-1930, p. 784 ; *Ibid.*, 1931-1932, p. 790 ; *Ibid.*, 1932-1933, p. 790 ; *Ibid.*, 1933-1934, p. 790 ; *Ibid.*, 1934-1935, p. 790 ; *Ibid.*, 1935-1936, p. 790 ; *Ibid.*, 1936-1937, p. 790 ; *Ibid.*, 1937-1938, p. 790 ; *Ibid.*, 1938-1939, p. 790 ; *Ibid.*, 1939-1940, p. 790.

Adresse 50-52, rue Zola, immeuble du Petit Versailles dans les murs d'une ancienne école congréganiste attribuée à la ville lors de la dévolution des biens ecclésiastiques (1920-1940). Pour 1936-1937, l'adresse signalée est le 120, rue Zola.

Période d'activité Cette école primaire supérieure de garçons est créée le 5 septembre 1920, à l'initiative de la commune, et ouverte le 1^{er} octobre 1920, peut-être comme successeur du cours complémentaire de garçons de la rue Wilson, fondé en 1896 mais « qui n'était pas organisé dans ce but » ; elle est indépendante du lycée. Une section industrielle est fondée par décision ministérielle du 28 février 1921 et signalée entre 1929 et 1940 (avec une interruption pour 1936-1937 à la suite de la suppression du poste de professeur de sciences). En 1939-1940, sont signalés une 4^e année de PTT et des cours professionnels annexés. Entre 1937 et 1940, l'école comprend aussi une classe d'orientation (réforme de Jean Zay).

But « Donner aux enfants de la classe ouvrière et paysanne une instruction assez étendue et spécialisée »¹ ; remplacer le cours complémentaire de la rue Wilson (1920).

Statut École publique.

Régime Internat et externat (1920-1935). En 1939-1940, l'internat est supprimé en raison de la guerre et fonctionne au lycée de filles.

Association de soutien En 1929-1936, Association d'anciens élèves, président, Louis Rajade.

Personnel De 1920 à 1936, le directeur est Zacharie Lafage, professeur de lettres (espagnol) à l'école normale d'instituteurs de Cahors en 1920 ; il était aussi chargé de cours à l'école primaire supérieure. De 1936 à 1940, le directeur est Paul Bondoux, professeur de mathématiques. Ils sont assistés par :

(1) Séance du conseil municipal du 28 août 1936.

	1929-1930	1931-1932	1932-1933	1933-1934
Professeurs :	5	5	6	6
dont dessin			-	-
espagnol	2	2	1	1
lettres	1	1	2	2
sciences	2	2	2	1
travaux manuels	1	1	1	2
Professeurs adjoints	1	1	1	-
dont lettres	1			
travaux manuels		1	1	
Professeurs délégués		1	-	-
Instituteur délégué	1	-	-	1
dont lettres				-
sciences				1
travaux manuels	1			
Maîtres auxiliaires	3	3	3	3
dont dessin	1	1	1	1
Suppléants		-		-

	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	1939-1940
Professeurs :	5	6	7	7	8	6
dont dessin	-	1	1	1	1	
éducation physique	-	1	1	1	1	
espagnol	1	1	1	1	1	1
lettres	2	1	2	2	3	3
sciences	1	1	1	2	1	2
travaux manuels	1	1	1	-	1	-
Professeurs adjoints		1	1	2		1
dont travaux manuels		1		1		1
Instituteur délégué		1	-	-		1
dont lettres		1				
sciences		-				
Maîtres auxiliaires		1	1	1	1	1
dont dessin					-	-
Suppléants						6

Pour 1939-1940, la plupart des enseignants sont mobilisés et remplacés par des suppléants.

Rétribution scolaire Pour les élèves internes, les frais de pension se montent à :

1920-29	1930-31	1932-35	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
2 100	2 250	2 300	2 100	2 310	2 520	2 700

Pour 1936-1938, la somme est complétée par la mention « en régie » (voir ci-dessous Comptabilité). Le blanchissage, la literie, le trousseau sont aux frais de chaque élève.

Effectifs globaux : Ils sont donnés au 15 novembre de chaque année, sauf en 1924.

	1924	1929	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Externes		53	44	54	62	54	96	61	118	130
Demi-pensionnaires		-	-	-	-	-	-	7	4	2
Internes	24	93	84	102	102	105	120	103	122	115
Classes préparatoires			52	62	72	55	53	-	-	40
Classe d'orientation								13	10	-
Total	?	146	180	218	236	214	269	184	254	287

Effectifs de la section industrielle :

1922	1923	1924	1925	1927	1931	1932
19	3 (2 ^e année)	21	30	28	24	30

Profession des parents En 1922, les 19 élèves de la section industrielle sont tous des fils d'ouvriers, d'employés des chemins de fer ou d'agriculteurs.

Débouchés des élèves Les procès-verbaux des délibérations du conseil général indiquent pour les élèves sortis à la fin de l'année :

Débouchés	1922	1923	1925	1926	1927	1931	1938
Armée (service géographique)						1	
Chemins de fer (Compagnie d'Orléans)	2		5	6			
Commerce	2						
Contributions indirectes		6					
École des apprentis de la Compagnie d'Orléans		3					
École normale	1						
Employés de bureau	4						
Exploitation agricole familiale	4						
Industrie	6						
Postes et Télégraphes				10	9	7	24
Service public	1						
Non indiqué	3						4
Total des élèves sortis	23	9	?	16	?	?	28

Comptabilité Les seuls renseignements disponibles concernent la gestion de l'internat qui appartient au directeur jusqu'en 1936, « à ses frais, périls et risques », puis est municipalisée. Le 18 février 1931, un contrat est passé entre la mairie et l'école. Une taxe de 50 francs par élève interne est versée par le directeur durant la période 1930-1936. Après 1936, l'internat passe en régie municipale (arrêté municipal du 28 août 1936). La ville prend en charge l'eau, le gaz, l'électricité et avait aussi partiellement acheté le mobilier de l'internat. Elle verse également un traitement de 3 400 francs annuel au concierge.

Bâtiments Selon l'inventaire de 1925, l'école comprend une superficie totale de 4 800 m² dont 900 m² de locaux bâtis. Elle dispose aussi d'un terrain clos de murs, d'une grande cour plantée de hauts plateaux, de deux ailes principales soudées en équerre (l'aile nord construite en 1885 et l'aile sud en 1925), de deux pavillons à l'entrée, l'un pour le

logement du concierge, l'autre pour le parloir, la salle de gymnastique, la salle de musique et de chant, d'un grand hangar à proximité, d'un grand jardin pour les besoins professionnels et domestiques du directeur. L'aile nord héberge les salles de classe, d'études, de dessin, les cabinets de physique et de chimie et d'histoire naturelle.

Le dortoir se situe au deuxième étage de cette aile. L'internat est construit entre 1923 et 1928. De 1921 à 1924, les élèves sont logés dans des familles cadurciennes et de 1924 à 1926 dans l'immeuble vacant de l'école normale d'instituteurs de la rue Victor Hugo. Les élèves occupent l'internat à partir de 1926, quoique les travaux ne soient pas encore achevés.

L'école est alimentée en eau potable par la fontaine des Chartreux.

École vétérinaire (projet)

Sources : AD Lot E dépôt 42 (1 R 15).

Période d'activité Par un courrier du 21 nivôse an 13 (11 janvier 1804), le ministre de l'Intérieur promet au maréchal Murat alors gouverneur de Paris, né à Labastide-Fortunière sur le territoire de la commune de Cahors, l'ouverture d'une école vétérinaire à Cahors. Mais, d'après une lettre du maire de Cahors, Lagarde, du 23 fructidor an 13 (13 septembre 1804), le vétérinaire chargé d'organiser cette école et résidant alors à Paris ne semble pas avoir donné suite à ce projet.

Personnel L'école devait être organisée et dirigée par le vétérinaire J.B. Huzard.

Lycée : enseignement secondaire spécial et cours techniques

Sources : *Annuaire départementaux*.

Période d'activité Entre 1871 et 1893, les annuaires départementaux signalent un enseignement secondaire spécial au lycée ; en 1893, cet enseignement ne revêt plus de caractère technique.

À côté de cet enseignement, divers cours techniques sont aussi mentionnés : en 1906, un cours d'agriculture lié à la chaire départementale d'agriculture (voir notice ci-dessus) ; en 1909, un cours de sténographie et, en 1910, un cours de topographie. Ces cours semblent disparaître après la Première Guerre mondiale : le cours de topographie n'est plus mentionné après 1914 ; il n'existe plus de trace du cours de sténographie, ni du cours d'agriculture (pas de sources entre 1914 et 1926).

Par la suite, l'école d'agriculture d'hiver, fondée en 1928, est annexée au lycée faute de place à l'école primaire supérieure de garçons (voir notice ci-dessus). Aucun autre cours à caractère technique ou professionnel n'est signalé.

Personnel Le cours d'agriculture de 1906 est assuré par Quercy, titulaire de la chaire départementale d'agriculture de l'école normale de Cahors ; le cours de sténographie de 1909 est assuré par Coueslant ; le cours de topographie de 1910 par Soulié, capitaine dans l'armée.

Orphelinat agricole d'Arnis

Sources : AD Lot 9 M 7 ; *Le Journal du Lot*, 11-16 février 1941.
Article sur « Les écoles d'agriculture du Lot » par Sagot Lesage ; AM Cahors non coté.

Adresse Métairie d'Arnis, près de Cahors.

Période d'activité Créé en juillet 1879¹, l'orphelinat est mentionné jusqu'en 1905, date où il doit fermer ses portes en application de la loi de séparation de l'Église et de l'État. La métairie d'Arnis avait été léguée en 1872 par Mlle Rouquié au bureau de bienfaisance de Cahors dans le but d'y fonder un orphelinat professionnel libre. En 1908, les héritiers de la légataire récupèrent les terres par un jugement de la cour d'appel de Poitiers.

Statut Établissement privé non reconnu.

Régime Internat seulement (1880).

Personnel En 1880, le personnel est composé du directeur et d'un instituteur. De 1880 à 1905, l'orphelinat est entre les mains des Frères cisterciens de Saint-Gabriel. En 1900, le personnel se compose de 6 frères assistés de 4 ou 5 religieuses de l'ordre de Sainte-Colombe chargées de la cuisine, de l'infirmerie, de la lingerie et de la basse-cour.

Effectifs En 1880, 10 élèves ; en 1900, 35 élèves.

Admission Sont admis les orphelins âgés de 10 ans au moins et s'engageant à rester jusqu'à l'âge de 18 ans.

Enseignement En 1880, l'enseignement comprend un enseignement primaire et un enseignement agricole. En 1900, sont données 4 heures d'enseignement primaire par jour ainsi que des travaux pratiques agricoles.

Sanctions et récompenses À la sortie de l'école, les élèves reçoivent un livret de caisse d'épargne et une somme de 200 francs.

Débouchés À leur sortie, la plupart des élèves deviennent vigneron dans les environs de Cahors.

(1) Selon le document des Archives du Lot, l'orphelinat est fondé en 1879. L'article du *Journal du Lot* donne comme date de création l'année 1875, sans préciser davantage. On retiendra donc ici la date des archives.

Comptabilité L'établissement ne reçoit aucune subvention et pourvoit lui-même à ses besoins.

Exploitation L'orphelinat dispose d'un domaine agricole de 95 hectares.

CAJARC

Cours postscolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2674-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création du cours est demandée par une délibération du conseil municipal en date du 26 mars 1922 quoiqu'il figure déjà sur une liste des cours fonctionnant « effectivement » au 1^{er} janvier 1922¹. Sa date d'ouverture n'est pas connue et aucun arrêté officiel du ministère de l'Agriculture ne le sanctionne. Il fonctionne encore en 1933 et bénéficie du soutien militant de l'État qui veut le maintenir face à la concurrence de l'enseignement privé. Le cours disparaît néanmoins des listes préfectorales et des rapports d'inspection à compter de 1934-1935.

Statut Cours postscolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Entre 1928 et 1932, le cours est dirigé par l'instituteur Couyba, titulaire du brevet agricole, qualifié de « bon maître », zélé et compétent.

Effectifs Le cours est peu fréquenté « à cause de la sérieuse concurrence de l'enseignement libre »² :

1922-23	1923-24	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33
6	0	6	9	8	8	12	4

Enseignement La délibération du conseil municipal de mars 1922 envisage d'organiser les cours du 1^{er} novembre au 1^{er} février de chaque année. En 1928, l'enseignement pratique bénéficie de champs de démonstrations et d'un verger fruitier. En 1929, l'enseignement se limite aux séances de taille et de greffage. En 1930-1931, les séances pratiques s'occupent de la taille, du greffage et des champs d'expériences (blé, tabac et vigne). En 1931-1932, le directeur organise des champs d'expériences et de démonstrations sur le blé et le tabac et des séances pratiques de taille et de greffage données dans le verger fruitier.

(1) AN F¹⁰ 2669, liste sans indication d'auteur.

(2) AN F¹⁰ 2675, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur les cours postcolaires agricoles du département fonctionnant en 1928, 12 janvier 1929.

École primaire supérieure de garçons (projet)

Sources : AD Lot 2 O 65².

Période d'activité Le 8 février 1884, la commune prend connaissance d'un devis estimatif d'un montant de 105 853,92 francs. Le 10 février, elle note un emprunt de 30 000 francs. Le 30 avril, elle délibère sur la nécessité d'acquérir la parcelle n° 111, section D, attenante à l'ancien cimetière, appartenant à Madame Resbrut, née Lucie Lagarrigue et demeurant à Paris. N'ayant obtenu aucune réponse, elle l'exproprie pour cause d'utilité publique. Le terrain est payé 30 000 francs et la somme est empruntée. Mais le projet de création d'une école primaire supérieure n'a reçu aucune suite.

CALAMANE

Cours post scolaire agricole

Sources : AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est signalé durant le 1^{er} trimestre 1939.

Statut Cours post scolaire établi en vertu de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur muni du brevet agricole.

Effectifs 7 élèves pour 1939.

CAMBURAT

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2674-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création du cours est demandée par une délibération du conseil municipal du 21 juin 1925. La commission d'agriculture du conseil général et le ministère de l'Agriculture approuvent cette délibération et envisagent d'ouvrir le cours à compter du 1^{er} octobre 1925. Il est mentionné entre 1928 et 1931 et disparaît ensuite des listes et des rapports d'inspection.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur muni du brevet agricole. En 1930-1931, il s'agit de l'instituteur Robin.

Effectifs :

1928	1929	1930	1931
7	6	7	9

En 1930 et 1931, le cours est aussi fréquenté par « quelques adultes ».

Enseignement La délibération du conseil municipal de juin 1925 envisage d'organiser les cours du 1^{er} novembre au 1^{er} avril de chaque année. En 1928, l'enseignement est orienté vers l'élevage et l'utilisation des engrais. Pour la pratique, il dispose en 1928 de deux champs de démonstrations de blé et de prairies et, en 1929, de champs d'expériences et de démonstrations de blé, de betterave et de prairie. En 1930-1931, l'enseignement

se compose de « causeries sur le fumier et l'amélioration du bétail »¹ et d'essais d'engrais². Les cours fonctionnent du 1^{er} avril 1930 au 30 mars 1931.

Comptabilité En 1925, la commune vote une subvention de 50 francs pour les dépenses de fonctionnement. Le conseil général octroie une subvention pour les indemnités du directeur.

(1) AN F¹⁰ 2675, rapport d'inspection des cours postsecondaires agricoles fonctionnant dans le département pour l'année scolaire 1930-1931, 29 avril 1932.

(2) AD Lot 7 M 37.

CASTELNAU-MONTRATIER

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2676 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est créé en novembre 1931 et mentionné pour les années 1931 à 1939.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Entre 1931 et 1935, le cours est dirigé par l'instituteur adjoint Drillières, titulaire du brevet agricole.

Effectifs :

1932-1933	1934-1935	1938	1939
10	15	5	6

Enseignement En 1931, l'enseignement pratique dispose de champs de démonstrations pour des semences sélectionnées, des engrais sur blé, la prairie naturelle, les raisins de table et les plantes sarclées. Des essais de reboisement sont aussi effectués. Les cours ont lieu le jeudi de 19 heures à 22 heures du 19 novembre 1931 au 17 mars 1932 et comprennent une heure d'enseignement général et une heure d'enseignement agricole sur les principes du reboisement et les applications aux cultures locales.

Comptabilité En 1931, le cours obtient une subvention de 700 francs de l'Office agricole et de la municipalité pour l'achat d'appareils pour des expériences de chimie agricole.

École primaire supérieure de garçons

Sources : AN F¹⁷ 11707 ; AD Lot 2 O 83¹⁻² ; *Annuaire départementaux*.

Période d'activité La création d'une école primaire supérieure de garçons est demandée par délibération du conseil municipal du 5 août 1883. Le 18 décembre 1884, un projet de construction de l'école primaire des filles et de l'école maternelle est transformé en école primaire supérieur par décision du préfet. Mais l'ouverture de cet établissement

n'intervient pas tout de suite, puisque par délibération du conseil municipal du 20 décembre 1885, la commune en réclame toujours l'ouverture qui est finalement approuvée par le ministre de l'Instruction publique le 23 janvier 1886. Cette école est mentionnée de 1886 à 1892. Puis elle est transformée en un cours complémentaire mentionné jusqu'en 1914.

Statut École publique.

But Dans une lettre du préfet au ministre de l'Instruction publique du 4 décembre 1886, l'école est qualifiée d'établissement « d'enseignement technique et professionnel¹ ». Mais la même lettre désigne cette école comme « cours complémentaire » et non comme école primaire supérieure, contrairement à une liste du 22 décembre 1886 qui la classe comme école primaire supérieure de garçons².

Régime Externat et internat.

Personnel En 1886, le personnel est composé du directeur, qui touche un traitement annuel de 2 500 francs, et de deux adjoints, qui touchent chacun un traitement de 1 200 francs.

Effectifs En 1886, 30 élèves, soit 20 externes et 10 internes. 20 élèves sont en 1^{re} année et 10 en 2^e année.

Admission Pour entrer à l'école, il faut être titulaire du certificat d'études primaires.

Bourses En 1886, il existe une bourse d'État de 500 francs et une demi-bourse familiale.

Enseignement En 1886, l'école suit le programme officiel d'enseignement en deux ans avec, en plus, l'enseignement de langues étrangères. Pour le travail manuel, on ne fait que débiter dans cette partie du programme, l'école n'étant pas encore complètement organisée. On n'a donné jusqu'ici que quelques notions élémentaires sur le travail du bois. Par la suite, une heure de cours est prévue.

Comptabilité Les dépenses d'appropriation se montent à 40 827,84 francs et les dépenses de première installation à 2 000 francs. En 1886, pour couvrir une partie de ces frais, la commune octroie une subvention de 7 137,97 francs et l'État participe pour 35 689,87 francs.

Bâtiments L'école est attenante à celle des filles. Le bâtiment appartient à la commune et comprend un dortoir, une salle de travaux manuels, deux classes pour les 1^{re} et 2^e années, une salle de dessin et un cabinet de physique et de chimie. Le 30 avril 1937, il y eut un projet d'aménagement de deux logements d'instituteurs dans les locaux désaffectés de l'ancienne école primaire supérieure.

Ateliers En 1886, ils ne sont pas encore installés.

(1) AN F¹⁷ 11707.

(2) *Ibid.*

CAZILLAC

Cours post scolaire agricole

Sources : AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours n'est connu que pour l'année 1939.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est dirigé par un instituteur muni du brevet agricole.

Effectifs En 1939, 10 élèves.

CONCORÈS

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création des cours est demandée par une délibération du conseil municipal du 14 juin 1925. La commission d'agriculture du conseil général et le ministère de l'Agriculture approuvent cette délibération et envisagent d'ouvrir les cours à compter du 1^{er} octobre 1925. Le cours est mentionné entre 1928 et 1939.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est dirigé par un instituteur muni du brevet agricole. En 1928 et 1929, la direction des cours est assurée par l'instituteur Coulon.

Effectifs :

1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1934	1938	1939
12	10	18	c. 13	7	8	8	9

Les chiffres manquent souvent de précision. En 1928, à côté des « élèves », les cours sont aussi suivis par « quelques adultes pour les démonstrations publiques » ; en 1931, il est question d'« environ » 13 élèves ; en 1939, les sources parlent d'« auditeurs » sans préciser s'il s'agit d'élèves ou d'adultes.

Enseignement La délibération du conseil municipal de juin 1925 envisage d'organiser les cours du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année. En 1928, l'enseignement s'occupe d'essais de fumure et dispose d'une pépinière fruitière. En 1929, il est procédé à des exercices de taille et de greffage et à des séances dans les champs d'expériences. En 1930-1931, les cours ont lieu le jeudi et deux champs de démonstrations (pommes de terre et maïs) servent aux exercices pratiques. Pour 1932-1933, il est signalé que les cours donnent d'« assez bons résultats »¹.

(1) AN F¹⁰ 2673, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur les cours post scolaires agricoles fonctionnant durant l'année scolaire 1932-1933, 23 février 1934.

Comptabilité En 1925, la commune souhaite être dispensée de la prise en charge des frais de fonctionnement. Le conseil général vote une subvention pour couvrir les indemnités du directeur.

D

DURAVEL

Cours postsecondaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2675 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité La création des cours est demandée par une délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 1926. Elle est approuvée par la commission d'agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture. L'ouverture des cours est prévue pour le 1^{er} janvier 1927. Le cours est mentionné entre les années 1927-1928 et 1932-1933. Il disparaît des listes et des rapports d'inspection par la suite.

Statut Cours postsecondaires agricoles ouverts en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel En 1929, la direction des cours est assurée par l'instituteur Borredon, titulaire du brevet agricole.

Effectifs :

1928-1929	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933
21 inscrits	17	14	12	12

Âge des élèves En 1930-1931, de 13 à 19 ans ; en 1931-1932, de 13 à 19 ans.

Enseignement La délibération du conseil municipal de novembre 1926 envisage d'ouvrir les cours du 1^{er} novembre au 30 mai chaque année. En 1927-1928, le cours est orienté vers la viticulture et la culture fruitière. En 1928-1929, le cours a lieu en hiver et les applications toute l'année. Pour la pratique, il dispose d'un champ d'expériences et d'un verger école. Pour 1930-1931, trois champs de démonstrations de blé, pommes de terre et vigne, un verger fruitier et une pépinière servent aux applications pratiques. « Bons résultats » en 1930-1931¹. En 1932-1933, les cours théoriques ont lieu deux fois par semaine du 5 novembre au 30 mars et sont complétés par de nombreuses applications pratiques.

(1) AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection du directeur des services agricoles Gay pour l'année scolaire 1930-1931, 12 février 1931.

Accueil des cours Selon le rapport du préfet du 15 janvier 1930, le cours est bien accueilli car « les agriculteurs de cette commune ont l'esprit tourné vers le progrès, l'usage des semences de blé de sélection généalogique est très répandu, les tas de fumier sont mieux tenus, les plantations fruitières sont exécutées rationnellement, l'emploi des engrais se généralise et la technique de leur utilisation se perfectionne¹ ». Le rapport du préfet du 23 février 1934 précise que le cours « rend des services importants à la région au point de vue viticole, culture fruitière, orientation des jeunes gens vers un enseignement agricole plus développé »².

Comptabilité En 1926, la commune vote un crédit de 125 francs pour les frais de fonctionnement. Le conseil général octroie une subvention pour payer les indemnités du directeur.

(1) AN F¹⁰ 2675, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur le fonctionnement des cours postsecondaires agricoles du département au cours de l'année scolaire 1928-1929, 15 janvier 1930.

(2) AN F¹⁰ 2673, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur le fonctionnement des cours postsecondaires agricoles du département durant l'année scolaire 1932-1933, 23 février 1934.

DURBANS

Bergerie départementale (projet)

Sources : AD Lot 7 M 42; 1 N 79.

Adresse Chemin n° 14 de Gramat à Espedaillac, à Escazals, commune de Durbans, sur la propriété d'Auguste Laffont.

Période d'activité La bergerie est projetée de 1930 à 1938, sans que ce projet soit réalisé. Un premier projet remonte à 1917 à l'initiative d'Anatole de Monzie, conseiller général du canton de Castelnau qui s'appuie sur une délibération du conseil général du 19 août 1896¹. N'ayant pas abouti, le projet est de nouveau présenté par l'Union ovine de France, fondée en janvier 1929, à la demande du Syndicat d'élevage de la race ovine du Lot. Il est appuyé par une étude chiffrée mentionnée dans le rapport du Directeur des services agricoles du Lot en date du 5 décembre 1932 qui relève l'importance économique du mouton dans le département et la création d'une race particulière, la race ovine des Causses du Lot, pour le développement de laquelle des primes sont accordées par le département. Le 13 février 1933, le conseil général se prononce en faveur du projet sous la forme d'une école des métiers ruraux annexée à la bergerie départementale et à l'école de bergers. Mais il précise qu'il ne peut débloquer aucun crédit à cet usage. Le 31 décembre 1933, le ministère de l'Agriculture octroie une subvention qui ne sera cependant jamais versée en raison des réductions de crédits. En 1937, le projet est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale mais échoue en raison de l'opposition du ministère de l'Agriculture. En 1938, le directeur des services agricoles, Gay, indique à l'Union ovine de France que le projet est suspendu car trop onéreux et sans garantie de financement. Il conseille à l'Union de se tourner vers l'école saisonnière d'apprentissage d'élevage ovin de l'Union ovine de France à Roquefort (Aveyron) qui fonctionne déjà, plutôt que de tenter de fonder un nouvel établissement.

But En 1917, il s'agit de lutter contre la dépopulation du département et d'enrayer l'aggravation de cette tendance provoquée par la guerre qui raréfie la main-d'œuvre et

(1) AD Lot 1 N 79.

appauvrit le cheptel ovin. Pour cela, il convient d'améliorer les conditions de l'agriculture dans le département car, « l'agriculture, dans la période qui a précédé la guerre, n'a pas réalisé de bénéfices inédits par l'application de techniques renouvelées ou par une meilleure répartition culturale »¹. Il convient également de répondre au besoin national de viande qui est en augmentation avec l'essor des villes.

En 1930, l'objectif est de créer un centre d'enseignement ovin afin d'encourager cet élevage dans le Lot et de développer le marché des laines, peaux et viandes. La bergerie doit à la fois avoir des reproducteurs ovins, mâles et femelles, en même temps qu'être une bergerie-école. Le syndicat veut améliorer la race ovine des Causses en produisant des béliers d'élite rétrocedés ensuite à perte aux éleveurs, étudier les meilleures méthodes d'alimentation et améliorer les conditions d'hygiène des étables en instaurant des concours de bergerie.

Association de soutien En 1930, la bergerie est soutenue par le Syndicat d'élevage de la race ovine du Lot, émanation de l'Union ovine de France, fondée en janvier 1929, qui présente le projet.

Personnel Le projet financier du 5 décembre 1932 mentionne 1 berger, 1 bouvier, 1 ménagère, soit 3 membres pour le personnel ouvrier.

Comptabilité Un rapport du Directeur des services agricoles du 5 décembre 1932 dresse une étude chiffrée du projet : 30 000 francs pour l'achat ou la location du domaine avec ses bâtiments, 15 000 francs pour le cheptel et le matériel, 10 000 francs pour deux boeufs, 4 000 francs pour un cheval, 32 000 francs pour 100 brebis et deux béliers, 2 000 francs pour les dépenses imprévues, soit au total environ 100 000 francs pour le cas où la propriété est louée ou 300 000 francs si la propriété doit être achetée. Les dépenses annuelles de fonctionnement sont estimées à 45 000 francs (10 000 francs de loyer du domaine, 28 000 francs de traitement du personnel ouvrier, 5 000 francs pour les aliments concentrés, 1 000 francs pour l'entretien du matériel, 1 000 francs de dépenses imprévues). Les recettes escomptées se montent à 15 500 francs (20 agneaux mâles à 200 francs l'unité, soit 4 000 francs ; 70 agneaux mâles à 150 francs l'unité, soit 10 500 francs ; 200 kgs de laine à 5 francs le kilogramme, soit 1 000 francs). Le bilan financier fait apparaître un solde négatif de 29 500 francs. Deux emprunts sont prévus pour couvrir ces dépenses : pour le crédit de premier établissement, 100 000 francs en cas de location du domaine ou 300 000 francs en cas d'achat, et un crédit annuel de 20 000 francs pour les dépenses de fonctionnement. Il faut encore y ajouter un emprunt exceptionnel de 15 000 francs pour le concours annuel de bergerie et de 5 000 francs pour la vente à perte de géniteurs de choix. Une subvention globale de 300 000 francs est donc demandée par le Directeur des services agricoles dans son rapport du 5 décembre 1932. Un nouveau rapport financier du 31 décembre 1933 estime le coût de l'installation à 147 301,93 francs. Le 31 décembre 1933, le ministère de l'Agriculture octroie une subvention de 148 500 francs qui ne sera cependant jamais versée. Le 1^{er} septembre 1937, le sous-secrétaire d'État de l'Enseignement technique

(1) *Ibid.*

octroie une subvention dont le montant n'est pas connu mais dont le versement est conditionné par une participation financière du conseil général.

Bâtiments Un devis est présenté le 29 novembre 1933 par l'architecte G. Bergougnoux. L'ensemble doit comprendre un bâtiment principal avec une salle de cours, une salle de dessin, un atelier de fer et un atelier de bois, une maison d'habitation avec dortoir plus un logement pour le chef des travaux, des étables à moutons et à bœufs avec plate-forme à fumier, hangar, dépôt et aire surélevée devant la grange et un four. Le terrain doit aussi disposer de champs, de pâtures et d'une vigne. L'ensemble du domaine doit couvrir 180 ha.

École de métiers ruraux

Sources : AD Lot, 7 M 42 ; *Journal officiel* n° 306, 31 décembre 1933, p. 13184 ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1934-1935, p. 791 ; *Ibid.*, 1939-1940, p. 791 ; *L'Information universitaire* n° 592, 6 janvier 1934, p. 4.

Adresse Escazals, commune de Durbans.

Période d'activité L'école est officiellement créée par un arrêté du 28 décembre 1933 mais ne semble avoir jamais fonctionné. Elle ne figure pas dans l'*Annuaire de l'Université et de l'enseignement français* pour les années 1934-1940 ni dans les archives. Elle semble liée au projet de bergerie départementale (voir notice ci-dessus).

Statut École départementale.

E

ESCAZALS

voir DURBANS

F

FIGEAC

Chaire spéciale d'agriculture

Sources : AN F¹⁰ 2672 ; AD Lot 7 M 33-34.

Adresse Collège de garçons.

Période d'activité La chaire est créée en 1888 et fonctionne jusqu'en 1931.

Statut Établissement public. Cette chaire est « sous le contrôle et l'inspection des professeurs départementaux », donc de la chaire d'agriculture de Cahors.

But La chaire doit donner un enseignement agricole dans les collèges, des conférences agricoles itinérantes, diriger un champ d'études, surveiller les champs de démonstration créés dans l'arrondissement, renseigner les agriculteurs et prêter son concours à l'administration pour les diverses affaires qui lui sont soumises.

Personnel De 1888 à 1931, soit pour toute la durée de fonctionnement de la chaire, le titulaire est A. Palemon Pezet, né à Corn, arrondissement de Figeac en 1856, diplômé de l'école nationale d'agriculture de Montpellier. Il s'agit donc d'un enfant du pays ayant une solide formation et une certaine notoriété locale. Il est aussi membre de la Société des études scientifiques, littéraires, artistiques de Cahors en 1880 et auteur d'une monographie communale. Sa nomination soulève néanmoins des difficultés avec Montcuq qui, par une délibération du conseil municipal du 10 novembre 1882, avait demandé la création d'un poste de professeur d'agriculture pour son école primaire supérieure afin qu'il contribuât « au progrès de l'agriculture » (*cf.* notice sur l'école primaire supérieure de Montcuq). Après le départ de Pezet, en 1931, le poste n'est plus pourvu, officiellement à cause de la pénurie de personnel, et la chaire est supprimée.

Enseignement Au collège municipal, Pezet professe aux élèves de l'enseignement moderne des classes de 6^e, 5^e et 4^e. Son cours est à la fois pratique et théorique. Les élèves sont conduits à la campagne sur les champs d'expériences où ils reçoivent un complément d'enseignement. Pezet prodigue aussi des leçons dans les écoles communales. Ce cours est encore signalé en 1920¹.

(1) AN F¹⁰ 2672.

Pour les conférences itinérantes, il suit les directives ministérielles. Le nombre de conférences annuelles est fixé à douze par les instructions réglementaires, mais il peut être dépassé en fonction des impératifs de la campagne agricole à mener, comme ce fut le cas pour 1904-1905 ou en 1914 : « En vue d'activer le mouvement qui s'est établi en faveur des assurances mutuelles, le professeur spécial a dû se rendre dans les communes désireuses d'organiser une institution de ce genre et ce chiffre a été dépassé »¹. Les conférences agricoles ont souvent lieu le dimanche pour que tous les agriculteurs puissent y participer.

Les conférences sont connues pour les années 1910-1912 à partir des rapports de Pézet :

Dates	Communes	Horaires	Thèmes	Effectifs
16.10.1910	Le Bouyssou	10h-12h	Engrais de ferme (utilisation, composition, conservation, fabrication). Mutualités agricoles (leur utilité contre la mortalité du bétail et l'incendie, les avantages des assurances et des assurés, leur organisation, leur fonctionnement, comment s'inscrire, les rapports entre les caisses).	80
23.10.1910	Laval-de-Cère	14h-16h	<i>Idem.</i> Engrais chimiques (description et dosage des principaux azotes, potasse, phosphate selon la quantité d'engrais de ferme et selon les cultures, époque d'application, méthode d'incorporation au sol, leur utilité pour obtenir de grands rendements, le rapport coût-engrais, bénéfices obtenus).	45
30.10.1910	Boussac	10h-12h	<i>Idem.</i>	60
13.11.1910	Saint-Simon	15h30-17h	Truffe (choix du terrain, développement du précieux tubercule, descriptions des diverses essences, création de truffières artificielles, les rendements énormes sur les terrains médiocres « où l'herbe même ne pousse pas » ; engrais de ferme et mutualités agricoles (même développement que pour Laval-de-Cère).	55
20.11.1910	Flaujac	11h-12h30	Élevage ovin.	90
27.11.1910	Larnagol	14h30-16h30	<i>Idem.</i> Culture de la truffe.	85
11.12.1910	Assier	13h30-16h	<i>Idem.</i>	35
18.12.1910	Faycelles	14h-16h	Exploitation moderne du troupeau et assurances mutuelles contre l'incendie ; élevage et engraissement économique de l'agneau.	72
28.5.1911	Théminettes	15h-17h	<i>Idem.</i>	43

(1) AD Lot 7 M 33, lettre du directeur des services agricoles au préfet du Lot, 10 août 1914.

Dates	Communes	Horaires	Thèmes	Effectifs
4.6.1911	Cuzac	14h-15h30	Soins modernes à donner au vignoble. Production abondante de légumineux par les engrais chimiques en terrain de montagne ; engrais chimiques et énumération des moyens pour lutter contre les ennemis de la vigne	65
11.6.1911	Cardaillac	14h-16h	Engrais, amendements et mutualités agricoles. Soins modernes à donner au vignoble.	95
18.6.1911	Lavitarelle (Montet-et-Bouخال)	11h-12h30	<i>Idem.</i> Engrais, amendements et mutualité agricole.	33
18.6.1911	Le Montat	15h-17h	<i>Idem.</i>	92
2.7.1911	Saint-Médard-de-Presque	6h-8h	Engrais verts, engrais chloriques et mutuelles incendie. Moyens de lutte contre les nouveaux ennemis de la vigne.	31
2.7.1911	Saint-Jean-Lespinasse	?	<i>Idem.</i>	53
15.10.1911	Gagnac-sur-Cère	14h-16h	Vinification, vieillissement des vins, comment vendanger. Décuvaion sous tirage. Organisation d'une mutuelle incendie et utilité de la réassurance.	92
22.10.1911	Saint-Félix	15h-16h30	Vinification et soins à donner à la vigne (ébourgeonnage, premiers traitements, soufrage et sulfatage, soins au moment de la floraison et ultérieurement).	70
29.10.1911	Montbrun	11h-12h30	Culture de la truffe (choix des terrains, sol calcaire, sous-sol imperméable). Plantation de chênes truffiers et cavage. Culture de la fraise (choix des terrains, de la variété en vue de l'expédition, saison, soins de plantation et utilisation de l'engrais chimique). Culture du noyer (choix des espèces suivant le sol, plantation, greffage et soins) et commerce de la noix.	29
26.11.1911	Puybrun	14h-16h	Culture de la truffe et des noyers en particulier sur la maladie cryptogamique du noyer (moyens de la prévenir en évitant de blesser leurs racines par les instruments agricoles).	83
17.12.1911	Tauriac	14h-16h	Culture du noyer. Mutuelles incendies et crédit agricole. Engraissement.	44
14.1.1912	Faycelles	15h-16h30	Mutualités agricoles.	80
21.1.1912	Fourmagnac	10h30-12h	Culture du prunier dans les vignes (ses avantages dans la lutte contre les maladies). Culture du noyer (genre Marbot) : comment l'élaguer.	90
4.2.1912	Le Bourg	14h30-17h	Engrais de ferme et engrais chimiques (fabrication, fermentation, conservation et application). Comment détruire ou éviter les cuscutes (plantes parasites).	130
17.3.1912	Cahus	14h30-16h30	Formation d'une mutuelle incendie.	50

Dates	Communes	Horaires	Thèmes	Effectifs
21.4.1912	Sainte-Colombe	14h30-16h30	Prairies artificielles et engrais chimiques (formation de belles luzernières, utilité de l'ensilage).	96
26.5.1912	Labathude	11h-12h30	Production et industrie moderne du lait (choix d'une bonne vache laitière : caractères généraux et caractères spéciaux, soins à donner, nouveaux appareils de laiterie). Crédit agricole.	80
26.5.1912	Sabadel-Latronquière	15h-16h30	Amendements, prairies et pâturages (étude de divers amendements, comment amender : les diverses méthodes d'application de la chaux). Le reboisement en fonction de la nature du sol.	70
2.6.1912	Latronquière	15h30-17h	Sélection et alimentation du bétail en vue de la production de lait et de viande.	450
23.6.1912	Cajarc	16h-17h	Lecture du palmarès et conseils aux éleveurs.	?

Évaluation En 1899, un rapport confidentiel du collège de Figeac informe le sous-préfet que Pezet n'a pas obtenu les résultats escomptés, que ses tournées n'ont pas beaucoup d'auditeurs lors du second passage dans la commune, que les champs d'expérience ne donnent rien, que les élèves du collège ne souhaitent pas poursuivre ces cours et qu'enfin le professeur n'a pas été « un utile agent de recrutement » pour le collège. Cet avis n'est pas partagé par le sous-préfet qui considère Pezet comme « un excellent républicain » dont les cours intéressent les élèves de l'école primaire de filles, ce que confirme le rapport du professeur départemental d'agriculture de 1904-1905 : « La chaire spéciale d'agriculture de Figeac rend des services et constitue un élément de diffusion du progrès dans la région ». Le différent semble donc essentiellement politique. En revanche, en 1914, le directeur des services agricoles Douaire estime que les élèves de 6^e B du collège de Figeac sont trop jeunes pour recevoir un enseignement agricole. Il propose donc de supprimer ce cours et de reporter les deux heures aux élèves de 5^e et de 4^e B. Il pense que cet enseignement convient mieux aux futurs agriculteurs, fils d'agriculteurs, dans un cadre post-scolaire, qui ne suivent généralement pas de cours au lycée, au collège ou dans une école primaire supérieure et qui sont désœuvrés en hiver : « Dans nos campagnes, nous voyons souvent l'hiver une quantité de jeunes gens de 15 à 18 ans qui restent désœuvrés parce qu'on ne les reçoit plus à l'école primaire et qu'ils ne peuvent, ou ne veulent, plus aller dans un établissement d'enseignement ». Il préconise donc un enseignement professionnel agricole dans les écoles d'agriculture d'hiver et les cours ambulants dont l'organisation est facilitée par les subventions du ministère de l'Agriculture mais dont l'initiative appartient aux communes.

Comptabilité Le traitement du professeur est de 2 400 francs par an ; il est réglé par le ministère de l'Agriculture. Les frais de déplacement, de 400 francs, figurent dans le budget départemental.

Collège : enseignement spécial

Sources : Annuaires départementaux

Période d'activité Cet enseignement est signalé de 1869 à 1898.

Statut École publique.

Enseignement Enseignement créé en application de la loi du 27 juin 1865 promulguée par Victor Duruy.

École de dessin linéaire

Sources : AD Lot 1 T 38-39.

Période d'activité L'école est ouverte en juillet 1817 et disparaît après 1828 sans doute en raison du refus de la mairie d'attribuer un traitement spécifique à l'enseignant chargé de cet enseignement.

Statut École publique élémentaire.

But Selon une lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Figeac au préfet du Lot du 27 août 1819, l'enseignement du dessin linéaire est utile aux élèves de l'enseignement mutuel presque tous « destinés à se livrer un jour à des métiers ou arts mécaniques ».

Personnel L'école est d'abord dirigée par son fondateur, l'instituteur Marie, qui est aussi le fondateur de l'école d'enseignement mutuel de Figeac. En 1822, à la suite de sa réorganisation, elle est dirigée par le professeur de dessin du collège, Engel, ancien capitaine du génie et architecte municipal, qu'une délibération du conseil municipal charge aussi de former gratuitement dix jeunes gens de Figeac choisis par le maire dans la classe ouvrière. En 1823, les cours semblent donnés par l'instituteur Bonnefoy.

Traitement Dans la mesure où le professeur chargé de ce cours occupait des fonctions enseignantes ailleurs, il ne semble pas toucher de traitement spécifique pour cette fonction. Mais les sources ne sont pas claires à ce sujet. En 1822, la ville supprime l'indemnité de 400 francs qu'elle versait à Marie. Ce n'est que pour la seule année 1828 qu'un véritable traitement de 800 francs est alloué à Engel, ce traitement concernant apparemment à la fois les cours des pensionnaires du collège et les cours de topographie délivrés pour la formation des dix élèves choisis par la mairie. La mairie en profite pour ne plus verser à Engel ses émoluments d'architecte qu'il touchait vraisemblablement pour assurer des cours de topographie avant la fondation de l'école de dessin.

Rétribution scolaire Néant ; les cours sont gratuits.

Effectifs Les effectifs sont connus mois par mois pour les années 1821 à juin 1823.

1821											
janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
25	25	25	30	30	30	24	24	24	27	27	27

1822											
janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
26	26	26	30	30	30	21	21	21	19	19	19

1823					
janvier	février	mars	avril	mai	juin
22	22	22	22	22	22

Enseignement Les sources indiquent que les cours suivent la « méthode Francœur ou lancastrienne ». Cette méthode est aussi employée dans les cours de dessin du collège. En 1820, le sous-préfet de Figeac se montre néanmoins sceptique à l'égard de l'enseignement prodigué : « Aucun renseignement à vous fournir à ce sujet. Cette méthode n'a point encore été introduite dans cet établissement parce que l'instituteur n'avait point les instruments pour la mettre en pratique »¹. En 1822, la commune souhaite réorganiser l'enseignement en lui donnant une orientation d'enseignement de la topographie². L'indemnité accordée à l'architecte communal (qui semblait enseigner des notions de topographie) et celle de Marie sont supprimées. Le professeur du collège de Figeac « devra donner gratuitement des leçons de topographie, montrer le dessin aux élèves pensionnaires et surveiller au collège dix jeunes gens au choix de monsieur le Maire pris dans la classe ouvrière et qui se destinent à l'exercice d'un art qui exige des compétences sérieuses ».

Effectifs Entre 19 et 30 élèves, le maximum étant atteint en 1821.

Fournitures Marie signale qu'il ne manque pas de matériel sans en préciser la composition. Il connaît le manuel de Francœur qui lui a été prêté par le sous-préfet de Figeac³ ce qui semble indiquer que son école n'a pas bénéficié de l'envoi de trois exemplaires de ce manuel par le ministère de l'Intérieur dans le département du Lot en 1819⁴. La même année, il réclame « des règles, des compas, des mètres, des doubles décimètres, des tés, des équerres, des tableaux noirs, des rapporteurs, et deux exemplaires de l'ouvrage »⁵.

(1) AD Lot 1 T 39, lettre du sous-préfet de Figeac au préfet du Lot, 31 mars 1820.

(2) AD Lot 1 T 39, délibération du conseil municipal de Figeac, 14 juillet 1822.

(3) AD Lot 1 T 39, lettre de l'instituteur Marie au sous-préfet de Figeac, 13 septembre 1819, où il note ses réflexions et annonce son intention d'introduire cet enseignement dans son école.

(4) AD Lot 1 T 39, une lettre du sous-préfet de Figeac du 24 février 1828 indique néanmoins que l'un des trois exemplaires du manuel de Francœur a été envoyé par son prédécesseur à Marie le 7 octobre 1819.

(5) AD Lot 1 T 39, lettre de l'instituteur Marie au sous-préfet de Figeac, 13 septembre 1819.

École primaire supérieure de garçons

Sources : AN F¹⁷ 9822.

Adresse Entre 1838 et 1847, l'école est annexée au collège.

Période d'activité L'école est signalée entre 1838 et 1847.

Personnel En 1845, le directeur est Liauzin, instituteur breveté du degré supérieur, mais ne s'en occupe pas. La direction effective est assurée par Lacombe, instituteur également, titulaire du brevet supérieur. Le personnel comprend encore un régent de philosophie et un régent de rhétorique.

Effectifs En 1843-1844, 36 ; en octobre 1844, 30 ; en mai 1845, 26.

Enseignement En 1845, 3 années. L'enseignement est considéré comme « étroit et peu solide » par un rapport d'inspection du 10 mai 1845. L'école est signalée comme étant « en déclin ».

Fournitures En 1844, la ville a acheté pour 1 500 francs de matériel pour le cabinet de physique ; en 1847, elle demande un crédit pour l'achat d'instruments de physique pour compléter ces fournitures ; mais il est refusé par le ministère qui pense que la ville est en mesure de les payer.

École primaire supérieure de filles ; cours commerciaux et ménagers

Sources : AD Lot 1 N 102 ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1939-1940, p. 790 ; *Ibid.*, 1941-1942, p. 622.

Adresse L'école primaire supérieure de jeunes filles est annexée au collège.

Période d'activité Les délibérations du conseil général signalent l'ouverture de cours commerciaux et ménagers au début du mois de janvier 1939. Ces cours n'ont sans doute pas duré très longtemps. Ils ne sont pas signalés dans l'*Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français* de 1939-1940 et 1941-1942.

Statut École publique.

Régime Internat, demi-pension et externat.

Personnel La directrice du collège fait fonction de directrice de l'école primaire supérieure. En 1939-1940, il s'agit de Marie Bourgin, professeur de mathématiques.

Effectifs Pour janvier 1939, seuls les effectifs globaux sont signalés : 52 élèves, dont 10 internes et 3 demi-pensionnaires.

FRAYSSINET-LE-GELAT

Cours postscolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2673-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est mentionné pour les années 1928 à 1938. Il ne fonctionne plus en 1939. La date de création n'est pas connue.

Statut Cours postscolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel En 1928 et 1929, les cours sont assurés par l'instituteur Rocher.

Effectifs :

1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1934-35	1938
12	8	9	6	?	4	7

En 1932-1933, le cours manque d'auditeurs : « quelques jeunes gens seulement ont suivi les cours et souvent irrégulièrement »¹.

Enseignement En 1928, les applications pratiques s'effectuent dans un verger fruitier et trois champs de démonstrations pour le blé, la pomme de terre et le maïs. En 1929, les leçons théoriques sont données en hiver et complétées par des séances de cinéma. En 1930 et 1931, l'enseignement pratique comporte des expériences sur le blé et les pommes de terre ainsi que des travaux dans la pépinière fruitière.

Fournitures Le cours dispose, entre 1928 et 1931, d'un projecteur de cinéma.

(1) AN F¹⁰ 2673, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur les cours postsecondaires agricoles fonctionnant dans le département durant l'année scolaire 1932-1933, 23 février 1934.

G

GOURDON

Cours postsecondaire agricole puis Cours d'adultes à orientation agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité Le cours est projeté dès 1921 dans une délibération du conseil municipal du 16 octobre. Il est approuvé par la Commission d'agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture. Néanmoins, ouvert dès 1921¹, il figure sur la liste des cours fonctionnant au 1^{er} janvier 1922². Il n'est cependant « régularisé » qu'en 1923³ et sa création « officielle » intervient avec l'arrêté du ministre de l'Agriculture du 14 mai 1923. Il fonctionne jusqu'en 1939.

Statut Cours postsecondaire agricole créé en application de la loi du 2 août 1918 jusqu'en 1933, puis à partir de 1938, il est signalé comme cours d'adultes à orientation agricole. Dès 1930, le rapport d'inspection regrette « que le maître n'ait pas cru devoir se présenter à l'examen du brevet agricole »⁴. Statutairement, le cours n'aurait donc pas dû être recensé comme cours postsecondaire agricole à partir de 1929.

Personnel En 1921, le cours est confié à l'instituteur Auricoste, titulaire du brevet agricole. En 1923, il touche une indemnité de 600 francs pour la tenue des cours. Il est encore en poste en 1928. En 1929, les cours sont assurés par l'instituteur Matival, non titulaire du brevet agricole (voir ci-dessus Statut).

Effectifs :

1921-22	1922-23	1928	1929-30	1930-31	1932-33	1934-35	1938	1939
9	25	10	9	?	12	13	12	10

(1) AN F¹⁰ 2669, tableau des effectifs des cours postsecondaires du département pour les années 1921-1923.

(2) *Ibid.*, liste des cours fonctionnant au 1^{er} janvier 1922. Il est cependant bon de noter que d'autres listes recensent les cours de l'année 1922 « oubliés » Gourdon.

(3) AN F¹⁰ 2672, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 3 mars 1923.

(4) AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection du professeur d'agriculture Gromas sur l'année scolaire 1930-1931, 12 février 1931.

En 1928, les cours sont aussi suivis par quelques adultes ; en 1939, les élèves sont qualifiés d'« auditeurs ».

Enseignement Dans la délibération du conseil municipal d'octobre 1921, il est indiqué que le cours se tient du 1^{er} novembre au 30 mai. En 1922-1923, « grâce au concours de propriétaires éclairés, les jeunes gens peuvent suivre les applications pratiques dans trois champs d'expériences et un verger modèle »¹. Une pépinière fruitière viticole est aussi ouverte en 1923 pour les travaux pratiques. En 1928, les cours portent sur les cultures fruitières. En 1929, les cours s'adressent aux élèves des cours moyen et supérieur et comportent de nombreuses expériences tels que l'emploi des engrais, la destruction des mauvaises herbes par l'acide sulfurique ou la conservation du fumier. Entre 1929 et 1932, les 150 heures d'enseignement consistent à faire des essais de grande culture. En 1932-1933, l'enseignement consiste en « bons exercices pratiques au jardin fruitier et au vignoble »².

Comptabilité En 1923, l'État octroie une subvention de 450 francs.

École gratuite de dessin linéaire

Sources : AD Lot 1 T 39.

Période d'activité L'école est ouverte le 5 novembre 1818 et semble exister jusqu'en 1823.

Statut École publique élémentaire.

Rétribution Néant ; l'école est gratuite.

Personnel L'école est tenue par Galtié en 1823, dont on regrette le départ.

Effectifs : Pour les années 1821 à 1823, les effectifs ne sont pas signalés sur les états de situation des cours de dessin linéaire dressés par les services de la préfecture.

Enseignement L'école suit la méthode Francœur sous forme d'enseignement mutuel.

Comptabilité En 1818, le conseil municipal attribue 300 francs de subventions. Une souscription est aussi ouverte par le sous-préfet Lannau-Rolland pour pourvoir aux frais de premier établissement et rapporte 566 francs³. L'État octroie 400 francs.

(1) AN F¹⁰ 2672, rapport d'inspection du directeur des services agricoles du Lot, P. Lafont, sur le fonctionnement des cours postsecondaires agricoles durant l'année scolaire 1922-1923, 16 janvier 1924.

(2) AN F¹⁰ 2673, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur le fonctionnement des cours postsecondaires agricoles durant l'année scolaire 1932-1933, 23 février 1934.

(3) AD Lot 1 T 39, lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Gourdon au préfet du Lot, 22 octobre 1818.

École ménagère

Sources : AD Lot 7 M 41.

Période d'activité Cette école est mentionnée dans le rapport du conseiller d'arrondissement Bouat, de Martel, de septembre 1920, qui signale qu'elle a fonctionné au cours de l'année 1913. Il précise néanmoins qu'elle n'a donné aucun résultat « faute de matériel » et n'a donc fonctionné que durant un an.

Statut École publique.

Matériel L'absence de matériel est responsable de l'abandon de l'expérience.

École primaire supérieure de filles

Sources : AD Lot 1 N 84-102 ; 2 O 147/12³ ; 1 T 31 ;
Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français, 1929-1930, p. 784 ;
Ibid., 1931-1932, p. 791 ; *Ibid.*, 1932-1933, p. 791 ; *Ibid.*, 1933-1934, p. 791 ;
Ibid., 1934-1935, p. 791 ; *Ibid.*, 1936-1937, p. 791 ; *Ibid.*, 1937-1938, p. 791 ;
Ibid., 1938-1939, p. 791 ; *Ibid.*, 1939-1940, p. 791.

Adresse En 1904, l'école est installée place Calmon, dans le centre de la ville. À partir de 1928, elle est transférée dans un nouveau bâtiment, à la Croix d'Ortal, à l'entrée de la ville.

Période d'activité L'école est créée par arrêté du ministre de l'Instruction publique du 21 avril 1904 et fonctionne jusqu'en 1941, date de sa transformation en collège moderne. Des cours techniques sont signalés dès 1904.

But La création de l'école primaire supérieure de filles est due à un ensemble de raisons à la fois politiques et éducatives. Il s'agissait d'une part d'assurer une instruction prolongée au-delà de 13 ans pour les filles de la commune qui ne possédait alors qu'une simple école primaire élémentaire. Il s'agissait aussi de développer l'enseignement laïc en profitant de la disparition de l'enseignement congréganiste à la suite de la loi de séparation entre l'Église et l'État¹.

Statut École publique municipale.

Régime Internat, demi-pension et externat. En 1939-1940, l'internat est fermé en raison de la guerre.

Personnel De 1904 à 1917, la directrice est Mlle Piche, puis, de 1917 à 1940, Mme M.-A. Faure-Joudinaud, professeur de sciences. Jusqu'en 1908, la directrice est

(1) AD Lot 2 O 147¹², lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Lot, 24 septembre 1903. Il anticipe la disparition des écoles congréganistes de filles et évalue à 250 le nombre de filles de plus de 13 ans qui seraient ainsi privées de scolarité, dont « plus de 30 fillettes pourvues du certificat d'études ».

assistée par deux professeurs. Un troisième emploi est créé en 1908. À partir de 1931, le personnel est composé par :

	1929-30	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Professeurs dont anglais lettres	1 1	1 1	1 1	1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	1 1	1 1
Professeurs-adjoints dont lettres sciences	3 2 1	4	5 2 3	5 2 3	4 1 3	4 1 3	4 1 3	3 3	4 1 3	4 1 3
Maîtresses auxiliaires dont chant comptabilité sténo-dactylographie	3 1 1 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1

Rétribution scolaire :

	1929-1930	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939
demi-pension	1 000	1 000	1 000	1 050	-	-	-	-	-
internat	2 000	2 000	2 000	1 950	1 850	1 850	1 850	2 145	2 340

Effectifs globaux La plupart du temps, seuls les effectifs globaux sont connus :

1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1928	1929	1932	1933	1934	1939
64	67	61	56	50	46	50	119	157	143	132	132	132

L'*Annuaire général de l'Université* comptabilise également les classes préparatoires (au 15 novembre de chaque année) et n'aboutit pas toujours aux mêmes chiffres :

	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Externes et demi-pensionnaires	31	19	16	31	31	31	25	26	25	199
Internes	125	104	88	98	128	115	94	134	130	0
Classes préparatoires	14	14	22	31	25	24	20	26	25	28
Total	170	137	126	160	184	170	139	186	180	227

Effectifs par sections En 1919, la section de sténodactylographie compte 20 élèves sur un total de 46.

Enseignement En 1904, le cursus est de deux ans, entre 1931 à 1935, de quatre ans, en 1936-1937 et 1938-1940, de cinq ans et en 1937-1938, de six ans. Hormis l'enseignement officiel des écoles primaires supérieures de jeunes filles, l'école assure aussi des cours à finalité professionnelle et technique. Un enseignement de la couture et du dessin existe dès le début. À partir de 1913, sont organisées deux heures

supplémentaires d'anglais à but commercial¹. Des cours spéciaux de sténodactylographie et de comptabilité commerciale sont signalés à partir de la rentrée de 1917. En 1919, un cours autonome de comptabilité est ouvert. Le vœu de la directrice est d'y ajouter un cours de technologie et un cours de géographie commerciale et de porter à 4 heures au lieu de 2 heures hebdomadaires, le cours de sténographie.

En 1921, des cours spéciaux de dactylographie, de comptabilité, de géographie commerciale et de technologie fonctionnent. Un cours de préparation aux PTT est assuré entre 1929 et 1940. Le cours de technologie existe encore en 1939- 1940. Ces deux cours de technologie et de PTT sont supprimés à la fin de l'année scolaire 1939-1940 par manque d'effectifs.

Sanctions des études Diverses élèves obtiennent leur diplôme de sténodactylographie délivré, à partir de 1932, par l'Institut de sténographie de Rennes :

1928	1929	1932	1933	1934	1936
18	24	37	50	9	8

Débouchés Pour quelques années, les carrières de certaines élèves sont connues :

	1919	1921	1928	1932
poursuite d'études (sans précision)	3	-		
école normale d'institutrices	1	2		
école d'agriculture	-	-	1	
école de Coëtlogon	-	-		1
administration	-	4		
commerce	1	2		
agriculture	1	2		
sans activité (en famille)	3	9		
Total des élèves sorties	9	22	?	?

Matériel et fournitures En 1919, le ministère de l'Instruction publique accorde une machine à écrire pour le cours de sténodactylographie nouvellement fondé.

Bâtiments De 1904 à 1928, l'école est installée dans un bâtiment acheté pour cet usage par la ville et qui abritait auparavant une école privée. L'immeuble comprend deux salles de classe pour 25 élèves chacune, une salle d'études pour 50 élèves, une cuisine, un réfectoire et un atelier de couture et dessin. Pour agrandir cette école, la municipalité songe d'abord à reconstruire l'immeuble mais, en 1912, elle abandonne ce projet pour des raisons à la fois démographiques (la population de la commune stagne) et financières². Elle s'oriente vers la construction d'un nouveau bâtiment et signe, en 1913, une promesse de vente avec Lascombes pour un terrain assez grand de 1,163 hectare pour le prix de 10 000 francs. L'acquisition est retardée par la guerre. Acheté en 1920, le terrain permet l'installation dans les nouveaux bâtiments en 1928.

(1) AD Lot 1 T 31, arrêté du ministre de l'Instruction publique du 24 avril 1913.

(2) AD Lot 2 O 14712, délibération du conseil municipal du 14 novembre 1912.

La construction du nouveau bâtiment, évaluée à 504 316,45 francs, est subventionnée par le ministère de l'Instruction publique (188 000 francs en 1920, puis 222 188 francs en 1924). Le ministère prend donc 44 % des dépenses de construction à sa charge. Pour le restant, la commune éprouve de grandes difficultés et doit effectuer divers emprunts (en 1920, puis 30 000 francs en 1926 pour régler les artisans qui menacent d'arrêter les travaux). La construction est achevée le 15 septembre 1928.

Ouvroir professionnel de lingerie et de broderie

Sources : AD Lot 9 M 9.

Adresse Avenue Cavaignac.

Période d'activité Déclarée à la mairie le 22 août 1936, l'école est créée dès le 8 septembre 1934 mais, dans les faits, les cours ne fonctionnent qu'à partir d'octobre 1936. Les cours ne sont mentionnés que du 1^{er} octobre 1936 au 31 juillet 1937.

Statut Établissement privé. Les cours sont assurés par les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul qui dirigent également l'hôpital.

But Aider les familles pauvres en « instruisant leurs jeunes filles à toutes les connaissances utiles à une bonne ménagère et à une ouvrière lingère »¹.

Régime Internat ; les jeunes filles sont nourries et logées gratuitement.

Personnel La directrice est Mlle Soulié, institutrice privée. Le personnel comprend encore deux sous-maîtresses et une couturière.

Traitements En 1936-1937, le traitement horaire du professeur est de 10 francs.

Effectifs 21 élèves pour l'année scolaire 1936-1937.

Effectifs par cours Les élèves ne suivent pas toutes les mêmes cours :

Cours	Effectifs
Enseignement général	21
Coupe	21
Dessin industriel	10
Sténo-dactylographie	6
Cuisine et repassage	15

(1) Déclaration de l'inspecteur départemental de l'enseignement technique, 28 mars 1937.

Âge des élèves :

Âge des élèves	Nombre
13 ans ou moins	3
14 ans	10
15 ans	3
16 ans	1
17 ans	4

Enseignement Du 1^{er} octobre 1936 au 31 juillet 1937, l'école dispense 36 semaines de cours à raison de 5 heures par semaine, soit un total de 180 heures annuelles. L'enseignement se divise en enseignement général (1 heure le jeudi de 14 à 15 heures, par la directrice), l'enseignement théorique et les travaux pratiques. L'enseignement théorique comprend : coupe (1 heure le vendredi de 15 à 16 heures, par une couturière), dessin industriel (1 heure le mardi de 19 à 20 heures, par une sous-maîtresse) et de la sténo-dactylographie (1 heure le jeudi de 19 à 20 heures). Les travaux pratiques se limitent à l'enseignement ménager (cuisine et repassage, 1 heure le mardi de 9 à 10 heures, par une sous-maîtresse titulaire du brevet d'enseignement ménager du centre de Paris).

Rétribution scolaire Néant ; les cours sont gratuits.

Comptabilité L'école dispose de faibles revenus. En 1936-1937, les dépenses pour acquisition de matériel (tables, chaises, tableaux noirs) se montent à 908 francs. Ces dépenses sont supérieures aux recettes allouées, à savoir 500 francs reçus pour le traitement des enseignants, d'où un déficit de 408 francs. L'école ne touche aucune subvention de la commune, du département ou de l'État.

Prix de revient des élèves En 1936-1937, 8,90 francs par élève.

Bâtiments L'ouvroir est situé dans une annexe de l'hôpital qui dispose aussi d'un orphelinat. ; il comprend un atelier de couture, broderie, couvre-lits.

Salle d'asile et ouvroir (projet)

Sources : AD Lot 2 O 147¹²⁻¹³

Adresse Bordure de la route départementale n° 8.

Période d'activité La création de l'ouvroir-salle d'asile est prévue pour 1853, mais les travaux d'élargissement de la voirie y mettent un terme. Le projet est abandonné le 10 juillet 1853.

Statut Établissement privé.

Personnel L'école devait être tenue par des religieuses.

Bâtiments Le projet prévoyait un bâtiment de 16 m sur 10 m comprenant au rez-de-chaussée, une cour, une galerie couverte séparant la salle d'asile, d'un côté, de l'ouvroir, de l'autre côté. L'étage devait abriter les logements des religieuses et une pièce pour les pensionnaires libres.

GRAMAT

École gratuite de dessin linéaire

Sources : AD Lot 1 T 39.

Période d'activité L'école est mentionnée pour l'année 1819 mais a sans doute été ouverte dès 1818 comme les autres écoles de dessin linéaire. En 1822, elle ne fonctionne plus mais le maire de Gramat tente de la rétablir. Il attribue l'échec de l'école à la négligence de l'instituteur responsable de l'abandon des élèves.

Statut École publique élémentaire.

Rétribution Néant ; l'école est gratuite.

Personnel L'école est tenue par l'instituteur Pradines.

Effectifs Les effectifs sont connus pour quelques mois :

1819	1821					1822								
nov.	janv.	févr.	mars	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	
10	18	15	17	20	22	24	25	28	22	20	18	21	23	

Enseignement L'école suit la méthode Francœur sous forme d'enseignement mutuel. En 1819, les dix élèves « composant la huitième classe, ont successivement fait les mêmes figures depuis 1 jusqu'à 20. Les cours étant très courts, il n'a pas été possible d'en faire plusieurs divisions, n'ayant pas encore d'ailleurs de moniteurs capables d'élever les enfants des septième ou sixième classes ». Trois élèves « se distinguent par dessus les autres. Ils ne se trompent jamais d'un centimètre sur les longueurs qu'ils peuvent tracer sur l'ardoise » quoi qu'ils n'aient eu « que vingt minutes de leçons par jour »¹.

Fournitures L'école ne dispose que de très peu de moyens d'enseignement. « L'école n'étant pas pourvue de tableaux noirs, l'enseignement du dessin linéaire a été entrepris avec les ardoises et les instruments ordinaires de géométrie² ».

(1) AD Lot 1 T 39, note sur le dessin linéaire rédigée par l'instituteur Pradines, 28 décembre 1819.

(2) *Ibid.*

J

JUNIES (LES)

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2673-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est créé en 1929¹. Il est mentionné jusqu'en 1939.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Les cours sont assurés par un instituteur « dévoué ».

Effectifs

1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1934-35	1938	1939
24	8	10	15	7	9	6

Enseignement En 1929-1930, l'enseignement pratique comporte des essais de fumure sur plantes sarclées (betteraves et pommes de terre). Une pépinière est en création. En 1930-1931, les cours disposent de deux champs de démonstrations sur le blé et les pommes de terre et d'une pépinière fruitière. En 1932-1933, l'enseignement, tant théorique que pratique, est jugé bon².

(1) AN F¹⁰ 2675, la création du cours, sans mention d'arrêté du ministère de l'Agriculture, est signalée dans le rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur les cours post scolaires agricoles fonctionnant dans le département durant l'année scolaire 1929-1930, 15 janvier 1930.

(2) AN F¹⁰ 2673, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur les cours post scolaires agricoles fonctionnant dans le département durant l'année scolaire 1932-1933, 24 février 1934.

L

LAMOTHE-FÉNELON

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2674 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours semble fonctionner de 1934-1935 à 1939. Sa date de création n'est pas connue.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur muni du brevet agricole.

Effectifs 10 élèves en 1934-1935. 8 élèves en 1938 et 10 auditeurs en 1939.

LARNAGOL

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2673, 2676 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité La date de création n'est pas connue. Le cours est mentionné de 1929 à 1935.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Effectifs 12 élèves en 1929-1930 ; 9 jeunes et adultes en 1931. 9 auditeurs en 1932-1933. 12 élèves en 1934-1935.

Enseignement En 1931, les cours disposent de deux champs de démonstrations sur le blé et le tabac, d'une pépinière fruitière et d'un verger. En 1932-1933, ils ont lieu deux fois par semaine, du 15 novembre au 1^{er} mars, et comprennent des séances pratiques de taille et greffage.

LAURESSES

Cours post scolaire agricole

Sources : AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours n'est mentionné que pour l'année 1938.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Les cours est assuré par un instituteur muni du brevet agricole.

Effectifs En 1938, 9 élèves.

LIMOGNE-EN-QUERCY

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2674 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours n'est connu que pour les années 1934-1935 et 1939.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur muni du brevet agricole.

Effectifs 8 élèves en 1934-1935. 8 en 1938 et 7 auditeurs en 1939.

LUZECH

Cours postsecondaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672.-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire supérieure de garçons.

Période d'activité Bien que le cours soit signalé comme fonctionnant « effectivement » dès le 1^{er} janvier 1922¹, sa création est demandée par une délibération du conseil municipal du 22 avril 1922². Le cours est « régularisé » par l'arrêté du ministre de l'Agriculture du 14 mai 1923 qui le crée officiellement. Il fonctionne jusqu'en 1939.

Statut Cours postsecondaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel En 1922-1923, les cours sont dirigés par l'instituteur Coussié, titulaire du brevet agricole, qui touche une indemnité de 600 francs. En 1928, ils sont assurés par l'instituteur Doumerg, titulaire du brevet agricole. Il est encore en fonction en 1932-1933 et assure aussi, à cette date, le secrétariat du syndicat agricole local.

Effectifs Pour 1921-1922, 7 auditeurs sont inscrits. Au cours de l'année 1922-1923, les cours connaissent une forte croissance puisqu'ils passent de 5 auditeurs en début d'année à 12 en décembre 1923. Selon le directeur des services agricoles, cet accroissement est dû à l'organisation des champs d'expérience³. En 1928-1929 et en 1929-1930, les cours suivis par 14 élèves et quelques adultes par année. 12 jeunes et quelques adultes en 1930-1931. Les cours, qui ont lieu toute l'année du 1^{er} avril 1930 au 31 mars 1931, sont complétés par des séances pratiques sur le pêcher auxquelles participent tous les agriculteurs. 14 élèves et quelques adultes pour 1931-1932. 12 inscrits en 1932- 1933 et 10 élèves en 1934-1935. 5 élèves en 1938 et 10 auditeurs en 1939.

(1) AN F¹⁰ 2672, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 4 février 1922. Une copie de cette note est aussi conservée en AD Lot 7 M 37.

(2) *Ibid.*, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 13 juin 1922.

(3) *Ibid.*, rapport d'inspection des cours postsecondaires agricoles du département du Lot pour l'année scolaire 1922-1923 par le directeur des services agricoles P. Lafont, 16 janvier 1924.

Enseignement La délibération du conseil municipal d'avril 1922 envisage d'ouvrir les cours du 1^{er} novembre au 31 avril. Au cours de l'année 1923, l'enseignement pratique se fait dans des champs de démonstration. En 1928, l'enseignement est surtout orienté vers la viticulture et l'arboriculture. L'enseignement pratique bénéficie de l'existence d'une pépinière fruitière, d'un verger pour la taille et le greffage et de trois champs de démonstrations pour la vigne, les pêches et le blé. Entre 1929 et 1932, l'enseignement comporte des cours de greffage, de taille et de soins d'entretien au pêcher. En 1931-1932, « tous les agriculteurs ont assisté aux séances pratiques de taille et soins d'entretien du pêcher et visité les champs de démonstrations de fumure sur vigne et blé »¹. En 1932-1933, les cours ont lieu deux fois par semaine du 22 novembre au 15 mars : « Les séances de 2 heures sont bien comprises ; elles comportent un exercice scolaire, une causerie agricole, une lecture littéraire ou une audition de TSF »². L'enseignement pratique porte sur l'analyse des vins, l'entretien d'une pépinière et des démonstrations de taille.

Comptabilité En 1922, la commune déclare ne pas être en mesure de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement. Le conseil général octroie une subvention de 600 francs pour les indemnités du directeur. En 1923, l'État octroie une subvention de 450 francs pour les dépenses de fonctionnement.

Fournitures En 1923, achat de matériel de laboratoire.

École primaire supérieure de garçons

Sources : AN F¹⁰ 2672 ; AN F¹⁷ 11703, 11707 ; AD Lot 7 M 41 ; 1 N 73-87, 2 O 202¹ ; 1 T 32 et 36.

Adresse En 1885, l'école est installée dans un bâtiment neuf situé sur un chemin de grande communication.

Période d'activité L'école, créée officiellement le 15 octobre 1885, fonctionne depuis le 1^{er} octobre 1885 jusqu'au 1^{er} octobre 1926. Par arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1904, elle est transformée en école de plein exercice. La mairie, qui ne s'était guère investie dans cet établissement, s'inquiète néanmoins au lendemain de la Première Guerre mondiale pour sa survie. Cette inquiétude est justifiée par la concurrence suscitée par la création de l'école primaire supérieure de Cahors, en 1920, qui provoque une baisse des effectifs. Par délibération du 13 février 1921, le conseil municipal demande la nomination d'un chef de culture « compétent » pour développer la section d'arboriculture de l'école en la transformant en section d'arboriculture théorique et pratique annexée. Elle envisage progressivement la transformation de l'établissement en école d'agriculture, comme le démontre sa délibération du 23 septembre 1924. Le président du conseil général approuve et souligne l'urgence de cette création pour

(1) AN F¹⁰ 2676 et AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection des cours postsecondaires agricoles fonctionnant dans le département du Lot durant l'année scolaire 1931-1932 par le directeur des services agricoles, 29 avril 1932.

(2) AN F¹⁰ 2373, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur l'inspection des cours postsecondaires agricoles du département pour l'année scolaire 1932-1933, 23 février 1934.

l'industrie vinicole locale. Avec l'appui du conseiller général du canton, Miquel, il souhaite donc l'ouverture d'une école vinicole seule voie, selon lui, pour sauver les écoles primaires supérieures victimes de la concurrence d'autres établissements. Le vœu est transmis au sous-secrétaire d'État de l'Enseignement technique. Mais, malgré la volonté de la commune de prendre en charge les lourdes dépenses qu'entraînerait une telle transformation, l'inspecteur d'académie s'y oppose en avril 1925. Selon lui, la commune n'arriverait pas à faire face à ces dépenses et la proximité de l'école primaire supérieure de Cahors ne lui permettrait pas d'accroître ses effectifs. Devant cet échec, la commune demande, par délibération du conseil municipal du 22 mai 1926, la suppression de l'école, suppression officialisée par l'arrêté ministériel du 29 juillet 1926. En 1927, les locaux sont utilisés pour un groupe scolaire mixte, filles et garçons, accueillant notamment les cours postsecondaires agricoles (voir notice ci-dessus).

Statut École publique.

But « Former de bons agriculteurs ». Une lettre du préfet du Lot au ministre de l'Instruction publique, datée du 4 décembre 1886, la qualifie d'établissement « d'enseignement technique et professionnel¹ ».

Régime Internat, demi-pension et externat. L'internat est ouvert dès le 16 octobre 1885.

Administration L'école dispose d'un comité de patronage, signalé à partir de 1921, composé du maire, d'un conseiller d'arrondissement, d'un ingénieur et de trois enseignants.

Personnel L'école comprend un directeur qui touche 2 200 francs de traitement annuel et deux maîtres adjoints qui touchent chacun 1 200 francs de traitement annuel. Les directeurs successifs sont : de 1885 à 1916, Aillet ; de 1916 à 1917, Calmier qui n'est accepté que comme remplaçant pour la durée de la guerre. En 1919, sont nommés Barre qui part néanmoins dès sa nomination à l'école primaire supérieure de Château-du-Loir (3 septembre), Goujot qui est appelé à le remplacer mais qui refuse le poste (3 septembre), puis Amelin (12 septembre) qui occupe cette fonction jusqu'en 1921. Coussié, qui le remplace, part déjà en 1922. Il est remplacé par Charles. Cette valse des directeurs ne s'explique pas par la guerre mais semble résulter des difficultés internes à l'école.

Le directeur est secondé par deux maîtres d'écoles primaires supérieures et par un adjoint, en 1885. En 1904, avec la transformation en école de plein exercice, un troisième emploi de professeur est créé.

Effectifs Lors de la création, 45 élèves sont prévus, 25 en 1^{re} année et 20 en 2^e année. Même si une source² mentionne, pour 1886, 117 élèves (93 externes, 3 demi-pensionnaires et 21 internes) dont 26 en 1^{re} année et 13 en 2^e année, les effectifs prévus ne semblent jamais avoir été atteints.

(1) AN F¹⁷ 11707.

(2) *Ibid.*

1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
41	43	43	52	40	46	40	47	41

Entre 1923 et 1926, les effectifs sont inférieurs à 15 élèves, ce qui justifie la suppression de l'école.

Admission Être âgé de 11 ans au plus et titulaire du certificat d'études primaires.

Enseignement L'enseignement comprend un cursus de deux ans jusqu'en 1904, de trois ans entre 1904 et 1926 et suit le programme officiel des écoles primaires supérieures (physique, chimie, sciences naturelles, espagnol, histoire- géographie). En 1886, cet enseignement ne comprend pas encore de travail manuel. À partir du 21 février 1906, elle dispose d'une section d'enseignement agricole¹. Pour l'enseignement agricole, l'école dispose d'un champ d'expériences de 1,5 ha. Au lendemain de la guerre de 1914-1918, les effectifs ayant fortement baissé, un essai de tonnellerie est effectué en 3^e année dès 1918. En 1919, les leçons d'arpentage sont augmentées et les leçons d'agriculture réorganisées pour être plus pratiques. Le directeur s'occupe d'un atelier de forge et de soudure pour la section agricole.

Débouchés Selon les procès-verbaux des délibérations du conseil général :

Débouchés	1912	1913	1918	1919	1920
Agriculture	4	7	6	6	6
Chemins de fer				2	2
Commerce et services	2	1		3	3
Construction industrielle	1				
Contributions indirectes				2	2
Industrie	5	4	3		
Enseignement	6	3	5		
École normale			4	3	3
Postes et télégraphes	1				
Services publics			5		
Sans profession	2				
Total des élèves sortis	21	15	23	16	16

Bourses L'école reçoit 6 bourses d'État ; leur montant n'est pas mentionné.

Rétribution scolaire Néant ; les cours sont gratuits. À partir de 1906, la mairie exige de l'école une taxe de 10 francs par an et par élève interne, puis de 5 francs entre 1907 et 1911 au titre de contribution aux dépenses de réparation et d'entretien. En contrepartie, elle accorde des champs d'expériences pour l'enseignement agricole et une subvention pour les études surveillées. Cette taxe provoque néanmoins un conflit avec la direction de l'école. En 1921-1922, le prix de pension est de 1 050 francs.

(1) AN F¹⁰ 2672, rapport du directeur des services agricoles, Lafont, au ministre de l'Agriculture sur l'état de l'enseignement agricole dans le département, 20 juillet 1920.

Comptabilité Les dépenses d'appropriation se montent à 76 000 francs et les dépenses de première installation à 7 500 francs. Pour couvrir ces frais, la commune octroie une subvention de 36 000 francs et le ministère de l'Instruction publique accorde 47 500 francs.

Bâtiments L'école comprend 3 000 m² de superficie répartis entre un rez-de-chaussée et un étage. Pour la construction de l'école, le ministère de l'Instruction publique accorde une subvention de 4 500 francs en 1885 et un secours de 2 500 francs pour l'achat du mobilier scolaire. La municipalité emprunte pour subvenir au reliquat de dépenses et doit rembourser durant dix ans une annuité de 1 367,76 francs.

Ateliers et matériel Les ateliers prévus ne sont pas encore installés en 1886. De plus, l'école manque d'instruments pour le travail du bois et du fer. En 1914, le local et l'équipement sont insuffisants pour le travail manuel. L'atelier de bois est incomplet et il n'y a pas d'atelier de fer. Il faudrait environ 1 000 francs pour l'aménager mais les ressources communes ont été épuisées par la construction d'une école primaire de filles. En 1919, l'atelier de menuiserie est réorganisé. En 1921, le matériel manquant est complété par une dotation du ministère de l'Instruction publique : collection de 21 minéraux, appareil cinématographique Solex et collection de vues à encadrer. Le comité de patronage de l'école déplore néanmoins l'absence de cartes géographiques.

M

MARTEL

Cours postsecondaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672., 2675 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire supérieure de garçons.

Période d'activité Le cours a été ouvert en 1921¹. Cependant, bien qu'il soit signalé comme fonctionnant « effectivement » au 1^{er} janvier 1922², sa création est demandée par une délibération du conseil municipal en date du 21 mai 1922³. Le cours est « régularisé » par l'arrêté du ministre de l'Agriculture du 14 mai 1923 qui le crée officiellement. Il est signalé jusqu'en 1931 puis disparaît des listes et des rapports d'inspection à partir de l'année scolaire 1931-1932.

Statut Cours postsecondaire agricole ouvert en application de la loi du 1^{er} août 1918.

Personnel Entre 1922 et 1931, le cours est dirigé par l'instituteur Lavayssière, directeur de l'école primaire supérieure de garçons et titulaire du brevet agricole, qui touche 600 francs d'indemnités. Il s'implique également à la direction des services agricoles, au syndicat agricole local et dans les comices agricoles de son canton.

Effectifs :

1921-1922	1922-1923	1923-1924	1928	1929-1930
7	7	17	15	16

(1) AN F¹⁰ 2675, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur le fonctionnement des cours postsecondaires agricoles dans le département durant l'année 1928, 12 janvier 1929.

(2) AN F¹⁰ 2672, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 4 février 1922 ; une copie de cette note figure sous AD Lot 7 M 37.

(3) *Ibid.*, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 13 juin 1922.

En 1928, les cours accueillent aussi des élèves de l'école primaire supérieure. En 1930-1931, « en dehors des élèves de la section agricole de l'école primaire supérieure, des auditeurs ont participé aux séances »¹. Aucun chiffre n'est donné pour cette année.

Enseignement La délibération du conseil municipal de mai 1922 envisage d'organiser les cours du 1^{er} novembre au 30 avril. En 1922-1923, pour l'enseignement pratique, les cours sont complétés par deux champs d'expériences, trois pépinières d'arbres fruitiers et une aspergerie. En 1929-1930, 150 heures d'enseignement sont assurées avec de bons résultats ; l'enseignement pratique s'effectue avec trois champs de démonstrations pour le blé, la pomme de terre et le chaulage et avec une pépinière et un verger fruitier. En 1930-1931, « un verger école sert très utilement aux démonstrations de taille et de greffage »². L'enseignement pratique se limite à des séances de taille et à des visites de champs de démonstrations.

Comptabilité En 1922, la commune n'est pas en mesure de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement. L'État octroie une subvention de 450 francs à cet effet. Le conseil général attribue 600 francs pour le paiement des indemnités du directeur.

École primaire supérieure de garçons

Sources : AN F¹⁰ 2672 ; AD Lot 1 N 73-95, 1 T 33, 85, 2 O 205³ ; AM Martel D 7-29 ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1929-1930, p. 784 ; *Ibid.*, 1931-1932, p. 790 ; *Ibid.*, 1932-1933, p. 790.

Adresse Rue du Collège (actuelle rue des Mirepoises). L'école est installée dans l'ancien couvent des Mirepoises.

Période d'activité Le projet d'ouverture d'une école primaire supérieure apparaît dès 1876 dans un discours du conseiller municipal Veysière. Le conseil municipal émet un vœu en faveur de cette école lors de la séance du 18 décembre 1879 mais sa création n'est votée par délibération du conseil municipal que le 25 janvier 1885. Après accord de l'inspecteur d'académie daté du 22 décembre 1886, les cours commencent le 1^{er} octobre 1887 et l'école fonctionne jusqu'à sa transformation en cours complémentaire en 1932³. L'initiative de cette création remonte à un projet de 1876 présenté par le conseiller municipal et écrivain Veysière. Il est soutenu par la délibération du conseil municipal du 23 juillet 1876, mais la nature de l'école n'est pas encore assez précise. Ce n'est que le 17 août 1879 que la mairie opte pour une école primaire supérieure à la suite d'un rapport de l'inspecteur de l'enseignement primaire qui démontre qu'une école secondaire serait trop onéreuse pour la commune de Martel. Par une délibération du conseil municipal du 18 décembre 1879, la mairie demande officiellement la création d'une école primaire supérieure. Mais, il faut « de nombreux pourparlers et

(1) AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection du professeur d'agriculture Gromas sur l'année scolaire 1930-1931, 12 février 1931.

(2) *Ibid.*

(3) *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1932-1933, p. 790.

l'appui bienveillant de notre sympathique sénateur »¹ pour que la ville obtienne l'ouverture de l'école.

Les débuts sont compliqués. Les prévisions n'ont pu être réalisées. Le dédoublement d'une classe (1^{re} ou 2^e année) escompté par le nombre d'élèves supérieur à 20, comme le prévoit le règlement, ne peut être effectué. En 1889, le chiffre total des élèves est de 18, soit 9 par classe, ce qui constitue une menace pour la survie de l'école. Le 18 novembre 1889, une dépêche du ministre de l'Instruction publique annonçant la fermeture de l'école ne peut être neutralisée que grâce à l'action du maire de Martel auprès du sous-préfet qui réussit à gagner du temps. En mars 1890, le conseil général envisage de transformer l'école en cours complémentaire. La solution finalement retenue en 1891 par le conseil municipal de Martel, sur proposition de l'inspection générale, est de donner à l'école un caractère franchement agricole. Mais le ministère maintient sa position. Par un arrêté du 25 octobre 1894, il transforme l'école primaire supérieure en cours complémentaire. Néanmoins, devant l'émotion suscitée par cette décision dans tout le département, l'exécution de cet arrêté est reportée au 1^{er} octobre 1895. Par une lettre au préfet, en date du 29 novembre 1894, le ministère signale qu'« il n'est pas question de maintenir une école primaire supérieure, ni même de la transformer en cours complémentaire dans ces conditions si la commune ne vote pas de crédits ». Cela laissait une chance à la municipalité : l'arrêté du 25 octobre 1894 ne sera donc jamais exécuté et l'école put être ouverte. Par arrêté ministériel du 23 mai 1905, l'établissement est transformé en école de plein exercice.

Une section agricole est créée temporairement le 14 novembre 1910. Elle est signalée jusqu'en 1932.

Statut École publique municipale. Une école primaire élémentaire lui est annexée.

But En 1885, la mairie cherche simplement à remplacer l'ancien collège « dont la réputation était si étendue ». Elle essaie aussi de « répondre aux besoins et aux désirs des familles qui ne peuvent donner à leurs enfants, à cause de l'éloignement de toute école de ce genre, qu'une instruction insuffisante »². La municipalité s'appuie aussi sur des arguments démographiques et économiques : la croissance de la population consécutive à l'arrivée du chemin de fer, l'absence d'une école primaire supérieure dans les environs, l'existence de familles aisées dans les cantons voisins « moins éprouvés par la crise agricole » obligées d'envoyer leurs enfants au collège de Brive (Corrèze) ou dans les écoles congréganistes. Ces derniers arguments ont notamment justifié l'ouverture de trois classes dans une école conçue pour deux classes.

Administration Le 16 mai 1925, un comité de patronage composé du député, du maire, du directeur et de divers autres membres est signalé.

Régime Internat, demi-pension et externat.

Personnel De 1887 à 1893, le premier directeur est Jean-Pierre Attané. Lui succèdent : Vincent en 1893, Ayot de 1894 à 1896, Berthoumieux en 1898, Escande en 1910,

(1) AM Martel D 7-29, délibération du conseil municipal de Martel, 20 octobre 1889.

(2) *Ibid.*, délibération du conseil municipal du 25 janvier 1885.

Constant jusqu'en 1919, Joseph Lavayssière de 1921 à 1932. Le directeur est assisté, entre 1887 et 1910, de trois maîtres. Un quatrième maître apparaît en 1910 avec l'ouverture de la section agricole. En 1914-1918, la mobilisation de deux professeurs de sciences, remplacés par deux intérimaires féminins, gêne le déroulement des cours. L'impossibilité de trouver un chef d'atelier provoque aussi l'arrêt des travaux manuels.

En 1927, un second professeur de sciences est réclamé afin de développer l'enseignement pratique et l'enseignement agricole. Dans l'entre-deux-guerres, le personnel se compose de :

	1925	1929-1930	1931-1932
Professeurs :	2	2	2
dont lettres	1	1	1
sciences	1	1	1
Professeurs-adjoints			1
Instituteur délégué		1	

Rétribution scolaire

	1920-1921	1929-1930
Externat		1 000
Demi-pension		1 200
Internat	1 100	2 100

Effectifs globaux

1888	1889	1890	1894	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1920	1924	1925
18	18	30	30	46	72	63	27	29	30	47	69	69

En 1890, la soudaine augmentation des effectifs est fictive. Devant les menaces de fermeture de l'école, 13 élèves supplémentaires sont inscrits sur les registres. Après vérification, l'inspecteur des écoles primaires constate que 2 de ces élèves sont dans leur famille et ne fréquentent plus l'école, que 4 ont 18 ans révolus et ne devraient donc être scolarisés à l'école primaire supérieure et que les 6 derniers viennent tout juste d'arriver à Martel et que rien n'indique qu'ils aient l'intention de suivre les cours de l'école primaire supérieure¹.

En 1894, les chiffres sont aussi contestés par l'inspecteur d'académie. 11 élèves sont inscrits en 2^e année et 23 en 1^{re} année : « sur les 23 élèves, 12 n'ont pas suivi le cours supérieur d'une école primaire et ne sont admis que grâce à la tolérance accordée pour cette année scolaire [...]. Le retrait du bénéfice de cette tolérance réduirait donc à 7 + 11, soit à 18, le nombre des élèves pouvant être loyalement inscrits »².

(1) AD Lot 1 T 33, lettre de l'inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Gourdon au préfet du Lot, 25 mars 1890.

(2) AD Lot 1 T 33, rapport de l'inspecteur d'Académie au préfet, 23 novembre 1894.

	1920-1921	15 novembre 1929	15 novembre 1931
Externes	11	13	10
Demi-pensionnaires	5	5	3
Internes	31	21	43
Classes préparatoires			7
Total	47	39	63

En 1932, selon les procès-verbaux des délibérations du conseil général, les effectifs globaux se limitent à 17.

Effectifs par sections Pour la section agricole :

1912	1913	1914	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1928
6	3	8	5	9	12	12	11	15	15	10

Enseignement L'école suit les programmes officiels. Le cursus est de deux ans, puis de trois ans à partir du 23 mai 1905. Mais dès sa création, l'école compte trois classes. À partir de 1910, une quatrième classe est ouverte qui correspond à la section agricole. La section agricole connaît une vie tourmentée car elle était conçue, à l'origine, comme section temporaire. Jusqu'en 1924, elle fonctionne du 15 novembre au 15 avril, par la suite, du 1^{er} novembre au 15 juillet, mais dès le 1^{er} juin, de nombreux élèves la quittent pour aider leurs parents dans leur exploitation. En 1910, son programme comprend 2 heures d'agriculture théorique, 2 heures de sciences appliquées à l'agriculture et 6 heures de travaux pratiques effectués dans un champ de démonstration organisé sur la propriété privée de M. Castagné, soit un total de 10 heures hebdomadaires. L'arrêté ministériel du 2 août 1910 y ajoute 2 heures d'agriculture spéciale « nécessaires pour les élèves fils de propriétaires candidats au brevet ». Pour répondre à une demande du comité de patronage de 1922, l'arrêté du 14 octobre 1926 étend la section agricole à toute l'année scolaire. Cette prolongation de la scolarité, de novembre à juillet, est justifiée par le fait que les élèves qui ne rejoindraient pas leurs parents pour travailler à la ferme resteraient à l'école où ils seraient livrés à eux-mêmes.

Bourses Plusieurs demi-bourses nationales sont mentionnées entre 1908 et 1915. Leur montant est de 150 francs jusqu'en 1913, de 200 francs en 1914. Elles servent à payer des frais d'internat.

1908-09	1909-10	1910-11	1911-12	1912-13	1914-15
1	4	1	1	1	1

En 1913-1914, $\frac{3}{4}$ de bourses d'une valeur de 225 francs sont également accordés pour le même objet.

Débouchés Selon les procès-verbaux des délibérations du conseil général :

Débouchés	1912	1913	1918	1920
agriculture	7	9	2	4
armée				1
commerce	2	5		1
contributions directes	1			2
école d'apprentis mécaniciens de la Marine		2		
école normale			1	2
enseignement	4	3		
industrie	2		3	2
services publics autres	3	4		
poursuite d'études dans autres écoles	3		3	
rentrés dans leurs familles		5		
Total des élèves sortis	22	28	9	12

Débouchés	1922	1923	1927	1930
agriculture		9		
contributions directes			2	1
école d'agriculture d'Ondes		1		
école d'électricité de Paris	1			
école de mécanique et d'électricité industrielle de Paris		2		
école des Travaux publics de Paris	1			
école nationale professionnelle de Vierzon			1	
industrie		1		
postes et télégraphes			2	1
non indiqué		13		
Total des élèves sortis	?	27	5	?

Comptabilité Les travaux de mise en route de l'école sont chiffrés à 11 470,22 francs, ce qui est nettement moins cher que le projet primitif de construction neuve (voir ci-dessous *Bâtiments*). 10 000 francs servent à acquérir la maison Martiny, 1 500 francs pour l'achat de la maison et de la grange Cornil, 1 000 francs pour la maison Issartier. Si l'on y ajoute les travaux de réparations de la maison Martiny, l'ensemble des travaux et achats se monte à 41 466,25 francs. La commune finance cette opération en recourant à un emprunt de 35 100 francs auprès du Crédit foncier. En réalité, cet emprunt n'est pas destiné à la seule école primaire supérieure mais concerne également des dépenses de l'école élémentaire. Une participation de l'État est attestée mais non chiffrée par les sources. L'attitude de la commune reste toujours très réservée en matière financière. En 1910, lors de la création de la section agricole, le conseil municipal refuse « de prendre à sa charge aucune des dépenses que pourrait entraîner le projet d'organisation de la section agricole temporaire »¹. Dans sa séance du 28 août 1910, le conseil municipal accepte néanmoins d'engager des crédits pour l'achat de semences et d'engrais « destinés aux expériences de la section agricole ».

(1) AM Martel D 7-29, séance du conseil municipal du 1^{er} mai 1910.

Bâtiments Après l'abandon d'un projet de construction nouvelle à la Fontanelle dont le coût de 111 497,12 francs fut jugé trop onéreux, l'école est installée aux Mirepoises dans les locaux de l'ancienne école primaire élémentaire de garçons. La transformation de celle-ci, en vue d'agrandir les cours, nécessite l'acquisition de l'immeuble Martiny, l'achat du jardin Linol et de la maison Françoise-Rougié adjacents. Les travaux sont néanmoins sommaires à cause des ressources communales limitées. Aussi l'inspection générale attire-t-elle l'attention, en 1894, sur l'état de délabrement de l'école. Pour éviter la fermeture, la mairie vote des crédits supplémentaires. Une inspection de 1910 juge les locaux suffisants. Outre les salles de classe, ils comportent alors un laboratoire de chimie, un atelier pour les travaux d'intérieur, deux grands jardins et un champ d'expériences de 40 ares. L'inventaire de 1925 recense également deux cours et un préau.

Matériel Au début, le matériel est jugé insuffisant. En 1921, dans le cadre d'une politique de développement de l'enseignement scientifique, le ministère de l'Instruction publique octroie un alambic Derey pour la distillation des plantes aromatiques. L'école dispose aussi d'une bibliothèque de 376 ouvrages : 174 titres de littérature française, 19 titres de littérature ancienne, 19 de littérature étrangère, 28 ouvrages d'histoire, 29 de géographie, 10 de morale et d'éducation, 27 de sciences, 8 d'agriculture, 12 concernant les beaux-arts, 17 titres divers et 39 brochures de propagande datant de la période de guerre. Cette bibliothèque est alimentée grâce aux cotisations des élèves et des professeurs, d'un montant de 2 francs annuels, et par une subvention communale de 50 francs. Un courrier de l'inspecteur des écoles primaires constate néanmoins que 200 ouvrages sur les 376 ne sont guère susceptibles d'intéresser les élèves¹. En 1927, il est signalé que l'enseignement agricole manque d'appareils et d'outils spéciaux.

(1) AD Lot 1 T 33, lettre de l'inspecteur des écoles primaires à l'inspecteur d'académie, 9 juin 1921.

MAXOU

Cours post scolaire agricole

Sources : AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est mentionné pour les années 1938 et 1939.

Statut En 1938, cours d'adultes à orientation agricole puis, en 1939, cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur muni du brevet agricole.

Effectifs En 1938, 12 élèves et en 1939, 16 auditeurs.

MAYRINHAC-LENTOUR

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2675.

Adresse En 1923, à l'école primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité Le cours est projeté dès l'été 1921 et approuvé par la commission d'Agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture. Il n'ouvre cependant pas tout de suite et une délibération du conseil municipal du 8 octobre 1923 en réclame de nouveau la création. Un arrêté du ministre de l'Agriculture du 14 février 1924 crée officiellement le cours. En 1929, à cause de la mutation du directeur, il ne fonctionne que durant trois trimestres. Il n'est plus mentionné par la suite.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel L'instituteur Lherm, titulaire du brevet agricole, est pressenti en 1921 pour diriger ces cours. En 1923, c'est l'instituteur Longaygue qui doit en assurer la direction.

Effectifs En 1928, 12 élèves. En 1929, 8 élèves.

Enseignement La délibération d'octobre 1923 prévoit de les ouvrir de novembre à février. En 1928, l'enseignement comprend des applications pratiques de taille et greffage des arbres fruitiers dans un verger fruitier et une pépinière ainsi que des visites de champs de démonstrations. En 1929, l'enseignement pratique se fait dans deux champs de démonstrations de blé et prairies et dans une pépinière fruitière.

Comptabilité En 1923, la commune accepte de prendre les frais de fonctionnement à sa charge. Les cours obtiennent une subvention du conseil général. L'État octroie 450 francs.

MÉCHMONT

Cours postscolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2674-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création du cours est demandée par une délibération du conseil municipal du 19 décembre 1926. Cette création est approuvée par la commission de l'Agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture. L'ouverture est prévue pour le 1^{er} décembre 1927. Le cours est mentionné pour les années 1927-1928 à 1938. Il n'existe plus en 1939.

Statut Cours postscolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est dirigé par un instituteur titulaire du brevet agricole.

Effectifs

1928-1929	1929-1930	1930-1931	1934-1935	1938
7	9	8	4	5

Enseignement La délibération du conseil municipal de décembre 1926 envisage d'ouvrir les cours du 1^{er} novembre au 30 mai de chaque année. En 1928, pour les applications pratiques, une pépinière et un verger fruitier sont en création ; deux champs de démonstrations (blé et vigne) existent de 1928 à 1931.

Comptabilité En 1926, la commune vote un crédit de 25 francs pour les frais de fonctionnement des cours. Le conseil général octroie une subvention en vue de payer les indemnités pour le directeur.

MIERS

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2675 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création du cours est demandée par une délibération du conseil municipal du 10 décembre 1926. Elle est approuvée par la commission d'Agriculture du conseil général et par le ministre de l'Agriculture. L'ouverture des cours est prévue pour le 1er janvier 1927. Le cours est mentionné pour les années 1927-1928 à 1930-1931 puis il disparaît des listes préfectorales et des rapports d'inspection.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Les cours sont dirigés par un instituteur titulaire du brevet agricole.

Effectifs

	1928-1929	1929-1930	1930-1931
Élèves	10	10	7
Adultes		2	2
Total	10	12	9

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Enseignement La délibération du conseil municipal de décembre 1926 prévoit d'organiser les cours chaque année du 1^{er} novembre au 30 mai. En 1928, deux champs de démonstrations de prairies et de pommes de terre servent aux applications pratiques. En 1929, les exercices pratiques bénéficient de deux champs de démonstrations de betterave et de pommes de terre et d'une pépinière fruitière.

Comptabilité En 1926, le conseil général octroie une subvention pour payer les indemnités du directeur.

MOLIÈRES

Cours postsecondaire agricole

Sources : AN F^o 2669, 2672, 2675-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création des cours est demandée par une délibération du conseil municipal du 5 décembre 1926. Elle est approuvée par la commission d'Agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture. L'ouverture des cours est prévue pour le 1^{er} janvier 1927. Le cours est mentionné pour les années 1927-1928 à 1930-1931 puis il disparaît des listes préfectorales et des rapports d'inspection.

Statut Cours postsecondaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Les cours sont dirigés par un instituteur doté du brevet agricole.

Effectifs :

1928-1929	1929-1930		1930-1931		1931-1932	
15	Inscrits	Assidus	Inscrits	Assidus	Inscrits	Assidus
	15	11	13	11	15	12

Enseignement La délibération du conseil municipal du 5 décembre 1926 prévoit d'organiser les cours du 1^{er} novembre au 30 mai chaque année. En 1928, les cours disposent d'un champ d'expériences, d'un verger et d'une pépinière. En 1929, les applications pratiques portent sur l'arpentage, les champs de démonstrations. Elles sont complétées par des visites de champs infestés par les doryphores. En 1931, les applications pratiques portent sur l'arpentage et sont complétées par des visites des champs de démonstrations et de fermes bien tenues.

Comptabilité En 1926, la commune vote un crédit de 50 francs pour les frais de fonctionnement. Le conseil général octroie une subvention pour payer les indemnités du directeur.

MONTAT (LE)

Ferme-école

Sources : AN AD XIX C 53 (Note sur le service de l'enseignement professionnel de l'agriculture, 1867) ; AN AD XIX C 65 (Rapport sur l'enseignement agricole en France, 1894 publié par ordre de M. Viger, ministre de l'Agriculture, Paris, Impr. nationale, 1894, pp. 130-131) ; AD Lot 7 M 28-31 ; Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Commission de l'enseignement professionnel.- *Enquête sur l'enseignement professionnel* [...] - Paris, 1865, tome 2, pp. 716-717 ; *Annuaire du ministère de l'Agriculture*, 1886-1907.

Adresse La ferme-école est installée à 9 kilomètres au sud de Cahors, sur le domaine de M. Célarié.

Période d'activité Créée par arrêté du ministre de l'Agriculture du 29 juin 1849, la ferme-école fonctionne jusqu'au 1^{er} octobre 1902. L'établissement est fermé à la suite du décès de Pierre Dufour, directeur de l'école, et de la vente du domaine par son fils, un capitaine d'infanterie qui ne souhaitait pas poursuivre l'exploitation. Les élèves de 1^{re} année sont envoyés vers des fermes-écoles ou écoles pratiques d'agriculture voisines à titre de boursiers. L'ancien domaine accueille aujourd'hui le lycée professionnel agricole de Cahors-Le Montat.

La création de la ferme-école résulte d'une initiative locale prise dans le contexte du décret de 1848 sur l'enseignement agricole. Six propriétaires du département s'étaient unis pour la fonder. Le 23 février 1849, le conseil général choisit le site du Montat pour y installer l'établissement, après lecture d'un rapport dressé par une commission d'études. Le choix est justifié par la diversité des sols (terres arables, bois, pâturages, prairies artificielles, vignes), par l'importance et la composition de son cheptel (bêtes à cornes sélectionnées), par la taille des bâtiments et par la réputation du propriétaire.

Statut École publique mais, selon le statut des fermes-écoles, avec responsabilité financière personnelle du directeur.

But Selon l'article 1^{er} de l'arrêté de création du 29 juin 1849, l'école doit « former de bons chefs de culture, des contremaîtres ruraux, en un mot, des agents éclairés propres à hâter les progrès de l'agriculture locale ». Selon l'enquête de 1864, « l'enseignement qu'y reçoivent les jeunes gens a pour objet : la connaissance de la théorie et de la

pratique agricole, l'instruction primaire, la comptabilité, la greffe et la taille des arbres, la connaissance des premiers éléments de l'art vétérinaire »¹.

Régime L'école comprend un internat gratuit.

Administration L'article 10 de l'arrêté du 29 juin 1849 prévoit un jury d'admission qui procède aux examens d'admission des élèves, visite la ferme et adresse ses rapports au ministre de l'Agriculture. Il est présidé par le directeur et comprend des membres représentatifs du monde politique et agricole local nommés pour quatre ans par le ministre sur présentation du préfet. En 1849, on y trouve le directeur, le secrétaire de la Société d'agriculture du Lot qui est aussi conseiller général, un propriétaire juge de paix du canton nord de Cahors, un propriétaire juge de paix du canton sud de Cahors et un propriétaire de Cahors. Le jury d'admission joue donc le rôle de commission d'examen et de surveillance.

À partir de 1875, le contrôle du département s'accroît : trois conseillers généraux, au lieu d'un, sont membres de la commission qui prend le nom de conseil de surveillance et de perfectionnement. En 1887, ce comité de surveillance est composé du directeur, d'un inspecteur général de l'agriculture, président, d'un docteur en médecine qui est en même temps agriculteur dans le canton de Catus, d'un propriétaire agriculteur et ancien contrôleur des contributions directes à Cahors, d'un professeur de physique et de sciences du lycée de Cahors, d'un propriétaire agricole et de deux conseillers généraux.

Association de soutien Une association des anciens élèves est signalée pour l'année 1888.

Personnel Le premier directeur est Célarié, propriétaire foncier et maire du Montat. Il est considéré comme un agriculteur moderne. Il a été primé une douzaine de fois par la Société d'agriculture de Cahors pour les améliorations apportées à son exploitation. Il est membre de la Société agricole et industrielle du Lot, fondée en 1835. Il est considéré par ses contemporains comme un agent du progrès dans les campagnes. Il dirige l'école jusqu'en 1886. De 1886 à 1902, le directeur est Pierre Dufour. Le dernier directeur Cazaly, est chargé de liquider l'établissement.

Le directeur joue un rôle important dans l'organisation de l'école. Ses obligations sont mentionnées dans l'article 14 de l'arrêté de création de l'école du 29 juin 1849. Il dirige le domaine dans sa totalité : il nomme le personnel, établit le programme de travail, le règlement intérieur, attribue les récompenses et les sanctions, exploite et gère le domaine agricole. Par ailleurs, il doit tenir un livre journal et un livre des inventaires et les présenter au contrôle de l'administration. Il doit aussi adresser au ministre un inventaire annuel et un bilan financier de chaque compte inscrit dans son livre journal dans les deux premiers mois de chaque année. Tous les ans, il est tenu de publier un compte rendu de l'exploitation et de l'école.

Durant toute la période, le directeur est assisté par deux chefs d'attelage (en 1849, un maître bouvier et un maître vigneron), un instituteur- surveillant-comptable (qui est

(1) Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Commission de l'enseignement professionnel.- *Enquête sur l'enseignement professionnel* [...] - Paris, 1865, tome 2, pp. 717.

aussi responsable du dortoir), un jardinier-pépiniériste et un vétérinaire. À l'exception du vétérinaire, tout le personnel habite le domaine.

Le traitement du personnel est connu pour les années 1849 et 1875. En 1849, l'article 6 de l'arrêté du 29 juin 1849 prévoit 2 400 francs pour le directeur, 1 000 francs pour le surveillant comptable, 500 francs pour le chef d'attelage, 500 francs pour le chef de la main-d'œuvre, 1 000 francs pour le jardinier-pépiniériste et 500 francs pour le vétérinaire, soit au total 5 900 francs. Ces traitements sont payés par le ministère en charge de l'Agriculture. En 1875, l'ensemble des traitements du personnel se monte à 6 200 francs (directeur compris).

Effectifs En moyenne, par année, l'école accueille 11 élèves. Entre 1849 et 1851, la mise en place progressive des trois années d'études aboutit au triplement des effectifs, soit en moyenne des effectifs totaux de 33 élèves. Néanmoins, quand la loi du 22 mars 1869 supprimant une année d'étude est appliquée, on ne constate aucune chute des effectifs, ce qui pose des problèmes pour l'organisation des classes dont le nombre passe de 11 à 16.

	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
1 ^{re} année	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
2 ^e année		11	11	11	11	11	11	11	11	12	12
3 ^e année			11	11	10	10	10	11	10	11	12
Total	11	22	33	33	32	32	32	33	32	34	35

	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1887	1888	1892	1894
1 ^{re} année	11	11	11	11	11	12	11	11	11	16			
2 ^e année	12	12	11	11	11	11	11	11	10	16			
3 ^e année	12	11	12	11	11	12	11	12	11				
Total	35	34	34	33	33	35	33	34	32	32	31	33	32

Entre 1849 et 1894, l'école aurait accueilli 699 élèves, dont 563 diplômés¹.

Admission Selon les articles 18 et 19 de l'arrêté du 29 juin 1849, pour être admis, il faut être âgé de 16 ans au moins, être vacciné ou avoir eu la petite vérole, être accepté par le jury d'admission, être originaire du département. Les conditions d'admission sont modifiées par la circulaire du 22 mars 1869. Il n'est désormais plus nécessaire d'être originaire du département. En revanche, il faut être âgé de 17 ans et justifier des premières notions de l'instruction élémentaire. À partir de 1887, des conditions supplémentaires sont imposées : il faut être fils de cultivateur ou de manouvrier, avoir fait acte de candidature auprès du préfet, fournir un certificat de bonnes mœurs, passer le concours d'entrée de l'école et, surtout, être boursier de l'État. Cette évolution sélective semble résulter des problèmes financiers de l'établissement.

Prix de revient des élèves En 1849, un élève-apprenti coûte 176,04 francs par an. Cette somme représente les frais de nourriture, de blanchissage et de médecin. En 1889, le prix de revient est de 270,24 francs, soit 75 centimes par jour de présence.

(1) AN AD XIX C 65, Rapport sur l'enseignement agricole en France, 1894, publié par ordre de M. Viger, ministre de l'Agriculture, Paris, Impr. nationale, 1894, pp. 131.

Enseignement De 1849 à 1869, le cursus est de trois ans, puis de deux ans par la suite, en application de la circulaire du ministre de l'Agriculture du 22 mars 1869. Les horaires des cours varient en fonction de la saison : horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 1^{er} avril et horaires d'été du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.

Lors de la visite d'inspection du 22 juillet 1850, il est indiqué que les élèves sont en classe de 14 heures à 15 heures 45. L'enseignement consiste en divers cours pratiques et théoriques complétés par l'instruction élémentaire : « la lecture, l'écriture, le dessin de charrues et autres instruments de travail, la levée du plan cadastral »¹. Durant les travaux agricoles, les élèves sont divisés en groupes de cinq et sont encadrés : « Sur l'ordre du chef d'attelage, chacun des élèves ayant été détacher la paire de boeufs, ou la jument confiée à ses soins pour le pensage, et la disposer pour le pâturage, trois élèves y ont conduit tous ces animaux. Autres trois se sont mis à délayer, dans une fosse *ad hoc*, de la bouse pour en induire l'aire ou sol à dépiquer ; deux autres, munis d'une comporte, se sont mis à l'y transporter et à l'y répandre à l'aide de balais de genêts. Les autres élèves, sous la conduite du maître jardinier, se sont mis à donner les soins que la saison comporte aux plantes contenues dans les divers carreaux du jardin »².

Les cours scolaires ont surtout lieu en été.

Selon le rapport au ministre de l'Agriculture, l'école ne comprend pas assez d'enseignement théorique. Peu développé, il forme néanmoins de bons ouvriers agricoles.

Sanction des études Les études sont sanctionnées par un certificat d'apprentissage. Rares sont les refusés car les élèves sont soumis à un examen de passage au cours de leur scolarité.

	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860
Candidats	11	11	11	?	?	12	10	9	10
Reçus	11	11	11	8	8	12	10	9	10
Redoublants					1				
Recalés					1				

	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1888
Candidats	12	11	10	12	12	11	11	11	16
Reçus	12	10	10	12	12	10	11	11	16
Redoublants						1			
Recalés		1							

En 1856, les questions posées lors de ce certificat portent sur des notions générales d'agriculture, de géologie et de mécanique (connaissance des terres, différence des sols et sous-sols, amendements et engrais, labours, céréales, légumes, drainage, instruments tels que charrue de Roville, herse Valcour, houe à cheval, extirpateur, rouleau et machine à dépiquer), sur des rudiments de soins vétérinaires (âge des animaux, soins et hygiène) et sur des opérations de mathématique et de dessin (nivellement et extraction des terres, cubage, pesage, mesures géodésiques,

(1) AD Lot 7 M 29, visite d'inspection du 22 juillet 1850.

(2) AD Lot 7 M 29, visite d'inspection du 22 juillet 1850.

construction d'instruments aratoires, proportions comparatives des qualités nutritives des différents fourrages et méthodes usitées pour obtenir une bonne dessiccation)¹.

Débouchés En 1888, sur les 16 apprentis sortis avec succès de l'école, 4 sont sous les drapeaux, 2 sont garçons jardiniers et 10 « sont rentrés auprès de leurs parents qu'ils aident dans leurs travaux agricoles »².

Vie scolaire Les journées sont très longues : lever tôt le matin et coucher tard le soir. Les élèves travaillent en moyenne huit heures par jour dans les champs ou à la ferme. Le goûter se compose de pain fabriqué par les élèves et d'un verre de vin. Les cas de mauvaise conduite sont rares. L'emploi du temps de l'année 1849 est connu³ :

Activités	Hiver	Été
lever	4 h 30	avec le jour
toilette, prières, indication du travail	4 h 30 - 5 h	4 h 30 - 5 h
études	5 h - 7 h	-
déjeuner	7 h - 7 h 30	6 h - 6 h 30
travail agricole	7 h 30 - 12 h	6 h 30 - 12 h
dont cours avec le vétérinaire	7 h - 8 h le vendredi	7 h - 8 h le vendredi
dîner et repos	12 h - 13 h	12 h - 13 h
études	-	13 h - 14 h
travail scolaire (lecture, écriture, technologie)	-	14 h - 16 h
repos et goûter	-	16 h - 16 h 30
travail agricole	13 h à la nuit	16 h 30 à la nuit
étude du soir après les semailles	-	18 h - 21 h
souper et coucher	à la nuit	à la nuit

Un règlement intérieur interdit, en 1849, d'introduire des aliments, des boissons et des liqueurs, de fumer, de lire des livres non autorisés, de sortir sans autorisation. Il oblige de respecter l'emploi du temps, sauf durant les grands travaux. En cas d'infraction, les peines vont de la réprimande à l'exclusion définitive. En cas d'exclusion, l'élève perd tous ses droits (diplôme, rémunération).

Rétribution scolaire Néant ; il n'y a pas de frais de scolarité. En revanche, les élèves touchent une rémunération dès le passage de leur examen d'admission. Entre 1849 et 1869, l'apprenti le plus méritant obtient un pécule de 400 francs. En application de l'article 11 de la loi du 30 juillet 1875, « les élèves qui entreront dans les fermes-écoles après la promulgation de la présente loi ne recevront de pécule ou de prime de sortie que s'ils ont obtenu le brevet de capacité ». Cette prime s'élève à 300 francs si l'élève-apprenti réussit son certificat de capacité, à 200 francs s'il échoue. En cas de faute grave sanctionnée par un renvoi, l'élève perd le fruit de son temps passé à l'école.

Évaluation Selon un rapport du directeur Pierre Dufour, de l'année 1888, la ferme-école du Montat jouit d'une bonne réputation qui est entretenue par l'association des anciens

(1) AD Lot 7 M 31, rapport du président de la commission d'examen Andurand.

(2) AD Lot 7 M 29, rapport du directeur Pierre Dufour au ministre de l'Agriculture, 1^{er} janvier 1889.

(3) AD Lot 7 M 29, emploi du temps rédigé par Célarié le 8 octobre 1849.

élèves : « Ils considèrent la ferme-école comme une seconde famille ; ils y reviennent avec plaisir et envoient chaque année de nombreux candidats à notre concours d'admission. Leurs conseils, à cet égard, sont d'autant mieux écoutés qu'ils sont restés cultivateurs pour la plupart et que leurs propriétés sont généralement bien tenues ».

Comptabilité En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 29 juin 1849, l'État verse une subvention annuelle de 175 francs et une aide de 75 francs, soit un total de 250 francs, par élève sur le budget de l'enseignement professionnel du ministère de l'Agriculture. « Nulle autre rétribution de quelque nature qu'elle soit ne pourra être demandée ». Le travail des apprentis est aussi utilisé pour financer leurs études (en 1889, il est évalué à 80 centimes par jour, soit 10 centimes par heure¹). Au cours des premières années, l'aide financière conséquente de l'État permet à l'école de dégager des bénéfices redistribués aux plus méritants à la fin de l'année scolaire sous forme de pécule et de primes. Sous la Troisième République, les subventions ministérielles diminuent sensiblement. Une évaluation de l'année 1875 signale que la ferme-école coûte 19 640 francs à l'État (traitement du personnel, 6 200 francs ; pension des apprentis, 8 640 francs ; primes fixes aux apprentis, 4 800 francs). Par ailleurs, à cette date, le ministère de l'Agriculture juge la formule des fermes-écoles comme dépassée. Il n'en reste alors plus que 34 pour toute la France et il est envisagé de les transformer en écoles pratiques d'agriculture spécialisées. Après le refus de transformation du conseil général, les frais de scolarité des élèves sont pris en charge au moyen d'une bourse d'État de 270 francs par élève qui ne couvre plus le prix de revient par élève. Les comptes de l'année 1888 sont connus par le rapport annuel du directeur² :

Recettes	
Pension des apprentis à raison de 270 francs par élève	8 377,50
Travail des apprentis à raison de 10 centimes par heure	7 274,30
Total	15 651,80

Dépenses	
Frais de nourriture des apprentis à raison de 1,05 franc par jour	11 725
Frais d'entretien du trousseau	1 387
Frais pour soins de propreté	366
Frais de bureau, service de santé, éclairage, achat de linge pour les apprentis	1 400
Frais généraux (intérêt du mobilier, entretien, impôt, assurance du bâtiment)	773,80
Récompenses aux élèves	300,00
Total	15 951,80

Les comptes sont équilibrés si l'on retire des dépenses les 300 francs de récompenses aux élèves. Selon une autre source, les dépenses comptaient encore 300 francs de dépenses diverses.

Bâtiments Ils sont installés sur une exploitation de 112 ha. Ils comprennent un dortoir bien aéré, des salles d'études convenables et un réfectoire sommairement installé.

(1) AD Lot 7 M 30, rapport du directeur Pierre Dufour du 1^{er} janvier 1889.

(2) AD Lot 7 M 29, rapport du directeur Pierre Dufour au ministre de l'Agriculture, 1^{er} janvier 1889.

MONTCUQ

Cours postsecondaire agricole

Sources : AN F⁰ 2669, 2672-2676 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire communale.

Période d'activité Le cours est projeté par une délibération du conseil municipal du 3 octobre 1920 et approuvé dès l'été 1921 par la commission d'Agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture. Il est signalé comme fonctionnant déjà au 1^{er} janvier 1922 mais ne sera « régularisé » qu'en 1923 et officiellement créé par l'arrêté du ministère de l'Agriculture du 14 mai 1923. Il fonctionne jusqu'en 1939.

Statut Cours postsecondaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel En 1921, l'instituteur Garrigou, titulaire du brevet agricole, est pressenti pour diriger ces cours. En 1922, il touche une indemnité de 600 francs. Il est encore en fonction en 1928.

Effectifs :

1921-22	1922-23	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1934-35	1938	1939
6	15 réguliers	13	11	15	9	12	13	9	9	10

En 1928-1929, 1930-1931 et 1931-1932, en plus des élèves, les cours sont suivis par quelques adultes.

Enseignement Dans la délibération d'octobre 1920, il est indiqué que le cours fonctionnera du 1^{er} octobre au 1^{er} février. En 1922-1923, les cours sont complétés par un champ d'expériences, un verger école et une pépinière fruitière. En 1928, les cours sont orientés vers la production de céréales, l'arboriculture fruitière et l'élevage bovin (veau de boucherie). En 1929, l'enseignement pratique s'effectue dans un verger fruitier, une pépinière et deux champs de démonstrations pour le blé et les pommes de terre. En 1931-1932, l'enseignement pratique s'effectue dans trois champs de démonstrations (blé, pommes de terre et betteraves) et comprend aussi des séances de taille et de greffage au verger et à la pépinière.

Comptabilité En 1920, la commune n'est pas en mesure de participer financièrement à l'organisation des cours. En 1923, le conseil général octroie 600 francs pour les indemnités du directeur. L'État prend en charge 450 francs de dépenses.

École primaire supérieure de filles

Sources : AN F¹⁷ 11703, 11707 ; AD Lot 1 N 93, 2 O 221¹⁻³, 1 T 34-36 ;
Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français, 1929-1930, p. 785 ;
Ibid., 1931-1932, p. 791 ; *Ibid.*, 1932-1933, p. 791 ; *Ibid.*, 1933-1934, p. 791 ; *Ibid.*, 1934-1935, p. 791.

Adresse Au-dessous du château de Montcuq, dans le centre historique de la ville, sur des terrains bâtis privés appartenant à la veuve Basile Lespinet et à Jules Doumié.

Période d'activité L'école est construite entre 1883 et 1886 mais sa date d'ouverture n'est pas connue. Elle ne figure pas sur la liste des écoles primaires supérieures de filles en activité au 22 décembre 1886¹. Elle est transformée en école de plein exercice par arrêté du 29 décembre 1904 et fonctionne jusqu'en 1934. Une section commerciale y est ouverte en 1912 et un cours spécial de sténodactylographie est créé le 1^{er} novembre 1929. Il est signalé, ainsi que le cours de PTT, jusqu'en 1934. L'école est transformée en cours complémentaire le 1^{er} octobre 1934.

Statut École publique ; une école primaire élémentaire lui est annexée.

Régime Internat, demi-pension et externat.

Personnel Les directrices successives sont : Mme P. Rouquette en 1904, Mme Traxeler en 1907, Mlle Armand en 1912, Mme Loloun en 1913, Mme Louise Delhès en février 1916, Mme Clergé en décembre 1916. Le poste de directrice est vacant en 1917. Mlle Aastier est signalée comme directrice en 1925, Mlle J.-G. Duffieux, professeur de sciences en 1929-1930, Mme M. Duverger-Grumeau, professeur de sciences, en 1931-1933 et Hélène Lamoure-Pujol en 1933-1934. La directrice est assistée par :

	1929-1930	1931-1932	1932-1933	1933-1934
Professeurs	2	-	2	1
dont anglais-lettres	1		1	
sciences	1		1	1
Professeurs adjoints de lettres	-	-	1	-
Maîtresses auxiliaires	1	2	2	2
dont chant	1	1	1	1
sténo-dactylographie		1	1	1
Institutrices déléguées	2	3	-	2
dont anglais		1		1
lettres	1	1		1
sciences	1			

(1) AN F¹⁷ 11703.

Effectifs globaux

1904	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1919
52	39	42	40	46	38	36	29	20

Effectifs par sections ou régimes

	21.12.1904	15.11.1929	15.11.1931	15.11.1932	15.11.1933
Externes	31	12	10	11	17
Demi-pensionnaires			3		
Internes	21	54	43	32	38
Classes préparatoires		2	7	11	11
Classes élémentaires		46	49	45	53
Total EPS	52	68	63	54	66

Selon le registre des délibérations du conseil général, la section commerciale comprend 20 élèves pour l'année 1929-1930¹.

Origine géographique des élèves Une liste dressée le 21 décembre 1904² indique l'adresse des parents.

	Internes		Externes	
Lot	13	62 %	23	74,2 %
Autres départements	8	38 %	8	25,8 %

Si l'on effectue la répartition en fonction de la distance :

	Internes		Externes	
jusqu'à 10 km	1	4,8 %	4	12,9 %
entre 10 et 20 km	11	52,4 %	15	48,4 %
au-delà de 30 km	9	42,8 %	12	38,7 %

Dans le détail, la répartition s'effectue ainsi :

Internes : rayon de 0 à 10 km : 1		
Lot	Saint-Laurent-Lomie	1

(1) AD Lot, 1 N 93.

(2) AD Lot, 1 T 34.

Internes : rayon de 10 à 30 km : 11			
Lot	8	Lot-et-Garonne	2
Cahors	1	Fumel	2
Crayssac	1		
Flaugnac	1		
Lalbenque	1	Tarn-et-Garonne	1
Luzech	2	Lauzerte	1
Pontcirq	1		
Saint-Pierre-Lafeuille	1		

Internes : rayon au-delà de 30 km : 9			
Lot	4	Hérault	2
Belmont-Sainte-Foy	1	Marseillan	2
Dégagnac	1	Seine	2
Escamps	1	Paris	1
Saint-Cirq-Lapopie	1	Saint-Denis	1
		Haute-Vienne	1
		Veyrac	1

Externes : rayon jusqu'à 10 km : 4			
Lot			
Belmontet	1	Lebreil	1
Fargues	1	Villeseque	1

Externes : rayon de 10 à 30 km : 15			
Lot	11	Lot-et-Garonne	1
Albas	1	Condat (Fumel)	1
Arcambal (+ Pasturat)	2		
Cambayrac	1		
Cassagnes	1		
Catus	1		
Espère	1		
Labastide-Marnhac	1	Tarn-et-Garonne	3
Montcabrier	1	Cazes-Montdenard	2
Saint-Aureil	1	Sainte-Juliette	1
(Castelnau-Montratier)	1		
Vire-sur-Lot	1		

Externes : au-delà de 30 km : 12			
Lot	8	Hérault	3
Cazals	2	Agde	2
Escamps	1	Creissan	1
Fajoles	1	Seine	1
Lauzès	1		
Mechmont	1		
Saint-Géry	1	Paris	1
Saint-Martin-(Dégagnac)	1		

Profession des parents La liste du 21 décembre 1904 indique aussi la profession des parents des 52 élèves fréquentant l'école à cette date :

Catégorie	Profession	Nombre	%
Administration	cantonnier	1	1,9
	comptable	1	1,9
	employé à la compagnie d'Orléans	1	1,9
	employé des postes	1	1,9
	facteur	2	3,9
	receveur des contributions directes	1	1,9
Agriculture	chef d'équipe	1	1,9
	cultivateur	3	5,8
	métayer	1	1,9
	minotier	1	1,9
	propriétaire	17	32,7
	régisseur agricole	2	3,9
Alimentation	boucher	1	1,9
Armée	gendarme	1	1,9
Artisanat	bourellier	1	1,9
	forgeron	2	3,9
	tailleur	1	1,9
Commerce	négociant	2	3,9
	receveur buraliste	1	1,9
Enseignement	institutrice	5	9,6
Industrie	concierge d'usine	1	1,9
	employé d'usine	1	1,9
	tourneur	1	1,9
Divers	bonne de curé	1	1,9
	veuve	1	1,9
	sans indication	1	1,9

Rétribution scolaire En principe, aucune rétribution n'est autorisée, mais l'école loue certains « biens communaux » (cuisine, réfectoire, lingerie, dortoir) à raison de 5 francs par élève et par an en trois termes. En échange, la commune se charge de l'entretien des locaux. À partir du 1^{er} janvier 1905, une redevance de 0,6 franc par mois est demandée à la directrice au titre des « frais d'achat et d'entretien du mobilier » pour les élèves internes étrangères à la commune. La mairie décide aussi de faire payer une taxe de 0,4 franc aux externes étrangères à la commune, mais l'inspecteur d'académie Roques s'y oppose en invoquant la loi du 16 juin 1881 qui interdit toute forme de rétribution scolaire. Par délibération du 19 février 1905, le conseil municipal décide alors, la somme ne pouvant être demandée aux familles, de l'imposer à la directrice.

Comptabilité Les travaux de construction de l'école se sont montés à 9 334,70 francs en 1883-1886. En 1906, la commune rachète au directeur de l'école primaire supérieure de garçons, Fraysse, le matériel du pensionnat de filles pour 892 francs. Ce dernier achat, auquel se rajoute celui du même matériel pour l'école primaire supérieure de garçons pour 1 026,50 francs, provoque un endettement qui coûte 4 % d'intérêt, soit 230,22 francs, durant trois ans.

Bâtiments De 1904 à 1909, des travaux d'agrandissement et d'aménagement sont effectués à la suite de la visite de l'inspecteur général Gilles en 1901 qui déplorait l'absence d'une salle spéciale pour la physique et la chimie, d'une salle de dessin, d'un atelier, d'une infirmerie, de logement pour les maîtresses et de matériel scolaire suffisant. De nouveaux travaux sont effectués en 1907 et 1908. L'école se compose de trois ailes reliées, de trois cours et de deux jardins.

École primaire supérieure de garçons

Sources : AN F¹⁷ 11703, 11707 ; AD Lot 7 M 33, 1 N 75-80 ; 2 O 221¹⁻³, 1 T 34.

Adresse De 1879 à 1882, l'école est installée dans les locaux de l'école primaire élémentaire. En 1882, la commune achète une petite maison à la veuve Armand Denigré en vue d'y installer l'école primaire supérieure, bâtiment qui est agrandi à plusieurs reprises jusqu'en 1938.

Période d'activité L'école est créée le 20 décembre 1879 et réorganisée le 3 octobre 1883. Les effectifs baissant, le ministère décide de la supprimer à compter du 1^{er} octobre 1914¹. Mais ce n'est qu'à la rentrée de 1917 que l'école est fermée par faute d'effectifs suffisants.

But L'école est ouverte pour des raisons essentiellement politiques. Il s'agissait de développer l'enseignement laïc à Montcuq. Deux écoles primaires élémentaires existaient déjà : une école laïque accueillant environ 70 élèves et une école congréganiste des Frères des écoles chrétiennes avec environ 30 élèves. Selon l'inspecteur de l'enseignement primaire, avec l'ouverture d'une école primaire supérieure, les élèves des Frères finiraient « par rejoindre les laïcs ». Dans une lettre du préfet du Lot au ministre de l'Instruction publique, datée du 4 décembre 1886, l'école est désignée comme établissement « d'enseignement technique et professionnel »². Selon une liste des écoles primaires supérieures du 22 décembre 1886, l'objectif de cette école est le « développement de l'instruction primaire et de l'enseignement agricole dans la région »³.

Statut École publique. À partir de 1890, en raison de la chute dramatique des effectifs, la commune, fortement endettée, souhaite donner une spécificité à l'école et demande sa transformation en école manuelle d'apprentissage à caractère agricole⁴. Elle porterait le nom d'« école primaire supérieure professionnelle ». Un tel établissement, placé sous la double tutelle de l'Instruction publique et de l'Agriculture, n'était pas prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à cette date⁵. Aussi, entre 1895 et 1910, la municipalité essaie d'implanter une section agricole de 2^e et 3^e année chargée de préparer les élèves à l'entrée dans les fermes-écoles ou dans les écoles

(1) AD Lot, 1 T 34, lettre du ministre de l'Instruction publique au préfet du Lot, 27 mai 1914.

(2) AN F¹⁷ 11707.

(3) AN F¹⁷ 11703.

(4) AD Lot 1 T 34, délibération du conseil municipal, 31 août 1890.

(5) *Ibid.*, lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Lot, 12 janvier 1892.

pratiques d'agriculture¹. Faute de moyens, elle ne peut ouvrir cette section, y compris à titre temporaire comme elle le demande en 1910.

Régime Externat et internat.

Personnel De 1881 à 1907, le directeur est Barthélémy Fraysse, de 1907 à 1912, Hilly auquel succède Bigot. En 1881, le reste du personnel se compose de deux maîtres adjoints titulaires du brevet supérieur, de deux maîtres attachés à l'école primaire élémentaire et de deux enseignants pour les travaux manuels. En 1883, un instituteur titulaire vient donner des cours d'anglais, mais l'État refuse la création d'un emploi de professeur de langue vivante en 1885. En 1886, le directeur est assisté par trois maîtres-adjoints.

En 1882, par délibération du 10 novembre, le conseil municipal avait demandé la création d'un poste de professeur d'agriculture qui devait enseigner « aux élèves des quatre classes (y compris l'école primaire) qui composent l'école primaire supérieure ». La commune obtient l'appui de la direction générale de l'Agriculture du ministère de l'Agriculture qui lui promet une subvention. Le poste n'est cependant pas créé².

Traitements En 1881, le directeur touche 3 000 francs par an, les 2/3 à la charge de la commune et 1/3 à celle de l'État ; l'instituteur chargé des cours d'anglais touche 900 francs par an. En 1886, le directeur touche 2 800 francs de traitement annuel plus 200 francs d'indemnités ; les trois maîtres-adjoints touchent chacun 1 200 francs.

Effectifs :

	1881	1882	1886	1904	1912	1913	1914	1915	1916	1917
internes		62	50	22						
demi-pensionnaires			2							
externes		76	18	22						
boursiers de l'État		8								
1 ^{re} année	25		21							
2 ^e année	18		30							
3 ^e année			19							
total	43	138	70	44	19	23	17	12	12	5

Admission En 1886, pour être admis à l'école, il faut avoir 11 ans au moins et être possesseur du certificat d'études primaires.

Origine géographique des élèves Une liste dressée le 21 décembre 1904³ indique l'adresse des parents.

(1) *Ibid.*, lettre de l'Inspecteur d'académie au préfet du Lot, 7 novembre 1895.

(2) AD Lot 7 M 33. Le poste de professeur d'agriculture est ouvert en 1888 pour la chaire spéciale d'agriculture de Figeac.

(3) AD Lot, 1 T 34.

	Internes		Externes	
Lot	12	54,5 %	15	68,2 %
Autres départements	10	45,5 %	7	31,8 %

Si l'on effectue la répartition en fonction de la distance :

	Internes		Externes	
jusqu'à 10 km	1	4,5 %	9	40,9 %
entre 10 et 20 km	13	59,1 %	8	36,4 %
au-delà de 30 km	8	36,4 %	5	22,7 %

Dans le détail la répartition s'effectue ainsi :

Internes : rayon de 0 à 10 km : 1		
Lot	Lomie (Montcuq)	1

Internes : rayon de 10 à 30 km : 13			
Lot	6	Lot-et-Garonne	2
Crayssac	1	Fumel	2
Flaunac	1	Tarn-et-Garonne	5
Les Fosses (Cahors)	1	Lauzerte	2
Lalbenque	1	Montaigut-de-Quercy	1
Thédirac	2	Montpezat-de-Quercy	1
		Roquecor	1

Internes : au-delà de 30 km : 8			
Lot	5	Tarn-et-Garonne	2
Belmont-Sainte-Foy	1	Bourg-de-Visa	1
Labastide-Murat	1	Sept-Fonds	1
Lamothe-Cassel	1	Seine	1
Meaux (Dégagnac)	1	Paris	1
Toirac (Saint-Pierre-Toirac)	1		

Externes : rayon de 0 à 10 km : 9 (Lot)			
Le Bousquet (Montcuq)	1	Rouillac (Montcuq)	1
Le Garric (Montcuq)	1	Saint-Daunès	2
Lebreil	3	Saint-Laurent-Lolmie	1

Externes : rayon de 10 à 30 km : 8			
Lot	3	Tarn-et-Garonne	5
Belmontet	1	Cazes-Mondenard	4
Cahors	1	Sainte-Juliette	1
Saint-Paul-de-Loubressac	1		

Externes : au-delà de 30 km : 5			
Lot	3	Lot-et-Garonne	2
Castelnau-Montratrier	1	Montclar	2
Saint-Cernin	2		

Profession des parents La liste du 21 décembre 1904 indique aussi la profession des parents des 44 élèves fréquentant l'école à cette date :

Catégorie	Profession	Nombre	%
Administration	cantonnier	1	2,3
	chef de gare	1	2,3
	maire	1	2,3
	receveur des contributions directes	1	2,3
Agriculture	cultivateur	9	20,3
	propriétaire	12	27,2
Alimentation	aubergiste	1	2,3
	épicier	1	2,3
	limonadier	1	2,3
Artisanat	chapelier	1	2,3
	cordonnier	1	2,3
	menuisier	1	2,3
	tailleur	1	2,3
	voiturier	1	2,3
Commerce	employé de commerce	1	2,3
	négociant	2	4,5
Enseignement	institutrice	2	4,5
Industrie	entrepreneur	2	4,5
Divers	rentier	1	2,3
	retraité	2	4,5
	sans indication	1	2,3

Enseignement L'enseignement comprend le cursus habituel des écoles primaires supérieures, de deux, puis de trois ans (1883) : du français, de l'instruction civique et de la morale, de l'histoire-géographie, du dessin industriel ainsi que de la menuiserie et du jardinage. En 1886, « un forgeron et un menuisier ont donné jusqu'à ce jour quelques leçons gratuites aux boursiers et aux candidats à l'école d'arts-et-métiers et au certificat d'études primaires supérieures »¹. Les exercices de travail manuel prennent 1 heure par semaine pour les élèves de 2^e et de 3^e années.

Bourses En 1880, 4 bourses à 200 francs et 4 bourses à 100 francs et, en 1886, 13 bourses d'État de 500 francs existent dans l'école.

(1) AN F¹⁷ 11703, liste du 22 décembre 1886.

Débouchés des élèves et diplômes obtenus :

	1885-1886 ¹	1912 ²	1914 ³
Administration			2
Agriculture		1	3
Arts et métiers	5		
Contributions indirectes	1		1
École normale	12 (+ 1 admissible)		
Enseignement			1
Postes et télégraphes			1
Retourné dans la famille		2	2
Brevet élémentaire	12		2
Brevet supérieur			1
Certificat d'études primaires	24		
Bourse des lycées et collèges	1		
Bourse du 2 ^e degré des EPS	2		

Comptabilité En 1879, l'État alloue une subvention de 2 000 francs, sur les 3 000 demandés par la commune. La municipalité accorde 950 francs lors de l'achat de la nouvelle maison d'école en 1882 et 100 francs pour l'acquisition de mobilier scolaire. Pour les travaux d'agrandissement, une subvention de 54 793 francs est demandée et un emprunt communal de 25 000 francs est contracté auprès de la Caisse de construction des lycées, écoles primaires et collèges. Pour le remboursement de cet emprunt, une imposition extraordinaire d'une durée de 30 ans est votée en 1883. Selon les sources ministérielles⁴, les frais d'appropriation se montent à 75 150 francs et les frais de première installation à 80 000 francs. Pour couvrir ces dépenses, la commune octroie 3 500 francs, le conseil général 150 francs et le ministère de l'Instruction publique 60 000 francs. 10 000 proviennent de dons et 50 000 francs de souscriptions. Il reste donc 5 000 francs à payer, somme que l'État accepte de prendre à sa charge. En 1906, pour le rachat du matériel de l'internat de garçons au directeur de l'école, la commune débourse 1 026,50 francs.

Bâtiments La propriété, achetée par la commune en 1882 pour la somme de 2 000 francs, comprend une petite maison de 35 m² et un terrain d'environ 9 ares. En raison de l'exiguïté et du mauvais état des locaux, des travaux d'agrandissement d'un montant de 76 527,77 francs, sont entrepris entre 1882 et 1887. Une deuxième tranche de travaux, dite de restauration et d'aménagement, comprenant notamment l'installation d'un logement pour le maître, est effectuée entre 1904 et 1907 pour un montant de 5 841,56 francs. Enfin, au cours d'une troisième tranche, entre 1934 et 1938, les façades sont consolidées pour un montant de 35 606,44 francs. Au total, les trois tranches de travaux ont demandé 117 975,77 francs.

(1) AN F¹⁷ 11703, notice imprimée du 2 septembre 1886.

(2) AD Lot 1 N 75.

(3) AD Lot 1 N 80.

(4) AN F¹⁷ 11703, liste du 22 décembre 1886.

Le local comprend deux grandes salles de classe, une salle de dessin, un préau couvert faisant fonction d'atelier, un gymnase et un jardin pour les expériences agricoles et horticoles. En 1886, l'atelier est jugé « très incomplet ».

En 1901, l'inspecteur général Gilles déplore l'absence de salles spéciales pour la physique et la chimie et de logements pour les maîtres-adjoints, d'où l'ouverture de la seconde tranche de travaux¹.

(1) AD Lot 1 T 34, rapport du 21 janvier 1901.

MONTREDON

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672, 2675 ; AD Lot 7 M 37.

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création du cours est demandée par une délibération du conseil municipal en date du 11 novembre 1923. Cette création est approuvée par la commission de l'Agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture. Le cours est officiellement créé par un arrêté du ministère de l'Agriculture du 14 février 1924. Il disparaît des listes et des rapports d'inspection à partir de l'année 1930-1931.

Personnel L'instituteur Lherm, muni du brevet agricole, pressenti en 1923, dirige les cours en 1928.

Effectifs En 1928, 8 élèves. En 1930-1931, 8 élèves.

Enseignement La délibération du conseil municipal de novembre 1923 envisage d'organiser les cours du 1^{er} décembre au 31 mars chaque année. En 1928, « L'enseignement théorique est principalement orienté en vue de développer l'instruction générale des jeunes gens. Il est complété par quelques applications d'arpentage »¹. Pour les exercices de greffe, il bénéficie d'une pépinière fruitière. En 1930-1931, l'enseignement pratique bénéficie d'un verger fruitier, d'une pépinière, de deux champs d'expériences sur le blé et les pommes de terre. Le rapport d'inspection du Directeur des services agricoles juge les « résultats satisfaisants »².

Comptabilité En 1923, la commune accepte de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement. Le conseil général vote une subvention pour payer les indemnités du directeur. L'État octroie une subvention de 450 francs comme participation à 75 % des dépenses de fonctionnement.

(1) AN F¹⁰ 2675, rapport de Gromas, professeur d'agriculture de Cahors au ministre de l'Agriculture, 3 janvier 1929.

(2) AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection de Gay, Directeur des services agricoles du département du Lot pour l'année 1930, 19 février 1931.

P

PUY-L'ÉVÊQUE

École publique primaire et professionnelle

Sources : AD Lot 9 M 7.

Adresse Commune de Puy-l'Évêque.

Période d'activité L'école est signalée pour les années 1877 à 1879.

Statut École publique mais confiée aux Frères des écoles chrétiennes.

Régime Internat, demi-pension et externat.

Personnel En 1879, l'enseignement est délivré par 11 Frères des écoles chrétiennes dont un chef serrurier. La nomination des enseignants est effectuée par le préfet sur proposition du Supérieur des Frères des écoles chrétiennes.

Effectifs En 1879, 125 internes, 5 demi-pensionnaires et 89 externes ainsi que 35 élèves gratuits comptabilisés à part, soit un total de 254 élèves.

Enseignement Le cursus est variable en fonction des études poursuivies. L'école délivre un enseignement primaire élémentaire, un enseignement primaire supérieur et un enseignement professionnel tant théorique que pratique. Le détail des horaires, des cursus et des programmes n'est pas connu.

Débouchés Pour l'année 1877-1878, les débouchés sont connus pour 83 élèves sortis à la fin de l'année :

Carrières embrassées		Diplômes	
Branche	Nombre	Nom	Nombre
contributions directes	1	Médaille d'argent	1
contributions indirectes	2	Brevet simple	8
ponts et chaussées	1	Brevet facultatif	2
postes et télégraphes	6	Certificat d'études, 1 ^e degré	32
volontariat d'un an	5	Certificat d'études, 2 ^e degré	21
écoles d'arts-et-métiers	3		
école normale	1		

Comptabilité L'école ne peut compter que sur « les seuls sacrifices de la commune ».

R

ROUFFILHAC

Cours post scolaire agricole (projet)

Sources : AN F¹⁰ 2672.

Période d'activité L'ouverture du cours est projetée dès le mois d'août 1921 ; elle est approuvée par la commission d'Agriculture du Conseil général et par le ministère de l'Agriculture. Il semble, néanmoins, que ce projet ne soit pas concrétisé puisque le cours ne figure sur aucune liste postérieure.

Personnel En 1921, l'instituteur Soleillou, titulaire du brevet agricole, est pressenti pour diriger le cours.

S

SAINT-CÉRÉ

Atelier-école d'artisanat rural

Sources : AD Lot 9 M 18, 1 N 102 ; Archives du lycée Jean-Lurçat (1914-1943) ; AM Saint-Céré ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1939-1940, p. 791 ; *Ibid.*, 1942-1943, p. 622.

Adresse Quai Jules-Ferry à l'école primaire supérieure de garçons.

Période d'activité L'atelier-école est créé le 1^{er} octobre 1939 par un arrêté ministériel à la suite du décret du 19 juin 1937 et de la délibération du conseil municipal du 17 février 1939. Il s'agit d'une initiative municipale, sans doute prise pour succéder à l'école d'artisanat rural pour adultes (voir notice ci-dessous) qui avait elle-même remplacé la section agricole de l'école primaire supérieure de garçons. Une délibération du conseil municipal du 16 décembre 1938 avait demandé une subvention au conseil général afin d'ouvrir cette « section de bricolage agricole » au sein de l'école primaire supérieure. Son existence n'est pas encore signalée dans *l'Annuaire général de l'Université* pour l'année scolaire 1939-1940 mais figure dans celui de l'année 1942-1943.

Statut Établissement public annexé à l'école primaire supérieure de garçons.

But Les objectifs « officiels » consistent à « apprendre aux futurs agriculteurs à réaliser eux-mêmes l'entretien et les réparations des bâtiments et de l'outillage agricole d'une ferme » dans une région où la population rurale était très dispersée et où le tissu de l'artisanat rural était presque inexistant. Il est aussi fait référence à l'application de la loi sur la scolarité prolongée en lui donnant « une vie et un intérêt nouveau »¹. En réalité, cette création se situe dans le contexte de la baisse des effectifs de la section industrielle de l'école primaire supérieure depuis 1934, de ceux de l'école d'artisanat rural pour adultes qui ne semblait pas réellement fonctionner et de ceux de l'école d'agriculture d'hiver ambulante qui avait été transférée à Souillac en 1933 (voir notices ci-dessous). Cette création vise donc à organiser réellement la section d'enseignement technique de l'école primaire supérieure de garçons, officiellement ouverte 1934 mais qui, selon le maire Bastit « ne l'a jamais été ». Cette section disposait d'un atelier d'artisanat rural que les directeurs successifs de l'école primaire supérieure ont tenté, entre 1934 et 1939, de transformer en école d'artisanat rural annexée à l'école primaire supérieure. Le projet d'école n'arrivant pas à se concrétiser,

(1) AD Lot 9 M 18, lettre de l'inspecteur d'académie au ministre de l'Éducation nationale, 13 décembre 1938.

le directeur de l'école primaire supérieure opte pour l'ouverture d'un atelier-école. Son fonctionnement est attesté pour l'année 1939-1940 mais il semble ne pas survivre à la guerre. Il sert néanmoins, au cours des années 1950, pour justifier l'ouverture d'un collège technique qui ne sera cependant pas implanté à Saint-Céré mais à Figeac.

Administration L'atelier-école est soumis à une commission composée de l'inspecteur d'académie, président, de l'instituteur chargé de la scolarité prolongée, du maire, de l'adjoint au maire, du directeur de l'école primaire supérieure de garçons et de l'inspecteur de l'enseignement primaire de l'arrondissement de Figeac.

Personnel Le directeur, Roussilhes, est un instituteur chargé de la scolarité prolongée. Il semble être l'unique enseignant.

Effectifs En 1940, 10 élèves sont mentionnés sur l'état de situation du directeur de l'école primaire supérieure et sur les listes des sessions du conseil général¹. Au 15 décembre 1942, l'atelier-école accueille 26 élèves².

Enseignement Le cursus des études est de deux ans à raison de 30 heures de cours par année. Le programme est établi par une commission présidée par l'inspecteur d'académie. Les cours se décomposent en deux enseignements : général et spécial. L'enseignement général, de 9 heures par semaine, comprend 3 heures de français, 4 heures de calcul et comptabilité et 2 heures de dessin. Il s'agit du programme des classes de fin d'études primaires. L'enseignement spécial, de 21 heures par semaine, comprend 1 heure de législation rurale, 1 heure d'électricité, 2 heures de bourrellerie, 3 heures de menuiserie, 2 heures de charronnage, 5 heures d'ajustage et forge, 1 heure de conduite d'entretien des moteurs, 3 heures de technologie et entretien des machines agricoles et 3 heures d'entretien des bâtiments.

Le détail de certains enseignements spéciaux est connu :

« Bourrellerie (à répartir sur 2 années). Fabrication du fil ; la poix. Ajout de 2 cuirs. Couture sur montant de licol. Travail sur coussin de bœuf. Travail sur juille de bœuf. Travail sur méjane en cuir. Épaisseur sur corde. Montage de licol. Licol pour veau. Réparation de courroie mécanique. Ajustage de boucle. Montage de bride. Réparation sur bride. Graissage du cuir ».

« Menuiserie. 1^{re} année : Corroyage (Riflard, varlope, équerre, trusquin, soie à refendre). Entailles rectangulaires, crémaillères, soie à araser. Tenons. Mortaises. Assemblages tenons et mortaises (en té, d'angle). Assemblage à mi-bois. Queue d'aronde à mi-bois. Croix de St. André. Assemblage d'angles avec chanfrein, en croix à mi-bois avec chanfrein. Assemblage de feuillure en té et d'angle. Assemblages obliques : à tenons et mortaises et à enfourchement. Cadre à tenon et mortaise, petit montant (tracé). Queues droites. Queues d'aronde. Assemblage à rainure et languette. Cadre à tenon, mortaise, panneau. Quelques exercices de tournage. Établi de menuisier. – 2^e année. Queues recouvertes. Trait de rallonge à queue d'aronde. Bouvet à 2 pièces. Plate-bande. Bouvet à moulure. Assemblage à feuillure et ¼ de rond (en té

(1) Archives du lycée Jean-Lurçat de Saint-Céré, états de situation du directeur de l'école primaire supérieure de garçons ; AD Lot 1 N 102, sessions du conseil général du Lot.

(2) *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français, 1942-1943*, p. 622.

et d'angle). Assemblage à double parement. Moulure, rainure et panneau, en té et d'angle. Assemblage à panneau table saillante en té et d'angle. Croisillon de fenêtre. Assemblage des poteaux d'hubrisserie. Jet d'eau et battant. Bas de fenêtre. Ferrage. Escabeau. Table de cuisine à banc. Porte de chambre (en commun). Échelle double à barreaux. Bas de buffet bois blanc (en commun) ».

« Charronnage. 1^{re} année. Scie à refondre. Enture pour timon. Scie à chantourner. Entures diverses. Tenon et mortaises. Double tenon et mortaise. Exercices de chanfrein. Exercices de tournage. Moyeu de brouette. Moyeu petite roue. Poulie bois. Assemblage jante de la roue de brouette. Assemblage rai et jante rai et moyeu. Essieu-ferrage. Montage de la brouette. – 2^e année. Rai pour roue et char. Jante. Tournage moyeu pour roue de char. Mortaisage. Tenon sur rai. Assemblage moyeu. Enrayage. Assemblage rai-jante. Assemblage des jantes. Mancherons de charrue. Coffrage des chars ».

« Ajustage. 1^{re} année. Tenue de la lime. Parallélépipède rectangle. Burinage : saignées dans le parallélépipède précédent. Secage, perçage, burinage, raccords arrondis. Cadre en fer cornière : sciage, perçage rivure. Perçage à la main. Exécution d'une goupille ajustage. Perçage taraudage. Filetage au fer rond et brut. Filetage sur boulon brut de forge. Exécution de l'écrou. Ajustage à réglette carrée. Ajustage en croix à mi-fer. – 2^e année. Réparation d'une pièce cassée par fourrure rapportée extérieurement avec vis à métaux. Clavetage par prisonnier. Rainure dans l'arbre et la poulie. Clavette à talon. Boulon à 6 pans (exercices de tournage). Écrou à créneaux, goupille fendue. Manivelle (ajustage carré, filetage en bout, rond, écrou, contre-écrou). Clé simple (sur pièce forgée par l'élève) . Soudure à l'étain (entonnoir). Réparation d'une dent d'engrenage cassée. Lampe à souder. Soudure tuyaux de plomb. Réparations machines agricoles ».

« Forge. 1^{re} année. Tenue du marteau. Étirage sur fer carré. Carré. Octogone. 8 pans. 16 pans. Cylindre. Pyramide base carrée. Pyramide base à 8 pans. Base : 16 pans. Cône. Exercices à la tenaille. Trempe, revenu, recuit. Épaulement simple. Marteau d'ajusteur. Épaulement double. Coudes. Équerre fer carré 20 x 20. Méplat 45 x 14. Boulons bruts de forge. Pentures et gonds. Travail sur fers profilés : cornières U.T.I. Burin. Bédane. Trempe et revenu. Soudures par amorces. Manivelle avec bossages. Tenailles de forge. – 2^e année. Clé simple. Boulons de scellement. Poinçonnage perçage à chaud. Anneau. Coins. Pincés. Pied de biche. Pioche binette. Console avec écharpe et scellement. Grille. Pioche fourchue. Travaux sur machines agricoles. Charrue. Rebattre les outils. Forge d'anneaux pour réparation d'un timon ».

« Maçonnerie (à répartir sur 2 années). Dosage des mortiers. Fabrication des différents mortiers en chaux hydraulique ou lourde avec sable de plaine ou de rivière. Maçonnerie de moellons ordinaires (au mortier de chaux ou de ciment). Maçonnerie de briques ordinaires. Percement d'une brèche dans un mur et ragréage de cette brèche. Réparations de dallages en ciment. Raccords de pavage sur sable ou à bain de mortier (avec jointement au ciment). Réparation d'un carrelage. Enduits aux mortiers de chaux ou de ciment sur maçonnerie de moellons ou de briques. Percement de trous pour scellement. Scellement de pattes, goujons, gonds, etc. Gâchage du plâtre, son emploi ».

« Entretien de la maison (à répartir sur 2 années). Plâtre. Refaire un enduit au plâtre. Blanchissage. Peinture. Pochoir. Tapisserie. Plafond en voliges. Nivelier. Réparation de fenêtres, de portes. Carreaux. Placer une porte, une fenêtre. Placer serrure. Réparation. Faire une clé. Étagères (scellement des pattes). Volets. Fabrication (sceller

les gonds). Toiture. Placer les diverses sortes de tuiles. Remplacer liteaux. Placer gouttières. Descente d'eau. Soudure ».

Comptabilité L'installation de l'atelier-école est évaluée, selon un devis du 1^{er} octobre 1939, à une somme de 6 000 francs. La commune y contribue par une subvention de 2 000 francs votée lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 1938 et par une nouvelle subvention de 2 440 francs pour l'exercice 1939. L'État octroie également une subvention dont le montant n'est pas connu. La commune prend à sa charge les dépenses d'entretien et de fonctionnement.

Bâtiment L'atelier-école est installé dans un local au fond de la cour de l'école primaire supérieure qui servait déjà pour l'atelier de l'école en 1911.

Fournitures La commune achète, en 1939, des machines à bois qu'elle récupèrera en 1940 pour ses propres ateliers municipaux après la fermeture de l'atelier-école.

Cours post scolaire agricole puis Cours d'adultes à orientation agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672-2676 ; AD Lot 7 M 37, 1 T 36.

Adresse École primaire élémentaire de garçons, puis école primaire supérieure de garçons.

Période d'activité La création du cours est demandée par une délibération du conseil municipal du 18 octobre 1920. Il a sans doute été ouvert en 1921¹ et il est signalé comme fonctionnant « effectivement » le 1^{er} janvier 1922². Mais sa création n'est régularisée qu'avec l'arrêté du ministre de l'Agriculture du 14 mai 1923. Le cours n'est plus signalé à partir de l'année scolaire 1934-1935, mais en 1938 et 1939, il est mentionné comme cours d'adultes à orientation agricole.

Statut Cours ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel En 1922-1923, le cours est assuré par l'instituteur Vidal, titulaire du brevet agricole, qui touche 600 francs d'indemnités. En 1932-1933, il est qualifié d'« excellent maître, très dévoué et compétent »³. En 1938 et 1939, le cours est dirigé par un instituteur dépourvu du brevet agricole.

(1) AN F¹⁰ 2672, rapport d'inspection des cours post scolaires agricoles fonctionnant dans le département du Lot au cours de l'année scolaire 1922-1923, par le directeur des services agricoles P. Lafont, 16 janvier 1924.

(2) *Ibid.*, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 4 février 1922 ; AD Lot 7 M 37.

(3) AN F¹⁰ 2673, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur le fonctionnement des cours post scolaires agricoles du département durant l'année scolaire 1932-1933, 23 février 1934.

Effectifs

	1921-22	1922-23	1923-24	1928	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1938	1939
adultes					12		14	12	9	3
élèves de l'EPS					48		32	25		
Total	10	10	27	25	60	22	46	37	?	?

En 1932-1933, le cours manque d'auditeurs adultes et comprend presque exclusivement des élèves de l'école primaire supérieure.

Enseignement La délibération du conseil municipal d'octobre 1920 envisage d'ouvrir le cours du 1^{er} novembre au 1^{er} juin chaque année. En 1922-1923, l'enseignement pratique s'effectue dans deux champs d'expériences, deux vergers écoles et une pépinière fruitière. En 1928, l'enseignement est orienté sur la production fourragère, la production de pommes de terre, l'arboriculture fruitière (pommier et prunier reine-claude) et l'élevage (veau de boucherie). En 1929, les thèmes de l'enseignement (150 heures pour toute l'année) sont la production fourragère, la pomme de terre, l'arboriculture (reine-claude), l'élevage de veau de boucherie. Pour la pratique, les cours disposent de plusieurs champs de démonstration, d'un verger modèle, d'une pépinière. Des visites d'étables sont aussi effectuées. En 1930-1931, « ce cours, situé au centre d'une région très prospère et où la population est assez dense, oriente son enseignement surtout vers la production fourragère, la production de la pomme de terre, l'arboriculture fruitière (pommier et prunier Reine Claude) et vers l'élevage (veau de boucherie). Plusieurs champs d'expériences, un verger modèle et une importante pépinière servent à donner l'enseignement pratique qui est complété par de fréquentes visites de fermes. Ce cours fonctionne bien »¹. En 1931-1932, le directeur « oriente son enseignement vers la production fourragère, la production de la pomme de terre, l'arboriculture fruitière (pommier et prunier reine-claude) et vers l'élevage (veau de boucherie)² ». Pour la pratique, il utilise plusieurs champs de démonstration (blé, pommes de terre, prairies), un verger modèle et une pépinière.

Comptabilité En 1922-1923, le conseil général octroie 600 francs pour le paiement des indemnités du directeur. L'État octroie 450 francs pour les dépenses de fonctionnement.

(1) AD Lot 7 M 37, rapport d'inspection du directeur des services agricoles du Lot, Gay, sur l'année scolaire 1930-1931, 12 février 1931.

(2) AN F¹⁰ 2676, rapport d'inspection des cours postsecondaires agricoles fonctionnant dans le département du Lot durant l'année scolaire 1931-1932, 29 avril 1932.

École d'agriculture d'hiver ambulante

Sources : AD Lot 7 M 40, 9 M 18 et 40, 1 N 102, 1 T 36.

Adresse Quai Jules-Ferry à l'école primaire supérieure de garçons.

Période d'activité Les premiers cours sont donnés dès le 27 novembre 1929 mais l'école n'est officiellement fondée que par l'arrêté du ministère de l'Agriculture du 23 avril 1930. Il est probable que les premiers cours ont eu lieu dans l'école d'artisanat rural pour adultes créée en 1929 (voir notice ci-dessous). Les sources sont d'ailleurs d'une grande confusion et ne réussissent pas toujours à distinguer ce qui appartient en propre à chacune des deux écoles. Il est probable qu'il devait en être de même pour les élèves et les enseignants. C'est sans doute ce qui amène, en 1933, le Directeur des services agricoles à proposer le transfert de l'école à Souillac en s'appuyant sur la faiblesse des effectifs : « À l'heure actuelle, tous les jeunes gens d'âge requis ont bénéficié de cette école ». Ce transfert est effectivement réalisé au cours de l'année 1933 et l'école cesse de fonctionner à Saint-Céré. Mais en 1939, le retour de l'école à Saint-Céré est décidé. La guerre ne permet pas de le réaliser dans l'immédiat.

Statut École publique.

But En 1930, l'école se propose de donner une instruction professionnelle aux fils d'agriculteurs qui ne peuvent passer deux ou trois ans dans une école d'agriculture d'hiver fixe.

Administration En 1930, un comité de perfectionnement et de surveillance est mentionné. Il comprend le maire de la commune, le Directeur des services agricoles, le directeur de l'école primaire supérieure, un professeur, des agriculteurs locaux.

Régime Externat.

Admission En 1930, un examen d'entrée a lieu au siège de l'école. En sont dispensés les candidats pourvus du certificat d'études primaires. Pour être admis, outre cet examen, il faut être âgé de 15 ans au moins, posséder une certaine pratique agricole, présenter une demande d'admission signée par les parents et certifiée par le maire et présenter un certificat de bonne conduite.

Personnel L'école est dirigée par le Directeur des services agricoles du Lot, Gay. Il est assisté par un professeur d'agriculture (qui est aussi le directeur de l'école primaire supérieure de garçons), un vétérinaire, un instituteur et un jardiniers ainsi que par divers spécialistes en fonction des cours donnés.

Effectifs Les effectifs ne sont connus que pour les années 1929 à 1932, mais ils sont composés à la fois des élèves de la section agricole de l'école primaire supérieure de garçons et d'auditeurs de l'école d'agriculture.

15.11.1929	15.11.1930	15.11.1931	15.11.1932
24	23	21	19

Enseignement Les cours ont lieu de novembre à février. L'enseignement est à la fois théorique et pratique.

Sanctions des cours Un examen de sortie, le certificat des écoles d'agriculture d'hiver, est délivré aux élèves ayant achevé leur cursus scolaire.

Rétribution scolaire Néant ; l'école est gratuite.

Comptabilité Le budget de l'année 1930 est conservé :

Dépenses		Recettes	
Indemnité du directeur	250,00	Subvention de l'État	2 275,00
Traitements du personnel	2 000,00	Subvention du département	975,00
Matériel	1 000,00		
Total	3 250,00	Total	3 250,00

École d'artisanat rural pour adultes

Sources : AD Lot 7 M 40, 9 M 18.

Adresse Quai Jules-Ferry à l'école primaire supérieure de garçons. Les cours ont lieu dans l'atelier de l'école au fond de la cour.

Période d'activité L'école est créée le 3 novembre 1929. Elle est mentionnée durant l'année 1930. Le départ du directeur, en 1937, compromet l'avenir de l'école. Elle a sans doute disparu par la suite puisqu'en 1939, la mairie fonde l'atelier-école d'artisanat rural aux finalités très proches de cette école (voir notice ci-dessus). La création de cette école résulte de la volonté d'un ancien inspecteur de l'apprentissage de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, originaire de Saint-Céré, Solignac, qui s'inquiétait du dépeuplement du département et de la région de Saint-Céré en particulier. Son action est soutenue par le directeur de l'école primaire supérieure de garçons et par la municipalité. L'implantation de cette école dans les locaux de l'école primaire supérieure au moment même où la Direction des services agricoles y fixe l'école d'agriculture d'hiver ambulante provoque néanmoins une certaine confusion. Les sources ont souvent du mal à distinguer les deux institutions (voir notice ci-dessus).

But Selon la plaquette de présentation de l'école, datant sans doute de 1929 et rédigée par Solignac, il s'agit de « 1) développer chez le jeune agriculteur l'esprit d'initiative et le mettre à même de concevoir et de réaliser par ses propres moyens, avec un outillage restreint, des travaux de réparation et d'amélioration dans l'intérieur de la ferme ; 2) lui donner le goût des travaux manuels qui l'occuperont pendant la mauvaise saison et lui

montrer que, dans bien des cas, il peut se passer d'ouvriers spécialisés dont l'intervention est toujours coûteuse et doit être parfois longtemps différée à cause de l'éloignement ; 3) remédier à la pénurie d'ouvriers qui s'aggrave sans cesse dans les petits villages, apprendre au cultivateur à se passer du forgeron, du maçon, du zingueur, du charron, etc. ... pour une foule de menues réparations (qui d'ailleurs n'intéressent pas ces artisans) et lui donner le goût de maintenir par lui-même, en parfait état, son matériel d'installation : outils agricoles, chars, clôtures, crèches, dallages, gouttières, ustensiles, locaux d'habitation, étables ; 4) développer le machinisme à la campagne en familiarisant le paysan avec la conduite des moteurs et des machines et lui apprenant à les entretenir en bon état de fonctionnement ; 5) attirer les jeunes agriculteurs à l'école et prolonger en quelque sorte leur scolarité qui, pour la plupart d'entre eux, a été fort réduite. Les soustraire pendant quelques heures hebdomadaires à l'influence de leur milieu, souvent routinier, où la stagnation est de règle. Voir ainsi l'occasion de multiplier les causeries à leur portée ; les intéresser à l'expérimentation, éveiller leur curiosité, créer chez eux le besoin de savoir et d'expliquer les phénomènes, profiter des nombreuses occasions que crée le travail pour renouveler les notions scientifiques vagues reçues à l'école primaire et attirer leur attention sur ce qu'ils peuvent retirer de la lecture des publications agricoles »¹.

Statut Cours privé saisonnier annexé à l'école primaire supérieure de garçons soutenu par la ville de Saint-Céré, l'Office agricole et divers particuliers.

Administration L'école est soumise au contrôle d'un comité de surveillance qui élabore les programmes, choisit le personnel enseignant, évalue les résultats et assure la comptabilité. Le comité est composé de deux membres du conseil municipal (dont le maire), de deux cultivateurs de la commune, de deux membres de l'école primaire supérieure de garçons (dont le directeur), du Directeur des services agricoles et d'un inspecteur de l'apprentissage.

Rétribution scolaire Néant ; le cours est gratuit.

Admission Le cours est réservé aux adultes. Pour y entrer, il faut être âgé de plus de 15 ans et être agriculteur. En revanche, il n'y a pas de limite d'âge supérieure.

Personnel Les cours et conférences sont sous la direction du professeur d'agriculture Vidal, directeur de l'école primaire supérieure de garçons, assisté par un instituteur, un horticulteur, président du syndicat agricole, un vétérinaire, un juge de paix et quatre instructeurs (zingueur, charron, forgeron, maçon-cimentier).

Effectifs 24 élèves à l'ouverture de l'école ; 28 au mois de mars 1930, à raison de 7 élèves pour chacun des quatre ateliers de forge, zinguerie, maçonnerie et charronnage.

Âge des élèves Pour les 28 élèves fréquentant l'école en mars 1930, 4 sont âgés de 17 ans, 4 de 18 et 20 et plus de 18 ans.

(1) AD Lot 7 M 40.

Prix de revient En 1929-1930, 115 francs par élève et par an.

Enseignement Le cursus est annuel et comprend quatre matières : forge, zinguerie, maçonnerie et charronnage. Une note du 15 novembre 1929 envisage d'autres séries de travaux pour les années ultérieures : menuiserie, vannerie, entretien de moteurs, entretien électrique, etc. à partir d'un programme établi chaque année par le comité de surveillance.

Les cours fonctionnent durant la morte saison, du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, après les heures de travail. Ils se déroulent le mercredi de 17 à 19 heures et le vendredi de 17 heures 30 à 19 heures 30, ce qui fait au total 6 heures de cours hebdomadaires durant une période de 16 semaines, soit 96 heures annuelles. Divisés en quatre groupes, les élèves reçoivent, durant 16 semaines, un enseignement portant alternativement sur la forge, le charronnage, la zinguerie et la maçonnerie. Le dimanche matin, de 10 à 12 heures, sont organisées des conférences agricoles sous forme de causeries. Les thèmes sont assez variés : analyse des terrains, degré de l'alcool des vins, aménagement du fumier à la ferme, emploi des différents engrais et amendements, assolements ou rotation des cultures, viticulture et arboriculture fruitière. Ces conférences sont obligatoires et ont pour objet d'apporter aux exploitants locaux les améliorations les plus urgentes.

L'école dispense aussi des cours d'artisanat. Ils sont divisés en leçons annuelles confiées à quatre artisans locaux, à raison de quatre leçons de 8 heures chacune pour des petits effectifs de 5 à 7 élèves. Les élèves suivent alternativement les divers enseignements. Ils sont chargés d'établir eux-mêmes le programme des pièces à confectionner et sont rétribués à raison de 6 centimes l'heure. Ils peuvent aussi effectuer des travaux personnels ou de menues réparations à condition de fournir la matière première en utilisant le matériel de l'école.

Les matières enseignées sont l'agriculture, l'horticulture, l'arboriculture, la zootechnie, l'hygiène du bétail, la botanique agricole et la pathologie du végétal, la chimie agricole, la technologie agricole, la microbiologie animale, le génie rural, la mécanique agricole et le droit rural. Pour les applications pratiques, le jardin de l'école primaire supérieure d'une superficie de 10 ares est utilisé. Un terrain de 5 ares est aussi loué par le directeur pour cet usage.

Comptabilité L'école démarre avec une subvention communale de 1 000 francs et une aide de l'Office départemental agricole de 700 francs, ce qui permet de payer les factures d'outillage. Mais les dépenses engagées la première année s'élèvent à 4 436 francs et obligent de demander, le 12 avril 1930, une subvention d'État de 2 736 francs pour combler le déficit.

Les dépenses comprennent des frais de personnel (traitement d'un surveillant, 200 francs, traitement des quatre instructeurs à raison de 6 francs par heure pour un total de 256 heures, soit 1 536 francs) et des frais de matériel (outillage, 1 200 francs, matières premières, c'est-à-dire charbon, fer, bois, ciment, plâtre, pierre à bâtir, fer blanc pour la soudure ainsi que les fournitures scolaires, 1 500 francs).

Atelier et fournitures L'école comprend 3 forges, 9 ateliers de charronnerie, 1 atelier de zinguerie pouvant accueillir 6 élèves, 1 atelier de maçonnerie pour 6 élèves. La bibliothèque dispose d'une centaine de volumes dont 65 en libre circulation.

École primaire supérieure de filles

Sources : AN F¹⁷ 11703, 11707 ; AD Lot 1 N 84-102, 2 O 2713, 1 T 35-36 ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1929-1930, p. 785 ; *Ibid.* 1931-1932, p. 791 ; *Ibid.*, 1932-1933, p. 791 ; *Ibid.*, 1933-1934, p. 791 ; *Ibid.*, 1934-1935, p. 791 ; *Ibid.*, 1939-1940, p. 791.

Adresse Au début, l'école est installée dans un local ayant appartenu aux sœurs de Nevers et acheté par la ville en 1881. En 1925, elle se situe place Bourseul¹.

Période d'activité L'école est créée en 1884 et fonctionne jusqu'en 1941. Une demande de fondation d'une « école supérieure de filles annexée à l'école élémentaire de filles » avait été formulée dès 1883². Par arrêté du 3 novembre 1899, elle est transformée en école primaire supérieure de plein exercice.

Statut École publique municipale. Elle est annexée à l'école élémentaire de filles jusqu'en 1899. Selon une lettre du préfet du Lot au ministre de l'Instruction publique du 4 décembre 1886, l'école est signalée comme établissement « d'enseignement technique et professionnel »³. À partir de 1919, elle annexe l'école élémentaire de filles.

But En 1881, remplacer l'enseignement des sœurs de Nevers ; en 1883, permettre aux jeunes filles de l'école communale laïque qui vient de s'ouvrir de poursuivre leurs études.

Régime Internat et externat.

Bourses En 1886, des bourses sont signalées, mais ni le nombre, ni le montant ne sont indiqués⁴.

Personnel Au début, une directrice unique est chargée de l'école élémentaire et de l'école primaire supérieure de filles⁵. En 1912, la directrice de l'école primaire supérieure est Madame Ségala. Entre 1929 et 1934, l'école est dirigée par Mlle Claudine Bastit, professeur de sciences ; entre 1934 et 1940 par Madame Hélène Lamour-Pujol, professeur de sciences.

Le personnel se compose, en 1896, de 4 maîtresses d'internat ; en 1912, une institutrice pourvue du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel est chargée de l'enseignement ménager. En 1919, un emploi de professeur de sténographie, comptabilité et géographie commerciale est réclamé.

(1) AD Lot 1 T 36, inventaire des locaux de 1925.

(2) AD Lot 1 T 35, lettre de l'inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Figeac au préfet du Lot, 14 août 1883.

(3) AN F¹⁷ 11707.

(4) AN F¹⁷ 11703, liste du 22 décembre 1886 recensant les écoles primaires supérieures avec boursiers.

(5) AD Lot 1 T 35, lettre du maire à l'inspection d'académie, 14 août 1883.

	1929-30	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1939-40
Professeurs	3	3	4	4	3	3
dont lettres	1	1	2	2	1	1
sciences	2	2	2	2	2	2
Professeurs adjoints	1	1	1	1	1	1
dont lettres	1	1	1	1	1	1
Maîtresses auxiliaires	4	3	3	3	3	3
dont chant	1	1	1	1	1	1
dessin	1	1	1	1	1	1
PTT	1	1	1	1	1	1

Effectifs En 1883, 40 élèves (20 externes et 20 internes) sont prévues. L'école accueille 52 élèves en 1896 mais, en 1898, 25 élèves au moins « ont déserté » l'école.

1913	1914	1915	1916	1917	1918	1928
52	78	63	75	67	65	92

En 1917, 35 internes et 32 externes ; en 1918, 35 internes et 30 externes.

	15.11.1929	15.11.1931	15.11.1932	15.11.1933	15.11.1934	15.12.1939
Externes	12	14	21	19	19	56
Internes	84	90	84	94	97	112
Classes préparatoires	24	24	50	53	46	50
Total	120	128	155	166	162	218

Enseignement L'école suit le cursus habituel de l'enseignement primaire supérieur : deux ans au début, puis trois à compter de 1899. En 1898, sont enseignés la physique, la chimie, les sciences naturelles, la langue allemande, le dessin décoratif et l'enseignement ménager¹. L'arrêté du ministre de l'Instruction publique du 8 février 1912 crée 4 heures d'enseignement ménager, à savoir 2 heures d'économie domestique destinée aux travaux de la ferme et 2 heures de dessin décoratif. Mais en décembre 1912, le ministère transforme les 2 heures de dessin décoratif en 5 heures de chant jugées moins onéreuses². À partir de 1919, le cursus comprend 4 années, la dernière année servant à préparer le concours d'entrée dans les Postes. En revanche, la section d'enseignement commercial réclamée chaque année par la directrice n'est jamais créée. À partir de 1931, le cursus ne comprend plus que deux années, mais la préparation aux concours des Postes est maintenue jusqu'en 1938.

Admission Pour être admises, les élèves doivent posséder le certificat d'études primaires élémentaires.

(1) AD Lot 1 T 35, rapport de la commission scolaire, 18 décembre 1898.

(2) AD Lot 1 T 35, lettre de la directrice au ministre de l'Instruction publique, 17 décembre 1912, pour protester contre cette mesure. L'heure d'économie domestique et de dessin décoratif revenait à 100 francs. L'heure de chant ne revient qu'à 50 francs. La directrice signale que ces heures de dessin étaient « très estimées des élèves et des familles. Ces leçons qui avaient une orientation spéciale dont le but était de relever la vie du foyer, d'y apporter un peu d'art et de poésie, n'étaient pas, à mes yeux, moins utiles que les exercices culinaires ».

Poursuite d'études	1919	1920	1927	1928	1929	1930	1939
école normale	3	5					
école de Coëtlogon			2	4	4		
école d'agriculture de Rennes						5	
école normale d'enseignement ménager							3
autre école	10	1					

Débouchés	1919	1920	1927	1928	1929	1930	1939
administration		5					
commerce		5					
enseignement	4						
industrie	1						
postes	2					1	
restées dans la famille		2					
décédée	1						
sans profession	8						

Comptabilité En 1908, la commune emprunte sur 30 ans auprès du Crédit foncier pour acheter les immeubles destinés à la nouvelle école. Le 14 mars 1940, un nouvel emprunt de 200 000 francs est voté pour l'achat du nouvel immeuble. Des obligations au porteur de 500 francs sont émises.

Bâtiments En 1881, le « magnifique local » acheté par la ville comprend deux étages. Au rez-de-chaussée se trouvent les classes de l'école primaire supérieure, le réfectoire, la salle des travaux d'aiguille, la salle de dessin et les préaux. Le 1^{er} étage est occupé par les classes de l'école élémentaire et le logement de la directrice. Le 2^e étage comprend les dortoirs des pensionnaires et les chambres des adjointes¹. En 1896, 1899 et 1901, les locaux sont jugés insuffisants² et la ville envisage d'acquérir des immeubles appartenant au bureau de bienfaisance de Saint-Céré situés place Bourseul. La décision est votée par une délibération du 12 janvier 1903. Les immeubles sont acquis le 31 août 1908 pour le prix de 30 000 francs. Il s'agit de trois corps de bâtiments à deux étages (32 x 11, 10 x 6 et 13 x 6 m), d'une cour de 18 ares de forme irrégulière et de deux préaux de 10 x 12 m et de 8 x 5 m. L'ensemble ne comprend pas de jardin. Le logement de la directrice se compose de 5 pièces attenantes en très mauvais état³. Des travaux de rénovation sont entrepris en 1926. Le 27 octobre 1938, un arrêté préfectoral autorise l'achat de l'immeuble Ferrand pour agrandir l'école. Cet immeuble se situe sur l'avenue Bourseul, le long de la rivière La Bave dans le quartier de Fachadoux. Cet immeuble de 727 m² se compose d'une grande maison, d'une grange et de dépendances. Le 14 mars 1940, cet achat est déclaré d'utilité publique pour un prix de 200 000 francs.

Matériel et fournitures En 1912, attribution d'une machine à écrire Japy.

(1) AD Lot 1 T 35, lettre de l'inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Figeac à l'inspecteur d'académie, 14 août 1883.

(2) *Ibid.*, lettre de l'inspecteur d'académie au préfet, 3 mars 1896 et 21 juin 1899 ; rapport de l'inspecteur général Gilles du 12 avril 1901.

(3) AD Lot 1 T 36, inventaire de 1925.

École primaire supérieure de garçons

Sources : AN F¹⁰ 2672 ; AD Lot 9 M 18, 1 N 74-102 ; 2 O 271³, 1 T 35-36 ; AM Saint-Céré (non coté) ; Archives du Lycée Jean-Lurçat (1914-1943) ; *Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, 1929-1930, p. 784 ; *Ibid.*, 1931-1932, p. 790 ; *Ibid.*, 1932-1933, p. 790 ; *Ibid.*, 1933-1934, p. 790 ; *Ibid.*, 1934-1935, p. 790-791 ; *Ibid.*, 1936-1937, p. 790-791 ; *Ibid.*, 1938-1939, p. 790 ; *Ibid.* 1939-1940, p. 790.

Adresse Quai Jules-Ferry dans l'ancien couvent de la Visitation.

Période d'activité L'école est ouverte le 1^{er} octobre 1887. La création part d'une initiative locale fondée sur l'appartenance républicaine de la commune qui avait demandé cette création par délibération du conseil municipal du 5 avril 1887. Par arrêté du ministère de l'Instruction publique du 9 août 1899, l'école est transformée en école de plein exercice. À la suite de la loi Carcopino, l'école est transformée en collège moderne avec école élémentaire annexée en 1941¹.

Statut École publique municipale avec école élémentaire annexée.

But À l'origine, donner un enseignement post-primaire aux enfants aisés de la région qui ne peuvent pas suivre l'enseignement secondaire du lycée². De ce fait, jusque vers 1934, l'école semble privilégier l'enseignement général et la section, considérée comme prestigieuse des ponts-et-chaussées. Puis, le directeur, Camille Sarrodie, tente de réorienter l'école vers un enseignement nettement plus professionnel : « Étant donné les conditions économiques actuelles, je pense qu'il faudrait orienter notre enseignement vers l'enseignement professionnel. Tout en conservant la section générale et la section des ponts-et-chaussées qui ont fait leurs preuves, il faudrait pouvoir organiser des sections industrielles commerciales et agricoles. Nos élèves, en effet, sont en majorité des fils d'agriculteurs et de petits industriels ou commerçants, et, comme les emplois de l'État sont de plus en plus difficiles à obtenir, notre enseignement devrait leur permettre de continuer dans les meilleures conditions possibles la profession de leurs parents »³.

Régime Internat (fermé en 1917 et 1918 à cause de la guerre), demi-pension et externat.

Structure Diverses sections techniques ou professionnelles sont signalées. En 1911, une section industrielle est créée⁴ qui fonctionne sous cette forme jusqu'en 1934 avant d'être transformée en section technique par l'arrêté du 6 septembre 1934⁵ puis

(1) AM Saint-Céré, délibération du conseil municipal de Saint-Céré, 10 novembre 1941.

(2) AD Lot 1 T 35, délibération du conseil municipal, 15 avril 1886.

(3) Archives du Lycée Jean-Lurçat de Saint-Céré, notice sur la situation de l'école pour l'année 1934 rédigée par le directeur.

(4) AD Lot 1 T 35, l'arrêté ministériel du 12 juillet 1911 approuve la création d'une section professionnelle industrielle et la création d'un 4^{ème} emploi de professeur en sciences appliqués pour cette section. L'ouverture de la section est prévue pour la rentrée de septembre 1911.

(5) *Journal officiel* n° 227, 27 septembre 1934, p. 9843 ; *Information universitaire*, n° 638, 13 octobre 1934, p. 3.

supprimée par un arrêté – non daté avec précision – de novembre 1939¹. Jusqu'en 1934, cette section accueille des élèves de 2^e et 3^e années. À partir de 1934, elle constitue en fait une 4^e année préparatoire aux concours des ponts et chaussées.

Entre 1922 et 1924, une section de préparation aux concours des postes et des contributions indirectes est signalée mais elle est supprimée en raison du faible niveau de ses élèves.

Une décision du 22 avril 1922 établit une préparation aux concours d'admission pour les écoles des arts-et-métiers. Elle n'est signalée que jusqu'en 1926.

La préparation aux concours de dessinateur des ponts et chaussées connaît une mutation complexe. Elle existe parallèlement à la section industrielle jusqu'en 1929. Puis de 1930 et 1934, elle constitue la troisième année de la section industrielle, la seconde année de cette même section ayant été supprimée. En 1934 enfin, elle est transformée en 4^e année et prend le titre de section technique. Avec la suppression de cette section en 1939, il n'existe plus durant l'année 1939-1940 d'enseignement technique à l'école primaire supérieure.

Une section agricole, aussi appelée d'artisanat rural existe de 1922 à 1932. Mais de 1929 à 1932, ses cours se confondent avec ceux de l'école d'agriculture d'hiver ambulante. Avec le transfert de cette école à Souillac en 1933, la section agricole est transformée en un atelier d'artisanat rural. En 1940, un atelier-école rural est annexé à l'école (voir notice ci-dessus).

Personnel Les premiers directeurs ne sont pas connus. De 1914 à 1916, cette fonction est exercée par Pierre Ségala. Le directeur est mobilisé en 1917 et l'école semble fermée entre 1916 et 1918. De 1918 à 1933, le directeur est Louis Jean-Baptiste Vidal, professeur de sciences agricoles, en 1934-1937, Camille Sarrodie, professeur de mathématiques et en 1937-1943, Marcel Robert, professeur de mathématiques.

En 1911, un quatrième emploi de professeur (sciences appliquées) est décidé.

Le directeur est assisté par :

	1929-30	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35
Professeurs, dont lettres sciences	-	1	1	1	2
Professeurs adjoints, dont lettres sciences	2	1	1	1	2
Instituteurs délégués, dont lettres sciences	2	-	-	-	-
Maîtres auxiliaires, dont atelier	1	-	-	-	1

(1) *Journal officiel* n° 290, 24 novembre 1939, p. 13349.

	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Professeurs, dont lettres sciences	1	1	1	2 1	2 1
Professeurs adjoints, dont lettres sciences	1	1	-	1	1
Instituteurs délégués, dont lettres sciences	1 1	1 1	1 1	-	-
Maîtres auxiliaires, dont atelier	1	1	1	1	1

En 1939-1940, les enseignants mobilisés sont remplacés par des suppléants.

Rétribution scolaire Pour 1931-1932, 1 100 francs par an pour la demi-pension, 2 300 francs pour l'internat et 60 francs de surveillance.

	1929-30	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1935-36	1936-37
Externat	60	60	60	60	100	100	100	100
demi-pension	1 100	1 100	1 100	1 100	1 000	1 000	1 000	1 000
Internat	2 200	2 300	2 300	2 300	2 150	2 150	2 150	2 150

À partir de 1937-38, les tarifs ne sont plus indiqués.

Effectifs 55 élèves en 1887. Pour les années suivantes, il existe diverses manières de calculer les effectifs en fonction des deux sources disponibles, à savoir l'état de situation établi par le directeur pour le 15 novembre de chaque année et les données transmises par le même directeur à l'*Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*.

État de situation	1914	1915	1916	1918	1919	1920	1922	1923
1 ^o année	18	18	17	13	22	23	40	30
2 ^o année	20	15	14	10	17	12	21	17
3 ^o année	13	9	4	4	8	11	10	17
Section industrielle	-	-	-	-	-	11	18	10
Total EPS	51	42	35	27	47	57	98	82

État de situation	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
1 ^o année	31	36	28	34	25	20	27	26
2 ^o année	11	16	15	16	19	20	16	22
3 ^o année	17	17	22	27	24	27	28	75
Section industrielle	12	14	13	10	17	13	17	18
Total EPS	91	89	81	93	85	80	88	93

État de situation	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
1 ^e année	27	29	21	25	26	32	19
2 ^e année	20	22	23	13	24	20	24
3 ^e année	21	24	24	25	22	29	29
4 ^e année	10	7	12	10	9	7	-
Section industrielle	11	9	6	8	10	9	16
Total EPS	89	91	86	81	91	97	88

On notera que le chiffre total des effectifs de l'école ne correspond pas à l'addition des effectifs des diverses années et sections. Il manque sans doute le chiffre des classes préparatoires. C'est que laisse entendre la comparaison avec les chiffres de l'*Annuaire général* ci-dessous (au 15 novembre de chaque année) :

Annuaire	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
externes et ½ pensionnaires	8	8	5	3	16	24	17	22	34	53
internes	77	81	88	80	73	67	69	58	86	80
classes préparatoires	22	30	37	32	39	23	39	42	28	36
classes élémentaires	157	175	207	198	185	165	185	140	135	200
section industrielle					11	9	6	8	?	?

Effectifs par sections et enseignements spécialisés Ici encore, il existe trois séries de chiffres en fonction des sources : le rapport annuel du directeur, l'état de situation au 15 novembre et les chiffres signalés dans les sessions de septembre-octobre du conseil général :

Les rapports annuels du directeur établissent la liste suivante de cours et sections¹ : agriculture théorique, 1^e, 2^e et 3^e années ; mécanique et électricité industrielle, 3^e année ; technologie ; comptabilité ; dessin géométrique, dessin d'art et modelage, 2^e et 3^e années ; enseignement d'atelier, de laboratoire, d'agriculture et d'horticulture pratiques :

Sections	1914	1915	1916	1918	1919	1920	1922	1923	1924	1926	1927	1928
agriculture	2	1	1	2	2	2	3	4	4	2	1	1
mécanique	1		1			2	3	2	2	1	1	1
technologie					1		1					
comptabilité										1	1	1
dessin	6	6	6	8	6	8	14	12	12	13	13	13
atelier	4	4			6	11	20	19	18	17	16	14
total	13	11	8	10	15	23	41	37	36	34	32	30

(1) Archives du Lycée Jean-Lurçat de Saint-Céré (1914-1943).

Sections	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
agriculture	1	1	1	1								3
mécanique	1	4							2		2	
technologie												
comptabilité							1	1				
topographie											4	4
dessin	12	12	12	12	10	9	9	9	8	8	10	11
atelier	10	10	11	7	9	9	9	9	9	9	8	8
total	24	27	24	20	19	18	19	19	19	17	24	26

Les états de situation distinguent entre :

- section industrielle, 2^e, 3^e et 4^e année ;
- cours spéciaux de préparation aux concours administratifs : dessinateur aux ponts-et-chaussées, arts-et-métiers, postes et contributions indirectes, section agricole et d'artisanat rural et enfin, pour la seule année 1920, dessin industriel et géométrie appliquée :

Sections	1920	1922	1923	1924	1926	1927
Section industrielle :						
2 ^e année	6	10	5	4	10	10
3 ^e année	5	8	5	8	4	3
4 ^e année						
Total de la section	11	18	10	12	14	13
Ponts-et-chaussées		4		2	4	3
Postes et contributions		5	6	5		
Arts-et-métiers			2	2	2	
Section agricole		12	12			9
Dessin industriel et géométrie	10					

Sections	1928	1929	1930	1931	1933	1934
section industrielle :						
2 ^e année	5	6				
3 ^e année	5	11				
4 ^e année						
Total de la section	10	17				
Ponts-et-chaussées	6		13	17	18	11

Sections	1935	1936	1937	1938	1939	1940
section industrielle : 4 ^e année	9	6	8	10	9	16
Ponts-et-chaussées						

De 1930 à 1934, il n'existe plus qu'une 3^e année de section industrielle qui correspond à la préparation aux concours pour les ponts-et-chaussées. À partir de 1935, la section industrielle correspond à une 4^e année de préparation aux ponts-et-chaussées (travaux publics en 1940).

Lors des sessions de septembre-octobre du conseil général, les chiffres d'effectifs du mois de juillet des sections et cours techniques sont indiqués :

	1912	1914	1921	1922	1923	1927	1930	1931	1932	1934	1935	1939
section industrielle	11	10	11	12	10	7	8	12	15	15	14	15
section agricole			22	15								

Enseignement L'école suit les programmes nationaux : enseignement de deux ans, puis de trois à partir de 1899. En 1920, elle dispose d'une section temporaire d'enseignement agricole¹. Le prospectus de l'école pour l'année 1931-1932 distingue une section générale (préparation aux diplômes de l'enseignement primaire ; concours d'admission aux écoles normales, à la poste et aux contributions indirectes), une section technique (pour les élèves pourvus du brevet élémentaire ou du brevet des écoles primaires supérieures ; préparation aux concours de dessinateur et d'adjoint technique des ponts-et-chaussées ou du service vicinal ; préparation au 1^{er} examen d'ingénieur adjoint des ponts-et-chaussées ; programme spécial : dessin, topographie, mécanique descriptive, mathématiques, comptabilité administrative, physique, électricité industrielle) et une section agricole d'hiver (pour les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture ; artisanat rural du 1^{er} novembre au 1^{er} avril). Entre 1934 et 1939, une 4^e année préparatoire aux concours fonctionne.

Débouchés L'état de situation du directeur donne des indications sur les élèves sortis en fin d'année :

	1911	1913	1918	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
administration	3	3					5	13	13	4	3	1
agriculture	7		4	7	4	5	6	6	6	12	9	2
chemins de fer									1			
commerce	3	1	2	2		3	4	2	2	6	5	3
contributions directes	2	6		3		6						
enseignement	8		2									
industrie	4		2	1	3	4	15	2	2	4	10	6
ponts et chaussées								1	2		2	2
postes		6							6		3	2
poursuite d'études			2	4		3			1		4	2
retournés en famille	9											
total des élèves sortis	26	30	13	?		19	43	36	33	37	37	19

(1) AN F¹⁰ 2672, rapport du directeur des services agricoles du Lot, Lafont, au ministre de l'Agriculture sur l'état de l'enseignement agricole dans le département, 20 juillet 1920.

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
administration	2	4	3	5	2	3	5	7	5	6	4	4
agriculture	3	6	4	1	2	7	1	4	3			5
chez des particuliers	1	1	1	2	4	3						
commerce	4	7	2	3	3	1	3	3	2		1	2
industrie	4	3	3	1	3		4	3	2			
ponts et chaussées	3	1	3	5	5		2			4		
poursuite d'études	1									7		
retournés en famille	2	2	6	5	2	2	2	8	3		15	9
total des élèves sortis	23	25	21	22	32	29	32	28	31	20	36	

Parmi les élèves ayant poursuivi leurs études, sont rentrés dans :

Poursuite d'études	1919	1921	1923	1926
Arts et métiers				1
École normale	2	3		
École d'agriculture d'Ondes		1		
École des apprentis de la Compagnie d'Orléans			3	

Poursuite d'études	1928	1929	1930	1939
École normale				7
ENP de Vierzon	2	1		
ENP d'Égletons				1
École d'horlogerie de Lyon				1
École commerciale	2			
École des chemins de fer de Paris			1	
École des mécaniciens d'aviation de Rochefort				1
École Violet de Paris		1		

Comptabilité En 1886, les travaux d'aménagement de l'école se montent à 82 339,60 francs. L'État attribue un financement de 15 055,60 francs, réglé en 30 annuités de 886,36 francs. La commune doit prendre les 4/5 à sa charge, soit 64 000 francs. En 1899, pour l'ouverture de la 3^e année, l'État impose à la commune le vote d'une indemnité de résidence pour le nouveau professeur, le vote d'une allocation pour travaux supplémentaires pour les maîtres ouvriers et le vote d'un supplément de crédit pour l'entretien des bâtiments, l'acquisition et le renouvellement du matériel d'enseignement, mais la commune tarde à s'en acquitter.

Matériel et ateliers En 1914, le ministère de l'Instruction publique accorde un moteur à 3 HP, 1 dynamo de 10 ampères et 115 volts, un tour parallèle et un tableau de démonstration. Un rapport de l'inspecteur d'académie de 1921 signale que les machines et le tour à métaux réquisitionnés durant la guerre ont été rendus à l'école. À cette date, l'atelier est éclairé à l'électricité et le préau est pourvu de 300 sièges pour permettre la projection de films et l'organisation de conférences. En 1925, un étai-limeur est installé. L'outillage semble régulièrement entretenu. En 1933, une salle spéciale est aménagée pour la section des ponts-et-chaussées.

Bâtiments L'école est installée dans l'ancien couvent de la Visitation attribué à la commune lors la Révolution. Les travaux de premier établissement ont été approuvés le 15 avril 1886¹. Ils sont achevés le 1^{er} août 1887, ce qui permet à l'école d'ouvrir rapidement. Le bâtiment est composé d'un corps unique de 56 x 18 mètres, avec deux étages, une cour de récréation, un préau de 60 x 8 m avec atelier à une extrémité et salle de musique à l'autre et un jardin de 8 x 8 m. Le directeur y occupe un logement de 6 pièces. En 1899, pour l'ouverture d'une 3^e année d'études, des agrandissements sont nécessaires, à savoir l'extension des dortoirs et l'aménagement d'un logement pour le nouveau maître.

(1) AD Lot 2 O 271³.

SAINT-CERNIN

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F⁰ 2669, 2672

Adresse École primaire élémentaire de garçons.

Période d'activité La création du cours est demandée par une délibération du conseil municipal du 12 juillet 1925. Elle est approuvée par la commission d'Agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture qui en fixe l'ouverture au 1^{er} octobre 1925. Le cours est mentionné pour l'année 1928 puis disparaît des listes et des rapports d'inspection.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel La direction du cours est assurée par un instituteur muni du brevet agricole.

Enseignement La délibération du conseil municipal de juillet 1925 envisage d'ouvrir le cours du 1^{er} novembre au 1^{er} mars de chaque année.

Comptabilité En 1925, la commune vote un crédit de 100 francs pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement. Le conseil général octroie une subvention pour payer les indemnités du directeur.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2673-2674 ; AD Lot 7 M 37

Période d'activité Le cours est mentionné pour les années 1932-1933 à 1939. Sa date de création n'est pas connue.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur titulaire du brevet agricole.

Effectifs 12 auditeurs en 1932-1933 et en 1934-1935. 9 auditeurs en 1938 et en 1939.

Enseignement En 1932-1933, les champs de démonstrations sont considérés comme bien organisés.

SAINT-MARTIN-LE-REDON

Cours d'adultes à orientation agricole

Sources : AN F¹⁰2674

Période d'activité Le cours n'est connu que pour l'année 1934-1935.

Statut Cours agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918 mais dont l'enseignant ne possède pas le brevet agricole.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur non muni du brevet agricole.

Effectifs 10 élèves en 1934-1935.

SÉRIGNAC

Centre d'apprentissage agricole de Réaux (projet)

Source : AD Lot 7 M 38

Adresse Domaine des Réaux.

Période d'activité À deux reprises, en 1926 et en 1938, Henri Laroche demande l'autorisation d'ouvrir ce centre. Sa demande est rejetée chaque fois par le conseil général. En 1926, le dossier est refusé car les bâtiments sont trop petits pour accueillir les apprentis et trop éloignés de la gare la plus proche. Laroche achète alors une propriété voisine attenante à la ferme de Campgrang. Après avoir aménagé cette propriété, il présente un second dossier. Entre temps, il a obtenu le titre de chevalier du mérite agricole, a été élu maire de Sérignac et il exploite lui-même son domaine. Sa propriété est aussi desservie par deux lignes d'autobus. Le rapport du Directeur des services agricoles du 23 août 1938 insiste sur l'importance des centres d'apprentissage agricole et reconnaît le sérieux et la compétence de Laroche. Il signale néanmoins de nouveau l'éloignement de la gare et met l'accent sur les difficultés à recruter des apprentis. La plupart des agriculteurs du département effectuent leur formation pratique sur l'exploitation familiale et montrent peu d'intérêt pour les autres modes d'apprentissage. Il note aussi la situation excentrée du domaine des Réaux situé aux confins du département et à la limite du Lot-et-Garonne. L'absence de centre industriel n'incite pas non plus à attirer des apprentis vers une formation d'artisanat rural. Cette analyse de la situation amène le conseil général à rejeter une seconde fois ce projet le 8 novembre 1938.

Statut Établissement privé établi en application de l'arrêté du 13 décembre 1919 et de la circulaire du 11 mars 1922 relatifs aux centres d'apprentissage agricole. L'initiateur en est Henri Larroche, né en 1902, diplômé de la ferme-école de Neubourg dans l'Eure où il a étudié entre 1917 et 1919, et de l'école française de motoculture, école privée où il a obtenu un diplôme de mécanicien. En 1923, il achète le domaine des Réaux qui était en friche.

Régime Internat.

Rétribution scolaire Le prix de pension est de 100 à 300 francs par mois.

Admission Pour entrer dans le centre, il faut être âgé d'au moins 13 ans et titulaire du certificat d'études primaires, ou de 14 ans quand on est dépourvu du certificat d'études. Le centre est ouvert en priorité aux pupilles de la Nation.

Effectifs Le centre se propose d'accueillir 10 apprentis.

Enseignement La durée des études dans les centres d'apprentissage agricole est de 2 à 3 ans. L'enseignement y est à la fois pratique et théorique. L'enseignement professionnel est donné par le chef de l'exploitation ou son régisseur. L'enseignement général est prodigué par un instituteur.

Bâtiments et domaine Le domaine des Réaux comprend 60 ha de superficie dont 10 ha de bois et de friches. Selon le rapport du Directeur des services agricoles de 1938, il est bien situé et bénéficie d'un microclimat propice. Les bâtiments y sont nombreux et en parfait état. Ils sont tous alimentés par l'électricité. On y trouve de vastes écuries cimentées, une plateforme à fumier, une purinière, des porcheries, un poulailler, une laiterie, des caves débarras, des magasins à outils, une grange, un grenier et un hangar. L'exploitation dispose également de nombreux outils et machines : 2 brabants, 3 charrues, 3 herses, 1 cultivateur terrain, 2 faucheuses, 1 faneuse, 1 râteau, 1 lieuse et du matériel roulant.

Cours postscolaire agricole (projet)

Sources : AN F¹⁰ 2672

Période d'activité Le cours est projeté dès l'été 1921. Mais quoique approuvé par la commission d'Agriculture du conseil général et par le ministère de l'Agriculture, il ne semble pas avoir fonctionné.

Statut Cours postscolaire agricole créé en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel En 1921, l'instituteur Alis, titulaire du brevet agricole, est pressenti pour diriger ce cours.

SOUILLAC

Cours d'adultes à orientation agricole

Sources : AD Lot 7 M 37

Période d'activité Le cours est signalé pour les années 1938 et 1939.

Statut Cours ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est dirigé par un instituteur non muni du brevet agricole.

Effectifs En 1938, 5 élèves ; en 1939, 3 élèves.

Cours complémentaire de filles (projet)

Sources : AD Lot 2 O 328²

Adresse École primaire élémentaire de filles.

Période d'activité Le projet de construction d'une salle de classe destinée au cours complémentaire est signalé par une lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Lot du 11 novembre 1903. On ignore quelle suite fut donnée à ce projet.

But Le maire souhaite prendre en compte l'augmentation de la population de sa commune et son caractère « industriel » qui nécessite une meilleure formation des jeunes.

Effectifs Le cours complémentaire doit accueillir 34 élèves.

Bâtiments La salle de classe couvre 42 m² ; il est aussi prévu de construire un logement pour la maîtresse adjointe.

Cours gratuits de dessin linéaire

Sources : AD Lot 1 T 39 ; AM Martel, non coté.

Adresse Ces cours de dessin sont assurés au sein des deux écoles primaires élémentaires de garçons dès 1818 et de l'école primaire élémentaire de fille en 1819.

Période d'activité Les cours sont ouverts en septembre 1818 et semblent exister jusqu'en 1822, tout au moins pour celui assuré par l'instituteur Lascous. En 1828, les cours ne fonctionnent plus¹.

Statut Cours publics municipaux.

Rétribution Néant ; les cours sont gratuits.

Personnel Les deux écoles de garçons sont tenues par les instituteurs Lascous et Dentraigues. Les cours de l'école de filles sont assurés par la sœur de Lascous.

Effectifs Pour les années 1818 à 1822, les effectifs se situent entre 16 et 22 élèves. Par la suite, les chiffres ne sont plus mentionnés sur les états de situation des cours de dessin linéaire dressés par les services de la préfecture. Pour l'année 1821, les chiffres sont connus mois par mois jusqu'en octobre pour les cours de l'instituteur Lascous :

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
16	20	22	22	20	20	20	19	vacances	

Enseignement Jusqu'en 1822, les cours suivent la méthode Francœur sous forme d'enseignement mutuel. Dans l'école de l'instituteur Lascous, en 1820, 22 élèves sont occupés à cette étude. Quatorze travaillent aux figures de la première classe, huit à celles de la deuxième classe. Il s'agit de « leur faire mieux connaître la direction respective que les arêtes ou les côtés de la base d'un prisme doivent avoir sur un plan ». Aucun enseignement de dessin n'est assuré en troisième classe. Ces cours de dessin ont lieu deux fois par semaine. Sur les 22 élèves, 5 sont excellents.

Comptabilité Toutes les dépenses, y compris les frais de premier établissement, ont été payés par les instituteurs. Mais la ville ouvre un crédit de 230 francs sur le budget communal dont « 150 francs à Lascous pour indemnité de logement et à charge de recevoir huit élèves gratuits »². L'État accorde 300 francs à Lascous et 250 francs à Dentraigues³.

(1) AD Lot 1 T 39, lettre du préfet du Lot du 18 avril 1828 en réponse à une circulaire du ministre de l'Instruction publique sur l'état du dessin linéaire du 8 février 1828.

(2) AD Lot 1 T 39, lettre du sous-préfet de Gourdon au préfet du Lot, 22 octobre 1818.

(3) AM Martel, recueil des actes de la préfecture du Lot.

École d'agriculture d'hiver ambulante

Sources : AN F¹⁰ 2656, 2669, 2672, 2674 ; AD Lot 9 M 16

Adresse L'école est établie dans les locaux de l'école pratique d'artisanat rural. Quoique l'école soit en principe une école ambulante, pour des raisons financières, elle tient toutes ses sessions à l'école pratique d'artisanat rural.

Période d'activité Cette école prend la succession de l'école d'agriculture d'hiver ambulante de Saint-Céré dont le Directeur des services agricoles avait demandé le transfert à Souillac (voir notice ci-dessus). Les cours ouvrent le 15 novembre 1933. L'école fonctionne jusqu'en 1939.

Selon une liste d'octobre 1920, une école saisonnière ambulante d'hiver aurait été créée avant la Grande Guerre puis réorganisée en 1920¹ mais le rapport du Directeur des services agricoles de juillet 1920 envisage la création, ce qui suppose qu'à cette date elle n'existait plus, ou pas encore². Elle avait été demandée dès 1916 et 1917 par le Directeur des services agricoles P. Lafont qui avait eu l'accord du conseil général, néanmoins sans que les projets se concrétisent (voir la notice sur l'école d'agriculture d'hiver fixe de Cahors pour l'historique de ces projets).

Statut École publique ouverte à l'initiative de la Direction des services agricoles du Lot.

But Le but est double. Il s'agit, d'une part, comme pour toutes les écoles de ce type, de donner aux fils d'agriculteurs et aux jeunes agriculteurs de 15 à 25 ans des cours d'enseignement agricole. Mais, d'autre part, le but réel semble de permettre l'agrandissement de l'école pratique d'artisanat rural réclamé depuis la fondation de cet établissement par Cauquil, son directeur, grâce à une subvention du ministère de l'Agriculture, d'où l'idée d'implanter l'école d'agriculture d'hiver dans ses locaux³.

Personnel Les cours sont dirigés par Gay, Directeur des services agricoles du Lot ; il est assisté par un professeur d'agriculture et par le directeur des cours complémentaires de Souillac, tous deux chargés des cours d'agriculture, et par un vétérinaire chargé des cours d'hygiène du bétail.

Effectifs Pour l'hiver 1933-1934, les cours sont suivis par 72 élèves : 22 jeunes agriculteurs des environs de Souillac, 14 élèves des cours complémentaires fils d'agriculteurs se destinant aux travaux agricoles et 36 élèves de 2^e année de l'école pratique d'artisanat rural. Pour l'hiver 1934-1935, 80 élèves suivent les cours, dont 15 jeunes agriculteurs des environs. En 1936-1937, 10 élèves sont recensés ; 5 en 1937-1938⁴.

(1) AN F¹⁰ 2656, liste des écoles d'agriculture fixes et ambulantes.

(2) AN F¹⁰ 2672, rapport du Directeur des services agricoles du Lot, Lafont, au ministre de l'Agriculture sur l'état de l'enseignement agricole dans le département, 20 juillet 1920.

(3) AD Lot 9 M 16, lettre de Cauquil au préfet du Lot du 14 décembre 1933.

(4) AN F¹⁰ 2656, rapports du Directeur des Services agricoles, 12 avril 1937 et 31 mai 1938.

Enseignement Le cursus est de deux ans. En 1933, les cours ont lieu le mercredi de 13 heures 30 à 17 heures 30. Ils se décomposent en : a) cours d'agriculture avec application sur le terrain ; b) cours d'hygiène du bétail ; c) séances de bricolage données dans les ateliers de l'école pratique d'artisanat rural. En 1936-1937, 150 heures leçons et applications sont données ; en 1937-1938, 45 heures de leçons et 125 heures d'applications.

Sanction des cours À la fin de la 2^e année, les élèves peuvent obtenir le certificat d'études agricoles. En 1935, sur 6 candidats présentés, 4 sont reçus.

École départementale des métiers et d'artisanat rural

Sources : AD Lot 9 M 12-13, 1 N 94-95 ; *Journal officiel*, n° 250, octobre 1929, p. 11820

Adresse L'école est installée dans les locaux de l'ancien hospice.

Période d'activité L'école est créée par arrêté du 22 octobre 1929. Elle doit ouvrir le 1^{er} octobre 1931. Mais les travaux d'aménagement prenant du retard, elle ne peut accueillir ses premiers élèves qu'en octobre 1932. Or, en 1932, elle est transformée en École pratique d'industrie et d'artisanat rural (voir notice ci-dessous) ce qui signifie qu'elle n'a jamais fonctionné en tant qu'école départementale des métiers.

Cette école est chargée de combler un vide car, à la différence des départements voisins de Corrèze, de Dordogne et du Tarn, le Lot ne dispose pas au début des années 1930 d'établissement d'enseignement technique, comme le signale l'inspecteur départemental de l'enseignement technique René Dhommée. La création de l'école répond aussi à la volonté politique d'Anatole de Monzie, futur ministre de l'Éducation nationale en 1932 et président du Conseil général du Lot et de Louis Martin Malvy, député du Lot, président de la Commission des Finances à la Chambre des députés et maire de Souillac qui chargent le préfet, Bert, de préparer « un avant-projet des conditions dans lesquelles une école d'artisanat rural pourrait être établie à Souillac ». Cet avant-projet est remis en décembre 1928 par Dhommée et définitivement approuvé en 1929.

But Selon Louis Martin Malvy, le 23 octobre 1928, cette école doit « former des artisans capables de faire à la campagne les travaux d'ouvriers spécialisés, réparations du matériel domestique, des machines agricoles, installations électriques, etc. ».

Statut Établissement public conçu en tant qu'école départementale de métiers et d'artisanat rural. Elle relève du statut des écoles de métiers.

Personnel Le directeur est Élie Fernand Cauquil.

Admission L'école accueille, en priorité, des élèves du département. Les élèves extérieurs sont acceptés en fonction des places disponibles. Pour entrer à l'école, il faut être âgé de 13 ans dans l'année civile en cours et posséder le certificat d'études primaires élémentaires.

Enseignement Le rapport de Dhommée de décembre 1928 établit un horaire hebdomadaire pour les trois années d'enseignement ainsi qu'un programme d'enseignement qui est reproduit ici *in extenso* :

Première année	Fer	Bois	Bâtiment
travaux manuels	29	30	30
technologie	1	1	1
maréchalerie	1		
dessin	4 h 30	4 h 30	4 h 30
géométrie appliquée à la profession	2	2	2
français et instruction civique	3	3	3
calcul professionnel	3	3	3
études	4 h 30	4 h 30	4 h 30
Total	48	48	48
Deuxième année	Fer	Bois	Bâtiment
travaux manuels	28 h 30	30	30
technologie	1	1 h 30	1 h 30
machines agricoles	1		
automobile et tracteur	1		
maréchalerie	1		
coupe de pierres			1
serrurerie	1		
charpente		1	1
tonnellerie		1	
dessin	4 h 30	4 h 30	4 h 30
mécanique	1	1	1
notions de physique et chimie	1 h 30	1 h 30	1 h 30
géométrie appliquée à la profession	1	1	1
français et instruction civique	1	1	1
calcul professionnel	1	1	1
études	4 h 30	4 h 30	4 h 30
Total	48	48	48
Troisième année	Fer	Bois	Bâtiment
travaux manuels	28 h 30	28 h 30	31
technologie	1		1 h 30
machines agricoles	1		
automobile et tracteur	1		
coupe de pierres			1
charpente		1	1
peinture		1	1
charronnage		1	
dessin	4 h 30	4 h 30	4 h 30
électricité	2	2	
travaux pratiques d'électricité	2	2	
géométrie appliquée à la profession	1	1	1
français et instruction civique	1	1	1
comptabilité et législation artisanale	1 h 30	1 h 30	1 h 30
études	4 h 30	4 h 30	4 h 30
Total	48	48	48

« **Travaux manuels** – Les programmes des travaux manuels sont établis en réalisant le plus possible les conditions du travail à l’atelier patronal ; en limitant au minimum les exercices théoriques d’apprentissage et en les remplaçant par des travaux tels qu’ils se présentent dans la pratique. Un moyen excellent qui a déjà fait ses preuves est de préciser dans l’horaire hebdomadaire les séances destinées aux travaux d’apprentissage, et les séances réservées aux travaux utiles d’application, étant entendu qu’aucun élève ne pourra passer au travail de production avant d’avoir réussi de façon satisfaisante les exercices d’entraînement de la semaine. On obtient ainsi plus d’attention, de bonne volonté et d’émulation dans l’exécution des exercices fastidieux de la part d’élèves qui ont hâte de passer au travail utile auquel ils doivent être intéressés pécuniairement.

Mais pour réaliser ce programme, il faut trouver des commandes de travaux de la part des particuliers, et pouvoir même choisir parmi ceux-ci. Il ne faut pas prendre des commandes de travaux en grande série ; les élèves exécutant un nombre de fois important le même travail, n’apprennent plus rien. Il faut prendre des commandes de travaux en petite série qui sont répartis dans les ateliers suivant la force des élèves et de façon que chaque élève puisse faire un progrès au point de vue de son apprentissage en les exécutant. L’école devra donc se procurer des machines agricoles, des tracteurs, des automobiles, des moteurs, etc. à réparer, des véhicules et des instruments aratoires à construire ou à réparer, des animaux à ferrer. Pour les ateliers de charpente, menuiserie, l’école trouvera toujours facilement des commandes.

Le choix des travaux a une importance pour l’orientation des élèves. Les élèves qui auront été intéressés au démontage, réparation et remontage des charrues, faucheuses, batteuses, voitures, etc. seront ainsi plus facilement attirés et séduits par l’atelier de réparation que par les travaux de mécanique de l’usine de construction ou d’automobiles de la ville.

Les programmes de travaux manuels ci-dessus, inspirés de ceux des écoles d’artisanat rural de Neuvic et de Gourdan-Polignan ne sont donc que des guides, puisque des travaux de commande y sont intercalés et que l’exécution de ces travaux nécessite souvent une série d’opérations à faire dans un ordre différent de celui qui s’y trouve énuméré. En outre des travaux de commande, les ateliers devront entreprendre : 1) des travaux d’amélioration et d’entretien des bâtiments et de l’outillage de l’école ; 2) la construction de logements pour le personnel enseignant. Le problème du logement étant toujours difficile à résoudre pour les fonctionnaires qui viennent s’installer dans une ville, il serait intéressant que l’école construise, sur des terrains disponibles voisins de l’école, des maisons qui seraient louées au personnel enseignant. 3) la construction de maisons à bon marché. La construction complète de maisons serait des exercices excellents pour les élèves ; cela rendrait de grands services à la commune de Souillac.

1^{er} groupe – Mécanique – Mécanique agricole, tracteurs, automobiles. Forge. Serrurerie. Soudure autogène. Taillanderie. Maréchalerie. Ferblanterie, zinguerie. Plomberie. *Mécanique agricole. Automobiles.* – Mécanique agricole. Emploi des outils courants. Exercices de burin, de bédane. Exercices de dressage à la lime. Exercices de perçage. Exercices de tournage. Emploi des alésoirs, des tarauds, des filières. Assemblage. Applications : démontage et montage des machines diverses, faucheuse, faneuse, râtaux, moissonneuses-lieuses, etc. ; réparation d’organes de machines agricoles, de véhicules, etc.,

de tracteurs. Réparations d'automobiles et de moteurs.

Forge – Préparation et entretien du feu. Chauffage et étiage d'un morceau de fer. Transformation de la section d'une barre. Rappointis, fiches. Refoulage. Épaulements. Étampage. Coudage. Perçage. Soudure. Différents genres de soudures. Brasage. Applications : fabrication de clous, crochets, pattes de scellement, agrafes, burins, bédanes, ciseaux à pierre, mèches, maillons de chaîne, tenailles, châsses à parer, dégorgeoirs, ferrures diverses pour voitures, charrettes, tombereaux, charrues, herses, ouvrages du bâtiment. Montage.

Serrurerie – Exercices de forge et exercices d'ajustage. Enroulements. Assemblages et organes d'assemblage. Bordures et raccordements. Applications : balustres, grilles, portes fenêtres, appliques, balcons, travaux du bâtiment. Emploi des fers profilés : assemblages de ces fers ; applications à la construction d'abris, de petites marquises, châssis vitres, serres, etc.

Soudure autogène – [...] Chalumeau oxyacétylénique. Soudure électrique. Exercices : boîtes, tuyaux. Applications : réparations de pièces. Installations sanitaires.

Taillanderie – Forge, soudure, trempe, affilage, montage, entretien des outils tranchants : pioches, serpes, couperets, haches.

Maréchalerie – Fers ; forme appropriée à chaque pied ; fer à cheval ; fer à bœuf. Préparation du pied et pose du fer (exercices préparatoires sur des pieds morts). Applications : ferrage réel.

Ferblanterie, zinguerie – Exercices de découpage, de pliage, de bordage, de soudage, de dressage, de cintrage, d'emboutissage, d'agrafage, de sciage et de canelage, de perçage et de rivetage. Applications à la confection d'objets simples en fer blanc et en tôle noire : boîtes parallélépipédiques et cylindriques, entonnoirs, casseroles, plateaux, burettes, mouillettes, marmites, ustensiles de ménage et de laiterie. Travail du zinc : tracé et construction d'objets de plus grandes dimensions : seaux coniques, seaux à charbon. Réparations diverses. Remise à neuf d'objets détériorés. Travaux de petite tôlerie ; réparations de fourneaux, poêles, cuisinières. Couvertures : pose de gouttières, chéneaux, descentes. Réparations.

Plomberie – Dressage et cintrage des tuyaux. Soudure du plomb ; exécution de nœuds de soudure, de nourrices avec tubulures et soudures. Applications : installation d'un évier avec alimentation et vidange, d'un réservoir de chasse et de sa plomberie, d'une salle de bain. Installation de gaz. Installation de pompes et de leur tuyautage. Confection de joints, obturateurs, crépines. Précautions à prendre. Travaux très simples de cuivre et de laiton : cintrage de tuyaux, brasure, bords tombés, collerettes, brides.

2^e groupe – Charronnage et forge – Charronnage, forge. Maréchalerie. Soudure autogène. Taillanderie. Mécanique agricole.

Charronnage et forge – Exercices à l'atelier de menuiserie : emploi de la varlope, du rabot, de la scie, du ciseau, du bédane, de la plane. Exécution d'assemblages. Tournage : manches d'outils ; moyeux. Exécution de différents rais. Exécution de roues. Exercices à l'atelier de forge : soudures, mailles, fausses mailles, crochets, anneaux de chaîne, torsos, organes mécaniques des voitures. Applications : brouettes d'enfant, brouette, voiture à bras ; menuiserie agricole (cabane à pigeons, à canards, clapier, niche à chien, ruche, volière, roues, voiture, camionnette).

Maréchalerie – même programme que le 1^{er} groupe.

Soudure autogène – même programme que le 1^{er} groupe.

Taillanderie – même programme que le 1^{er} groupe.

Mécanique agricole – Emploi des outils courants. Exercices de burin, de bédane. Exercices

de dressage à la lime. Exercices de perçage. Exercices de tournage. Emploi des alésoirs, du tamis, des filières. Assemblages. Applications : démontage et montage de machines diverses, faucheuse, faneuse, râteaux, moissonneuses-lieuses, etc. ; réparations d'organes de machines agricoles.

3^e groupe – Menuiserie – Menuiserie de charpente. Tonnellerie. Vitrierie. Peintre. Pose de papier peint.

Menuiserie et notions d'ébénisterie – Emploi des outils courants (outils à tracer, à scier, à corroyer, à creuser, à percer, à assembler). Exercices divers : joints, embrèvements, assemblages. Dormants. Huisseries : tracé et exécution. Portes pleines et contrevents. Portes à panneaux. Portes vitrées. Portes croisées. Persienne. Treillage (clôture, travaux de revêtement). Collage et placage. Sellettes, tabourets, étagères, guéridons, tables, petite bibliothèque, buffet).

Charpente – Emploi des outils courants. Assemblage angulaire (entailles à mi-bois, queue d'aronde). Assemblage à tenon et à mortaise. Entures. Planchers (plancher simple, plancher à poutres, avec poutres en fer, avec solives en fer). Emploi du fer. Poutres armées. Escaliers de genres très simples. Clôtures et barrières. Portes de grange et d'écurie. Grosses portes. Crèches et râteliers. Échelles.

Tonnellerie – Tracé de l'ouvrage : baquet, cuve, tonneau, etc. Préparation des douelles, des cercles, des fonds. Assemblage et mise en place. Exécution complète de travaux de tonnellerie. Réparations diverses.

Vitrierie – Préparation des mastics : mastic de vitrier, mastic à reboucher, mastic fixant sur verre. Verres courants. Coupe de verres. Pose de vitres sur fer et sur bois. Entretien des carreaux. Démastiquage.

Peinture – Les outils et leur entretien (brosses diverses, pinceaux, couteaux à enduire et à mastiquer, couteaux à palette et à broyer). Minium. Préparation de peintures à l'huile : peintures nuancées diverses ; peintures blanches pour intérieur et pour extérieur ; peintures vernissées. Peintures à l'eau : badigeons. Peintures anti-rouille. Recettes courantes. Égrenage. Époussetage. Brûlage de vieilles peintures. Lessivages divers : à l'eau seconde ordinaire, à l'eau pure, à l'alcali, au potassium. Rebouchages : à la colle, au mastic, à l'huile, au vernis. Enduits : maigre dit ratissage, gras. Ponçage : au papier de verre, à la pierre ponce, à la ponce en poudre. Peinture matée, pochée. Vernis. Encaustiquage et lustrage à la flanelle.

Pose de papiers peints – Apprêts : collage de papier gris ; bandes à l'eau. Découpage des papiers sur une rive ; découpage des bordures et frises. Encollage à la colle de pâte. Collage des lès d'aplomb (raccord des motifs de décoration). Enlèvement d'anciens papiers.

4^e groupe – Maçonnerie – Maçonnerie, pose de briques, plâtrerie, taille de la pierre, emploi du ciment, carrelage, peinture.

Maçonnerie – Confection de mortiers de chaux, de ciment. Exécution de murs en moellons à un parement, à deux parements. Angle de deux murs en moellons. Murs en moellons, en talus. Arcs en moellons. Murs en pierre de taille : granits de la Corrèze, pierres volcaniques de Volvic (Puy-de-Dôme) et de Mauzagol (Corrèze). Couler les joints en plâtre, ou les ficher en mortier. Pose de boisseaux ou de wagons pour tuyaux de fumée. Hourdis de planchers en fer (en plâtras et plâtre, avec entretoises et fentons, en poteries de terre cuite, en vouîtains de briques de 0,06, 0,11 ou 0,22 d'épaisseur). Exécuter les joints (en plâtre, en mortier). Après décintrage tirer les joints en fer, en dessous. Crépis sur murs en mortier de chaux (dégrossissage pour préparation des enduits de plâtre). Crépis lissés, passés au bouclier.

Jointoiment en creux au fer au fer et à joints. Crépi tyrolien à trois couches, la dernière jetée au balai ; tableaux des baies lissées et champ en retour sur les façades.

Pose de briques – Exécution de cloisons et de murs de diverses épaisseurs : soins aux angles pour la régularité de l'appareil ; régularité des joints horizontaux et verticaux sur murs en briques apparentes ; jointoiment en creux. Cloisons en briques creuses de grand modèle. Arcs en briques : plein cintre, arc en segment, en anse de panier. Plate-bande appareillée en briques. Arcs décoratifs avec briques saillantes blanches et rouges. Parements de façades formant dessins de briques de diverses couleurs. Jambage de baies formant harpes. Chaînes d'angles. Bandeaux de briques posées en dents de scie.

Plâtrerie – Enduits sur murs (exécuter d'abord les nus et naissances dans tous les sens). Enduits formant angles saillants (pose de règles pour arêtes saillantes). Pose de lattis de plafonds. Plafonds en plâtre à deux couches sur hourdis pleins (planchers en fer) ; sur lattis cloués (sous solives en bois). Scellement de lambourdes sur murettes. Cloisons en carreaux de plâtre, avec deux enduits de plâtre. Larder de clous (sur bois à recouvrir de plâtre). Pose de fils de fer tendeurs dans les cloisons (maintien de l'écartement des poteaux d'huisserie). Scellement en plâtre. Moulures traînées au calibre (droites, angles rentrants, angles saillants, cintrées en plan et en élévation).

Taille de la pierre – Débuts sur la pierre dure. Exécution d'une première ciselure ; d'une seconde perpendiculaire à la première ; d'une troisième dégauchie avec la première ; d'une quatrième joignant la première à la troisième. Dresser le parement entre ces ciselures (au poinçon, à la boucharde). Exécution d'une seconde face, d'équerre avec la première ; d'une troisième parallèle à la première ; d'une quatrième perpendiculaire à la première et à la troisième. Dresser deux autres faces pour obtenir un parallépipède. Procéder aux mêmes opérations sur roche calcaire ou liais, en poussant à la boucharde à 400 dents. Entailles. Trous. Feuillures. Chanfreins sur arêtes. Gargouillage. Taille d'une plate-bande droite appareillée. Exécution d'un évier avec gorges et angles arrondis, entaille pour passage de tuyau et trou avec nervure pour bonde. Exercices de sciage, de tranchage. Exécution d'un soupirail. Exécution, sur pierre tendre, de plumées pour dégauchir une face. Dresser le parement au marteau saillant.

Emploi du ciment – Confection de mortiers et de bétons de ciment : maigres, demi-maigres, gras, très gras. Exécution d'enduit. Jointoiment : imitation de moellons ; de pierres de taille ; chapes pour dallage sur béton. Emploi de la boucharde de cimentier. Jointoiment : imitation de dalles, de carrelages. Moulures traînées au calibre (droites, angles rentrants, angles saillants, cintrées en élévation, cintrées en plan et élévation). Rocailage. Imitation de rochers. Imitation de bois en grume. Ciment armé. Ferrailage et coffrage d'objets portatifs (bacs, cuve, poteaux, lavoirs). Remplissage en mortier de ciment. Enduit en ciment lissé après déboisage. Ferrailage d'une poutre armée. Plancher en ciment armé : ferrailage des solives, des parties intermédiaires ; coffrage, remplissage en béton de gravillon ; décintrage après la prise ; enduit. Coffrages verticaux pour poteaux. Exercices : exécution d'échafaudages verticaux et horizontaux.

Carrelage – Pose et réparation.

Peinture – même programme que pour le 3^e groupe. [...]

Technologie – Les élèves ne suivront dans ce cours que les parties concernant les professions du groupe auquel ils appartiennent.

Étude des matières premières – Métaux usuels. Bois. Pierres et matériaux de construction. Matières employées dans les ateliers ou sur les chantiers.

Étude de l'outillage de chaque profession – Outillage à main. Machines-outils.

Étude des principales méthodes de travail – En ce qui concerne la machine agricole, l'automobile et le tracteur, la maréchalerie, la coupe de pierres, la serrurerie, la charpente, la peinture, la tonnellerie, le charronnage, des cours spéciaux seront faits.

Machine agricole et petit outillage agricole – Métaux employés pour la construction de machines et réparations. Machines de labours : charrues-brabants, charrues à plusieurs socs, moto-charrues, tracteurs. Machines d'ameublement et de préparation du sol ; pulvérisateurs, herses rouleaux. Machines de préparation et d'épandage des semences et engrais : trieurs, tarares, semoirs, épandeurs d'engrais. Appareils d'entretien (binage, sarclage) et appareils pour le traitement de la vigne : pulvérisateurs, soufreuses. Machines de récolte : faneuses, faucheuses, machines à charger et à engranger, moissonneuses-lieuses, botteleuses, presse à paille et à fourrage, arracheuse, arracheuses décolleteuses. Outillage d'intérieur : concasseur, aplatisseur, brise-tourteaux, moulins, laveurs de tubercules, de racines, coupe-racines, hache-paille, machine à traire, écrémeuses, barattes, malaxeurs.

Petit outillage agricole – Faucilles. Faux simples et armées. Serpes. Croissants. Fourches, crochets, pelles, pioches. Cisailles, sécateurs. Outils de draineur. Scies, passe-partout, haches.

Automobile et tracteur – Description générale des véhicules automobiles. Le châssis. Rôle, fonctionnement et description des différents organes du châssis. Moteur : cylindres, piston, bielles, vilebrequin. Carburateur, magnéto, bougies, etc. Graissage, refroidissement. Radiateur. Lancement électrique. Embrayage. Boîte de vitesse, cardan. Pont arrière. Différentiel. Essieu arrière. Suspension arrière. Roues amovibles. Essieu. Direction. Pneumatiques. Éclairage. Étude de quelques types de tracteurs. Notions sur le montage, le réglage, les pannes et les principales réparations des automobiles et des tracteurs.

Maréchalerie – Le pied du cheval. Fonction du pied et rôle de ses parties constituantes. Le beau pied. Pied défectueux. Aplomb des membres et du pied. La forge. Matières premières nécessaires au maréchal. Description du fer à cheval. Comment on forge le fer à cheval. Le clou maréchal. Le cheval à la forge. Comment il faut ferrer le cheval. Ferrure selon les services. Ferrures spéciales ou exceptionnelles. Ferrures à glace. Fers pathologiques. Maladies du pied. Ferrures appropriées. Ferrures du mulet, de l'âne et du bœuf. Soins hygiéniques à donner aux sabots. Des boiteries. Autres maladies du pied. Prix de revient d'une ferrure neuve. Responsabilités du maréchal-ferrant. Premiers soins à donner à un cheval malade. Médications les plus usuelles.

Coupe de pierres – Murs divers. Plates-bandes et berceaux. Mur droit. Mur en talus. Mur rampant. Mur cylindrique ou en tour ronde. Mur conique. Appareil à la rencontre des murs. Pose et ravalement des murs. Plates-bandes : épure ; taille des claveaux ; pose d'une plate-bande. Appareils des berceaux : épure. Porte droite dans les murs divers : tracé de l'épure. Développement de l'intrados et des joints. Exécution d'un voussoir. Porte plein cintre dans un mur en tour ronde. Porte droite dans un mur biais. Porte en talus. Effet perspectif des voussoirs. Berceaux en descente. Portes à voussures et trompes : tracés de l'épure. Élévation de face. Perspective des voussoirs. Taille des voussoirs. Arrière voussure de Marseille. Arrière voussure de Montpellier. Arrière voussure de Saint-Antoine. Des trompes : trompe cylindrique, trompe conique sur l'angle. Des voûtes et pénétrations. Voûte canonnière. Voûte sphérique. Niche sphérique. Pénétration des voûtes ; balcon à encorbellement ; voûte en arc de cloître ; voûte d'arête en tour ronde ; lunettes. Des escaliers : tracé des escaliers. Escaliers à perron. Escaliers suspendus. Escaliers à noyau. Escaliers en vis à jour avec limon. Vis Saint-Gilles.

Serrurerie – Ajustage et façonnage des fers : ajustement ; assemblage ; taraudage ; brasage.

Assemblage des fers rainés. Assemblage des fers T. Assemblage et cintrage des fers, moulures à vitrage. Patte en T. Petit bois fer-moulure à vitrage. Assemblage d'angles et raccordement d'un arc de cercle. Raccordement de deux arcs de cercle sur une partie droite. Ogives. Fers à moulure et demi-moulure à vitrage. Exercices de montage et d'ajustage. Serrurerie : réparation des serrures. Becs de cane. Serrure à bouton. Serrure de sûreté à triage. Pièces de petite forge : taillage d'une clé à chiffre, dans un panneton plein. Ajustage d'une clé de sûreté à six gorges. Ajustage d'une clé à garniture. Réparation des clés : remplacements divers. Ajustage et brasage d'un museau. Finition d'une clé et empreintes de clés. La forge : confection de petit outillage. Soudure et étirage des fers. Pièces de petite forge. Soudage et encollage des fers. Assemblage et perçage à chaud. Construction et ferrage des grilles et portes en fer. Forgeage des noyaux simples et à plusieurs départs. Volutes et serrurerie ornementale.

Charpente – Les divers modes d'assemblage employés en charpente. Les diverses espèces de charpente : formes diverses, arêtières, etc. Les échafaudages. Les pans. Les escaliers : droit, circulaire, divers. Éléments de trait. Tracé d'une portion de charpente ou d'escalier d'après un programme donné.

Peinture – Couleurs et matériaux divers. Couleurs pour teinter et couleurs fines. Les liquides ou véhicules. Les vernis. Les siccatifs. Les encaustiques. Outillage. Matériel. Exemple de travail pratique intérieur. Exemple de travail pratique extérieur. Cas particuliers. Procédés divers. Vitrierie. Catégories et genres de verres. Dorure de bâtiment ou dorure à l'huile. Outillage. Marouflage. Papiers peints.

Tonnellerie – Les courbes usitées en tonnellerie. Calcul des volumes. La construction théorique des futailles. Les matières premières de la tonnellerie. Les bois merrains. Les cercles de bois. Le vime ou osier. Les feuillards. La fabrication à la main. Les outils de la tonnellerie. La préparation du bois. Le montage de la coque. Le fonçage de la futaille. Les futailles. Les caractéristiques des futailles. Le jaugeage d'une futaille, etc.

Charronnage – L'atelier du charron-forgeron. Les machines-outils. L'établi. L'outillage à la main. Le charronnage à l'établi. Les roues en blanc. Les roues à moyeux métalliques. Les avant-trains. Le montage des essieux. Carrosseries automobiles. Notions élémentaires sur le travail du fer. L'outillage. Le forgeage. La fabrication des cercles ou bandages des roues. Le forgeage des tenailles. Les ressorts des essieux.

Dessin – 1^{re} année : les exercices sont communs à tous les groupes professionnels. Exercices d'écriture ronde. Exercices préliminaires pour l'éducation de l'œil et de la main. Projections (en coordination avec le programme de géométrie). Croquis, perspective cavalière, développement du parallélépipède rectangle, du cylindre, du cône et tronc de cône. Applications professionnelles. Sphère. Exercices d'application : pièces simples coupées. Exercices de lecture. Croquis d'assemblages en fer ou en bois, etc. Les élèves sont entraînés : à décrire un objet d'après le dessin ; à déterminer une projection d'un objet quand on en connaît déjà deux autres ; à extraire une pièce détachée d'un ensemble ; à reconstituer un ensemble avec le dessin des détails.

2^e et 3^e années – Exercices d'écriture ronde et bâtarde. Dans chaque groupe, les élèves feront des exercices se rapportant aux professions du groupe et comportant des exercices de croquis cotés, de mise au net au crayon, de détails ou d'ensembles, des exercices de lecture de dessin d'après un dessin d'ensemble, des exercices de dessin de mémoire, de transformation de modèles, des exercices de calquage et de photographie industrielle. Les élèves devront établir

des devis estimatifs. Des notions sur les styles seront données aux élèves qui en ont besoin pour l'exercice des professions de leur groupe.

Mécanique – Éléments de mécanique. Faits d'observation. Composition et décomposition des forces. Moment des forces. Pesanteur. Mouvement. Travail des forces. Machines simples. Mouvement varié. Frottement. Transformation de mouvements. Notions sur la résistance des matériaux. Moteurs. Moteurs animés. Repos nécessaire aux moteurs animés. Travail que peut fournir l'homme par jour suivant son mode d'action. Travail des animaux de trait. Divers modes d'action. Manège, charrois, etc. Quantité de travail qu'ils peuvent fournir. Moteurs pneumatiques. Notions sur les moulins à vent et les turbines aériennes. Application à la vie rurale. Moteurs hydrauliques. Chutes d'eau naturelles. Établissement d'une chute artificielle sur un cours d'eau. Puissance d'une chute d'eau. Description sommaire d'une roue à aubes, de la roue à augets et des principaux types de turbines. Rendement d'un moteur hydraulique. Machines à vapeur. Description d'un générateur à vapeur et d'une machine à vapeur. Locomobiles : différents types, leur usage en agriculture. Conduite, entretien et contrôle. Moteurs à gaz et à pétrole. Cycle à quatre temps. Allumage. Distribution pour gaz de houille et de pétrole. Régulateurs. Volants. Gazogènes. Carburateurs. Application des moteurs à gaz et à pétrole à la ferme. Machines élévatoires : a) Machines par élévation directe : chaînes à palettes, chaînes à godets ; b) Pompes dont l'organe moteur est animé d'un mouvement alternatif : pompes aspirantes, pompes foulantes ; c) Pompes dont l'organe moteur est animé d'un mouvement de rotation : pompes rotatives, pompes centrifuges ; d) Appareils utilisant l'action directe d'un fluide moteur : béliers hydrauliques, injecteurs. Débit des pompes.

Électricité – *Énergie, énergie électrique* – Courant électrique. Magnétisme. Induction. Courant continu, dynamo, moteur. Courant alternatif, courant triphasé, alternateur, transformateur, champs tournants. Accumulateurs. Téléphonie ordinaire et sans fil. Magnéto. Les installations particulières et à la ferme : leur installation et leur entretien.

Éclairage, chauffage, sonneries – Distribution de l'énergie électrique. Système de distribution. Canalisations souterraines, aériennes. Branchements. Généralités : dérivations, compteurs, circuits d'éclairage. Schéma d'installation de lampe à incandescence. Isolement d'une installation. Nature des lampes. Lampes à arc. Lampes spéciales. Nature et répartition des foyers lumineux. Conducteurs. Exemples d'installation. Calcul du prix de revient. Exécution des installations. Montage en fils apparents. Sur poulies. Sur serre-fils. Sur cloches. Épissures. Isolateurs d'arrêt. Montures fils souples. Sous moulures, etc. Pose. Montage avec conducteurs sous plomb. Traversée des murs et des planchers. Passage des plafonds. Fixation des appareils sur les murs. Installation des interrupteurs et commutateurs, etc. Montage des lampes. Lustres. Lampes appliquées au mur. Éclairage des ateliers, des vitrines. Illuminations. Enseignes lumineuses. Chauffage électrique. Sonneries et tableaux indicateurs.

Dynamo et moteur – Choix du local pour installer une dynamo ou un moteur (protection contre l'humidité, les poussières, les vapeurs ammoniacales, le voisinage des étables, des laiteries, des fromageries, des pressoirs, des chais). Commande d'une dynamo par roue hydraulique, par turbine hydraulique, par moteur à explosion. Installation à faible puissance avec batterie d'accumulateurs. Détermination approximative de la puissance. Entretien et propreté (collecteur, balais, graissage, protection des isolants). Dérangements, manque de courant, étincelles aux balais, échauffement anormal, bruits et trépidations. Raccordement

d'une ferme à un réseau public de distribution faible puissance (tableau-compteur, fusible, règles générales imposées par les compagnies), grande puissance pour exploitations importantes (cabines à haute ou semi-haute tension : précautions à prendre, tableaux automatiques, relais, appareils de mesure). Contrat de fourniture de courant. Génératrice installée dans une ferme ou raccordement au réseau public (idée du calcul des prix de revient comparatifs). Installation : pompes centrifuges. Pompes à piston. Machines fixes : coupe-racines, aplatisseuse d'avoine, tarare, baratte, écrémeuse, essoreuse, treuils, etc. Artisanat rural et petits ateliers mécaniques : forge, menuiserie, machine à coudre (tailleurs, cordonniers, bourreliers). Tours simples. Foreuses. Soudure électrique. Calcul du prix de revient de la force motrice appliquée aux appareils et aux machines.

Travaux pratiques d'électricité – Travaux pratiques sur le cours d'électricité. Exécution d'installations de sonneries, d'éclairage, de dynamo et de moteur, etc. Entretien, contrôle de ces installations.

Notions de physique et de chimie – *Physique* – Exercices préparatoires.

Observations de quelques faits de la vie ordinaire. Pesanteur. Hydrostatique. Pneumatique. Chaleur.

Chimie – Expériences préliminaires. Air. Oxygène. Eau-hydrogène-carbone-gaz carbonique, oxyde de carbone. Combustibles solides, gazeux, liquides. Notions très sommaires sur les lois des combinaisons, sur les règles de nomenclature et de notation chimique. Chlore ; acide chlorhydrique, hydrogène sulfuré. Soufre, anhydride sulfureux, acide sulfurique. Azote. Engrais azotés. Acide azotique. Ammoniaque et sels ammoniacaux. Phosphore. Engrais phosphatés. Silicium. Sables. Briques, tuiles, faïences, porcelaine, verre, cristal. Métaux. Propriétés chimiques, physiques, mécaniques des principaux métaux. Étude des sels ayant une application professionnelle ou agricole. Alliages. Propriétés des alliages usuels.

Géométrie appliquée à la profession – Une place importante est réservée dans

ce cours aux applications pratiques : exemples choisis dans les exercices du cours de dessin, dans les travaux de traçage professionnel, exercices sur les surfaces et les volumes correspondants à des questions de métré. 1^{re} année : éléments géométriques. Mesure des arcs, des angles, des dièdres. Perpendiculaires. Représentation des corps. Épure. Perpendiculaires et obliques. Parallèles. Raccordements. Triangles. Polygones. – 2^e et 3^e années : aires. Volumes. Courbes usuelles. Notions de topographie.

Français et instruction civique – L'étude du français comprend la révision

avec compléments des connaissances apprises à l'école primaire, mais avec des buts déterminés : faire connaître et apprécier les chefs-d'œuvre de la littérature française, faire connaître le vocabulaire technique, les termes de métier, apprendre à chercher des idées, les classer et les développer, enfin former la conscience et le jugement des futurs artisans pour en faire des hommes consciencieux et de cœur. Aussi, les sujets de dictées, de lecture et de récitation sont-ils alternés, les uns sont choisis dans les œuvres des grands auteurs littéraires, les autres dans des ouvrages de technologie du métier. Les sujets de composition française sont, soit des sujets d'ordre moral, des lettres familières, des récits, des narrations simples, des descriptions de choses ou de scènes vues dans la vie rurale, soit des lettres d'affaires, des demandes, des rapports, des comptes-rendus. Le programme comprend la grammaire et l'orthographe, la lecture et récitation, la composition française. Instruction civique : les notions apprises à l'école primaire sont rappelées dans le cours de français (principes de 1789 ; le Gouvernement

républicain ; l'Instruction publique ; l'Agriculture ; les Travaux publics ; les Finances ; le service militaire ; la Justice ; l'organisation administrative du département et de la commune).

Calcul professionnel – Les exercices d'application et les problèmes doivent se rapporter à la profession et les données doivent toujours se rapprocher de la réalité. Les quatre opérations fondamentales. Nombres entiers. Fractions. Mesures. Racine carrée. Rapports et proportions. Notions de calcul algébrique.

Notions de comptabilité et de législation artisanale – Principaux termes de comptabilité. Postes et télégraphes. Transports, car, chemins de fer. Comptabilité privée artisanale. Notions de législation artisanale ».

Comptabilité Un devis estimatif de 982 890,43 francs fixé par l'architecte départemental Bergougnoux pour les travaux d'aménagement de l'école figure dans le rapport de l'inspecteur général Dhommée du 12 décembre 1928. Le département prend à sa charge l'achat du mobilier du réfectoire et de l'internat ainsi que celui des matières premières pour les cours, ce qui diminue la part à payer à 908 300,43 francs. Après de multiples discussions relatives à l'opportunité d'installer un laboratoire de sciences dans l'école, le devis final se monte à 2 254 300 francs. L'État promet d'en subventionner 50 %, soit 1 127 150 francs. Le département apportant les biens immobiliers estimés à la moitié de la somme totale n'a, de ce fait, rien à déboursier pour les frais de première installation, d'autant qu'il bénéficie du soutien des chambres d'agriculture et de commerce qui s'engagent pour une subvention annuelle de 10 000 francs chacune. 91 industriels et commerçants sur les 174 assujettis à la taxe d'apprentissage acceptent aussi de verser au département 85 % de leur taxe, soit 7 542 francs. En 1931, la chambre d'agriculture promet de verser 20 000 francs au titre de l'année 1930 et autant pour 1931. Ces sommes sont comptabilisées dans les recettes pour le fonctionnement mais il n'est pas certain qu'elles aient été effectivement versées. Pour le fonctionnement, l'État prend en charge 50 % des traitements, indemnités et charges du directeur et des trois professeurs. Le département finance le reste : entretien des locaux et du matériel, achat d'outillage et traitements du personnel départemental. Selon le rapport de Dhommée, ces frais se montent à 85 750 francs. Des économies sont réalisées avec la suppression d'un poste de contremaître (celui de serrurerie) et d'un poste d'auxiliaire de peinture. L'État accepte aussi de payer la moitié des traitements des quatre contremaîtres maintenus. Les frais de fonctionnement pour la première année sont ainsi ramenés à 23 500 francs. En 1931, les dépenses se montent à 60 000 francs et les recettes à 80 000 francs.

École pratique d'industrie et d'artisanat rural

Sources : AD Lot 9 M 12-17, 1 N 94-103 ;
Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français, 1932-1933, p. 791 ;
Ibid., 1933-1934, p. 791 ; *Ibid.*, 1934-1935, p. 791 ; *Ibid.*, 1935-1936, p. 791 ;
Ibid., 1938-1938, p. 791 ; *Ibid.*, 1939-1940, p. 791.

Adresse L'école est installée dans les locaux de l'ancien hospice construit en 1912.

Période d'activité Créée par arrêté du 18 janvier 1932 par transformation de l'école départementale des métiers et d'artisanat rural¹. Ouverte le 1^{er} octobre 1932, elle fonctionne encore en 1940.

Statut École publique. L'établissement avait été conçu en tant qu'école départementale de métiers et d'artisanat rural (voir notice ci-dessus). Le 10 janvier 1932, il est décidé de l'ouvrir comme École pratique d'industrie et d'artisanat rural, après une délibération du Conseil général du 29 octobre 1931. Le 30 juin 1938, elle devient école pratique d'artisanat rural.

But Selon l'*Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français*, le but de l'école est la « formation d'artisans ruraux, mécaniciens-électriciens, menuisiers-charpentiers, charrons-forgerons, ouvriers du bâtiment ». Selon le prospectus de l'école, il s'agit de former « des artisans aptes à exécuter à la campagne les travaux des métiers courants (menuisier, charpentier, charron, forgeron, maréchal-ferrant, maçon, tailleur de pierre, peintre, réparateur de moteurs et de machines agricoles) » et « des spécialistes capables de rendre des services immédiats dans les différentes branches de l'industrie régionale (ajustage, tour, mécanique automobile, électricité)² ». En 1938, au moment du changement de statut, il est précisé que l'école doit former « non des élèves spécialisés en vue d'un commerce ou d'une industrie, mais des artisans aptes à exécuter à la campagne ou dans les villages les travaux de métiers courants : réparation de matériel domestique, d'instruments et machines agricoles, véhicules, bâtiments, d'installations électriques sommaires, etc. En effet, en raison de la désertification des campagnes faisant suite à l'électrification et à la mécanisation, il ne s'y trouve plus suffisamment d'artisans capables d'effectuer les tâches incombant aux menuisiers, charpentiers, charrons, maréchaux-ferrants, maçons, tailleurs de pierre, peintres et réparateurs de moteurs et de machines agricoles. La vocation principale de l'école est d'y remédier tout en assurant une formation industrielle de base (ajustage, tour, industrie automobile, électricité).

Régime Internat, demi-pension et externat. Le succès de l'école pose rapidement des problèmes à l'internat (voir ci-dessous Bâtiments). Dès la première année de fonctionnement, en 1932, le nombre des internes est limité à 50, car le matériel prévu ne peut accepter que 54 pensionnaires. L'internat est fermé en 1939-1940 en raison de

(1) *Journal officiel* n° 16, 20 janvier 1932, p. 693 ; *Information universitaire*, n° 478, 23 janvier 1933, p. 3.

(2) AD Lot 9 M 13, prospectus de l'école, sans doute de 1933.

la guerre. À l'exemple de l'école de Gourdan-Polignan, la gestion de l'internat est confiée au directeur, par convention avec le préfet.

Administration L'école dispose d'un conseil de perfectionnement conformément au décret du 12 juillet 1921 sur les écoles pratiques de commerce et d'industrie. Le conseil se réunit, en principe, une fois par an ou quand des circonstances particulières le nécessitent. Il est présidé par le préfet et comprend des membres de l'enseignement technique (le directeur de l'école, l'inspecteur départemental, un chef de travaux) et des professionnels nommés par le Conseil général ainsi que par le Sous-secrétaire d'État de l'enseignement technique à part égale. Sont de sa compétence, les programmes, l'emploi du temps, les emplois de contremaîtres, la tenue de l'établissement et ses besoins matériels, le placement des élèves et notamment des boursiers¹.

Association de soutien Une association des anciens élèves est fondée le 28 février 1937. Son objectif est d'améliorer la situation morale et matérielle des anciens élèves. En 1937, elle compte 50 membres ; elle est patronnée par le conseil de perfectionnement. Elle se charge notamment de rechercher des emplois auprès des diverses branches de l'activité économique locale.

Personnel De 1931 à 1935, le directeur est Élie-Fernand Cauquil, ancien chef de travaux de l'école pratique de Gourdan-Polignan (Haute-Garonne). De 1936 à 1939, le directeur est Marius Toureau qui, mobilisé, est remplacé par le chef de travaux Henri Variéras. En avril 1940, Variéras est nommé directeur de l'école.

	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Professeurs, dont	1	2	3	3	2	2	1	4
Cours techniques			1	1	1	1		1
Dessin		1	1	1	1		1	
Enseignement général		1	1	1		1		3
Professeurs adjoints, dont					1	1	2	
Cours techniques						1		
Enseignement général					1		2	
Chef de travaux		1	1	1	1	1		
Maîtres auxiliaires	3	4	4	4		2	2	3
Contremaîtres					4	4	4	4

En 1939-1940, la guerre perturbe le fonctionnement : sur 4 professeurs, 2 sont mobilisés, des 4 contremaîtres (menuiserie-charpente, bâtiment, mécanique-électricité, forge-serrurerie), 2 sont mobilisés et remplacés et les 3 maîtres auxiliaires (agriculture, forge-soudure) sont tous mobilisés.

Les contremaîtres jouissent d'un statut particulier. Personnel départemental, ils sont nommés par le préfet comme stagiaires pour une durée de deux ans, puis titularisés en fonction de leur notation et après une visite de l'inspecteur général. Leur statut est fixé un arrêté préfectoral du 17 mai 1932. Leur traitement est pris en charge, pour moitié par l'État et pour moitié par le département. Le salaire de départ est de 12 000 francs par an, puis de 13 000 francs à compter

(1) AD Lot 9 M 15, procès-verbal de la session du conseil de perfectionnement du 10 mars 1936.

de l'année scolaire 1936-1937. Il a été établi sur la base du salaire moyen d'un ouvrier de l'industrie. En 1937, après une revendication des intéressés fondée sur la progression des salaires ouvriers du Lot, leur statut est modifié. Une échelle de traitement à 6 classes est établie allant 15 000 francs annuels en 6^e classe à 24 000 francs annuels en 1^{re} classe avec promotion tous les cinq ans. Mais, se fondant sur l'article 95 de la loi de finances du 31 mars 1931 qui avait abrogé les dispositions antérieures, l'État refuse de maintenir sa contribution à 50 % de ces salaires. Désormais, les contremaîtres sont à la seule charge du département.

Effectifs Il existe deux séries de chiffres, celle des Archives du Lot et celle de l'*Annuaire général de l'Université*.

Les archives du Lot établissent un tableau des effectifs par année et un tableau par régime :

AD Lot	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
Année préparatoire	-	-	-	-	-	14	19
1 ^e année	50	46	52	53	42	28	40
2 ^e année		36	30	30	40	37	24
3 ^e année			29	23	27	33	31
4 ^e année							8
Total	50	82	111	106	109	112	122

AD Lot	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39
Externes	1	10	15	18	?	26	34
demi-pensionnaires	-	4	6	4	?	3	3
Internes	49	68	90	84	88	83	85
Total	50	82	111	106	109	112	122

L'*Annuaire général* ne fournit qu'un tableau par régime à partir des indications fournies par les chefs d'établissement (la date par année est donnée au 15 novembre) :

	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Externes	1	10	15	24	24	?	35	90
demi-pensionnaires	-	4	6	3	3	?	-	-
Internes	49	68	89	86	82	?	90	-
Total	50	82	110	113	109	115	125	90

Effectifs par sections et cours Les procès-verbaux des séances du conseil général du Lot donnent la répartition des effectifs par groupes de professions et par année :

1934-1935				
	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	total
bâtiment	18	7	3	28
menuiserie charpente	8	6	5	19
ferronnerie serrurerie	7	3	6	16
carrelage forge	3	-	2	5
mécanique	16	8	8	32
électricité	-	6	5	11
total	52	30	29	119

1935-1936	
bâtiment	26
menuiserie charpente	14
forge charronnage serrurerie	17
mécanique électricité	49
total	106

1936-1937	
bâtiment (section C)	29
menuiserie charpente charronnage section B)	23
forge mécanique (section A)	57
total	109

1937-1938					
	année préparatoire	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	total
maçonnerie taille de pierre peinture (section C)	6	10	9	6	31
menuiserie charpente charronnage (section B)	4	8	8	7	27
ajustage forge mécanique (section A)	4	13	20	20	57
total	14	31	37	33	115

1938-1939	
section C	24
section B	25
section A : ajusteurs mécaniciens électriciens	47
section A : forgerons serruriers	26
total	122

Origine géographique des élèves Pour l'année 1936-1937, le département de résidence des parents des 88 élèves internes est connue :

Lot		Ariège		Aveyron		Haute-Garonne		Gironde		Seine		Tarn-et-Garonne	
Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
70	79,5	4	4,6	1	1,1	2	2,3	1	1,1	2	2,3	8	9,1

Admission Les élèves lotois sont prioritaires ; les autres ne sont admis que dans la limite des places disponibles. Pour être admis, il faut posséder le certificat d'études primaires, être âgé de 13 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée à l'école. Le décret du 5 juin 1934 prévoit une section préparatoire pour les candidats ne remplissant pas les conditions d'âge.

À partir de 1936, la question de l'admission des élèves extérieurs au département se pose de nouveau. Le Conseil général, soutenu par le préfet, décide de n'accepter que les Lotois car le Tarn-et-Garonne a refusé de participer aux frais de fonctionnement. Mais le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique rappelle que les candidats issus des autres départements ont accès, de droit, à une école dont l'État rémunère le personnel enseignant. Le directeur de l'école propose d'accepter ces candidats moyennant une contribution financière de 300 francs et en fonction du nombre de places disponibles.

Rétribution scolaire Néant. La fourniture des matières premières et de l'outillage est prise en charge par le département pour les élèves qui en sont originaires. Les fournitures scolaires individuelles sont à la charge des familles. Seuls les prix de pension sont à payer pour les élèves concernés :

	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939
internes	2 100	2 11	2 520	2 541
demi-pensionnaires	1 050	1 050	-	-

Enseignement En 1932-1933, le cursus est de deux ans, puis il passe à trois années. En 1938, une 4^e année d'apprentis tourneurs est créée qui est, en fait, une section préparatoire pour les élèves titulaires du certificat d'études mais trop jeunes pour entrer tout de suite en 1^{er} année.

À partir de 1934, l'école est ouverte du 1^{er} octobre au 14 juillet. La fermeture d'été est justifiée par l'absentéisme des élèves au cours des années précédentes : « 60 % ont quitté l'école l'an dernier pour aider leurs familles aux travaux agricoles¹ ». Ce nouvel horaire s'aligne aussi sur celui de l'école pratique de Gourdan-Polignan qui libère ses élèves à la mi-juillet à cause de la chaleur qui règne dans les ateliers.

Le programme repose sur le projet rédigé par Dhommée en 1928 pour l'école départementale des métiers (voir notice ci-dessus). L'enseignement comprend des cours théoriques et des applications pratiques. L'enseignement général est orienté vers la future profession des élèves : français, histoire et géographie, comptabilité, mathématiques, sciences et législation. L'enseignement professionnel théorique repose sur le dessin et la technologie. Il est complété par des travaux pratiques en atelier. Pour cela, les élèves sont divisés en trois sections, la section A pour les métiers des métaux, la section B pour les métiers du bois et la section C pour les métiers de la construction. Pendant le 1^{er} trimestre, les élèves effectuent un stage dans les différents ateliers. À l'issue de ce stage, ils sont orientés en fonction de leurs résultats et du désir des familles vers un groupe de métiers « en harmonie avec leurs aptitudes et leurs goûts

(1) AD Lot 9 M 16, décision du conseil de perfectionnement du 6 juin 1934.

en offrant des débouchés dans la région ». Il existe cinq groupes de métiers à l'école articulés autour d'une profession dominante, certains métiers pouvant appartenir à plusieurs groupes : mécanicien (forgeron, électricien, serrurier, soudeur autogène), serrurier (forgeron, mécanicien, électricien, soudeur autogène, plombier-zingueur), charron-forgeron (menuisier, réparateur de machines agricoles, électricien, soudeur autogène), menuisier (charpentier, couvreur, tonnelier, vitrier, peintre), maçon (cimentier, plâtrier, tailleur de pierre, peintre, poseur de carreaux, charpentier, couvreur).

Les horaires des cours de 1^{re} et 2^e année sont connus pour l'année 1935-1936. Ils ne changent guère par la suite :

	1 ^{re} année	2 ^e année
français	4 heures	3 heures
mathématiques	4	2
géométrie-sciences	-	2
technologie	1	2
dessin	6	1
dessin mécanique et géométrie descriptive	-	6
électricité	-	1 à 2
éducation physique	2	2
automobile		1
machines agricoles		1
maréchalerie		1
agriculture		2
ateliers	24	20 à 23
Total	41	42 à 45

À partir de 1936, une heure de géologie est insérée dans l'heure de dessin de la 1^{re} année. Les horaires de 3^e année manquent dans les archives.

Sanction des études La plaquette de l'école de 1937¹ signale pour la fin de la 3^e année, la préparation du certificat d'aptitude professionnelle ainsi que le brevet d'enseignement industriel (BEI). L'école s'aligne ainsi sur les autres écoles pratiques de commerce et d'industrie mais dans le programme du BEI figure une épreuve orale d'agriculture dotée du coefficient 1.

Pour quelques années les résultats du CAP sont connus :

(1) AD Lot 9 M 15.

	1935		1936		1937		1938		1939	
	Prés.	Reçus	Prés.	Reçus	Prés.	Reçus	Prés.	Reçus	Prés.	Reçus
ajusteur					7	5	?	5	6	6
bâtimement			5	5	7	7	?	4		
charron					1	0			1	0
électricien							?	3	5	5
forgeron					3	3	?	2	5	5
maçon									2	1
menuisier			2	1	3	3	?	5	5	4
peintre									1	1
tourneur									2	2
Total	29	22	20	16	22	18	?	19	27	24

Débouchés Les débouchés sont connus pour quelques élèves sortis en juillet 1937 et juillet 1938 :

	juillet 1937		juillet 1938
	Demandes	Placement	Placement
ajusteurs			6
forgerons	7	3	3
maçons	5	5	4
mécaniciens	0	6	4
menuisiers	6	4	
peintres			1
tourneurs			3
Total	24 sortis	18 placés	27 sortis / 21 placés

En juillet 1937, 6 élèves poursuivent leurs études, dont 5 à l'école normale d'instituteurs et un à Saumur ; en juillet 1938, 4 élèves entrent à l'école de Rochefort sur 6 qui poursuivent leurs études.

Vie scolaire Les élèves doivent porter une casquette bleu foncé marquée de l'insigne A.R.S. (Artisanat rural de Souillac).

L'emploi du temps d'une journée de classe est conservé :

lever	6 heures 30
petit déjeuner	7 heures
classe ou ateliers	8 – 12 heures
déjeuner	12 h 05 à 12 h 35
récréation	12 h 35 à 13 h 15
étude	13 h 15 à 13 h 45
classe ou atelier	13 h 45 à 18 heures
récréation	18 h à 18 h 05
étude	18 h 05 à 19 h 15
dîner	19 h 20 à 19 h 50
récréation	19 h 50- 20 h 30 (hiver), 21 heures (été)

Prix de revient de l'élève Il est calculé en divisant par le nombre d'élèves scolarisés le total des frais incombant au département (frais de personnel, d'administration et de fonctionnement) :

1932-1933	1933-1934	1934-1935	1936-1937
2 535,60	1 580,36	1 280,00	1 397,60

Bourses En 1933, 30 élèves se présentent au concours pour l'obtention d'une bourse nationale de la 3^e série de l'enseignement technique. Seuls 19 sont admis. En 1935, sur 21 candidats en 3^e série, 13 sont admis et un seul est admis en 4^e série. En 1936-1937, 12 élèves entrant en 1^{re} année déposent aussi une demande de bourse d'apprentissage ; ils sont 14 en 1937-1938.

Travaux d'élèves Comme beaucoup d'écoles d'enseignement technique, l'école pratique de Souillac vend les travaux réalisés par les élèves durant leur scolarité (voir ci-dessous *Comptabilité*). En application d'une circulaire du 19 novembre 1930, le prix de vente est fixé par le directeur de l'école après consultation du chef de travaux. Les sommes encaissées sont versées à la caisse départementale et alimentent le budget des recettes de l'école. Il est cependant entendu que ces travaux ne doivent pas concurrencer l'industrie locale. Les travaux sont aussi exposés lors des foires expositions locales, au stand des métiers de Toulouse ou au Salon de la machine agricole de Paris. Ils contribuent ainsi à assurer la notoriété de l'école.

Comptabilité Les comptes sont difficiles à synthétiser. À l'exception de l'année 1939-1940, les archives ne donnent aucun tableau budgétaire complet. Par ailleurs, les chiffres indiqués entrent tantôt dans le budget prévisionnel, tantôt dans les comptes de fin d'exercice. De ce fait, les totaux indiqués, tant pour les dépenses que pour les recettes, peuvent varier d'un document à l'autre. Souvent, les subventions accordées ou les dépenses effectuées ne correspondent qu'à des prévisions et non à des opérations effectivement réalisées. Il n'y a pas non plus de distinction claire entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Les tableaux ci-dessous tentent de rassembler les informations éparées :

Dépenses	1932	1932-33	1936-37	1937-38	1939-40
Traitements :					
Personnel administratif	1 800	25 000	18 900	19 000	19 200
Contremaîtres	12 000	48 000	52 000	62 940	70 200
Majoration 5 % sur salaires					3 450
Frais de déplacement	500	1 800	1 200		
Charges sociales					
Caisse de retraite	720	2 880	3 200	3 120	
Assurances sociales	840	1 800	1 400	1 192	1 564
Charges de familles	960	4 000	5 760	7 680	12 000
Indemnité Vie chère					7 968
Frais de transports		900	3 000	4 000	5 000
Frais de laboratoire		600			1 000
Éclairage et force motrice	300	15 000	12 000	12 000	15 000
Chauffage		4 800	6 500	8 000	12 000
Frais de bureau et timbres	120	1 500	1 500	1 500	1 800
Frais de téléphone	160	1 200	800	900	1 200
Assurances accidents	100	1 500	4 900	5 400	5 810
Assurance incendie					2 740
Récompenses aux élèves		1 000			
Fournitures pour les cours		23 200	28 300	34 000	45 000
Fournitures pour les ateliers			6 000	10 000	55 000
Entretien du matériel			1 900	2 000	3 000
Aménagement des ateliers		10 000			24 920
Achat de livres de bibliothèque		3 000	1 500		
Dépenses diverses		4 000			
Total	31 000	150 180	148 860	171 732	286 852

En 1932, le total de 31 000 francs indiqué par les sources représentent le double de l'addition des diverses lignes budgétaires indiquées sur le tableau ci-dessus, qui ne semble donc tenir compte que des dépenses programmées pour un semestre.

Pour les autres années, faute d'indication chiffrée cohérente du budget annuel des dépenses, le chiffre signalé ci-dessus correspond à l'addition des diverses lignes budgétaires.

Recettes

Recettes	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1939-40
Reliquat	20 000				
Subvention de l'État		65 000	5 000		20 000
Subvention du département		65 000			
Taxe d'apprentissage	10 000	1 500	2 514	4 767	4 920
Vente des travaux d'élèves		1 825	2 500		
Total	30 000	133 325	10 014	4 767	24 920

À noter, pour 1933-1934, une subvention de la Direction de l'enseignement technique de 15 000 francs accordée le 17 août 1933 pour l'achat de matériel et d'outillage pour les ateliers (serrurerie, menuiserie et peinture) et une subvention de 50 000 francs accordée

le 30 décembre 1933, soit un total de 65 000 francs. Le département, pour sa part, octroie 40 000 francs le 12 mars 1934 pour l'agrandissement de l'infirmerie et vote 25 000 francs le 26 mars 1933 pour l'achat de matériel d'internat. En 1934-1935, les 5 000 francs de subvention de la Direction de l'enseignement technique sont destinés à l'achat de matériel et d'outillage pour les ateliers. Ces chiffres correspondent donc à des recettes d'investissement. En revanche, les budgets ne mentionnent pas les subventions de fonctionnement destinées au traitement du personnel enseignant.

La taxe d'apprentissage pose aussi problème. Le 4 mai 1929, le préfet du Lot décide que les assujettis à la taxe, environ 140, devront verser la totalité de leur taxe d'apprentissage, soit environ 15 000 francs, à l'Œuvre départementale de l'école des métiers et d'artisanat rural (voir notice ci-dessus). Il sollicite aussi de la chambre de commerce le versement d'une subvention de 5 000 francs issue des centimes additionnels sur tous les patentés industriels, qu'ils soient assujettis ou non à la taxe d'apprentissage. Un premier versement de 10 000 francs est bien réalisé par la chambre de commerce pour l'année 1932. Mais, fin octobre 1933, le directeur de l'école constate que, malgré l'envoi de plus de 120 lettres circulaires aux intéressés, seuls deux versements lui sont arrivés au titre de la taxe d'apprentissage, à savoir 750 francs par les Tuileries de Puy Blanc et 500 francs par les Carrières de Blagnac. En 1934, deux industriels versent respectivement 110 et 140 francs. La somme totale grappillée au cours de l'exercice 1933-1934 se monte ainsi à 1 500 francs, ce qui est loin du plan élaboré par le préfet.

Comptes annuels Les chiffres indiqués ici correspondent aux comptes établis à la fin de l'année scolaire, dans le rapport annuel du directeur présenté au conseil général en juillet, sauf pour 1938-1939 et 1939-1940 dont les chiffres correspondent au budget prévisionnel.

	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Dépenses	127 780	129 590	141 990	144 010	145 360	180 982	200 344	241 852
Recettes	30 000	83 325	10 014	4 767	?	9 362	20 000	4 920

Matériel et fournitures En 1932, un crédit de 25 000 francs est destiné à l'achat des meubles et du matériel de l'internat : « 18 lits complets, une table de réfectoire, tables-bancs pour l'amphithéâtre, rideaux pour les fenêtres, matériel de buanderie ». En 1933, un nouveau crédit est voté pour acheter le matériel nécessaire pour loger 22 élèves supplémentaires. Jusqu'en 1939, des problèmes récurrents de financement du matériel de l'internat et de l'infirmerie se posent. En dépit des subventions de l'État et des crédits départementaux, il semble impossible d'équiper complètement ces deux lieux. En 1939-1940, achat d'un tour pour les ateliers.

Bâtiments L'école, dominant la vallée de la Dordogne et « admirablement située face au Midi »¹ est installée dans les locaux de l'ancien hôpital de Souillac. L'internat moderne est composé « de vastes locaux aérés et clairs »².

Divers travaux d'aménagement sont effectués au fil des années. En 1932-1933, la cour de récréation est modifiée par la construction d'un mur coupant la colline et retenant les terres, par le creusement d'un caniveau pour recevoir les eaux usagées et par l'ajout de quatre degrés cimentés pour niveler la cour.

Les travaux d'agrandissement de l'internat se déroulent durant plusieurs années. Il s'agit de construire des locaux susceptibles d'accueillir une population scolaire estimée à 150 élèves répartis sur 3 années d'enseignement. Or, les locaux prévus au départ sont limités à 60 élèves au plus. Mais les ressources départementales sont limitées et l'État ne peut intervenir qu'à raison de 50 % de la somme totale allouée. En 1933, l'installation de l'école d'agriculture d'hiver nécessite une literie supplémentaire pour ses élèves et un élargissement des capacités d'accueil de l'internat. Il permet aussi d'espérer des subventions du ministère de l'Agriculture, dont pourrait bénéficier toute l'école. Le département octroie une subvention à cet effet et un dortoir provisoire de 20 lits est installé en 1934. L'accroissement de la population scolaire impose également l'agrandissement de l'infirmerie. À plusieurs reprises, des travaux sont programmés mais comme le conseil général refuse d'augmenter sa contribution financière, ces travaux ne sont pas engagés et la situation reste tendue jusqu'en 1940.

École primaire supérieure de garçons (projet)

Sources : AD Lot 2 O 328².

Période d'activité En 1884, un projet prévoit la création d'une école primaire supérieure par transformation d'une école primaire élémentaire. Un devis estimatif de 85 000 francs est établi le 1^{er} août 1884. Mais, par délibération du 11 août 1884, la commune abandonne le projet et décide de construire une nouvelle école primaire élémentaire pour 28 000 francs.

(1) AD Lot 9 M 13, prospectus de l'école, sans doute de 1933.

(2) *Ibid.*

T

TAURIAC

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2673-2674, 2676.

Période d'activité Le cours est créé en 1931. Il est encore mentionné en 1934-1935.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur titulaire du brevet agricole.

Effectifs 17 jeunes et adultes fréquentent ce cours en 1931, 11 auditeurs en 1933-1934 et 7 élèves en 1934-1935.

Enseignement En 1931, l'enseignement pratique est donné dans plusieurs champs de démonstrations de blé et de plantes sarclées. En 1933-1934, « en dehors des cours ordinaires, il organise des champs d'expériences dignes d'être signalés et d'intéressantes excursions aux meilleures exploitations agricoles de la région »¹.

(1) AN F¹⁰ 2673, rapport du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture sur l'inspection des cours post scolaires agricoles fonctionnant en 1933 par le directeur des services agricoles, 23 février 1934.

TERROU

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2673-2674, 2676 ; AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est signalé entre 1931 et 1939.

Statut Cours post scolaire agricole fondé en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Les cours sont assurés par un instituteur titulaire du brevet agricole.

Effectifs

1931	1933-1934	1934-1935	1938	1939
10	12	8	7	5

« En outre, de nombreux auditeurs adultes ont assisté à quelques causeries sur les engrais, les semences, l'amélioration du bétail » en 1931¹.

Enseignement En 1931, l'enseignement pratique est donné dans un champ de démonstration sur la culture du blé et un verger pour les applications fruitières. En 1933-1934, les cours sont donnés du 15 novembre au 15 mars et « des séances cinématographiques illustrent les causeries faites par le maître ; bons résultats »².

(1) AN F¹⁰ 2676, rapport d'inspection des cours post scolaires agricoles fonctionnant en 1931, 29 avril 1932.

(2) AN F¹⁰ 2673, rapport d'inspection des cours post scolaires agricoles fonctionnant en 1933, 23 février 1934.

THÉDIRAC

Cours d'adultes à orientation agricole

Sources : AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours est signalé pour l'année 1939.

Statut Cours ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est dirigé par un instituteur non muni du brevet agricole.

Effectifs En 1939, 8 élèves.

THÉGRA

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2673, 2676.

Période d'activité Le cours fonctionne entre 1931 et 1934.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Personnel Le cours est assuré par un instituteur titulaire du brevet agricole. En 1934, il s'agit de Garrigues.

Effectifs En 1931, le recrutement est difficile. En 1934, les cours sont suivis par 6 auditeurs.

Enseignement En 1931, l'enseignement pratique est donné dans deux champs de démonstrations. En 1933-1934, les cours sont donnés du 1^{er} décembre au 1^{er} mars, deux fois par semaine.

TOUZAC

Cours post scolaire agricole

Sources : AN F¹⁰ 2669, 2672.

Période d'activité L'initiative de la création vient de la commune dont la délibération du 3 novembre 1922 vise à régulariser des cours fonctionnant depuis octobre 1922¹. Le cours est officiellement créé à compter du 1^{er} janvier 1923 par un arrêté du ministère de l'Agriculture du 14 mai 1923.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Effectifs 15 élèves en 1922-1923².

Enseignement En 1922-1923, l'enseignement pratique est donné dans deux champs d'expérience, un verger modèle, une vigne école et une pépinière fruitière.

Comptabilité L'État octroie 450 francs pour le fonctionnement des cours en 1923.

(1) AN F¹⁰ 2672, note du préfet du Lot au ministre de l'Agriculture, 3 mars 1923.

(2) *Ibid.*, rapport d'inspection des cours post scolaires agricoles fonctionnant durant l'année 1922-1923 par P. Lafont, directeur des services agricoles, 16 janvier 1924.

V

VIGAN (LE)

Cours post scolaire agricole

Sources : AD Lot 7 M 37.

Période d'activité Le cours ne fonctionne que durant trois trimestres de l'année 1930.

Statut Cours post scolaire agricole ouvert en application de la loi du 2 août 1918.

Effectifs 8 élèves en début d'année et 7 élèves en fin de l'année 1930.

Enseignement L'enseignement pratique s'effectue avec deux champs de démonstrations sur les pommes de terre et les prairies.

Écoles et projets sans siège fixe

Cours de bergerie (projet)

Sources : AD Lot Recueil des actes de la préfecture du Lot, année 1819.

Période d'activité Le projet d'éducation des bergers émane d'une initiative gouvernementale de l'année 1819. Le préfet est chargé d'avertir les propriétaires agricoles qu'ils peuvent déposer auprès de la préfecture leurs demandes d'admission d'élèves-bergers dans les bergeries d'État à titre gratuit. On ignore quelle suite a été donnée à ce projet.

But Remédier au retard de l'élevage ovin dans le département, retard attribué à « la malpropreté des étables, l'ignorance absolue des bergers, la maigreur des pâturages et le défaut des fourrages ».

Enseignement La durée de l'apprentissage est d'un an. L'élève-berger doit avoir satisfait à la loi sur le recrutement. Les propriétaires sont prévenus que les jeunes gens qu'ils désireront faire instruire pourront entrer dans les bergeries royales moyennant le versement d'une rétribution.

Rétribution scolaire L'enseignement est gratuit mais une rétribution 36 francs par an est demandée aux propriétaires agricoles.

École d'agriculture d'hiver ambulante du département du Lot

Sources : AN F¹⁰ 2656, 2669, 2672.

Période d'activité Le projet d'ouverture d'une école d'agriculture d'hiver ambulante date, au moins, de l'année 1916. Il est alors inclus dans un projet plus vaste de développement de l'enseignement agricole dans le département. Il avait été approuvé par le conseil général mais, en raison du contexte particulier de la guerre et des difficultés financières, il n'avait pas abouti. En 1920, le Directeur des services agricoles P. Lafont le remet à l'ordre du jour dans une note relative au développement de l'enseignement agricole en application de la loi de 1918. Aucune suite n'y est pourtant donnée dans l'immédiat. En 1929, l'ouverture de l'école d'agriculture

d'hiver ambulante de Saint-Céré (voir notice de cette école) semble apporter un début de réponse. Mais l'école de Saint-Céré, transférée en 1933 à Souillac, reste une école fixe et ne répond pas aux objectifs des écoles d'agriculture d'hiver ambulantes. Les dossiers du ministère de l'Agriculture ne mentionnent, pour les années 1930-1940, que ces deux seules écoles de Saint-Céré et Souillac qui auraient dû constituer l'école d'agriculture d'hiver ambulante du département.

École d'apprentissage agricole pour orphelins (projet)

Source : AD Lot 1 N 79.

Adresse L'école est prévue pour une exploitation agricole spécialement aménagée à cet effet dans un domaine suffisamment vaste.

Période d'activité Le projet de création de cette école est soumis au conseil général en 1916 par Tuzet, inspecteur principal des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans. Il est rejeté lors de la séance du 2 mai 1916 car il est jugé trop onéreux pour le département : « Il faudrait dépenser pour cette école d'apprentissage au moins 10 000 francs par an ».

But Selon Tuzet, « former d'habiles cultivateurs praticiens capables, soit de cultiver avec intelligence leur propriété, soit d'exploiter la propriété d'autrui, soit de devenir de bons aides ruraux ».

Statut École privée subventionnée par le conseil général.

Régime Internat.

Effectifs L'école doit accueillir de 30 à 40 élèves par an.

Admission L'école est réservée aux orphelins des agriculteurs et aux enfants de victimes de guerre. Pour y être admis, il faut avoir 13 ans au minimum.

Enseignement L'enseignement doit surtout être pratique. L'enseignement théorique ne porte que sur les notions apprises à l'école primaire élémentaire.

Bourses « Il serait possible d'atteindre le but visé en attribuant des bourses aux orphelins des agriculteurs et aux enfants victimes de la guerre qui voudraient faire leur éducation agricole dans l'un des établissements spéciaux existant dans les départements limitrophes, écoles pratiques d'agriculture d'Aurillac, d'Ondes et école pratique Dano au Fraysse ».

École ménagère agricole ambulante du Lot (projet)

Sources : AN F¹⁰ 2650, 2672; AD Lot 7 M 41, 4 Per 82, années 1920, 1923, 1927 et 1932.

Période d'activité Le premier projet de création d'une école ménagère ambulante est défendu le 8 septembre 1920 devant les instances départementales dans le contexte de la loi de 1918 et du décret du 13 juillet 1920 portant règlement de l'enseignement post-scolaire agricole et de l'enseignement post-scolaire ménager agricole. Le 20 juillet 1920, une note du Directeur des services agricoles, P. Lafont, prévoit la création d'une telle école¹. Cette note évoque un projet antérieur soumis en 1916 et 1917 et approuvé par le conseil général mais auquel il n'avait pas été donné suite pour des raisons financières. Le nouveau projet est soumis au conseil général lors de la séance du 8 septembre 1920 où il est défendu par Bouat, conseiller de l'arrondissement de Martel qui évoque un essai antérieur tenté à Gourdon, en 1913 qui n'avait donné aucun résultat, faute de matériel. Le projet est soutenu par le président de l'Office agricole du Lot, Rey. Si le principe de cette création est accepté, aucune suite ne lui est cependant donnée. Les conseillers généraux proposent d'organiser un enseignement ménager agricole à l'école normale d'institutrices. Mais le ministre de l'Agriculture désapprouve cette option et le cours ne sera pas réellement organisé.

En 1925, une nouvelle tentative de création émane de l'inspecteur général de l'Agriculture Chancrin et s'inscrit dans un plan global de développement de l'enseignement agricole dans le Lot. Mais, en l'absence d'institutrice munie du brevet agricole, le projet n'aboutit toujours pas.

En 1931, le Directeur des services agricoles Gay rappelle la nécessité de cette création et invite le conseil général à la concrétiser. Le conseil général accepte cette proposition lors de sa séance d'octobre 1931 et vote sur le budget de 1932 un crédit pour soutenir les frais de première installation. L'école doit ouvrir le 1^{er} octobre 1933. Néanmoins, pour des raisons d'ordre financier, l'école n'est jamais organisée, comme le signalent les dossiers du ministère de l'Agriculture jusqu'en 1940².

But En 1920, Bouat signale que le département du Lot « est bien souvent le dernier dans la marche vers le progrès et qu'il doit profiter de cette organisation ». En 1931, selon le Directeur des services agricoles Gay, il s'agit d'accroître le bien-être rural, d'aider au maintien à la terre de la jeune fille des campagnes et de combler les lacunes du département en matière d'éducation féminine³.

Enseignement Selon le rapport de Bouat, l'enseignement serait donné dans divers centres durant 3 mois. Il est prévu que la première session se tienne à Cahors.

(1) AN F¹⁰ 2672.

(2) AN F¹⁰ 2650, subventions aux écoles ménagères agricoles ambulantes, 1925-1940.

(3) AD Lot 7 M 41, lettre du Directeur des services agricoles Gay au préfet du Lot, 22 octobre 1931.

Bourses Des bourses sont prévues pour les jeunes filles issues de familles nombreuses de 7 enfants et plus ainsi que pour celles qui viendraient de loin et seraient obligées de loger chez l'habitant pendant la durée des cours.

Comptabilité Les frais d'installation sont à la charge des communes qui accueillent les cours. En 1920, les dépenses de fonctionnement annuelles sont évaluées entre 18 000 et 20 000 francs, dont 14 700 francs à la charge de l'État (dans l'option maximale) et 63 000 francs à celle du département. Ces dépenses comprennent surtout la rémunération du personnel, c'est-à-dire les appointements de la directrice (évalués entre 5 000 et 8 000 francs) et ceux de l'institutrice (entre 5 000 et 6 000 francs). Lors de la discussion du projet devant le conseil général, le département propose de voter un crédit de 6 000 francs ; l'Office agricole du Lot s'engage à accorder 2 000 francs, ce qui réduirait la part du département à 4 000 francs. Finalement, le conseil général attribue 1 500 francs pour l'organisation de cours ménagers agricoles à l'école normale d'institutrices.

En 1926, le Directeur des services agricoles, Gay, prévoit de financer l'école par une subvention du ministère de l'Agriculture de 14 700 francs et du département de 6 300 francs, soit un financement similaire à celui de 1920. En 1927, selon un nouveau calcul dressé par Gay, l'État pourrait prendre à sa charge 21 280 francs et le département 9 120 francs.

Sur le budget de 1932, un crédit de 23 000 francs est voté par le conseil général en vue de la création de l'école. La Société d'agriculture du Lot s'engage aussi à verser une subvention annuelle de 10 000 francs pour l'achat du matériel et l'attribution de récompenses aux élèves. Un crédit supplémentaire de 22 300 francs est voté par le conseil général pour l'acquisition de matériel.

École pratique d'agriculture (projet)

Source : AD Lot 1 N 76.

Période d'activité Le 1^{er} mai 1910, la Société d'agriculture du Lot émet le voeu d'ouvrir une école pratique d'agriculture. Ce voeu est examiné lors des séances du conseil général mais aucune suite ne lui est accordée.

But Remplacer la ferme-école du Montat qui ne fonctionne plus depuis 1902.

ANNEXES

SOURCES

I. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOT

1. Série E dépôt (Archives communales en dépôt) : E dépôt 42 (Archives de la ville de Cahors)

1 R 14 : École de dessin (1826-1901).

1 R 15 : École vétérinaire : projet (1804).

2. Série M (Administration générale et économie)

a) Sous-série 7 M : Enseignement agricole

7 M 28-32 : Ferme école du Montat (1842-1902).

28 : Création : offres de divers propriétaires ; arrêté du 22 juin 1849 portant création de la ferme école sur le domaine Célerié au Montat (1849).

29 : Règlement de la discipline intérieure (1849). Rapports statistiques par le président de la commission de surveillance (1849-1850). Compte-rendu au 31 décembre 1888 par le directeur P. Dufour (1888).

30 : Circulaires relatives au régime des fermes écoles et correspondance (1858-1887). Comité de surveillance et de perfectionnement (1879-1899).

31 : Concours pour l'admission d'élèves : listes des candidats et procès-verbaux de la commission d'examen (1849-1893).

32 : Suppression au 1^{er} octobre 1902 par l'arrêté ministériel du 13 février 1902.

7 M 33-35 : Organisation de l'enseignement agricole départemental (1879-1914).

33 : Circulaires et instructions (1879-1893). Rapports du professeur départemental d'agriculture et du directeur des services agricoles (1893-1914).

34 : Chaires d'agriculture : concours pour la chaire départementale et demande de création d'une chaire à l'école primaire de Montcuq (1882-1890). Programmes et comptes-rendus de conférences agricoles (1883-1913). Dossiers es professeurs Savre, Drouhant, Pezey et Quercy (1883-1908).

35 : Demandes de création d'écoles pratiques d'agriculture (1902-1910).

7 M 36 : Champs de démonstration et d'expérimentation agricoles : instructions, rapports du professeur départemental d'agriculture (1886-1908).

7 M 37 : Enseignement postscolaire agricole et cours d'adultes à orientation agricole : instructions ministérielles et rapports du directeur des services agricoles (1920-1939).

- 7 M 38 : Apprentissage agricole : rapport du directeur des services agricoles (1922) ; instructions ministérielles ; examen du brevet agricole ; création du comité départemental de l'apprentissage agricole (1926-1936). Projet de centre d'apprentissage agricole à Sérignac (1926-1938).
- 7 M 39-41 : Écoles saisonnières d'agriculture.
 39 : École d'agriculture d'hiver de Cahors : octroi de bourses, nomination de professeurs, réunions du comité de surveillance et de perfectionnement (1928-1939).
 40 : École d'agriculture d'hiver ambulante de Saint-Céré : règlement, notice sur l'école, demande de transfert à Souillac (1929-1933).
 41 : Demandes de créations d'écoles d'agriculture d'hiver (1920-1940) Enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires (1830-1940). École ménagère agricole ambulante (1916-1933).
- 7 M 42 : Projet de création d'une bergerie école départementale avec école de bergers et de métiers ruraux sur le domaine d'Escazals, commune de Durbans : rapports, plans, devis et correspondance (1930-1939).

b) Sous-série 9 M : Industrie

- 9 M 5-6 : Bourses d'apprentissage d'artisanal rural.
 5 : Bourses d'apprentissage chez les patrons (1926-1940).
 6 : Bourses d'apprentissage dans les écoles pratiques (1933-1939).
- 9 M 7 : Tableau des établissements d'enseignement professionnel : école primaire supérieure et professionnelle de Puy-l'Évêque (1877) et orphelinat agricole d'Arnis (1879).
- 9 M 8 : Comité départemental de l'enseignement technique : liste des membres, procès-verbaux de réunions (1928-1938).
- 9 M 9-10 : Cours professionnels et ménagers.
 9 : Cours professionnels de la ville de Cahors : notices de renseignements, rapports du directeur sur l'organisation, le fonctionnement et les résultats des cours (1923-1939).
 10 : Cours professionnels de la ville de Gourdon : notices de renseignements (1936-1937). Ouvroirs professionnels (1920-1939).
- 9 M 11 : Examens du certificat d'aptitude professionnelle (centre de Cahors et de Souillac) : composition du jury, procès-verbaux des examens (1932-1940).
- 9 M 12-17 : École pratique d'industrie et d'artisanat rural de Souillac.
 12 : Projet de création : rapports du préfet et de R. Dhommée, inspecteur général de l'enseignement technique (1928-1929).
 13 : Nomination du directeur et des professeurs. Changement de dénomination de l'école. Documentation (prospectus) sur le régime de l'école (1931-1933).
 14 : Statut et rémunération des contremaîtres (1932-1940).
 15 : Conseil de perfectionnement : procès-verbaux des séances (1932-1939).
 16 : Accident du 20 octobre 1935 ayant causé la mort de cinq élèves. Incendie du 23 juin 1936 (1935-1936).
 17 : Budgets de l'école (1932-1940).
- 9 M 18 : Atelier-école d'artisanat rural de Saint-Céré (1939-1940) – école d'agriculture d'hiver ambulante de Saint-Céré (1929-1932) – école d'artisanat rural pour garçons de Saint-Céré (1929-1937).
- 9 M 19 : Orientation professionnelle : organisation et fonctionnement du service de l'orientation professionnelle créé par arrêté préfectoral du 15 mars 1926 en application du décret du 26 septembre 1922 (1926-1938).

3. Série N (Administration et comptabilité départementales)

1 N 5 - Délibérations des séances du conseil général (1820-1827).

1 N 72-102 : Délibérations des séances du conseil général (1870-1940).

4. Sous-série 2 O (Affaires communales)

2 O 62¹¹ : École primaire supérieure de Cahors (1920-1940).

2 O 65² : École primaire supérieure de garçons de Cajarc (1884).

2 O 83¹⁻² : Salle d'asile de Castelnau-Montratier (1882-1884) – école primaire supérieure de Castelnau-Montratier (1883-1914).

2 O 147/12¹⁻³ : Salle d'asile et ouvroir de Gourdon (1882-1884) – école primaire supérieure de filles de Gourdon (1904-1940).

2 O 202¹ : École primaire supérieure de garçons de Luzech (1885-1926).

2 O 221¹⁻³ : École primaire supérieure de filles de Montcuq (1885-1934) – école primaire supérieure de garçons de Montcuq (1879-1917).

2 O 271³ : École primaire supérieure de filles de Saint-Céré (1881-1940) – école primaire supérieure de garçons de Saint-Céré (1887-1940).

2 O 328² : Projet de cours complémentaire de filles de Souillac (1903) – projet de création d'école primaire supérieure de garçons de Souillac (1884).

5. Série T (Instruction publique)

1 T 31-36 : Écoles primaires supérieures (1833-1940).

1 T 38-39 : Cours de dessin linéaire (1817-1830) – Cours de géométrie et de mécanique appliquée aux arts et métiers (1825-1826).

II. ARCHIVES MUNICIPALES DE CAHORS

1 D 37 : Délibérations du conseil municipal (1938-1939).

Document non coté – école municipale de dessin (1880-1901).

Document non coté – orphelinat agricole d'Arnis (1879-1905).

III. ARCHIVES MUNICIPALES DE MARTEL

D 7-29 : Délibérations du conseil municipal (1800-1940).

IV. ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-CÉRÉ

Atelier-école d'artisanat rural (1939-1940).

V. ARCHIVES DU LYCÉE JEAN-LURÇAT DE SAINT-CÉRÉ

Archives de l'ancienne école primaire supérieure de garçons (1914-1943) : Atelier-école d'artisanat rural (1939-1940) – École primaire supérieure de garçons (1914-1940).

VI. MÉDIATHÈQUE DE CAHORS

Fonds ancien et Quercy du pays de Cahors : boîtes I, n° 1 à n° 261 : dessins d'élèves de l'école municipale de dessin (1880-1897).

VII. ARCHIVES NATIONALES

1. Sous-série AD XIX (Archives imprimées)

C 53 – Note sur le service de l'enseignement professionnel de l'agriculture (1867).

C 65 – Rapport sur l'enseignement agricole en France publié par ordre de Viger, ministre de l'Agriculture. - Paris : Impr. nationale, 1894.

2. Sous-série F¹⁰ (ministère de l'Agriculture)

2649 – Écoles agricoles et ménagères ambulantes : élèves (1920-1931).

2650 – Enseignement agricole ménager : demandes de subventions (1931-1940).

2654 – Écoles d'agriculture d'hiver fixes et ambulantes : mise en place, vœux des conseils généraux, réorganisation après la loi du 2 août 1918, fiches des écoles, réponses aux enquêtes (1893-1938).

2655 – *Id.* : comptes rendus de fonctionnement (1921-1929).

2656 – *Id.* : comptes rendus de fonctionnement (1926-1938) ; liste des écoles établissements existants (1940-1943).

2669 – Enseignement postscolaire agricole : arrêtés de créations de cours postsecondaires agricoles, correspondance, listes des cours existants (1920-1930).

2671-2672 – Enseignement postscolaire agricole : état des cours (1920-1932).

2673 – *Id.* (1933).

2674 – *Id.* (1934).

2675 – Enseignement postscolaire agricole : rapports d'inspections (1918-1929).

2676 – *Id.* (1931-1937).

3. Sous-série F¹⁷ (Instruction publique)

9257 – Inspection générale de l'enseignement primaire (1877-1879).

9822-9823 – Écoles primaires supérieures : école primaire supérieure de garçons de Cahors (1845-1896) – école primaire supérieure de garçons de Figeac (1838-1847).

11700 – Réponses à la circulaire ministérielle du 26 mai 1880 demandant une enquête sur le nombre des écoles d'apprentissage, des écoles professionnelles, des écoles de travail manuel et des écoles dites ménagères (1880).

11703 – Réponses à la circulaire ministérielle du 22 novembre 1886 relative aux établissements d'instruction publics ou privés dans lesquels une part est faite à l'enseignement technique ou professionnel : écoles primaires supérieures de garçons (1886).

11705 – Réponses à la circulaire ministérielle du 22 novembre 1886 relative aux établissements d'instruction publics ou privés dans lesquels une part est faite à l'enseignement technique ou professionnel (1886).

11707 – *Id.* : écoles primaires supérieures et cours complémentaires de garçons (1886).

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES IMPRIMÉES

- Almanach-annuaire du département du Lot.*– Cahors, 1879, 1881-1916, 1929.
- Annuaire du ministère de l'Agriculture.*– Paris : Impr. Nationale, 1886-1907.
- Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français.*– Paris, L'Information universitaire, 1929-1939.
- Annuaire général historique, administratif, judiciaire, commercial,* publié sous les auspices de M. le Préfet.– Cahors, 1901-1914.
- Annuaire officiel du département du Lot.*– Cahors, 1897-1900.
- Annuaire statistique et administratif du département du Lot.*– Cahors, 1828-1896 – 22 vol.
- BIVÈS (J.).– *Annuaire-almanach pour le département du Lot.*– Cahors : J. Gima, 1881-1901.– 20 vol.
- COMBARIEU (Louis).– *Dictionnaire des communes du Lot contenant la nomenclature des villages, hameaux, châteaux, moulins, métairies, maisons isolées.*– Cahors : A. Laytou, 1881. – XLVII+262 p.
- DELPON (Jacques-Antoine).– *Statistique du département du Lot.*– Paris : Bachelier, 1831.– 2 vol. 554+494 p. [reproduit ultérieurement : Cahors : Quercy-Recherche, 1979.
- Grand annuaire du département du Lot.*– Cahors, 1898-1902, 1904-1907, 1909, 1917, 1923-1925, 1928-1932, 1936-1937.
- L'Information universitaire.* (Paris), 1932-1940.
- JOANNE (Paul) (dir.).– *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*– Paris : Hachette, 1896.– Rééd. 1997.
- MALINOWSKI (Jacques-Ph.).– *Petit guide du voyageur et du touriste dans Cahors et ses environs.*– Cahors : (A. Laytou), 1880. – 62 p.
- Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Commission de l'enseignement professionnel, *Enquête sur l'enseignement professionnel.*– Paris : Impr. Impériale, 1865.– 2 vol.
- REY (Émile).– *L'Agriculture progressive dans le Lot : étude agrologique des principaux terrains du département.*– 2^e éd. - Cahors : J. Girma, 1908. – 191 p.
- SALGUES (Maurice).– *Archives départementales du Lot. Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940).*– Cahors : Archives départementales, 1980.

2. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

- BODÉ (Gérard).– *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*. Tome 2 : *De 1926 à 1958*.– Paris, INRP, Économica, 2002.– 2 vol.
1. *Textes officiels avec introduction, notes et annexes*.– 624 p.
 2. *Recensement thématique des textes officiels sur l'histoire de l'enseignement technique*.– 720 p.
- BODÉ (Gérard), MARCHAND (Philippe) (dir.).– *Formation professionnelle et apprentissage, XVIII^e-XX^e siècles. Actes du colloque international « L'histoire de la formation technique et professionnelle en Europe du XVIII^e siècle au milieu du XX^e siècle »*, Villeneuve-d'Ascq, 18-20 janvier 2001.– Paris : INRP ; Lille : Revue du Nord, 2003.– 522 p.
- BOULET (Michel) (dir.).– *Les Enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760-1945. Actes du colloque ENESAD, 19-21 janvier 1999*.– Dijon : Educagri, 2000.– 530 p.
- BOULET (Michel), LELORRAIN (Anne-Marie), VIVIER (Nadine).– *1848 : le printemps de l'enseignement agricole*.– Dijon : Éducagri, 1998.– 146 p.
- BRIAND (Jean-Pierre), CHAPOULIE (Jean-Michel).– *Les Collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la III^e République*.– Paris : INRP ; CNRS ; Fontenay-Saint-Cloud : Ecole normale supérieure, 1992.– VIII-554 p.
- CHARLOT (Bernard), FIGEAT (Madeleine).– *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*.– Paris : Minerve, 1984.– 626 p.
- CHARMASSON (Thérèse), DUVIGNEAU (Michel), LELORRAIN (Anne-Marie), LE NAOU (Henri).– *L'Enseignement agricole. 150 ans d'histoire*.– Dijon : Éducagri, 1999.– 254 p.
- CHARMASSON (Thérèse) (dir.), LELORRAIN (Anne-Marie), RIPA (Yannick).– *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération : textes officiels avec introduction, notes et annexes*.– Paris : INRP : Publ. de la Sorbonne, 1992.– CXLVIII-750 p.
- CHARMASSON (Thérèse) (dir.), LELORRAIN (Anne-Marie), RIPA (Yannick).– *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours : textes officiels avec introduction, notes et annexes*. Tome I : *De la Révolution à 1926*.– Paris : INRP : Économica, 1987.– 792 p.
- D'ENFERT (Renaud).– *L'Enseignement du dessin en France. Figure humaine et dessin géométrique (1750-1850)*.– Paris : Belin, 2003. – 258 p.
- PARIAS (Louis-Henri) (dir.).– *Histoire générale de l'Enseignement et de l'éducation en France*.– Paris : Nouvelle Librairie de France, 1982.– 4 vol.
- Tome 3 : MAYEUR (Françoise).– *De la Révolution à l'école républicaine*.– 690 p.
- Tome 4 : PROST (Antoine).– *L'École et la famille dans une société en mutation*.– 740 p.
- TRONCHOT (René-Raymond).– *L'Enseignement mutuel en France de 1813 à 1833*.– Lille : Service de reproduction des thèses de l'université, 1973.– 3 vol. VI-510+618 p.

3. HISTOIRE DU TRAVAIL

- DEWERPE (Alain).– *Le Monde du travail en France, 1800-1950*.– Paris : Armand Colin, 1989.– 194 p.

- MOULIN (Annie).– *Les Paysans dans la société française de la Révolution à nos jours.*– Paris : Éd. du seuil, 1988.– 324 p.
- NOIRIEL (Gérard).– *Les Ouvriers dans la société française, XIX^e-XX^e siècle.*– Paris : Éd. du Seuil, 1986.– 324 p.
- PARIAS (Louis-Henri) (dir.).– *Histoire générale du travail.*– Paris : Nouvelle Librairie de France, 1996.– 4 vol.
Tome 3 : FOHLEN (Claude), BEDARIDA (François).– *L'ère des révolutions.*– 644 p.
Tome 4 : CARON (François), CHENU (Alain), DAVIET (Jean-Pierre), LALLEMENT (Jean-Noël), LAKROUM (Monique), REDOR (Dominique).– *Le travail au 20^e siècle.*– 692 p.
- WILLARD (Claude) (dir.).– *La France ouvrière.*– Paris : Les Éd. de l'Atelier, 1995.– 3 vol.
1 : *Des origines à 1920.*– 498 p.
2 : *1920-1968.*– 370 p.

4. ÉTUDES RÉGIONALES

- BAUX (Étienne).– *Agriculture et vie rurale en Quercy au XIX^e siècle, 1789-1914.*– Cahors : Archives du Lot, 1982.– (Dossiers du Service éducatif).
- BERNAD (G.) et CAVAGNAC (G.).– *Le Lot.*– Toulouse : Privat, 1990.– (Rivières et vallées de France).
- DELPECH (B.).– *L'Enseignement primaire dans le Lot, 1815-1850.* Mémoire de maîtrise. Toulouse-Le Mirail, 1981.
- Groupe d'études géographiques du Lot.– *Atlas géographique du Lot.*– Cahors : Conseil général du Lot, 1996. – 160 p.
- HOUZÉ (V.).– *Une société rurale en crise : le haut Quercy, 1914-1939.* Mémoire de maîtrise. Toulouse-Le Mirail, 1991.
- LARTIGAUT (Jean) (Dir.).– *Histoire du Quercy.*– Toulouse : Privat, 1993 – (Univers de la France et des pays francophones).
- LESAGE (Sagot).– « Les écoles d'agriculture dans le Lot (Le Montat, Arnis) ».– *Le Journal du Lot* (Cahors), 11, 14 et 16 février 1941.
- MARCONIS (Robert).– *Midi-Pyrénées, XIX^e-XX^e siècles. Transport. Espace. Société.*– Toulouse : Milan, 1985.– 2 vol.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

Commune	Nom de l'établissement	Période d'activité
Albas	Cours postsecondaire agricole	1922-1933
Anglars-Lacapelle	Cours postsecondaire agricole	1928-1931
Anglars-Nozac	Cours postsecondaire agricole	1927-1939
Bagnac-sur-Celle	Cours postsecondaire agricole	1922 projet
Bétaille	Cours postsecondaire agricole	1934-1939
Cahors	Chaire d'agriculture	1883-1912
	Cours d'agriculture de l'école normale	1833-1843
	Cours de dessin linéaire du collège	1818-1822
	Cours de géométrie et de mécanique	1825-1826
	Cours d'enseignement ménager	1938-1939
	Cours municipaux de dessin	1826-1901 ?
	Cours Pigier	1938-1939
	Cours pratique d'agriculture	1819
	Cours professionnels obligatoires	1922-1940
	Direction des services agricoles	1912-1940
	École d'agriculture d'hiver fixe	1928-1940
	1 ^{er} École primaire supérieure de garçons	1844-1896
	2 ^e École primaire supérieure de garçons	1920-1940
	École vétérinaire (projet)	1804
	Lycée : cours techniques	1906-1914
	Lycée : enseignement secondaire spécial	1871-1893
	Orphelinat agricole d'Arnis	1879-1880
	Cajarc	Cours postsecondaire agricole
École primaire supérieure de garçons		1884 projet
Calamane	Cours postsecondaire agricole	1939
Camburat	Cours postsecondaire agricole	1925-1931

Commune	Nom de l'établissement	Période d'activité
Castelnau-Montratier	Cours postsecondaire agricole	1931-1939
	École primaire supérieure de garçons	1886-1892
Cazillac	Cours postsecondaire agricole	1939
Concorès	Cours postsecondaire agricole	1928-1939
Duravel	Cours postsecondaire agricole	1927-1932
Durbans	Bergerie départementale	1917-1938 projet
	École des métiers ruraux	1933
Figeac	Chaire spéciale d'agriculture	1888-1931
	Collège : enseignement secondaire spécial	1893-1898
	École de dessin linéaire	1817-1828
	École primaire supérieure de garçons	1838-1847
	École primaire supérieure de filles	1939
Frayssinet-le-Gelat	Cours postsecondaire agricole	1928-1938
Gourdon	Cours postsecondaire agricole	1921-1939
	École gratuite de dessin linéaire	1818-1823
	École ménagère	1913
	École primaire supérieure de filles	1904-1940
	Ouvroir professionnel de lingerie et broderie	1936-1937
	Salle d'asile et ouvroir	1853 projet
Gramat	École gratuite de dessin linéaire	1818-1822
Les Junies	Cours postsecondaire agricole	1929-1939
Lamothe-Fénelon	Cours postsecondaire agricole	1934-1939
Larnagol	Cours postsecondaire agricole	1929-1935
Laurettes	Cours postsecondaire agricole	1938
Limogne-en-Quercy	Cours postsecondaire agricole	1934-1939
Luzech	Cours postsecondaire agricole	1922-1939
	École primaire supérieure de garçons	1885-1926
Martel	Cours postsecondaire agricole	1921-1930
	École primaire supérieure de garçons	1887-1932
Maxou	Cours postsecondaire agricole	1938-1939
Mayrinhac-Lentour	Cours postsecondaire agricole	1924-1929
Méchemont	Cours postsecondaire agricole	1927-1938
Miers	Cours postsecondaire agricole	1927-1931
Molières	Cours postsecondaire agricole	1927-1931
Le Montat	Ferme-école	1849-1902
Montcuq	Cours postsecondaire agricole	1922-1939
	École primaire supérieure de filles	1890 ?-1934
	École primaire supérieure de garçons	1879-1917

Commune	Nom de l'établissement	Période d'activité
Montredon	Cours postsecondaire agricole	1924-1929
Puy-l'Évêque	École primaire supérieure et professionnelle	1877-1879
Rouffilhac	Cours postsecondaire agricole	1921 projet
Saint-Céré	Atelier-école d'artisanat rural	1939-1940
	Cours postsecondaire agricole	1922-1939
	École d'agriculture d'hiver ambulante	1929-1932
	École d'artisanat rural pour adultes	1929-1937
	École primaire supérieure de filles	1884-1940
	École primaire supérieure de garçons	1887-1940
Saint-Cernin	Cours postsecondaire agricole	1925-1928
Saint-Martin-Labouval	Cours postsecondaire agricole	1932-1939
Saint-Martin-le-Redon	Cours d'adultes à orientation agricole	1934-1935
Sérignac	Centre d'apprentissage agricole de Réaux	1926-1938 projet
	Cours postsecondaire agricole	1921 projet
Souillac	Cours d'adultes à orientation agricole	1938-1939
	Cours complémentaire de filles	1903 projet
	Cours gratuit de dessin linéaire	1818-1822
	École d'agriculture d'hiver ambulante	1933-1940
	École départementale des métiers et d'artisanat rural	1929-1932
	École pratique d'industrie et d'artisanat rural	1932-1940
	École primaire supérieure de garçons	1884 projet
Tauriac	Cours postsecondaire agricole	1931-1934
Terrou	Cours postsecondaire agricole	1931-1939
Thédirac	Cours d'adultes à orientation agricole	1939
Thégra	Cours postsecondaire agricole	1931-1934
Touzac	Cours postsecondaire agricole	1922-1923
Le Vigan	Cours postsecondaire agricole	1930
Écoles sans siège fixe	Cours de bergerie	1819 projet
	École d'apprentissage agricole	1916 projet
	École ménagère agricole ambulante	1920-1933 projet
	École pratique d'agriculture	1910 projet

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

(Dans ce tableau, ont été distinguées la date de création officielle et, quand celle-ci n'est pas connue, la date de première mention dans les sources.)

Nom	Date de création	Première mention
Cahors – École vétérinaire		1804 projet
Figeac – École de dessin linéaire		1817
Gourdon – École de dessin linéaire	1818	
Cahors – Cours de dessin du collège royal		1818
Gramat – École de dessin linéaire		1818
Souillac – Cours de dessin linéaire	1818	
Cahors – Cours pratique d'agriculture	1819	
Cahors – Cours de bergerie		1819 projet
Cahors – Cours de géométrie et de mécanique		1825
Cahors – Cours municipaux de dessin		1826
Cahors – Cours d'agriculture de l'école normale	1833	
Figeac – École primaire supérieure de garçons		1838
Cahors – Première école primaire supérieure de garçons		1844
Le Montat – Ferme-école	1849	
Gourdon – Salle d'asile et ouvroir		1853 projet
Fifeac – Collège enseignement secondaire spécial		1869
Cahors – Lycée enseignement secondaire spécial		1871
Puy-l'Évêque – École primaire et professionnelle		1877
Cahors – Orphelinat agricole d'Arnis	1879	
Montcuq – École primaire supérieure de garçons	1879	
Cahors – Chaire d'agriculture	1883	
Cajarc – École primaire supérieure de garçons		1884 projet
Saint-Céré – École primaire supérieure de filles	1884	
Souillac – École primaire supérieure de garçons		1884 projet
Luzech – École primaire supérieure de garçons	1885	

Nom	Date de création	Première mention
Castelnau-Montratier – EPS de garçons	1886	
Martel – École primaire supérieure de garçons	1887	
Saint-Céré – École primaire supérieure de garçons	1887	
Figeac – Chaire spéciale d’agriculture	1888	
Montcuq – École primaire supérieure de filles		1890 ?
Souillac – Cours complémentaires de filles		1903 projet
Gourdon – École primaire supérieure de filles	1904	
Cahors – Cours techniques du lycée	1906	
Cahors – École pratique d’agriculture		1910 projet
Gourdon – École ménagère		1913
Cahors – École d’apprentissage agricole		1916 projet
Cahors – 2 ^e école primaire supérieure de garçons	1920	
École ménagère agricole ambulante		1920 projet
Gourdon – Cours postscolaire agricole		1921
Rouffilhac – Cours postscolaire agricole		1921 projet
Sérignac – Cours postscolaire agricole		1921 projet
Bagnac-sur-Cèle – Cours postscolaire agricole		1922 projet
Cahors – Cours professionnels obligatoires	1922	
Cajarc – Cours postscolaire agricole		1922
Albas – Cours postscolaire agricole	1923	
Luzech – Cours postscolaire agricole	1923	
Martel – Cours postscolaire agricole	1923	
Montcuq – Cours postscolaire agricole	1923	
Saint-Céré – Cours postscolaire agricole	1923	
Touzac – Cours postscolaire agricole	1923	
Mayrinhac-Lentour – Cours postscolaire agricole	1924	
Montredon – Cours postscolaire agricole	1924	
Saint-Cernin – Cours postscolaire agricole	1925	
Camburat – Cours postscolaire agricole	1925	
Sérignac – Centre d’apprentissage agricole		1926 projet
Anglars-Nozac – Cours postscolaire agricole	1927	
Duravel – Cours postscolaire agricole		1927
Méchmont – Cours postscolaire agricole	1927	
Miers – Cours postscolaire agricole	1927	
Molières – Cours postscolaire agricole	1927	
Anglars-Capelle – Cours postscolaire agricole	1928	
Cahors – École d’agriculture d’hiver fixe	1928	
Concorès – Cours postscolaire agricole		1928

Nom	Date de création	Première mention
Frayssinet-le-Gelat – Cours postsecondaire agricole		1928
Les Junies – Cours postsecondaire agricole	1929	
Larnagol – Cours postsecondaire agricole		1929
Saint-Céré – École d'artisanat rural pour adultes	1929	
Souillac – École des métiers et d'artisanat rural	1929	
Durbans – Bergerie départementale		1930 projet
Saint-Céré – École d'agriculture d'hiver ambulante	1930	
Le Vigan – Cours postsecondaire agricole		1930
Castelnau-Montraiet – Cours postsecondaire agricole	1931	
Tauriac – Cours postsecondaire agricole	1931	
Terrou – Cours postsecondaire agricole		1931
Thégra – Cours postsecondaire agricole	1931	
Saint-Martin-Labouval – Cours postsecondaire agricole		1932
Souillac – EPI et d'artisanat rural	1932	
Durbans – École des métiers ruraux	1933	
Souillac – École d'agriculture d'hiver ambulante	1933	
Bétaille – Cours postsecondaire agricole		1934
Gourdon – Ouvroir professionnel de lingerie	1934	
Lamothe-Fénélon – Cours postsecondaire agricole		1934
Limogne – Cours postsecondaire agricole		1934
Saint-Martin-le-Redon – Cours postsecondaire agricole		1934
Cahors – Cours d'enseignement ménager	1938	
Cahors – Cours Pigier		1938
Laouresses – Cours postsecondaire agricole		1938
Maxou – Cours postsecondaire agricole		1938
Souillac – Cours d'adultes agricole		1938
Calamane – Cours postsecondaire agricole		1939
Cazillac – Cours postsecondaire agricole		1939
Figeac – École primaire supérieure de filles		1939
Saint-Céré – Atelier-école d'artisanat rural	1939	
Thédirac – Cours d'adultes agricole		1939

INDEX

INDEX THÉMATIQUE

Cet index thématique se comprend comme un complément des notices d'établissement. De ce fait, les rubriques des notices (exemples : personnel, enseignement, comptabilité, etc.) n'y figurent pas. En revanche, des vedettes plus détaillées (exemples : français, technologie, internat, etc.) permettent d'affiner la recherche. L'index permet aussi de regrouper des renseignements épars et de procéder à des rapprochements utiles (par exemple, la vedette « enseignement agricole » répertorie cet enseignement non seulement dans les écoles d'agriculture, mais aussi dans d'autres établissements, tels que les écoles primaires supérieures qui prodiguent un enseignement agricole).

Adulte voir Cours d'adultes à orientation agricole, Cours postscolaire agricole, Cours professionnel, Cours professionnel ménager.

Agriculture (enseignement de l') voir Enseignement agricole.

Ajustage, 200-201, 241.

Allemand, 209.

Amendement voir Engrais, fumures et amendement.

Anglais, 134-135, 178, 183.

Arboriculture, 54-55, 66, 68, 82-83, 85, 87, 123, 151-152, 167, 177, 203, 207.

Architecture, 73.

Arithmétique, 80, 86 voir aussi Calcul professionnel, Géométrie, Mathématiques.

Arpentage, 68, 82, 170, 188.

Artisanat rural, 85, 87, 199, 204-207, 212, 216, 227-245 voir aussi Atelier-école, Charronnage, École d'artisanat rural, Maréchalerie, Matériel agricole, Section d'artisanat rural.

Artisan (enseignant), 86.

Asperge, 67, 82, 160.

Association d'anciens élèves, 90, 175-176, 239.

Assurances et mutuelles agricoles, 67-68, 82-83, 122-123.

Astier (Loi), 70, 75.

Atelier, 87, 89, 102, 113, 135, 137, 155, 165, 182, 187, 199, 205-207, 212-215, 217-218, 227, 229-230, 242-243, 246-247.

Atelier-école, 199-202, 205, 212.

Automobile, 228-230, 233, 243 *voir aussi* Électricité, Mécanique, Moteur.
Aviation, 217.

Bâtiment (science du), 78, 200-201, 240-242.

Bergerie, 111-113, 263.

Betterave, 57, 99, 143, 169, 177.

Bibliothèque scolaire, 71-72, 165, 207, 246.

Biologie, 207.

Blé *voir* Céréale.

Botanique, 207.

Bourrellerie *voir* Artisanat rural.

Bourse, 85, 87-88, 102, 163, 173, 176, 185-186, 208, 245, 264, 266.

Bourse d'apprentissage, 243.

Brevet agricole, 56, 62, 96, 98-99, 101, 103-104, 109, 131, 147, 149-151, 159, 167-170, 177, 188, 202, 219-221, 223-224, 251-254, 265.

Brevet d'enseignement industriel, 243.

Brevet d'enseignement ménager, 137.

Brevet d'études primaires supérieures, 66, 216.

Brevet élémentaire, 186, 216.

Brevet supérieur, 183, 186.

Broderie, 71, 136-137.

Calcul, 78, 200 *voir aussi* Calcul professionnel.

Calcul professionnel, 228, 237.

Carcopino (Loi), 211.

Centre d'apprentissage agricole, 222-223.

Céréale, 54-55, 57, 67, 82-83, 96, 99, 104, 109-110, 128, 143, 148, 152, 167-168, 174, 177, 188, 251.

Certificat d'apprentissage, 174-175.

Certificat d'aptitude pédagogique, 66.

Certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel, 208.

Certificat d'aptitude professionnelle, 77, 79-80, 243-244.

Certificat des écoles d'agriculture d'hiver, 205, 227.

Certificat d'études primaires élémentaires, 86, 102, 133, 154, 183, 185-186, 191, 204, 209, 223, 227, 242.

Chaire d'agriculture, 65-68, 81, 93-94, 121-124, 183.

Champ d'expériences et de démonstrations, 54-55, 57, 65-67, 96, 99, 101, 104, 109, 121, 124, 128, 132, 143, 148, 151-152, 154, 160, 163, 165, 167-170, 177, 188, 203, 220, 251-252, 254-255, 259.

Chant, 134, 178, 209.

Charpente, 85, 87, 228-229, 231, 234, 240-241.
Charronnage, 85, 200-201, 206-207, 228, 230, 234, 241.
Chef d'attelage, 173-174.
Chef d'atelier, 85, 162.
Chef de culture, 152.
Chef de pratique, 85.
Chef de pratique horticole, 84.
Chef de travaux, 113, 239, 245.
Chef ouvriers *voir* Ouvrier.
Chemins de fer (enseignement), 217.
Chimie, 85, 87, 102, 154, 165, 182, 187, 209, 228, 236.
Chimie agricole, 101, 207.
Cinéma professionnel, 72, 87, 89, 128, 217, 252.
Classe d'orientation, 90, 92.
Classe préparatoire, 92, 134, 163, 179, 209, 214, 242.
Collège, 68-69, 81, 89, 121, 124-127, 161, 186.
Collège moderne, 133, 211.
Collège technique, 200.
Comité de patronage, 153, 155, 161, 163.
Comité de surveillance *voir* Commission de surveillance.
Commission administrative *voir* Conseil d'administration.
Commission de surveillance, 85, 87, 204, 206-207.
Commission locale professionnelle, 74.
Comptabilité (enseignement de la), 87, 134-135, 200, 208, 214-216, 228, 237, 242.
Comptable, 172-173.
Concierge, 92-93.
Concours d'entrée, 173, 176.
Conférence agricole, 53, 57, 65, 67-68, 81-83, 100, 121-122, 124, 152, 206-207, 252.
Conseil de perfectionnement, 85, 204, 239, 242.
Conseil de surveillance *voir* Commission de surveillance.
Construction *voir* Bâtiment.
Contremaître, 239-240.
Coupe, 71, 136.
Coupe de pierres, 73, 228, 232-233, 241.
Cours complémentaire, 75, 90, 102, 160-161, 178, 224, 226.
Cours d'adultes à orientation agricole, 62, 131-132, 166, 202, 221, 224, 253.
Cours par correspondance, 74.
Cours postscolaire *voir* Cours d'adultes à orientation agricole, Cours postscolaire agricole, Cours professionnel, Cours professionnel ménager.

Cours post scolaire agricole, 53-57, 61-62, 84, 96, 98-101, 103-105, 109-110, 128, 131-132, 143, 147-153, 159-160, 166-170, 177, 188, 195, 202-203, 219-220, 223, 251-255, 259.

Cours professionnel obligatoire, 70-72, 74-81, 90.

Cours professionnel ménager, 70-72.

Couture, 71, 78, 134-135, 137.

Cubage, 174.

Cuisine, 71, 136-137.

Dactylographie, 78, 135 *voir aussi* Sténodactylographie.

Dessin, 72-73, 78, 80, 91, 102, 113, 134-135, 174, 182, 187, 200, 209-210, 215-216, 228, 234-235, 239, 242-243 *voir aussi* Dessin artistique, Dessin d'ornement, Dessin géométrique, Dessin industriel, Dessin linéaire, Écoles de dessin.

Dessin artistique, 73, 78, 214.

Dessin d'ornement, 73, 209.

Dessin géométrique, 214.

Dessin industriel, 136-137, 185, 215.

Dessin linéaire, 68-69, 125-126, 132, 139, 225.

Dictée, 236.

Diplôme, 80 *voir aussi* Brevet agricole, Brevet d'enseignement industriel, Brevet d'enseignement ménager, Brevet d'études primaires supérieures, Brevet élémentaire, Brevet supérieur, Certificat d'apprentissage, Certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel, Certificat d'aptitude professionnelle, Certificat des écoles d'agriculture d'hiver, Certificat d'études primaires élémentaires, Diplôme agricole, Diplôme de l'Institut de sténographie de Rennes, Examen de sortie.

Diplôme agricole, 87.

Diplôme de l'Institut de sténographie de Rennes, 135.

Directeur des services agricoles, 53-54, 57, 66, 81-82, 84-88, 111-112, 122, 124, 132, 151-152, 188, 202-204, 206, 216, 222-223, 226, 251, 255, 263, 265.

Direction des services agricoles, 65, 81-84, 159, 205.

Discipline scolaire *voir* Matière d'enseignement.

Drainage, 174.

Droit, *voir* Législation, Législation artisanale, Législation rurale.

Ébénisterie, 231.

École ambulante, 204, 226-227, 263-265.

École commerciale de Paris, 217.

École d'agriculture d'hiver, 57, 84-89, 93, 124, 199, 204-205, 212, 226-227, 248, 263-264.

École d'apprentis mécaniciens de la Marine, 163.

École d'apprentissage agricole, 84, 264.

École d'artisanat rural, 113, 199, 204-207, 226-227.

École d'arts-et-métiers, 185, 191, 212, 215, 217 *voir aussi* École d'arts-et-métiers de Cluny.

École d'arts-et-métiers de Cluny, 66 *voir aussi* École d'arts-et-métiers.
École de bergers, 111-113, 263.
École de dessin, 72-73, 89, 125-126, 132.
École d'électricité de Paris, 164.
École de mécanique et d'électricité industrielle de Paris, 164.
École de métiers, 227.
École des apprentis de la Compagnie d'Orléans, 92, 217.
École des chemins de fer de Paris, 217.
École des mécaniciens d'aviation de Rochefort, 217, 244.
École des métiers ruraux *voir* École d'artisanat rural.
École des Travaux publics de Paris, 164.
École française de motoculture, 222.
École d'horlogerie, 217.
École manuelle d'apprentissage, 182.
École ménagère, 84, 133 *voir aussi* Enseignement ménager, Section ménagère.
École mutuelle, 69, 125, 132, 139, 225.
École nationale d'agriculture, 121, 210.
École nationale d'agriculture de Rennes, 210.
École nationale professionnelle, 164, 217.
École normale de garçons, 65-68, 81, 90, 92, 94, 163, 186, 191, 216-217, 244.
École normale de jeunes filles, 135, 210, 265-266.
École normale d'enseignement ménager de Coëtlogon-Rennes, 210.
École Pigier, 70, 73.
École pratique d'agriculture, 171, 176, 182-183, 210, 217, 264, 266.
École pratique d'agriculture pour les jeunes filles de Coëtlogon, 210.
École pratique de commerce et d'industrie, 227, 238-239, 243.
École primaire élémentaire *voir* Enseignement primaire élémentaire.
École primaire supérieure, 56, 74-75, 81, 84-85, 87, 89-93, 97, 101-102, 121, 124, 127, 133-136, 151-155, 159-160-165, 178-187, 199-200, 202-206, 208-218, 248.
École privée congréganiste, 90, 94-95, 133, 136-138, 161, 182, 208.
École privée laïque, 74, 205-207, 222-223, 264.
École vétérinaire, 93.
École Violet, 217.
Économie, 78.
Économie domestique, 209.
Écriture, 174-175, 234.
Éducation civique, 78, 87, 185, 228, 236-237.
Éducation physique, 91, 243.

Électricité (enseignement de l'), 78, 85, 87, 200, 207, 214, 216, 228, 235-236, 239-241, 243 *voir aussi* Automobile, École d'électricité de Paris, École de mécanique et d'électricité industrielle de Paris.

Élevage, 67-68, 82-83, 99, 122, 124, 177, 203, 263 *voir aussi* Ovin.

Emploi du temps, 175, 244.

Engrais, fumures et amendement, 54, 66-67, 82-83, 99-101, 104, 110, 122-124, 132, 143, 152, 174, 207.

Enseignant *voir* Personnel enseignant.

Enseignement agricole, 66-68, 74, 81, 84, 87, 93-94, 162-163, 165, 174, 182, 207, 214-215, 227, 243 *voir aussi* Arboriculture, Artisanat rural, Asperge, Assurances mutuelles, Bergerie, Betterave, Biologie, Botanique, Brevet agricole, Centre d'apprentissage agricole, Céréale, Certificat des écoles d'agriculture d'hiver, Chaire d'agriculture, Champ d'expériences et de démonstrations, Chef d'attelage, Chef de culture, Chef de pratique, Chef de pratique horticole, Chimie agricole, Conférence agricole, Cours postsecondaire agricole, Diplôme agricole, Directeur des services agricoles, Direction des services agricoles, Drainage, École ambulante, École d'agriculture d'hiver, École d'apprentissage agricole, École d'artisanat rural, École de bergers, École nationale d'agriculture, École pratique d'agriculture, École vétérinaire, École nationale d'agriculture de Rennes, École pratique d'agriculture pour les jeunes filles de Coëtlogon, Élevage, Engrais, fumures et amendement, Enseignement ménager agricole, Ferme-école, Ferme modèle, Fraise, Fruitière, Génie rural, Greffage, Horticulture, Hygiène, Jardinier, Labour, Laiterie, Législation rurale, Maître de conférences agricoles, Maréchalerie, Matériel agricole, Orphelinat agricole, Ovin, Parasitologie, Pépinière, Pomme de terre, Phytotechnie, Prairie, Professeur d'agriculture, Section agricole, Section d'artisanat rural, Sylviculture, Tabac, Taille, Truffe, Vacherie, Vannerie, Verger, Vétérinaire, Viticulture, Zoologie.

Enseignement commercial, 127, 135 *voir aussi* Allemand, Anglais, Comptabilité, Dactylographie, Diplôme de l'Institut de sténographie de Rennes, École commerciale de Paris, École pratique de commerce et d'industrie, Espagnol, Section commerciale, Section de comptabilité, Section de sténodactylographie, Sténodactylographie.

Enseignement féminin, 74-81, 89, 124, 127, 133-138, 178-182, 208-210, 224 *voir aussi* École pratique d'agriculture pour les jeunes filles de Coëtlogon, Enseignement ménager.

Enseignement général, 78, 137, 188, 200, 211, 216, 239, 242 *voir aussi* Arithmétique, Calcul, Chant, Chimie, Dessin, Dictée, Économie, Écriture, Éducation civique, Éducation physique, Français, Géographie, Géométrie, Histoire, Histoire naturelle, Hygiène, Législation, Lettres, Mathématiques, Morale, Musique, Orthographe, Physique, Sciences.

Enseignement industriel *voir* Enseignement technique industriel.

Enseignement maritime *voir* École d'apprentis mécaniciens de la Marine, École des officiers mécaniciens de la Marine marchande.

Enseignement ménager, 70-72, 78, 127, 133, 133-138, 208-209, 265 *voir aussi* Broderie, Coupe, Cours professionnel ménager, Couture, Cuisine, École ménagère, École normale d'enseignement ménager de Coëtlogon-Rennes, Économie domestique, Lingerie, Ouvroir, Repassage.

Enseignement mutuel *voir* École mutuelle.

Enseignement ménager agricole, 265.

Enseignement primaire *voir* Cours complémentaire, École normale de jeunes filles, École primaire supérieure, Enseignement primaire élémentaire.

Enseignement primaire élémentaire, 56, 70, 74-75, 96, 99, 104, 124-125, 131, 133, 139, 161, 165, 167-170, 173, 177-179, 182-183, 188, 191, 202, 208, 210-211, 214, 219, 224-225, 248 *voir aussi* Certificat d'études primaires élémentaires, Cours complémentaire.

Enseignement primaire supérieur *voir* École primaire supérieure.

Enseignement secondaire *voir* Collège, Lycée.

Enseignement secondaire spécial, 93-94, 125.

Enseignement technique industriel, 78, 191, 211 *voir aussi* Ajustage, Architecture, Automobile, Aviation, Bâtiment, Calcul professionnel, Certificat d'aptitude professionnelle, Charpente, Chemins de fer, Collège technique, Cubage, Dessin industriel, Ebénisterie, École d'arts-et-métiers, École d'arts-et-métiers de Cluny, École de métiers, École des chemins de fer de Paris, École des mécaniciens d'aviation de Rochefort, École des Travaux publics de Paris, École d'horlogerie, École manuelle d'apprentissage, École pratique de commerce et d'industrie, École Violet, Électricité, Ferblanterie, Forge, Machine-outil, Maçonnerie, Mécanique, Menuiserie, Moteur, Plomberie, Ponts et Chaussées, Section industrielle, Serrurerie, Soudure, Soudure autogène, Taxe d'apprentissage, Technologie, Topographie, Tournage, Travail du bois, Travail du fer, Typographie, Zinguerie.

Espagnol, 90-91, 154.

Étude surveillée, 135, 154, 175-176, 228.

Examen d'entrée, 85-86, 204.

Examen de sortie, 85, 87, 205.

Excursion pédagogique, 66, 87-88, 203, 251.

Ferblanterie, 229-230.

Ferme-école, 171-176, 182.

Ferme-modèle, 65.

Ferronnerie *voir* Forge.

Forge (enseignement), 85, 87, 89, 200-201, 206-207, 229-230, 234, 240-241 *voir aussi* Travail du fer.

Fraise, 67, 83, 123.

Français, 78, 85-87, 174-175, 185, 200, 228, 236, 242-243 *voir aussi* Dictée, Lettres.

Fruitière, 54, 104, 132, 143, 148, 152, 177.

Fumures *voir* Engrais, fumures et amendement.

Génie rural, 85, 87, 207.

Géographie, 86-87, 135, 154, 185, 208, 242.

Géologie, 174, 243.

Géométrie, 69, 73, 78, 139, 215, 228, 236, 243 *voir aussi* Arpentage, Cubage.

Greffage, 54, 96, 104, 123, 148, 152, 160, 167, 177, 188.

Gymnastique *voir* Éducation physique.

Histoire, 86, 154, 185, 242.

Histoire naturelle, 68, 85, 87, 154, 209 *voir aussi* Botanique.

Horticulture, 66, 85, 87, 185, 206-207, 214.

Hygiène (enseignement de l'), 85, 226.

Inspecteur d'académie, 133, 153, 160, 162, 181-183, 199-200, 208, 210, 217, 224.

Inspecteur de l'apprentissage, 205-206.

Inspecteur de l'enseignement primaire, 160, 162, 165, 182, 200, 208, 210.

Inspecteur départemental de l'enseignement technique, 136, 239.

Inspecteur général de l'agriculture, 85, 239, 265.

Inspecteur général de l'Instruction publique, 182, 187, 210, 237.

Institut de sténographie de Rennes, 135.

Instituteur, Institutrice, 56-57, 61-62, 65-67, 70, 75, 81, 91, 96, 98-99, 101-104, 109, 125-126, 128, 131, 139, 143, 147, 149-151, 153, 159, 162, 166-170, 177-178, 183, 188, 195, 200, 202, 204, 206, 208, 212-213, 219-221, 223-225, 251-254.

Instruction civique *voir* Éducation civique.

Instruction morale *voir* Morale.

Internat, 84, 90, 92-94, 102, 127, 133-134, 136, 153, 161, 173, 178, 183, 186, 191, 208, 211, 213, 222, 237-238, 242, 247-248, 264.

Irrigation *voir* Drainage.

Jardinage *voir* Horticulture.

Jardinier, 173-174, 204.

Labour, 174.

Laiterie, 89, 124.

Langue *voir* Allemand, Anglais, Espagnol.

Lecture *voir* Français.

Législation, 242.

Législation artisanale, 228, 237.

Législation rurale, 200, 228.

Lettres (enseignement), 91, 134, 162, 178, 209, 212-213 *voir aussi* Français.

Lingerie, 78, 136-137.

Lycée, 81, 84-85, 89-90, 93-94, 124, 186, 199, 211, 214.

Lycée professionnel, 171.

Machine-outil (enseignement), 87, 233 *voir aussi* Mécanique.

Maçonnerie, 206-207, 231-232, 241.

Maître auxiliaire, 91, 134, 178, 209, 212-213, 239.

Maître de conférences agricoles, 86.

Maître-ouvrier *voir* Ouvrier.

Manuel scolaire, 71, 165.

Maréchalerie, 228-230, 233, 243.

Matériel agricole, 66, 101, 174-175, 200, 228-231, 233, 243.

Matériel d'enseignement, 88, 126, 128, 133, 135, 139, 152, 155, 165, 182, 210, 217.

Mathématiques, 85, 87, 127, 174, 212, 216, 242-243.

Matière d'enseignement *voir* Ajustage, Allemand, Anglais, Arboriculture, Architecture, Arithmétique, Arpentage, Artisanat rural, Automobile, Aviation, Bâtiment, Bergerie, Biologie, Botanique, Broderie, Calcul, Calcul professionnel, Chant, Charpente, Charronnage, Chimie, Chimie agricole, Comptabilité, Coupe, Coupe de pierres, Couture, Cubage, Cuisine, Dactylographie, Dessin, Dessin artistique, Dessin d'ornement, Dessin géométrique, Dessin industriel, Dessin linéaire, Dictée, Ébénisterie, Économie, Économie domestique, Écriture, Éducation civique, Éducation physique, Électricité, Élevage, Espagnol, Ferblanterie, Forge, Français, Génie rural, Géographie, Géologie, Géométrie, Histoire, Histoire naturelle, Horticulture, Hygiène, Laiterie, Législation, Législation artisanale, Législation rurale, Lettres, Machine-outil, Maçonnerie, Maréchalerie, Mathématiques, Mécanique, Menuiserie, Modelage, Morale, Moteur, Musique, Orthographe, Parasitologie, Physique, Phytotechnie, Plomberie, Repassage, Sciences, Sculpture, Serrurerie, Soudure autogène, Sténodactylographie, Sylviculture, Technologie, Tournage, Travail du bois, Travail du fer, Travail manuel, Vacherie, Vannerie, Vétérinaire (art), Viticulture, Zinguerie, Zoologie.

Mécanique, 69, 73, 174, 207, 214-216, 228-229, 235, 240-241 *voir aussi* Automobile, Aviation, Matériel agricole, Moteur.

Menuiserie, 185, 200-201, 207, 229-231, 240-241 *voir aussi* Charpente, Ébénisterie, Tournage, Travail du bois.

Méthode Francœur, 126, 132, 139, 225.

Modelage, 214.

Morale, 185 *voir aussi* Éducation civique.

Moteur, 200, 207 *voir aussi* Automobile, Aviation, Électricité, Mécanique.

Musique, 218.

Mutuelles agricoles *voir* Assurances et mutuelles agricoles.

Nivellement, 174.

Orphelin, 84, 264.

Orphelinat, 137.

Orphelinat agricole, 94-95.

Orthographe, 78 *voir aussi* Français.

Outillage, 233-234.

Ouvrier (enseignant), 185, 206-207.

Ouvroir, 136-137.

Ovin, 65, 82-83, 111-113, 122, 263.

Parasitologie, 57, 83, 123, 170.

Pépinière, 54, 57, 104, 109, 128, 132, 143, 148, 152, 160, 167-170, 177, 188, 203, 255.

Personnel administratif et de service, 88, 112 *voir aussi* Comptable, Concierge, Directeur des services agricoles, Surveillant.

Personnel enseignant, 88, 206 *voir aussi* Artisan, Chef d'attelage, Chef d'atelier, Chef de culture, Chef de pratique, Chef de pratique horticole, Chef de travaux, Contremaître, Instituteur, Jardinier, Maître de conférences agricoles, Maître auxiliaire, Ouvrier, Professeur, Professeur adjoint, Professeur d'agriculture, Vétérinaire.

Personnel congréganiste, 94, 136.

Physique, 85, 87, 102, 127, 154, 182, 187, 209, 216, 228, 236.

Phytotechnie, 66.

Plante *voir* Botanique.

Plomberie, 229-230.

Pomme de terre, 54-55, 57, 104, 109, 128, 143, 160, 169, 177, 188, 203, 259.

Ponts-et-Chaussées (enseignement aux), 211-212, 215-217.

Postes (cours PTT), 90, 135, 178, 209, 212, 215-216.

Prairie, 57, 99, 101, 124, 167, 169, 203, 259.

Professeur, 85, 90-91, 127, 133-134, 136, 162, 178, 183, 204, 208-209, 211-213, 217, 239.

Professeur adjoint, 85, 91, 134, 162, 178, 209, 212-213, 239.

Professeur d'agriculture, 56-57, 65-67, 81-82, 85, 121-122, 124, 131, 160, 183, 188, 204, 206, 212, 226.

Professeur de dessin, 125.

Professeur délégué, 91.

Proviseur, 85.

Pupille de la Nation, 223.

Repassage, 136-137.

Répétiteur, 85.

Sciences (enseignement des), 66, 85, 91, 133-134, 162-163, 178, 208-209, 211-213, 242-243
voir aussi Chimie, Histoire naturelle, Mathématiques, Physique.

Sciences naturelles *voir* Histoire naturelle.

Sculpture, 73.

Section agricole, 152, 154, 160-164, 182, 199, 204, 211-212, 214-216.

Section commerciale, 178-179, 209, 211.

Section d'artisanat rural, 211, 215-216.

Section de sténodactylographie, 134.

Section industrielle, 90, 92, 199, 211-216.

Section spéciale pour la préparation des concours d'entrée, 209-212, 215-217.

Serrurerie, 228-230, 233-234, 240-241.

Soudure autogène, 229-230.

Sport voir Éducation physique.

Sténodactylographie, 75, 77-78, 93-94, 134-137, 178, 208 voir aussi Dactylographie, Section de sténodactylographie,

Subvention, 101 voir aussi Taxe d'apprentissage.

Subvention communale, 57, 80, 100-102, 110, 132, 136-137, 151, 153, 155, 160, 164, 167-168, 170, 178, 186, 188, 191, 202, 207, 210, 217, 219, 225, 266.

Subvention de l'État, 54, 80, 88, 102, 111-113, 124, 132, 136-137, 151, 155, 160, 164, 167, 173, 176, 178, 183, 186, 188, 202-203, 205, 217, 225, 237, 239, 246-248, 255, 266.

Subvention départementale, 71, 73, 80, 88, 100, 105, 110, 112, 124, 137, 152, 167-170, 178, 188, 199, 205, 219, 237, 239, 246-248, 265.

Surveillant, 173, 207.

Sylviculture, 66.

Syndicat agricole, 82, 151, 159, 206.

Tabac (culture), 67, 82-83, 96, 148.

Taillanderie voir Forge.

Taille (agriculture), 54, 83, 87, 96, 104, 148, 152, 160, 167, 177.

Taxe d'apprentissage, 80, 237, 246-247.

Technologie, 66, 78, 80, 110, 135, 175, 200, 207, 214-215, 227, 232-233, 242-243.

Tenue de livres voir Comptabilité.

Topographie, 93-94, 125-126, 215-216.

Tournage, 242.

Traitement du personnel, 66, 71, 75, 80, 88, 92, 100, 102, 110, 112, 124-125, 131, 136-137, 151-153, 159, 168-170, 178, 183, 202-203, 205, 207, 219, 225, 237, 239, 246-247, 266.

Travail du bois, 85, 87, 102, 113, 155, 242 voir aussi Atelier, Tournage.

Travail du fer, 78, 85, 87, 113, 155, 242 voir aussi Atelier, Tournage.

Travail manuel, 91, 102, 154, 162, 183, 185, 205, 208, 227, 229.

Travaux pratiques, 78, 87, 94, 96, 101, 104, 109, 121, 128, 132, 137, 148, 151-152, 160, 163, 167-170, 174-175, 177, 187, 203, 207, 226, 228, 242 voir aussi Atelier, Champ d'expériences et de démonstrations, Ferme-école, Labour.

Trousseau, 86, 91.

Truffe, 67, 122-123.

Typographie, 78.

Vacherie, 87.

Vannerie, 207.

Végétaux voir Botanique.

Vente d'objets et de biens produits à l'école, 246.

Verger, 54-55, 96, 109, 128, 132, 148, 152, 160, 167-168, 170, 177, 188, 203, 252, 255.

Vétérinaire (art), 85, 174-175, 207.

Vétérinaire (personne), 93, 173, 204, 206, 226.

Visite pédagogique *voir* Excursion pédagogique.

Viticulture, 54, 66-68, 82-83, 96, 101, 109, 123, 132, 152-153, 168, 207, 255.

Zay (réforme), 90 *voir aussi* Classe d'orientation.

Zinguerie, 206-207, 229-230.

Zoologie et zootechnie, 66, 207.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- AASTIER (Mlle), directrice d'école, 178.
AILLET, directeur d'école, 153.
ALIS, instituteur, 223.
AMELIN, directeur d'école, 153.
ANDURAND, professeur, 175.
ARMAND (Mlle), directrice d'école, 178.
ATTANÉ (Jean-Pierre), directeur d'école, 161.
AUDOT, libraire, 74.
AURICOSTE, instituteur, 131.
AYOT, directeur d'école, 161.
- BARON (Abel), directeur d'école, 85.
BARRE, directeur d'école, 153.
BASTIT, maire de Saint-Céré, 199.
BASTIT (Claudine), directrice d'école, 208.
BEBARQUEL, professeur de dessin, 72-73.
BERT, préfet, 227.
BERTHOUMIEUX, directeur d'école, 161.
BIGOT, directeur d'école, 183.
BONNEFOY, instituteur, 125.
BERGOUIGNOUX (G.), architecte, 113, 237.
BORREDON, instituteur, 109.
BOSC, directeur d'école, 75.
BOUAT, conseiller général, 133, 265.
BOUDOUX (Paul), directeur d'école, 75, 90.
BOURGIN (Marie), directrice d'école, 127.
- CALMIER, directeur d'école, 153.
CALMON (Cyprien-Antoine), directeur d'école, dessinateur, 72.
- CAMMAS [ou CAPMAS] (Jean-Charles), directeur d'école, 69.
CASTAGNÉ, propriétaire, 163.
CAUQUIL (Élie Fernand), directeur d'école, 226-227, 239.
CAZALY, directeur d'école, 172.
CÉLARIÉ, propriétaire, directeur d'école et maire du Montat, 171, 175.
CHANCRIN, inspecteur général de l'Agriculture, 265.
CHARLES, directeur d'école, 153.
CLERTÉ (Mme), directrice d'école, 178.
CONSTANT, directeur d'école, 162.
COUESLANT, enseignant, 94.
COULON, instituteur, 104.
COUSSIÉ, directeur d'école, 151, 153.
COUYBA, instituteur, 96.
- DELHÈS (Louise), directrice d'école, 178.
DENIGRÉ (Veuve Armand), propriétaire, 182.
DENTRAIGUES, instituteur, 225.
DHOMMÉE (René), inspecteur départemental de l'enseignement technique, 227-228, 237, 242.
DOUAIRE, Directeur des services agricoles, 81-82, 124.
DOUMERG, instituteur, 151.
DOUMIÉ (Jules), propriétaire, 178.
DRILLIÈRES, instituteur, 101.
DROUHAULT (Baptiste), professeur départemental d'agriculture, 66.

- DUFFIEUX (Mlle J.-G.), directrice d'école, 178.
- DUFOUR (Pierre), directeur d'école, 171, 175-176.
- DURUY (Victor.), ministre de l'Instruction publique, 125.
- DUVERGER-GRUMEAU (Mme M.), directrice d'école, 178.
- ENGEL, professeur de dessin, 125.
- ESCANDE, directeur d'école, 161.
- FAURE-JOUDINAUD (Mme M.-A.), directrice d'école, 133.
- FERRY (Jules), ministre de l'Instruction publique, 67.
- FRANCŒUR (Louis-Benjamin), mathématicien, 69.
- FRAYSSE (Barthélémy), directeur d'école, 180, 183.
- GALTIÉ, enseignant, 132.
- GARRIGOU, instituteur, 177.
- GARRIGUES, instituteur, 254.
- GAY, directeur des services agricoles, 81, 84-85, 109, 111, 188, 203-204, 226, 265-266.
- GILLES, inspecteur général, 182, 187, 210.
- GINESTE (Madame), enseignante, 70.
- GOUJOT, directeur d'école, 153.
- GROMAS, professeur d'agriculture, puis directeur des services agricoles, 56-57, 81, 131, 160, 188.
- HILLY, directeur d'école, 183.
- HUZARD (J. B.), vétérinaire, 93.
- LABERGERIE (baron), ancien préfet, 74.
- LACOMBE, instituteur, 56, 127.
- LAFAGE (Zacharie), directeur d'école, 74-75, 78, 90.
- LAFONT (P.), directeur des services agricoles, 53, 81, 84, 132, 151, 202, 216, 226, 255, 263, 265.
- LAFFONT (Auguste), propriétaire, 111.
- LAGARDE, maire de Cahors, 93.
- LAGARRIGUE (Lucie), propriétaire, 97.
- LAMOURE-PUJOL (Hélène), directrice d'école, 178, 208.
- LANNAU-ROLLAND, sous-préfet, 132.
- LAROCHE (Henri), propriétaire, maire de Sérignac, 222.
- LASCOMBES, propriétaire, 135.
- LASCOUS, instituteur, 225.
- LASCOUS (Mlle), institutrice, 225.
- LAVAYSSIÈRE (Joseph), instituteur puis directeur d'école, 159, 162.
- LEBLANC (René), membre de la Ligue de l'enseignement, 68.
- LESPINET (Veuve Basile), propriétaire, 178.
- LHERM, instituteur, 167, 188.
- LIAUZIN, instituteur, 127.
- LOLOUN (Mme), directrice d'école, 178.
- LONGAYGUE, instituteur, 167.
- LOUBET, rapporteur de la Commission des finances, 84.
- MALVY (Louis Martin), député, maire de Souillac, 227.
- MARIE, instituteur, 125-126.
- MATIVAL, instituteur, 131.
- MIQUEL, conseiller général, 153.
- MONZIE (Anatole de), conseiller général, ministre de l'Éducation nationale, 111, 227.
- MURAT (Joachim), 93.
- PACHINS, instituteur, 61
- PEZET (A. Palemon), professeur d'agriculture, 121-122, 124.
- PICHE (Mlle), directrice d'école, 133.
- PONS, enseignant, 72.
- PONTUS, professeur de physique du collège, 69.

PRADINES, instituteur, 139.

QUERCY, professeur départemental d'agriculture, 66-67, 94.

RAJADE (Louis), association d'anciens élèves, 90.

RESBRUT (Mme) *voir* LAGARRIGUE (Lucie).

REY (Émile), président de l'Office agricole du Lot, 68.

REYGASSE (Madame), enseignante, 70.

ROBERT (Marcel), directeur d'école, 212.

ROBIN, instituteur, 99.

ROCHER, instituteur, 128.

ROQUES, inspecteur d'Académie, 181.

ROUGÉ (Charles Antoine), directeur d'école, 72.

ROUQUETTE (Mme P.), directrice d'école, 178.

ROUQUIÉ (Mlle), donatrice, 94.

ROUSSILHES, directeur d'école, 200.

SARRODIE (Camille), directeur d'école, 211-212.

SÉGALA (Madame), directrice d'école, 208.

SÉGALA (Pierre), directeur d'école, 212.

SOLACROUP, instituteur, 61.

SOLEILLOU, instituteur, 195.

SOLIGNAC, inspecteur de l'apprentissage, 205.

SOULIÉ, enseignant, 94.

SOULIÉ (Mlle), institutrice, 136.

TIRARD (Pierre-Emmanuel), ministre du Commerce et de l'Industrie, 67.

TOUREAU (Marius), directeur d'école, 239.

TRAXELER (Mme), directrice d'école, 178.

TUZET, inspecteur principal des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans, 264.

VARIÉRAS (Henri), directeur d'école, 239.

VEYSSIÈRE, conseiller municipal de Martel, 160.

VIDAL, instituteur, 202.

VIDAL (Louis Jean-Baptiste), directeur d'école, 206, 212.

VIGER (Albert), ministre de l'Agriculture, 171, 173.

VINCENT, directeur d'école, 161.

YVIQUEL, directeur d'école, 85.

INDEX DES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET INSTITUTIONS

Les établissements scolaires figurent dans l'index thématique.

Bureau de bienfaisance de Cahors, 94.

Bureau de bienfaisance de Saint-Céré, 210.

Caisse de construction des lycées, écoles primaires et collèges, 186.

Carrières de Blagnac, 247.

Chambre d'agriculture du Lot, 87, 237.

Chambre de commerce, 247.

Chambre des députés, 227.

Comices agricoles, 65.

Comité de ravitaillement, 65-66.

Compagnie des chemins de fer d'Orléans, 85, 92, 181, 205, 217, 264.

Conseil général, 56, 61, 65, 73, 84, 99-100, 104-105, 109-111, 113, 131, 152, 160-161, 163, 167-171, 176-179, 186, 188, 195, 199-200, 203, 214, 219, 222-223, 226-227, 239, 242, 247-248, 263-266.

Crédit foncier, 164, 210.

Fédération des œuvres laïques du Lot, 70.

Frères des écoles chrétiennes, 182, 191.

Journal du Lot, 94.

Ligue de l'enseignement, 68.

Œuvre départementale de l'école des métiers et d'artisanat rural, 247.

Office agricole du Lot, 101, 206, 265-266.

Office agricole régional du Massif Central, 88-89.

Office départemental agricole, 207.
Société agricole et industrielle du Lot, 172.
Société d'agriculture de Cahors, 172.
Société d'agriculture du Lot, 65, 266.
Société des études scientifiques, littéraires,
artistiques de Cahors, 121.
Société d'horticulture de Cahors, 87.

Syndicat d'élevage de la race ovine du Lot,
111-112.
Les Tuileries de Puy Blanc, 247.
Union ovine de France, 111-112.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

Les lieux sans indication de département sont localisés dans le département du Lot.
Les paginations en caractère gras signalent les notices consacrées à ces communes.

- Agde (Hérault), 180.
Agen (Tarn-et-Garonne), 80.
Albas, **53-54**, 82, 180.
Alvignac, 83.
Anglars-Lacapelle, **55**.
Anglars-Nozac, **56-57**.
Arcambal, 180.
Ariège (département), 241.
Arnis (Cahors), 94-95.
Assier, 82, 122.
Aurillac (Cantal), 264.
Autoire, 82.
Aveyron (département) 241 *voir aussi*
Roquefort.
- Bagat 82 *voir aussi* Lasbouygues.
Bagnac-sur-Cèle, **61**.
Baladou, 82.
(La) Bave (rivière), 210.
Béduer, 83.
Bégoux (Cahors), 83.
Belmontet, 180, 184.
Belmont-Sainte-Foy, 180, 184.
Bétaille, **62**.
Bio, 82.
Bouches-du-Rhône (département) *voir* Marseille.
- (Le) Bourg, 82, 123.
Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne), 184.
(Le) Bousquet (Montcuq), 184.
Boussac, 83, 122.
(Le) Bouyssou, 122.
Bretenoux, 83.
Brive (Corrèze), 161.
- Cadrieu, 83.
Cahors 57, **65-95**, 121, 152-153, 171, 180,
184, 188, 226, 265 *voir aussi* Arnis,
Bégoux, (Les) Fosses, (La) Rosière.
Cahus, 123.
Cajarc, 68, **96-97**, 124.
Calamane, 83, **98**.
Calviac, 67.
Calvignac, 67.
Cambeyrac, 180.
Camburat, **99-100**.
Cantal (département) *voir* Aurillac.
Capdenac *voir* Clayrou.
Cardaillac, 123.
Cassagnes, 180.
Castelnau-Montratier 82, **101-102**, 111, 185
voir aussi Saint-Aureil.
Catus, 67, 180.
Cazals, 180.

Cazes-Montdenard (Tarn-et-Garonne), 180, 184.
 Cazillac, **103**.
 Ceint-d'Eau (Figeac), 83.
 Cénevières, 67, 82.
 Charente-Inférieure (puis Maritime) (département) *voir* Rochefort.
 Château-du-Loir (Sarthe), 153.
 Cher (département) *voir* Voiron.
 Clayrou (Capdenac), 83.
 Coëtlogon (Ille-et-Vilaine), 135, 210.
 Concorès, **104-105**.
 Concots, 68, 82.
 Condat (Fumel) (Lot-et-Garonne), 180.
 Corn, 121.
 Corrèze (département) 227, 231 *voir aussi* Brive, Égletons, Mauzagol, Neuvic.
 Crayssac, 180, 184.
 Creissan (Hérault), 180.
 Cuzac, 123.

 Dégagnac 180 *voir aussi* Meaux, Saint-Martin.
 Dordogne (département), 227 *voir aussi* Vergt.
 Dordogne (fleuve), 248.
 Douelle, 67.
 Duravel, 82, **109-110**.
 Durbans, **111-113, 117**.

 Égletons (Corrèze), 217.
 Escamps, 180.
 Escazals *voir* Durbans.
 Esclauzels, 83.
 Espère, 180.
 Espedaillac, 111.
 Espeyroux, 83.
 Eure (département) *voir* Neubourg.

 Fajoles, 180.
 Fargues, 180.

 Faycelles, 122-123.
 Felzins, 83.
 Figeac 69, 82, **121-127**, 183, 200, 208, 210
voir aussi Ceint-d'Eau.
 Flaugnac, 180, 184.
 Flaujac, 122.
 Floressas, 82.
 Fontanes, 67.
 (Les) Fosses (Cahors), 184.
 Fourmagnac, 123.
 Fraysse *voir* Vergt.
 Frayssinet-le-Gelat, **128**.
 Fumel (Lot-et-Garonne) 180, 184 *voir aussi* Condat.

 Gagnac-sur-Cère, 123.
 Garonne (Haute) (département) 241 *voir aussi* Gourdan-Polignan, Ondes, Toulouse.
 (Le) Garric (Montcuq), 184.
 Gignac, 67.
 Gironde (département), 241.
 Gourdan-Polignan (Haute-Garonne), 229, 239, 242.
 Gourdon, 69, 82, **131-138**, 162, 225, 265.
 Gramat, 69, 111, **139**.
 Grandjouan (Loire-Inférieure/Atlantique), 66.
 Gréalou, 83.

 Hérault (département) 180 *voir aussi* Agde, Creissan, Marseillan, Montpellier.

 Ille-et-Vilaine (département) *voir* Coëtlogon, Rennes.

 (Les) Junies, 67, **143**.

 Labastide-Marnhac, 68, 180.
 Labastide-Murat, 67, 184.
 Labathude, 124.
 Lalbenque, 180, 184.

Lamativie, 67.
 Lamothe-Cassel, 184.
 Lamothe-Fénelon, **147**.
 Larnagol, 122, **148**.
 Lasbouygues (Bagat), 82.
 Latronquière, 124.
 Laresses, **149**.
 Lauzerte (Tarn-et-Garonne), 180, 184.
 Lauzès, 67, 83, 180.
 Laval-de-Cère, 122.
 Lavitarelle (Montet-et-Bouyal), 123.
 Lebreil, 180, 184.
 Lherm, 67, 83.
 Lhospitalet, 83.
 Limogne-en-Quercy, 82-83, **150**.
 Loire-Inférieure (puis Atlantique) (département)
 voir Grandjouan.
 Lomie (Montcuq), 184.
 Lot-et-Garonne (département) 180, 184-185,
 221 *voir aussi* Condat, Fumel, Montclar.
 Loupiac, 83.
 Luzech, 83, 89, **151-155**, 180.
 Lyon (Rhône), 217.

 Maine-et-Loire (département) *voir* Saumur.
 Marseillan (Hérault), 180.
 Marseille (Bouches-du-Rhône), 233.
 Martel, 133, **159-165**, 265.
 Mauzagol (Corrèze), 231.
 Maxou, **166**.
 Mayrinhac-Lentour, **167**.
 Meaux (Dégagnac), 184.
 Mechmont, **168**, 180.
 Mercuès, 83.
 Miers, 67, **169**.
 Molières, **170**.
 Montaigut-de-Quercy (Tarn-et-Garonne), 184.
 (Le) Montat, 123, **171-176**, 266.
 Montbrun, 123.
 Montcabrier, 180.
 Montclar (Lot-et-Garonne), 185.
 Montcléra, 83.
 Montcuq 83, 87, 121, **177-187** *voir aussi* (Le)
 Bousquet, (Le) Garric, Lomie, Rouillac.
 Montet-et-Bouyal *voir* Lavitarelle.
 Montfaucon, 82.
 Montpellier (Hérault), 121, 233.
 Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne), 184.
 Montredon, **188**.
 Montricoux (Tarn-et-Garonne), 80.

 (Le) Neubourg (Eure), 222.
 Neuvic (Corrèze), 229.

 Ondes (Haute-Garonne), 164, 217, 264.
 Paris (Seine), 74, 80, 93, 97, 137, 164, 180,
 184, 217, 245.
 Parnac, 82-83.
 Pasturat, 180.
 Payrac, 83.
 Payrignac, 67, 82.
 Poitiers (Vienne), 94.
 Pontcirq, 180.
 Puybrun, 123.
 Puy-de-Dôme (département) *voir* Volvic.
 Puy-L'Évêque, 68, 82, **191**.

 Rennes (Ille-et-Vilaine), 135, 210.
 Revrevignes, 82.
 Rhône (département) *voir* Lyon.
 Rocamadour, 83.
 Rochefort (Charente-Inférieure/Maritime),
 217, 244.
 Roquecor (Tarn-et-Garonne), 184.
 Roquefort (Aveyron), 111.
 (La) Rosière (Cahors), 83.
 Rouffilhac, **195**.
 Rouillac (Montcuq), 184.

 Sabadel-Latronquière, 124.

Saint-Aureil (Castelnau-Montratier), 180.
 Saint-Céré, 67, 83, 89, **199-218**, 226, 264.
 Saint-Cernin, 185, **219**.
 Saint-Cirq-Lapopie, 180.
 Saint-Daunès, 83, 184.
 Saint-Denis (Seine), 180.
 Saint-Denis-Catus, 83.
 Sainte-Colombe, 124.
 Sainte-Juliette (Tarn-et-Garonne), 180, 184.
 Saint-Félix, 123.
 Saint-Géry, 180.
 Saint-Jean-Lespinasse, 123.
 Saint-Laurent-Lolmie, 179, 184.
 Saint-Martin (Dégagnac), 180.
 Saint-Martin-de-Vers, 67.
 Saint-Martin-Labouval, 67, 82, **220**.
 Saint-Martin-le-Redon, **221**.
 Saint-Maurice-en-Lot, 83.
 Saint-Médard, 83.
 Saint-Médard-de-Presque, 123.
 Saint-Pantaléon, 83.
 Saint-Paul-de-Loubressac, 184.
 Saint-Pierre-Lafeuille, 180.
 Saint-Pierre-Toirac 83 *voir aussi* Toirac.
 Saint-Projet, 82.
 Saint-Simon, 122.
 Saint-Vincent-du-Pendit, 82.
 Sarthe (département) *voir* Château-du-Loir.
 Saumur (Maine-et-Loire), 244.
 Sauzet, 83.
 Seine (département) 180, 184, 241 *voir aussi*
 Paris, Saint-Denis.

Sept-Fons (Tarn-et-Garonne), 184.
 Sérignac, **222-223**.
 Souillac, 69, 199, 204, 212, **224-248**, 264.

Tarn (département), 227.
 Tarn-et-Garonne (département) 180, 184,
 241-242 *voir aussi* Agen, Bourg-de-Visa,
 Cazes-Montdenard, Lauzerte, Montaigut-de-
 Quercy, Montpezat-de-Quercy, Montricoux,
 Roquecor, Sainte-Juliette, Sept-Fons.

Tauriac, 123, **251**.
 Terrou, **252**.
 Teyssieu, 67.
 Thédillac, 83, 184, **253**.
 Thegra, **254**.
 Théminettes, 122.
 Toirac (Saint-Pierre-Toirac), 184.
 Toulouse (Haute-Garonne), 245.
 Touzac, 67, 82, **255**.
 Trespoux-Rassiels, 68.

Vayrac, 82.
 Vergt (Dordogne), 264.
 Veyrac (Haute-Vienne), 180.
 Vienne (département) *voir* Poitiers.
 Vienne (Haute) (département) 180 *voir aussi*
 Veyrac.
 Vierzon (Cher), 164, 217.
 (Le) Vigan, **259**.
 Villeseque, 180.
 Vire-sur-Lot, 82, 180.
 Volvic (Puy-de-Dôme), 231.

PUBLICATIONS DU SERVICE D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

① PUBLICATION DE SOURCES :

- BELHOSTE B. : *Les Sciences dans l'enseignement secondaire français. Textes officiels. Tome 1 : 1789-1914.* Paris, INRP et Économica, 1995, 771 p.
- BODÉ G. : *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours. Tome 2 : de 1927 à 1958.* Vol. 1 : *Textes officiels avec introduction, notes et annexes* ; Vol. 2 : *Recensement thématique des textes officiels.* Paris, INRP et Économica, 2002, 618 p. et 715 p.
- BRIAND J.-P., CHAPOULIE J.-M., HUGUET F., LUC J.-N., PROST A. : *L'Enseignement primaire et ses extensions, XIX^e-XX^e siècles.* Annuaire statistique. Paris, INRP et Économica, 1987, 280 p.
- CHARMASSON T. (dir.) : *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours. Textes officiels avec introduction, notes et annexes.* Par T. Charmasson, A.-M. Lelorrain, Y. Ripa. *Tome 1 : De la Révolution à 1926.* Paris, INRP et Économica, 1987, 784 p.
- CHARMASSON T. (dir.) : *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération.* Par Th. Charmasson, A.-M. Lelorrain, Y. Ripa. Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1992, CXLV + 745 p.
- CHERVEL A. : *Les Auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire, de 1800 à nos jours.* Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1986, 396 p.
- CHERVEL A. : *L'Enseignement du français à l'école primaire. Textes officiels.*
- *Tome 1 : 1791-1879.* Paris, INRP et Économica, 1993, 368 p.
 - *Tome 2 : 1880-1939.* Paris, INRP et Économica, 1995, 506 p.
 - *Tome 3 : 1940-1995.* Paris, INRP et Économica, 1995, 648 p.
- CHERVEL A. : *Les Lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire, 1821-1950.* Paris, INRP, 1993, 155 p.
- CHERVEL A. : *La Composition française au XIX^e siècle dans les principaux concours et examens de l'agrégation au baccalauréat.* Paris, Vuibert/INRP, 1999, 592 p.
- CHERVEL A. : *Les Grammaires françaises, 1800-1914. Répertoire chronologique, deuxième édition, revue et augmentée.* Paris, INRP, 2000, 226 p.
- CHOPPIN A. (dir.) : *Les Manuels scolaires en France de 1789 à nos jours. 4. Textes officiels (1791-1992).* INRP et Publications de la Sorbonne, 1993, 598 p. (Coll. Emmanuelle).
- D'ENFERT R. : *L'Enseignement mathématique à l'école primaire de la Révolution à nos jours. Textes officiels, tome 1 : 1791-1914.* Paris, INRP, 2003, 374 p.
- LUC J.-N. : *La Petite enfance à l'école, XIX^e-XX^e siècles. Textes officiels présentés et annotés.* Paris, INRP et Économica, 1982, 392 p.
- MARCHAND P. : *L'Histoire et la géographie dans l'enseignement secondaire. Textes officiels. Tome 1 : 1795-1914.* Paris, INRP, 2001, 782 p.
- SAVOIE P. : *Les Enseignants du secondaire, XIX^e-XX^e siècles. Le corps, le métier, les carrières. Textes officiels, tome 1 : 1802-1914.* Paris, INRP et Économica, 2000, 750 p.

② BIBLIOGRAPHIES :

- Bibliographie d'histoire de l'éducation française*, établie depuis 1979 par Willem Frijhoff, Martine Sonnet, Isabelle Havelange, Isabelle Durand, Carmine Ramos, puis Vincent Alamercery. Numéro double annuel de la revue *Histoire de l'éducation*.
- CAMBEFORT Y. : *L'Enseignement de la zoologie entre philosophie et leçon de choses. Les manuels pour l'enseignement secondaire de 1794 à 1914*. Paris, INRP, 2001, 109 p.
- CHOPPIN A. (dir.) : *Les Manuels scolaires en France de 1789 à nos jours* (Coll. Emmanuelle).
- 1. *Les Manuels de grec*. Paris, INRP et Pub. de la Sorbonne, 1987, 212 p.
 - 2. *Les Manuels d'italien*. Paris, INRP et Pub. de la Sorbonne, 1987, 136 p.
 - 3. *Les Manuels de latin*. Paris, INRP et Pub. de la Sorbonne, 1988, 528 p.
 - 5. *Les Manuels d'allemand*. Paris, INRP et Pub. de la Sorbonne, 1993, 419 p.
 - 6. *Les Manuels d'espagnol*. Paris, INRP, 1995, 216 p.
 - 7. *Bilan des études et recherches*. Paris, INRP, 1995, 159 p.
 - 8. *Les Manuels d'anglais*. Paris, INRP/Klincksieck, 1999, 758 p.
- HARTEN H.-C. : *Les Écrits pédagogiques sous la Révolution*. Répertoire établi avec la collaboration d'Alain Choppin. Paris, INRP, 1989, 173 p.
- HUGUET F. : *Les Livres pour l'enfance et la jeunesse de Gutenberg à Guizot. Les collections de la Bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique*. Paris, INRP et Klincksieck, 1997, 413 p.
- MANSON M. : *Les Livres pour l'enfance et la jeunesse publiés en français de 1789 à 1799*. Paris, INRP, 1989, 272 p.

③ DICTIONNAIRES BIOGRAPHIQUES :

- CAPLAT G. (dir.) : *Les Inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique, 1802-1914*. Par I. Havelange, F. Huguet, B. Lebedeff. Paris, INRP et CNRS, 1986, 702 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).
- CAPLAT G. : *L'Inspection générale de l'Instruction publique au XX^e siècle. Dictionnaire biographique des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'Académie de Paris, 1914-1939*. Paris, INRP et Économica, 1997, 684 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).
- CHARLE C. : *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIX^e et XX^e siècles*.
- Vol. 1 : *La Faculté des lettres de Paris, 1809-1908*. Paris, INRP et CNRS, 1985, 182 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).
 - Vol. 2 : *La Faculté des lettres de Paris, 1909-1940*. Paris, INRP et CNRS, 1986, 220 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).
- CHARLE C., TELKÈS É. : *Les Professeurs du Collège de France, 1901-1939. Dictionnaire biographique*. Paris, INRP et CNRS, 1988, 248 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).
- CHARLE C., TELKÈS É. : *Les Professeurs de la faculté des sciences de Paris, 1901-1939. Dictionnaire biographique*. Paris, INRP et CNRS, 1989, 304 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).
- DUBOIS P., BRUTER A. (collab.) : *Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson. Répertoire biographique des auteurs*. Paris, INRP, 2002, 202 p.
- FONTANON C., GRELON A. : *Les Professeurs du Conservatoire national des arts et métiers. Dictionnaire biographique, 1794-1955*. Paris, INRP et CNAM, 1994, 2 vol., 752 p. et 687 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).
- HUGUET F. : *Les Professeurs de la Faculté de Médecine de Paris, 1789-1939*. Paris, CNRS et INRP, 1991, 754 p. (Coll. Histoire biographique de l'enseignement).

④ RÉPERTOIRES ANALYTIQUES :

BODÉ G., VÈNES H. : *Les Établissements d'enseignement technique en France, 1789-1940. Tome 1 : La Corrèze*. Lyon, INRP, 2004, 326 p.

CASPARD P. (dir.) : *La Presse d'éducation et d'enseignement, XVIII^e siècle- 1940. Répertoire analytique*.

- *Tome 1, A-C*, par P. Caspard-Karydis, A. Chambon, G. Fraisse, D. Poindron. Paris, INRP et CNRS, 1981, 560 p.
- *Tome 2, D-J*, par P. Caspard-Karydis, A. Chambon, G. Fraisse, D. Poindron. Paris, INRP et CNRS, 1984, 688 p.
- *Tome 3, K-R*, par P. Caspard-Karydis, A. Chambon. Paris, INRP et CNRS, 1986, 566 p.
- *Tome 4, S-Z, et suppléments*, par P. Caspard-Karydis, A. Chambon. Paris, INRP et CNRS, 1991, 762 p.

CASPARD-KARYDIS Pénélope (dir.) : *La Presse d'éducation et d'enseignement, 1941-1990, Répertoire analytique*.

- *Tome 1, A-D* : Paris, INRP, 2000, 765 p.
- *Tome 2, E-K* : Paris, INRP, 2003, 702 p.
- *Tome 3, L-Q* : Lyon, INRP, 2005, 398 p.
- *Tome 4, R-Z* : Lyon, INRP, 2005, 480 p.

COMPÈRE M.-M., JULIA D. : *Les Collèges français, 16^e-18^e siècles*.

- *Répertoire 1 : France du Midi*. Paris, INRP et CNRS, 1984, 760 p.
- *Répertoire 2 : France du Nord et de l'Ouest*. Paris, INRP et CNRS, 1988, 712 p.

COMPÈRE M.-M. : *Les Collèges français, 16^e-18^e siècles*.

- *Répertoire 3 : Paris*. Paris, INRP, 2002, 477 p.

⑤ GUIDES DE RECHERCHE :

ALBERTINI P. : *L'Enseignement classique à travers les exercices manuscrits des élèves, 1600-1940*. Paris, INRP, 1986, 84 p. (Coll. Rapports de recherches).

ALLAIRE M., FRANK M.-T. : *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*.

Tome 1 : Inventaire de cinquante entretiens. Paris, INRP, 1995, 202 p.

CASPARD P. (dir.) : *Guide international de la recherche en histoire de l'éducation. International guide for research in the History of education*. 1^{ère} édition : Paris, INRP, 1990, 190 p. ; 2^e édition : Paris/Bern, INRP/Peter Lang, 1995, 280 p.

DANCEL B. (dir.) : *La Formation des maîtres aux XIX^e et XX^e siècles. Guide de recherche sur les écoles normales de l'académie d'Amiens*. Paris, INRP, 2003, 103 p.

FRANK M.-T., MIGNAVAL P. : *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*.

Tome 2 : Inventaire de soixante-six entretiens. Paris, INRP, 2000, 209 p.

Tome 3 : Inventaire de quarante entretiens. Paris, INRP, 2002, 144 p.

GRANDIÈRE M. (dir.) : *La Formation des maîtres aux XIX^e et XX^e siècles. Guide de recherche sur les écoles normales de l'académie de Nantes*. Paris, INRP, 1998, 123 p.

SAVOIE P. : *Un nouveau champ pour l'histoire : économie et finances de l'éducation. Annuaire des chercheurs*. Paris, INRP, 1993, 69 p.

⑥ ÉTUDES :

- BELHOSTE B. (dir.) : *L'Examen : évaluer, sélectionner, certifier, XVI^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 2002, 232 p.
- BELHOSTE B., GISPERT H., HULIN N. : *Les Sciences au lycée. Un siècle de réformes des mathématiques et de la physique en France et à l'étranger*. Paris, INRP et Éditions Vuibert, 1996, 336 p.
- BODÉ G., SAVOIE P. (dir.) : *L'Offre locale d'enseignement. Les formations techniques et intermédiaires, XIX^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1995, 230 p.
- BRIAND J.-P., CHAPOULIE J.-M. : *Les Collèges du peuple*. Paris, INRP, CNRS et École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, 1992, 544 p.
- CAPLAT G., LEBEDEFF-CHOPPIN B. : *L'Inspection générale de l'enseignement supérieur au XIX^e siècle*. Paris, INRP, 2002, 318 p.
- CASPARD P. (dir.) : *Travaux d'élèves. Pour une histoire des performances scolaires et de leur évaluation, 1720-1830*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1990, 180 p.
- CASPARD P. (dir.) : *Travaux d'élèves. Pour une histoire des performances scolaires et de leur évaluation, XIX^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1992, 192 p.
- CASPARD P., LUC J.-N., SAVOIE P. (dir.) : *Lycées, Lycéens, Lycéennes. Deux siècles d'histoire*. Lyon, INRP, 2005, 502 p.
- CHARLE C. (dir.) : *Les Universités germaniques, XIX^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1994, 172 p.
- CHARMASSON T., LE GOFF A. (dir.) : *Mémoires de lycées. Archives et Patrimoine*. Actes de la journée d'études du 8 juillet 2002 au centre historique des archives nationales. Direction des Archives de France/ INRP, 2003, 199 p.
- CHATELET A.-M., LE CŒUR M. (dir.) : *L'Architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 2004, 306 p.
- CHERVEL A. : *Histoire de l'agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire*. Paris : INRP et Éditions KIMÉ, 1993, 289 p.
- CHERVEL A., MANESSE D. : *Comparaison de deux ensembles de dictées, 1873-1987. Méthodologie et résultats*. Paris, INRP, 1989, 179 p. (Coll. Rapports de recherches).
- CHERVEL A., MANESSE D. : *La Dictée. Les Français et l'orthographe, 1873-1987*. Paris, Calmann-Lévy et INRP, 1989, 287 p.
- CHOPPIN A. (dir.) : *Manuels scolaires, États et sociétés, XIX^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1993, 229 p.
- COMPÈRE M.-M. : *L'Histoire de l'éducation en Europe. Essai comparatif sur la façon dont elle s'écrit*. Paris/Berne, INRP/Peter Lang s.a., 1995, 304 p.
- COMPÈRE M.-M. (dir.) : *Histoire du temps scolaire en Europe*. Paris, INRP et Économica, 1997, 392 p.

- COMPÈRE M.-M., CHERVEL A. (dir.) : *Les Humanités classiques*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1997, 256 p.
- COMPÈRE M.-M., PRALON-JULIA D. : *Performances scolaires de collégiens sous l'Ancien Régime. Étude de six séries d'exercices latins rédigés au collège Louis-le-grand vers 1720*. Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1992, 266 p.
- COMPÈRE M.-M., SAVOIE P. (dir.) : *L'Établissement scolaire. Des collèges d'humanités à l'enseignement secondaire (XVI^e-XX^e siècles)*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 2001, 230 p.
- Christian Beullac. *Un patron dans l'Éducation, 1978-1981*. Journée d'études organisée le 3 juillet 1996 à Paris (Sorbonne). Paris, INRP et CNDP, 1998, 128 p.
- DUCREUX M.-É. (dir.) : *Histoire et Nation en Europe centrale et orientale, XIX^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 2000, 196 p.
- ESSEN VAN M., ROGERS R. (dir.) : *Les Enseignantes : formations, identités, représentations, XIX^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 2003, 196 p.
- FRIJHOFF W. (dir.) : *L'Offre d'école. Éléments pour une étude comparée des politiques éducatives au XIX^e siècle*. Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1983, 374 p.
- FRIJHOFF W. (dir.) : *Autodidaxies, XVI^e-XIX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1996, 176 p.
- GUEREÑA J.-L. : *L'Enseignement en Espagne, XVI^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1998, 296 p.
- HUGUET F. : *Les Inspecteurs généraux de l'Instruction publique, 1802-1914. Profil d'un groupe social*. Paris, INRP, 1988, 104 p.
- Jean Ferrez. *Au service de la démocratisation. Souvenirs du ministère de l'Éducation nationale, 1943-1983*. Texte établi et présenté par Marie-Thérèse Frank et Pierre Mignaval. Paris, INRP, 2004, 266 p.
- JULIA D. (dir.) : *Les Enfants de la Patrie. Éducation et enseignement sous la Révolution française*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1989, 208 p.
- LUC J.-N. : *La Statistique de l'enseignement primaire, XIX^e-XX^e siècles. Politique et mode d'emploi*. Paris, INRP et Économica, 1985, 244 p.
- LUC J.-N. : *L'École maternelle en Europe, XIX^e-XX^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1999, 240 p.
- MOMBERT M. (dir.) : *L'Enseignement de l'allemand, XIX^e-XXI^e siècles*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 2005, 276 p.
- VERGER J. (dir.) : *Éducatons médiévales. L'enfance, l'école, l'Église en Occident (V^e-XV^e s.)*. Numéro spécial d'*Histoire de l'éducation*, mai 1991, 160 p.
- Histoire de l'éducation*. Revue trimestrielle. INRP, 27^e année.

